

Diagnostic SRADDT

Version de travail
Au 23 juillet 2010

Sommaire

Positionnement géographique et structuration du territoire

7

La région Centre en Europe

A l'intersection de grands espaces européens dynamiques

Une identité incertaine, la notoriété du Val de Loire

Un réseau dense d'infrastructures de transport

Une armature urbaine équilibrée

Rayonnement des agglomérations régionales : Orléans-Tours, un duo bien pourvu en emplois stratégiques

De nombreuses villes petites et moyennes

Une amplification de la périurbanisation

Un renouveau des campagnes

L'organisation spatiale de la région à travers ses territoires de projet

Les intercommunalité

Les PNR et les PAYS

Les outils au service d'une prospective : les SCOT et les Chartes

Le Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité

Des dynamiques démographiques et sociales préoccupantes

39

Un regain démographique mais des dynamiques infrarégionales différenciées

Un rebond démographique remis en question par les projections à 2030

Une attractivité modérée de la région

Des comportements démographiques infrarégionaux très variés

Une inégale évolution de la population

Des migrations résidentielles venues de l'Île-de-France

Un vieillissement inéluctable de la population

Un vieillissement plus marqué dans le sud régional

Le vieillissement : un phénomène aux incidences multiples

Un bon niveau de vie mais des disparités territoriales fortes et une précarité persistante

Le Centre : 4ème région pour son niveau de vie

Des niveaux de vie plus faibles au sud de la région

Des phénomènes d'exclusion et de précarité subsistants

Un niveau de qualification et de compétences à élever

Une population moins qualifiée qu'en moyenne mais un niveau en progression
Un déficit d'étudiants
Un accès inégal à la formation tout au long de la vie

[Paragraphe sur la participation citoyenne/Dynamisme associatif (bénévolat)]

Une économie industrielle et agricole puissante en forte mutation

66

Une économie diversifiée confrontée à de profonds bouleversements

La région Centre, un territoire industriel
Un secteur tertiaire en forte progression
L'offre de zones d'activités économiques : un développement à maîtriser
Une dépendance extérieure importante
Une économie largement présente
Un risque de forte diminution du nombre d'actifs d'ici 2030

L'entrepreneuriat en région

Une dynamique de création d'entreprises à conforter
L'artisanat [titre à qualifier]
Economie sociale et solidaire : l'affirmation d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat

Une agriculture puissante mais qui doit faire face aux enjeux de l'évolution de la PAC et aux exigences environnementales

Le Centre, 2ème région française pour sa surface agricole
Une agriculture diversifiée masquant des risques de fragilités locales
Des exploitations moins nombreuses et de plus grande taille, un secteur vieillissant
Des filières à exploiter
Un potentiel économique agricole réduit dans les zones défavorisées
Une agriculture menacée par les évolutions de la Politique Agricole Commune
Pour une agriculture plus précautionneuse de l'environnement

Le tourisme : des atouts à exploiter

Economie touristique régionale : une région qui se situe en France à une place intermédiaire
Un patrimoine historique et culturel très attractif
Un parc d'hébergements touristiques diversifié et dont la qualité s'améliore
Les potentialités de l'itinérance douce et du tourisme vert

L'économie régionale dans le monde : des échanges commerciaux très tournés vers l'Union européenne

Recherche, innovation et créativité

Recherche et développement : un niveau de performance à conforter
Une région moyennement dotée en emplois créatifs

Un environnement de qualité qui doit être préservé et valorisé

122

Changement climatique et énergie

Le climat se réchauffe
Prospective du changement climatique

Les gaz à effet de serre en région Centre
Une consommation énergétique en hausse
Une région productrice d'énergie pour l'ensemble du pays
L'essor des énergies renouvelables

Les emplois du secteur de l'environnement

Le secteur « réparateur » des activités polluantes, premier employeur
L'expansion de la filière éolienne
Une filière géothermique en voie d'excellence

Utilisation de l'espace et artificialisation croissante des sols

Une biodiversité à préserver

Des paysages diversifiés
Le réseau écologique régional
Des espaces naturels protégés

Ressources naturelles

L'eau, une ressource essentielle
La qualité de l'air

Les risques d'inondation à prévenir

Un territoire fortement soumis au risque inondation
L'axe ligérien : un pôle économiquement structurant particulièrement exposé à l'inondation

Qualité de la vie en région : des faiblesses à surmonter, des atouts à conforter

170

Un usage des transports collectifs et des circulations douces à développer

Un accroissement de la mobilité des habitants
Des initiatives pour favoriser le report du trafic routier vers les transports en commun et modes déplacement doux

TIC : accès et usages

Les Infrastructures TIC
Les Usages des TIC

Un maillage en services et équipements plutôt solide

Commerces de proximité : une offre à maintenir et à optimiser
Un recours aux services à la personne plus important à l'ouest de la région

De profondes carences en matière d'offre de soins

Vers des déserts médicaux en région Centre ?
Les soins aux personnes âgées : une demande qui va s'amplifier

Logement : de nécessaires ajustements face l'évolution des besoins

Un parc de logements vieillissant
Logements sociaux : une offre plus fournie qu'en métropole mais des tensions sur

certains territoires

Une région riche d'un patrimoine et d'équipements culturels variés et de qualité

Les arts visuels

L'accès aux équipements de lecture publique

L'offre cinématographique et l'enjeu du numérique

Le spectacle

L'enseignement artistique

Les pratiques culturelles à l'horizon 2020

Une région bien pourvue en équipements sportifs

Contexte général

Analyse sectorielle des « grandes pratiques de base »

Des équipements sportifs de rayonnement national, voire international

Défis pour la région Centre et options stratégiques du SRADDT

En cours de rédaction

216

Positionnement géographique et structuration du territoire

La région Centre en Europe

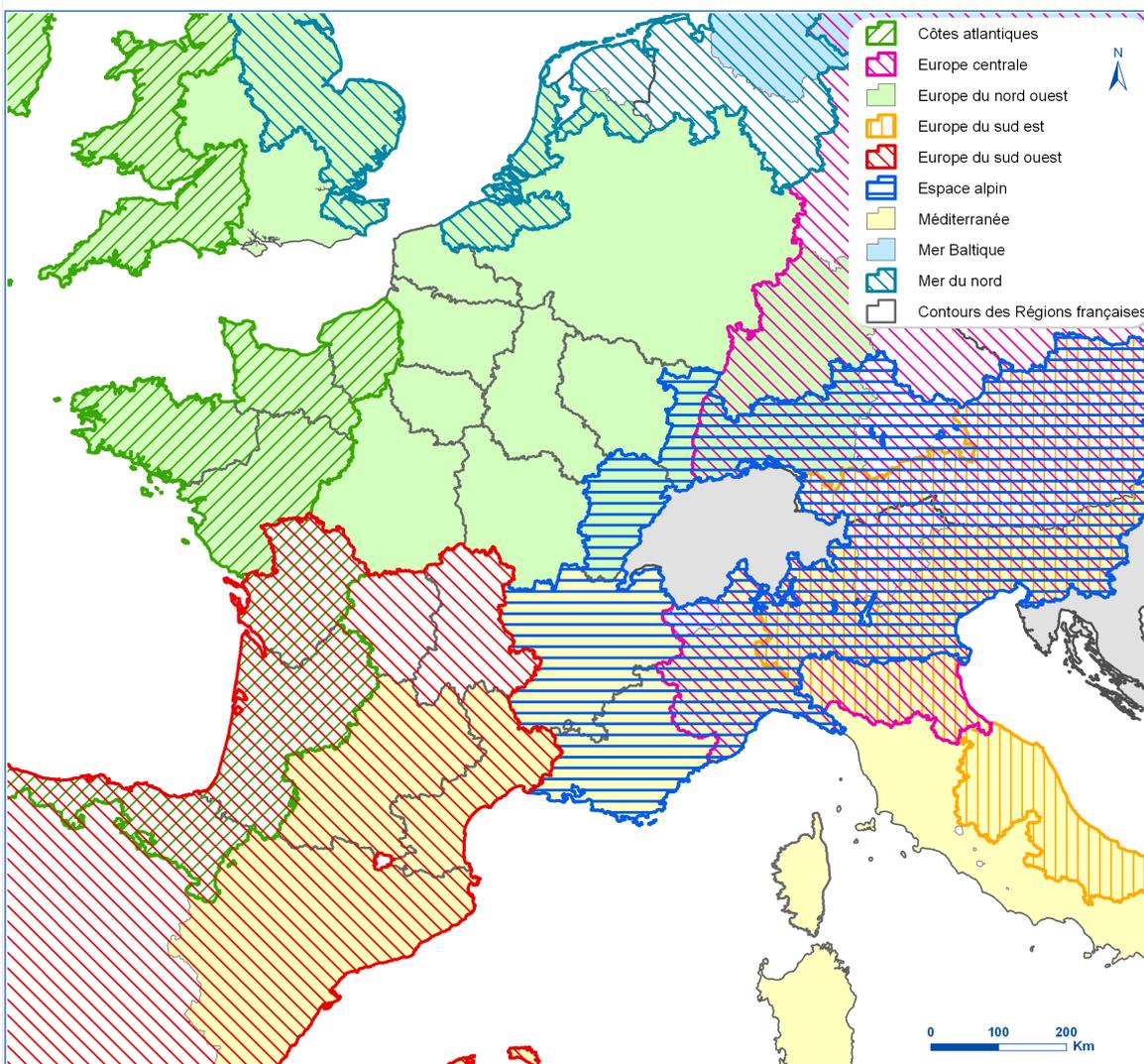
A l'intersection de grands espaces européens dynamiques

La région Centre se situe au carrefour de trois grands ensembles géographiques structurant l'espace européen, à la frontière entre des pôles de développement et des zones périphériques :

- l'espace Nord-ouest européen (l'Europe des capitales) comprenant le bassin parisien,
- l'espace « côtes atlantiques » (ou « arc atlantique »)
- et l'Europe du Sud-ouest.

Les espaces de coopération européens 2007-2013

Les zonages sont centrés sur les régions françaises



Note : La carte présente les zones européennes de coopération transnationale. Ces zones ont été identifiées dans le cadre du Schéma de développement de l'Espace Communautaire (SDEC). La coopération transnationale vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union européenne grâce à la formation de grands groupes de régions européennes contiguës.

Au sein de l'espace communautaire, la région Centre appartient à l'ensemble baptisé « Europe du Nord-Ouest ». Cet ensemble regroupe des territoires de l'Angleterre, du Benelux, de l'Allemagne et de la France. Il bénéficie de la présence des principaux centres de décisions et de création de richesses européens. Son dynamisme économique réside avant tout dans le développement du secteur des services et des activités de haute technologie. Il s'appuie également sur un secteur agricole industrialisé et compétitif.

Dans cet espace, la proximité de Paris, métropole de rang mondial, donne à la région Centre des atouts exceptionnels et des handicaps persistants. Parmi les atouts, on citera le formidable apport économique qui a vu, pendant une cinquantaine d'années, un nombre très important d'entreprises venir s'installer en région Centre. Aujourd'hui, la proximité avec la région parisienne continue d'attirer entreprises et populations. En 2008, le Centre est la troisième région d'accueil des entreprises franciliennes derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et devant Picardie. Le solde des transferts entre l'Île de France et le Centre est défavorable à la région capitale (- 130 établissements environ). La région Centre est également la région française qui séduit le plus grand nombre de franciliens souhaitant rejoindre la province.

La région Centre est également frontalière de l'espace atlantique. Cet ensemble correspond à la façade occidentale de l'Europe allant de l'Irlande au Portugal. Le nord-ouest atlantique français connaît une dynamique de développement importante, fortement liée à son littoral qui attire population et nouvelles activités. Il bénéficie par ailleurs des effets du TGV atlantique qui met la plupart des villes concernées à moins de deux heures de Paris et le relie directement à l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle.

Les régions atlantiques possèdent également un patrimoine bâti d'une grande richesse et un environnement de qualité mais fragile. Dans ces territoires, la protection de l'environnement (gestion quantitative et qualitative de l'eau, préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, limitation des pressions engendrées par l'intensification des pratiques agricoles et l'urbanisation...) s'avère être une question cruciale.

En région Centre, l'axe ligérien dans sa partie ouest se trouve dans cette dynamique de développement.

Quant aux territoires du sud de la région Centre, ils présentent des profils proches du Limousin et de l'Auvergne, régions appartenant à l'espace de l'Europe du Sud Ouest. Ils possèdent en effet des traits communs et partagent les mêmes problématiques : patrimoine naturel riche, présence d'industries traditionnelles en difficultés, exode et vieillissement démographique, éloignement des grandes voies de communication.

Une identité incertaine, la notoriété du Val de Loire

La région Centre en elle-même ne jouit pas d'une notoriété importante à l'échelle européenne ou internationale. Mais de nombreux sites et produits qui en sont issus bénéficient d'une réputation mondiale : les châteaux de la Loire, les produits du terroir comme le vignoble ou la puissance de l'agriculture régionale.

Sixième région industrielle française, la région Centre occupe une place importante dans les échanges commerciaux (9ème place nationale en 2009). Ses principaux partenaires sont issus de l'Union européenne. De plus, la région accueille de nombreux investisseurs étrangers, et ses propres entreprises tendent de plus en plus à s'implanter à l'international.

Outre l'internationalisation importante de son économie, le Centre possède un atout indéniable en matière de patrimoine. Le Centre se distingue par la concentration de monuments à notoriété internationale. Cette appellation recouvre les cathédrales de Chartres et Bourges ainsi que les célèbres châteaux de la Loire. Plus de cent châteaux sont ouverts au public dont ceux de Chambord, Chenonceau, Amboise, Villandry, Blois ou Azay-le-Rideau.

En 2001, le Val de Loire a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO pour « la qualité de son patrimoine architectural, et son paysage culturel extraordinaire ».

Les étrangers représentent environ 30 % des touristes dans la région. 90 % d'entre eux sont européens.

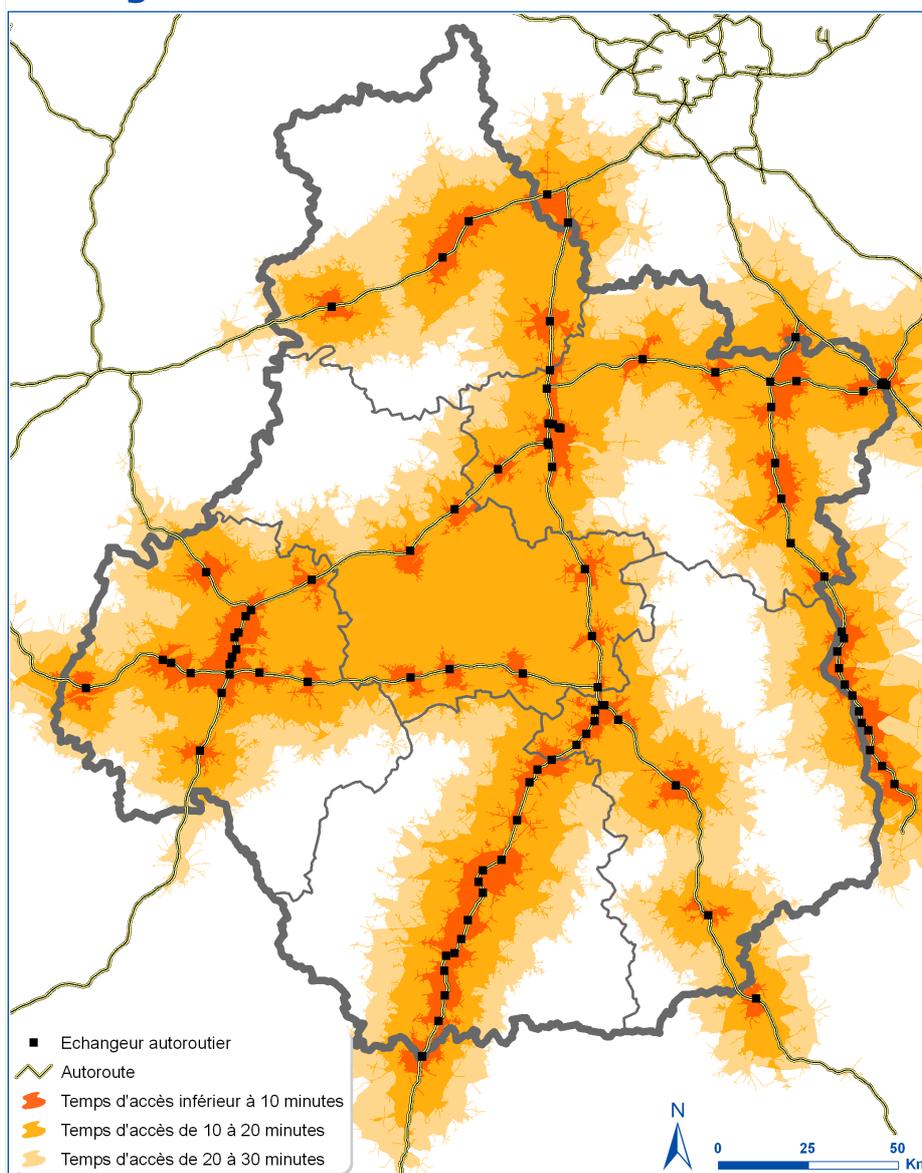
Le rayonnement d'un territoire ne dépend pas uniquement de critères économiques, démographiques ou géographiques, il est également lié à des éléments d'origine culturelle, et notamment à la question de l'identité. Composée d'anciennes provinces bénéficiant encore d'une certaine notoriété (Berry, Orléanais, Touraine, Perche), la région se situe au carrefour d'influences. C'est une position porteuse d'atouts mais qui peut aussi entraver la structuration identitaire de la région. Rappelons qu'à peine définie par les administrations parisiennes en 1955-1956, la région Centre suscite scepticismes et critiques, notamment sur son nom jugé trop neutre. Sa dénomination génère d'ailleurs une ambiguïté en la plaçant là où elle ne se situe pas réellement. Sur cette question de l'identité, il n'existe pas de déterminisme. Cela dépend plutôt des moyens et de la volonté des acteurs du territoire. Si des régions comme la Bretagne ou la Catalogne ont incontestablement bénéficié du sentiment identitaire, d'autres ont réussi à passer outre comme la région Rhône-Alpes par exemple. La région Centre peut puiser des éléments de cohésion dans son patrimoine culturel ainsi que dans son histoire étroitement liée à la constitution du royaume de France.

Un réseau dense d'infrastructures de transport

Les infrastructures routières et ferroviaires permettent en général de bonnes relations avec les régions voisines. En revanche, l'ouverture de la région Centre sur le monde est difficile en raison d'un déficit d'accessibilité avec les aéroports parisiens.

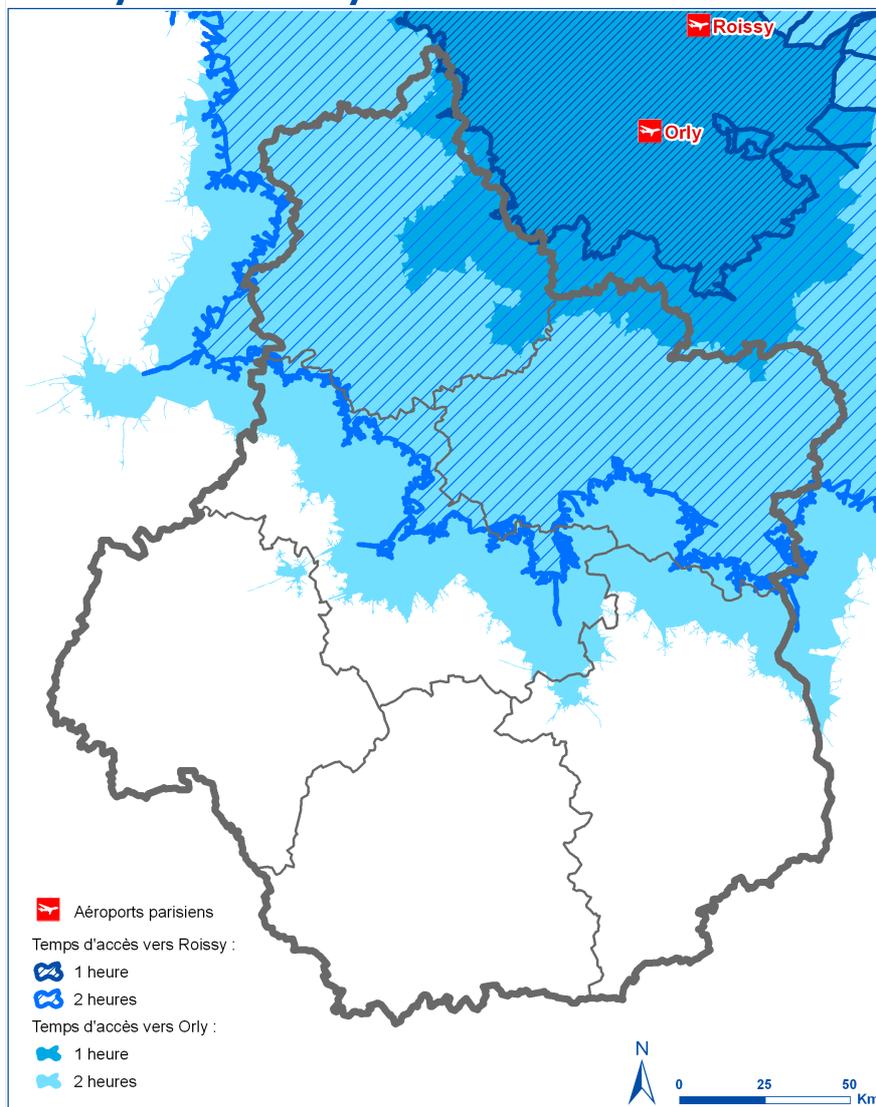
73 % de la population de la région Centre est située à moins de vingt minutes en voiture d'un échangeur autoroutier. 43 % des habitants sont à moins de deux heures de l'aéroport de Roissy et 55 % à moins de deux heures de l'aéroport d'Orly.

Temps d'accès aux échangeurs autoroutiers en région Centre en 2010



Source : Isochrones calculés par CR Centre - Données TéléAtlas - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Temps d'accès en voiture vers les aéroports d'Orly et de Roissy



La région Centre est irriguée par un réseau dense d'infrastructures ferroviaires et routières :

➔ Principaux axes Nord-Sud :

- Autoroute A71 (Orléans-Vierzon-Bourges) vers l'autoroute A75 (Clermont-Ferrand – Béziers) ou vers l'autoroute A20 (Châteauroux-Toulouse)
- Autoroute A 10 (section Paris-Orléans)
- Autoroute A28 (Caen-Alençon-Le Mans-Tours)
- Autoroute A77 (Paris-Montargis-Nevers)
- LGV Paris-Tours
- L'axe ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse desservant notamment les villes de Vierzon et Chateauroux
- L'axe ferroviaire Paris-Chartres-Le Mans
- L'axe ferroviaire Paris-Vierzon-Bourges-Nevers
- L'axe ferroviaire Montargis-Cosne sur Loire-Nevers

→ Principaux axes Est-Ouest :

- Autoroutes A10 (section Orléans-Tours-Poitiers-Bordeaux) et A11 (Paris-Chartres-Bretagne)
- Autoroute A85 (Vierzon-Tours-Angers), ouverte en 2007, qui permet de relier Nantes à Lyon
- Autoroute A19 Artenay-Courtenay, ouverte en 2009.
- La liaison ferroviaire Nantes-Lyon, qui fait l'objet d'importants travaux d'électrification, achevés sur la section Tours-Vierzon et en cours entre Bourges et Saincaize sur une soixantaine de kilomètres.

Deux projets d'infrastructures d'envergure nationale inscrits dans la Loi Grenelle 1 et dans le Schéma National des Infrastructures de Transports concernent la région :

- l'extension de la LGV Sud Est Atlantique (SEA) Tours-Bordeaux dans le prolongement de la LGV Tours-Paris. La mise en service de la section Tours-Angoulême est prévue pour 2016.
- la Ligne Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) dont les objectifs sont de relier Orléans au réseau des lignes à grande vitesse, de mettre à terme Paris à moins de 2 heures de Clermont-Ferrand et d'améliorer la desserte de Bourges. Le débat public est prévu en 2011.

D'autre part, le SNIT prévoit de lancer après 2020 une étude sur le barreau ferroviaire Est-Ouest, qui concernera à terme le sud de la Région Centre.

L'amélioration de l'interconnexion TGV Sud-Ile de France (barreau Massy-Valenton) permettra de renforcer l'accès des territoires du Centre au réseau LGV et aux aéroports internationaux.

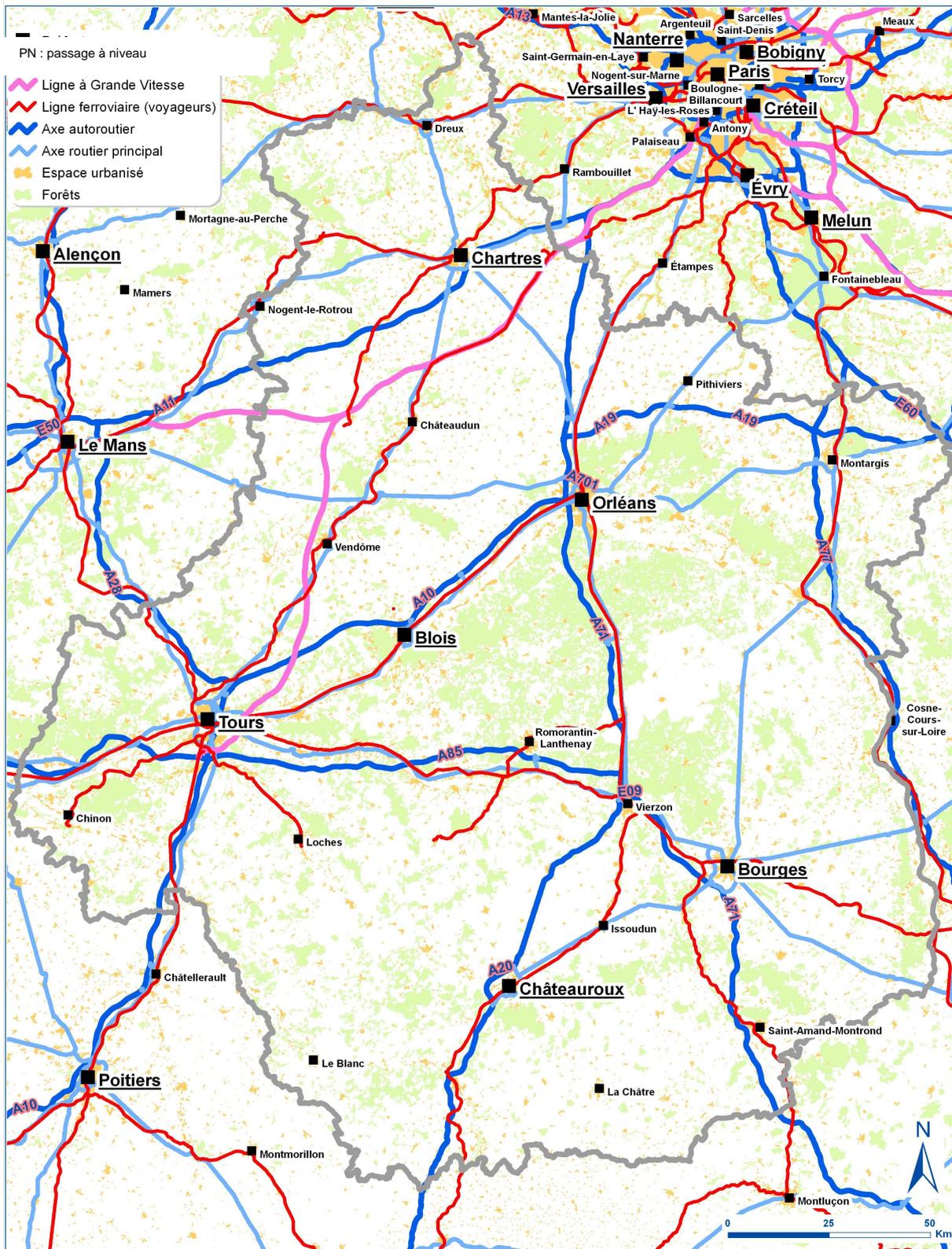
Sur le plan ferroviaire, une partie du territoire reste encore peu accessible par le chemin de fer (Sud de l'Indre-et-Loire et Ouest de l'Indre). Certaines liaisons intra-régionales restent manquantes pour les voyageurs. Ainsi, Chartres n'est pas relié à Orléans par le fer pour les voyageurs. Une première tranche de travaux sur la ligne Chartres-Orléans est engagée depuis début 2010 entre Chartres et Voves. Des carences sont aussi à noter dans le Montargois et le Gâtinais. Des études préalables à la réouverture au trafic voyageurs du tronçon Châteauneuf-sur-Loire-Orléans sont actuellement en cours.

Un programme de régénération et modernisation de la ligne Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours a été lancé dans le cadre du CPER 2007-2013. Des travaux sont en cours sur la ligne Tours-Chinon afin d'améliorer les conditions d'exploitation de cet axe grâce à la mise en place d'une commande centralisée. Le même type d'équipement est également à l'étude pour la ligne Tours-Loches.

En parallèle des grands projets d'infrastructures, des actions sont menées en faveur de l'intermodalité et de l'articulation des réseaux de transport collectif [se reporter au chapitre 5 du diagnostic].

Au niveau routier, avec l'ouverture de l'autoroute A19, la RN 154 peut devenir un maillon du contournement alternatif de l'Ile-de-France tout en ouvrant de nouvelles possibilités de desserte entre les régions normandes - et leurs ports- et le Sud-est de la France. Axe de cohésion régionale majeur, la RN 154 ne répond pas, aujourd'hui, aux exigences légitimes de sécurité. En conséquence, se posent les questions de la poursuite de son aménagement en voie express et de l'opportunité de l'accélération de cet aménagement par mise en concession. Ces questions ont fait l'objet d'un débat public qui s'est tenu d'octobre 2009 à janvier 2010. Pour répondre à cet enjeu, le SNIT prévoit une mise en concession autoroutière de la RN 154 entre Nonancourt et Allaines sur 100 km (liaison A13-A11-A10). Si le projet de l'A10 bis reliant Chartres et Tours semble écarté, le projet de contournement de Tours sur 60 km du côté de Vouvray-Montlouis, le long de la ligne TGV figure désormais dans le SNIT. Le projet de liaison Troyes-Auxerre-Bourges paraît, quant à lui, abandonné.

Les principales infrastructures en région Centre en 2010



Les projets d'infrastructures ferroviaires en région Centre en 2010

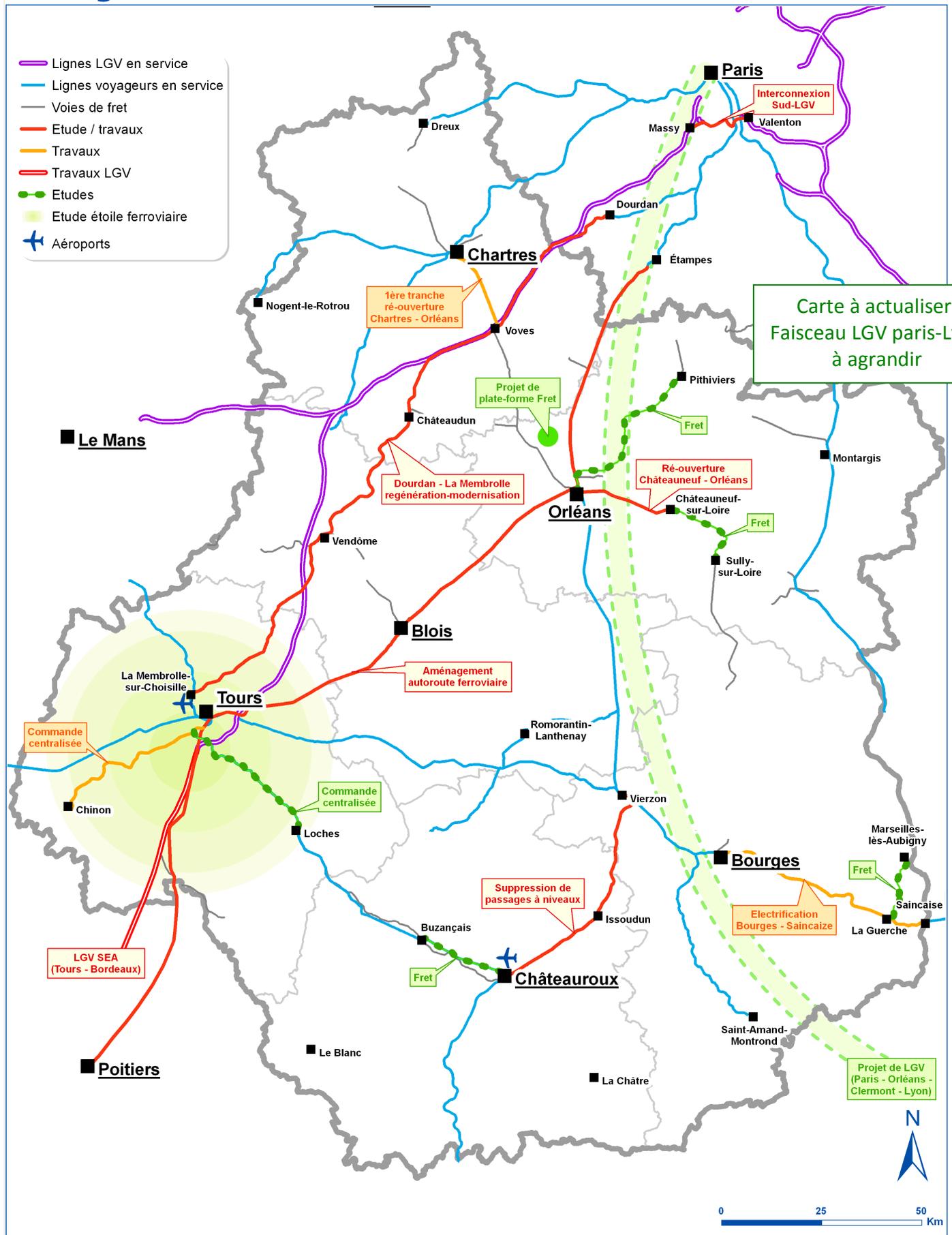
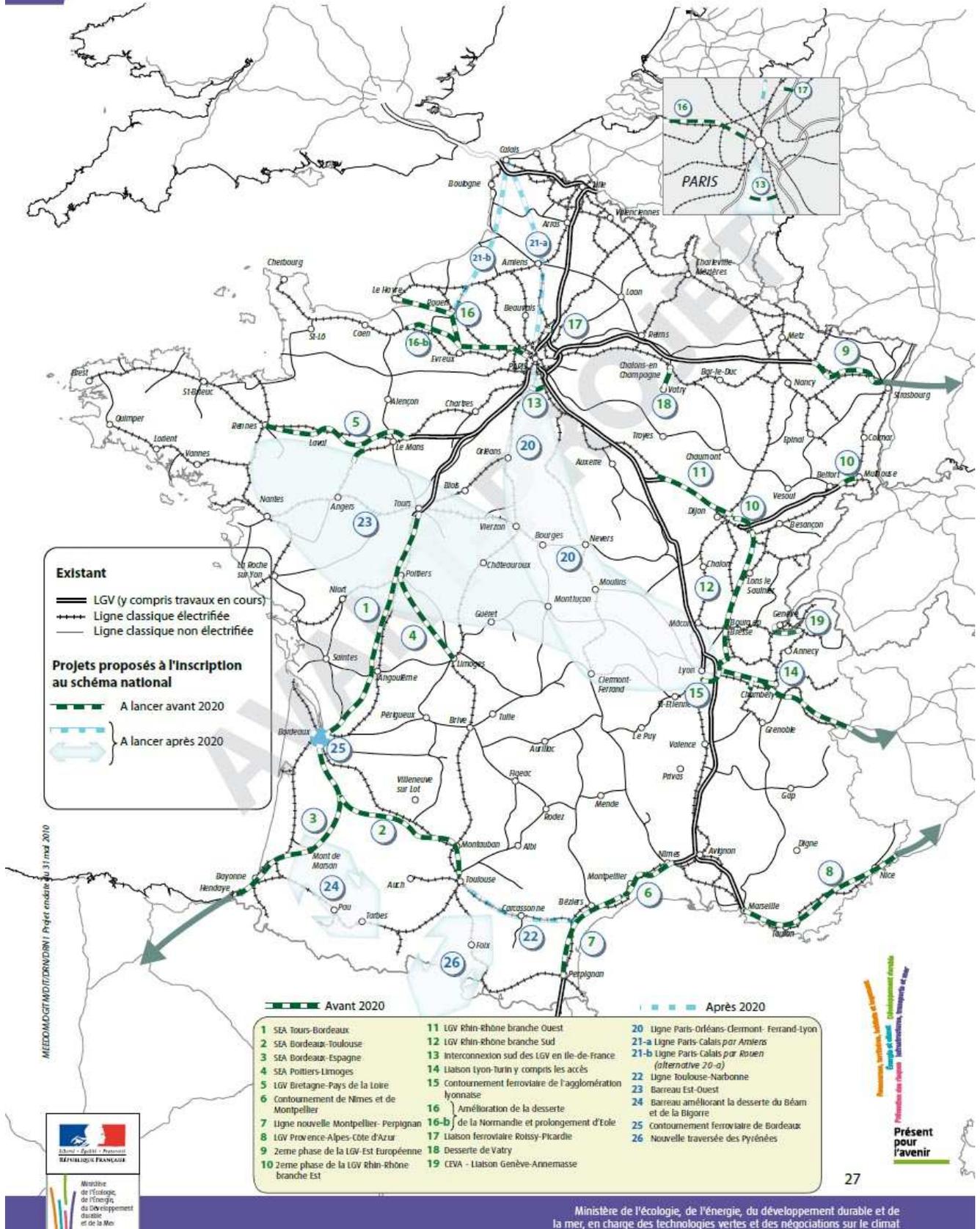


Schéma national des infrastructures de transports

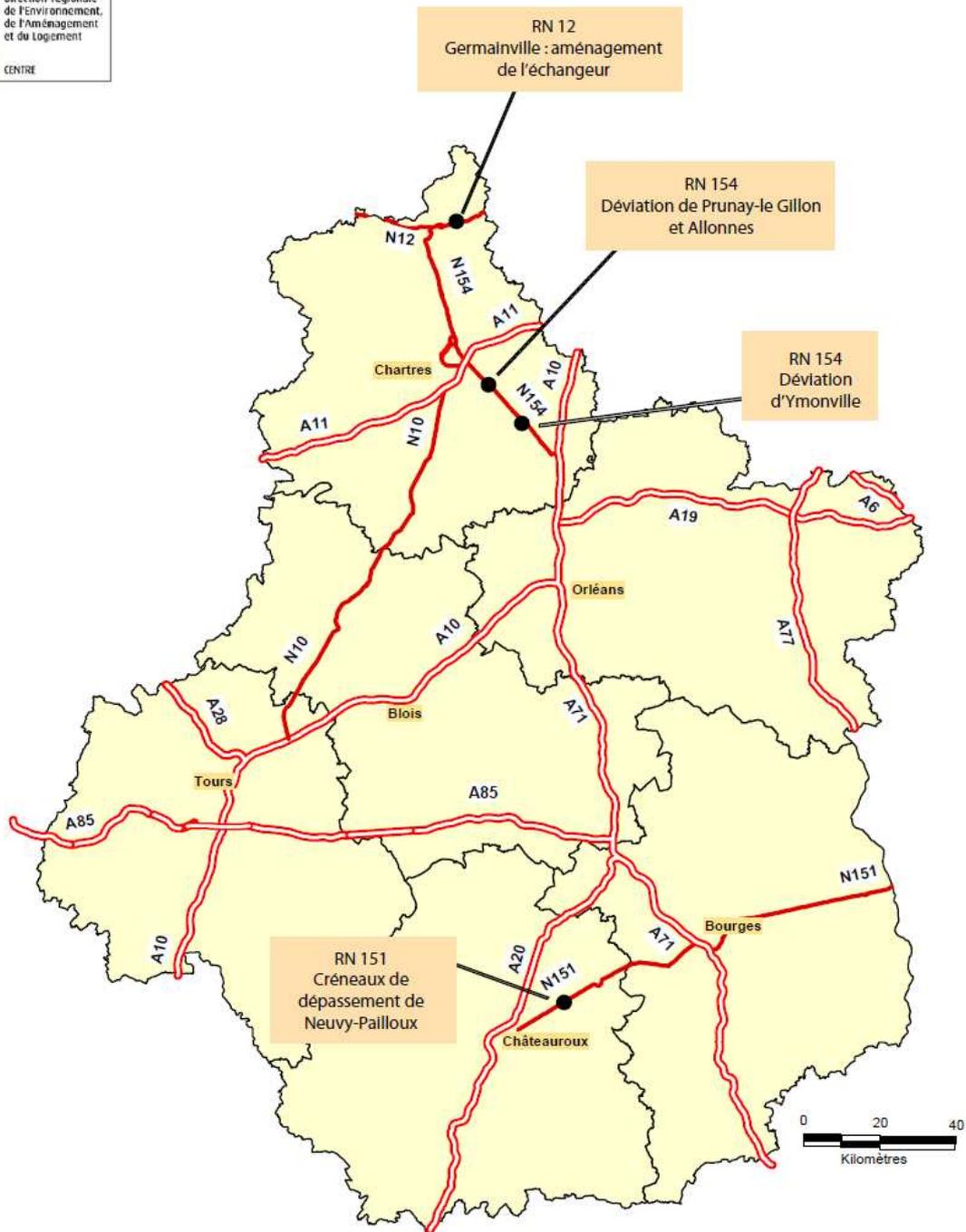
Principaux projets de développement ferroviaire proposés à l'inscription

AVANT PROJET Du 09/07/2010





Travaux en cours sur le réseau routier national en région Centre



Autoroutes existantes, en travaux ou en projet
 Routes nationales

©DREAL Centre - SDIT
 IGN - BD-Carto®
 Juin 2010

Schéma national des infrastructures de transports

AVANT-PROJET du 09/07/2010

Réponses aux enjeux de sécurité

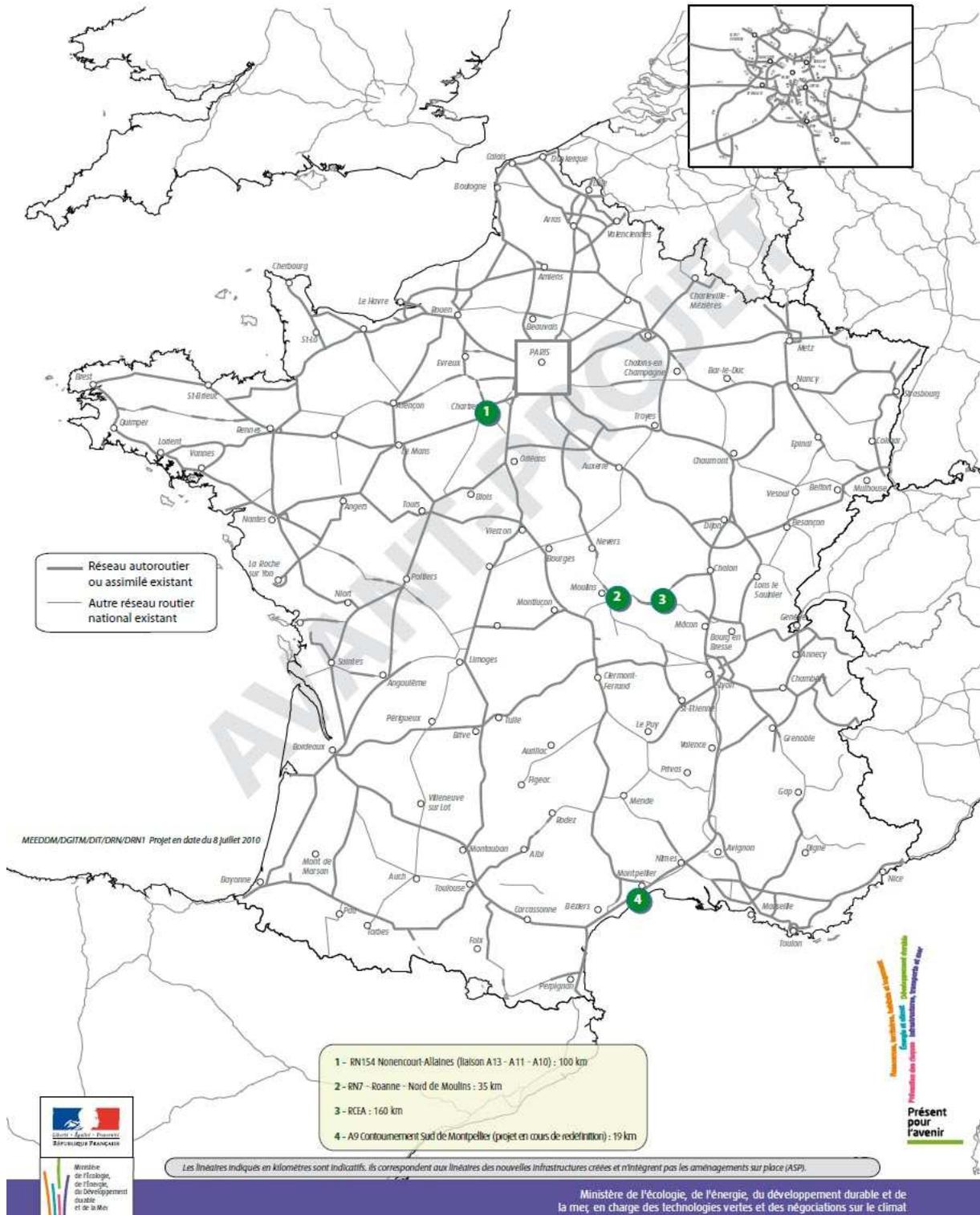
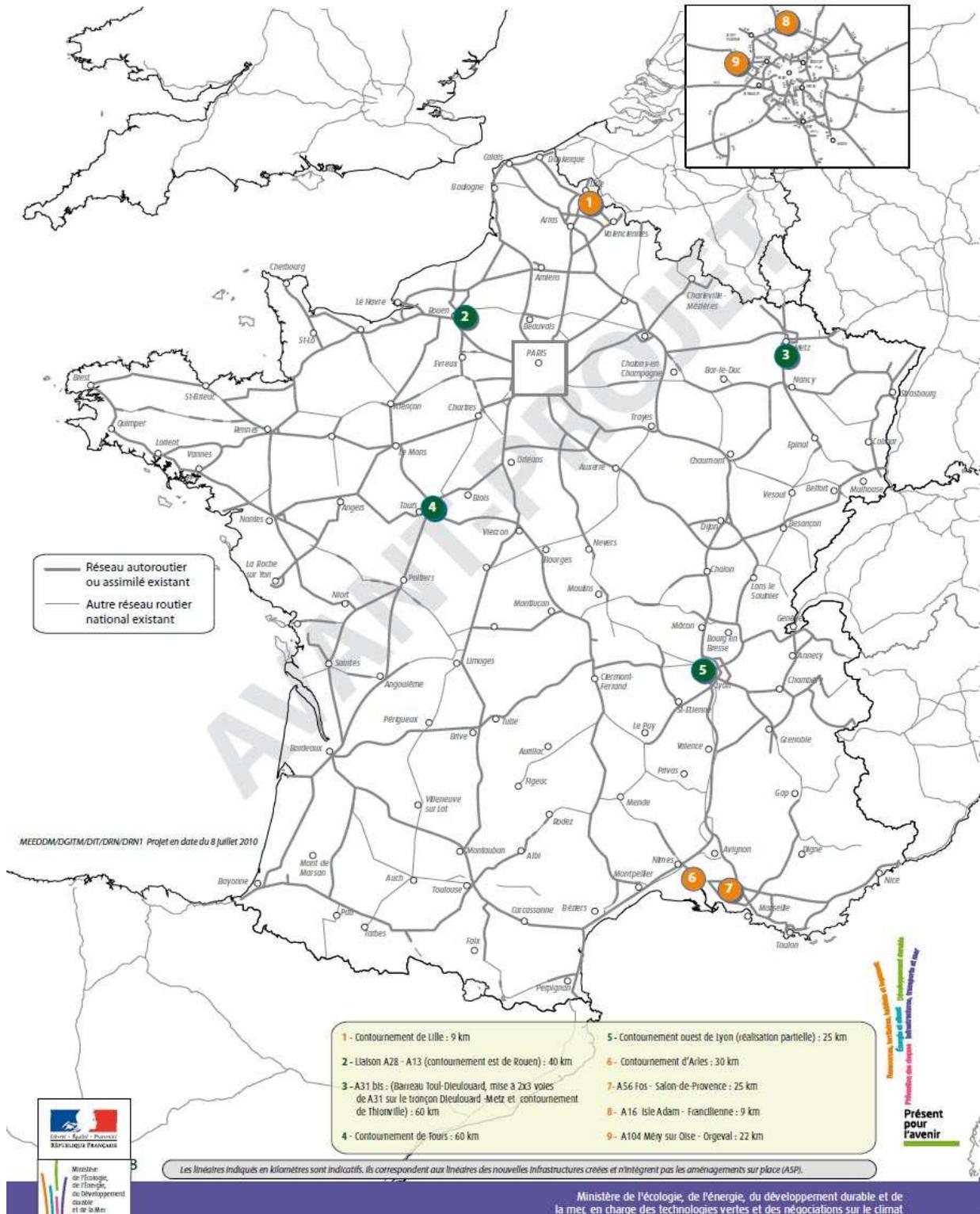


Schéma national des infrastructures de transports

AVANT-PROJET du 09/07/2010

Réponses aux enjeux de congestion



S'agissant du transport de marchandises, des potentialités de report de la route vers le fer existent. Sixième région industrielle (en valeur ajoutée) et deuxième région agricole (en termes de surface agricole utilisée) en 2008, dans le peloton de tête pour la logistique, le Centre échange environ 68 Mt de marchandises avec les autres régions françaises. Les échanges internes à la région représentent quant à eux 69,5 Mt. Entre 1993 et 2006, le volume de marchandises expédiées par la route a progressé de 48 %. Quant aux flux de marchandises transportées par rail, ils sont négligeables (6 millions de tonnes en 2006) et sont presque uniquement interrégionaux. Pourtant, le transport ferroviaire de marchandises présente de nombreux avantages : il est beaucoup moins consommateur d'énergie que le transport routier et il a des impacts moindres sur l'environnement.

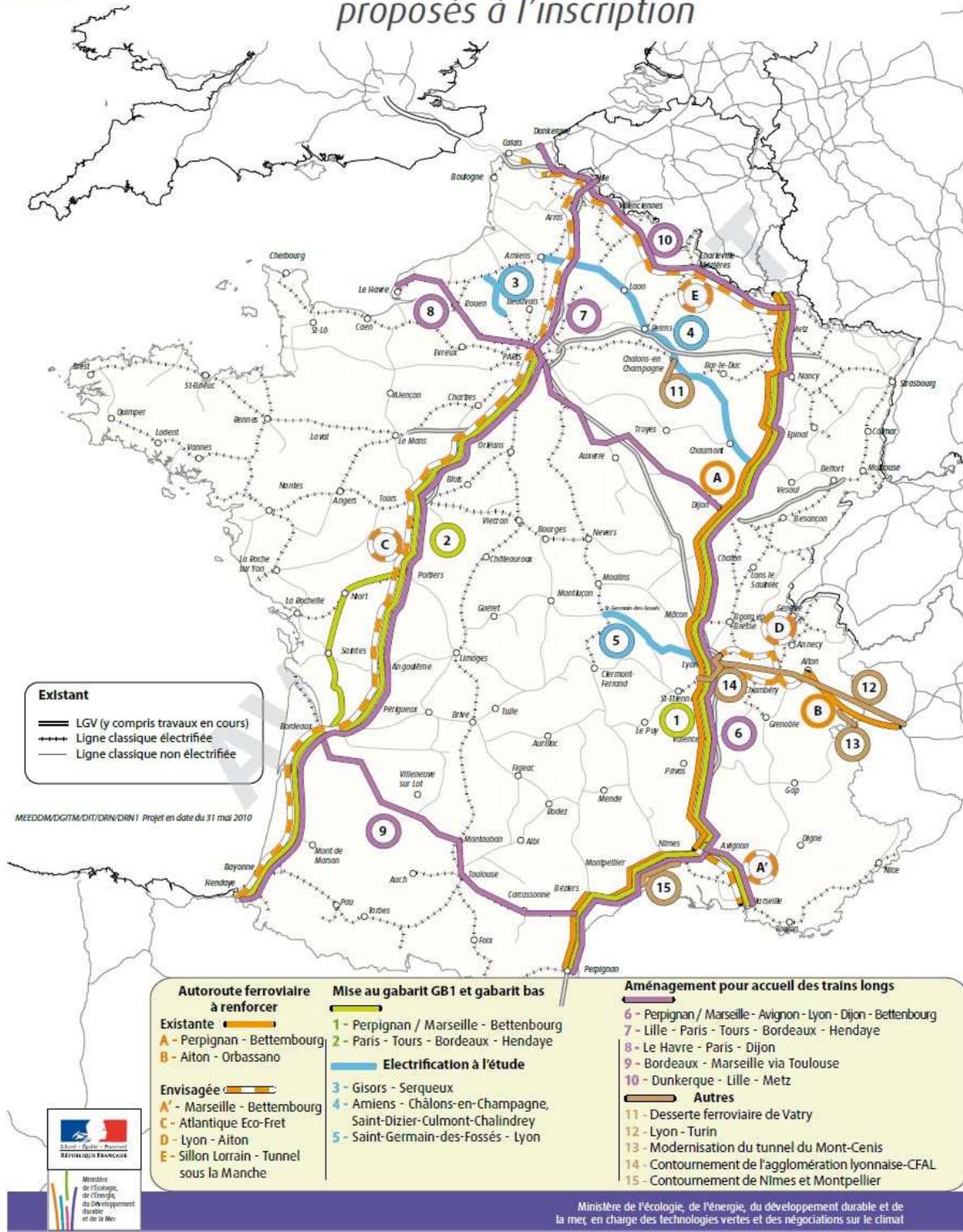
Afin de favoriser le report de la route vers le fer, plusieurs projets sont en cours : l'autoroute ferroviaire entre l'Île-de-France et l'Espagne (autoroute Atlantique Eco Fret). Cette autoroute ferroviaire, inscrite au SNIT, est un service de navettes ferroviaires pour le transport de remorques routières qui doit relier le Nord de la France à la frontière espagnole en traversant la région Centre via Orléans et Tours. L'achèvement de l'électrification de la ligne ferroviaire Nantes-Lyon serait également susceptible d'offrir des débouchés performants au trafic fret de l'estuaire de la Loire vers le couloir rhodanien et l'Italie. D'autre part, le SNIT prévoit un aménagement de la ligne Lille-Paris-Tours-Bordeaux-Hendaye pour l'accueil des trains longs, ainsi qu'une mise au gabarit GB1 et gabarit bas sur la partie Paris-Tours-Bordeaux-Hendaye.

Pour compléter ce maillage, la région Centre encourage la création et la mise en service d'Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP). A l'initiative de l'association Proffer Centre (coopératives et négociants céréaliers essentiellement), un projet d'OFP, nommé Proxirail a été établi en septembre 2007, pour la première fois en France. Regroupant les chargeurs, les entreprises, la SNCF, l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC) et des financiers (Caisse des Dépôts et Consignations, Sofiproteol et Unigrains), sa vocation est d'assurer le transport fret de marchandises sur des distances de proximité entre les chargeurs et les plateformes logistiques reliées aux grandes lignes de fret nationales et européennes. La création des OFP est soutenue par le Grenelle de l'environnement et répond également à des enjeux de revitalisation territoriale pour les territoires les plus reculés. A l'origine, Proxirail devait assurer la collecte et la massification des wagons de céréaliers entre Chartres, Saint-Pierre-des-Corps, Châteauroux, Nevers et Montargis, et un hub central aux Aubrais. A long terme, il est prévu un transport par Proxirail de 5 millions de tonnes. 775 km de lignes sont susceptibles d'être exploitées mais 370 km nécessitent des travaux lourds de remise en état. Ces travaux d'investissements concernent les lignes d'Orléans-Patay, Orléans-Pithiviers, Orléans-Châteauneuf et Orléans-Aubigny (Cher). La région s'engage pour des études d'avant-projet et de projet pour remettre à niveau quatre lignes fret : Orléans/Les Bordes/Sully, Châteauroux/Buzançais, Orléans/Pithiviers et La Guerche/Marseille-lès-Aubigny.

La région Centre est dotée de deux aéroports d'intérêt régional : Tours-Val de Loire pour le trafic passagers, et Châteauroux-Déols essentiellement pour le fret, la formation et les activités directement liées à l'aéronautique (maintenance, démantèlement d'avions...). Tous deux ont la caractéristique de connaître ces dernières années une forte croissance de leur activité et de receler d'importantes potentialités de développement pour l'avenir. L'aéroport de Tours constitue un vecteur de développement de la région en lien avec les atouts économiques et touristiques du Val de Loire. Il a accueilli plus de 100 000 passagers en 2009. Celui de Châteauroux peut constituer un outil important de développement économique et donc d'aménagement du territoire pour le sud de la région.

Schéma national des infrastructures de transports

Projets pour le développement du fret ferroviaire proposés à l'inscription



Une armature urbaine équilibrée

Rayonnement des agglomérations régionales : Orléans-Tours, un duo bien pourvu en emplois stratégiques

La région Centre n'est pas structurée autour d'une métropole unique, mais bénéficie d'une structure multipolarisée, autours de deux grandes villes notamment: Tours et Orléans. Les aires urbaines de Tours (397 010 habitants en 2007, 20^{ème} rang national, selon l'INSEE) et d'Orléans (369 521 habitants, 22^{ème} rang national) assurent des fonctions métropolitaines régionales notamment grâce à leur part des cadres de fonctions métropolitaines. En effet, certains emplois de haut niveau jouent un rôle important dans le rayonnement des grandes villes en raison de leur fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel. Ces emplois, regroupés sous la dénomination de « cadres des fonctions métropolitaines »¹, rassemblent les cadres ou les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus exerçant leurs activités dans cinq fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Le pourcentage de cadres des fonctions métropolitaines peut être considéré comme un indicateur du rayonnement économique des agglomérations.

Au sein de l'espace urbain régional, l'aire orléanaise affiche le pourcentage le plus élevé de cadres des fonctions métropolitaines : 8,9 % de l'emploi total (contre 5,5 % en 1982). Elle arrive à la 15^{ème} place des 65 aires urbaines de plus de 50 000 emplois. Orléans est la seule des aires du bassin parisien à se situer dans la moyenne nationale (9,1 %). En valeur absolue, Orléans gagne deux places en se situant au 13^{ème} rang national avec 15 356 CFM. La position de l'aire de Tours est plus modeste puisqu'elle occupe le 22^{ème} rang avec 7,2 % de cadres des fonctions métropolitaines et au 17^{ème} rang en valeur absolue avec 12 594 CFM. Cette part a néanmoins cru de 2.8 points entre 1982 et 2006. Bien que l'aire urbaine d'Orléans reste l'agglomération dont la progression des CDM est la plus forte : + 3,3 points, elle est toutefois descendu du 9^{ème} rang national en 1982 au 15^{ème} rang en 2006. L'aire d'Orléans assure donc une bonne progression régionale de la part des CFM, mais qui ne lui suffit pas pour rester très attractive au regard d'autres villes dont la progression a été très forte (notamment Nantes, Rennes, Lille, Niort...). Entre 1982 et 2006, l'aire de Tours au regard des autres villes gagne deux places la faisant passer du 24^{ème} rang au 22ème rang.

Derrière Orléans et Tours, on retrouve Chartres, Blois et Bourges qui figurent respectivement au 33^{ème}, 35^{ème} et 36^{ème} rang dans le classement des aires urbaines de plus de 50 000 emplois. Dans ces trois aires, la part des cadres des fonctions métropolitaines avoisine 6,5 %. Des six préfectures de la région, Châteauroux est celle qui présente la part la plus faible (4,5 %) et dont la croissance est moins marquée (+1.6 points).

¹ La notion de cadre des fonctions métropolitaines (CFM) est un nouveau concept développé par l'INSEE. Elle remplace la notion d'emploi métropolitain supérieur (EMS).

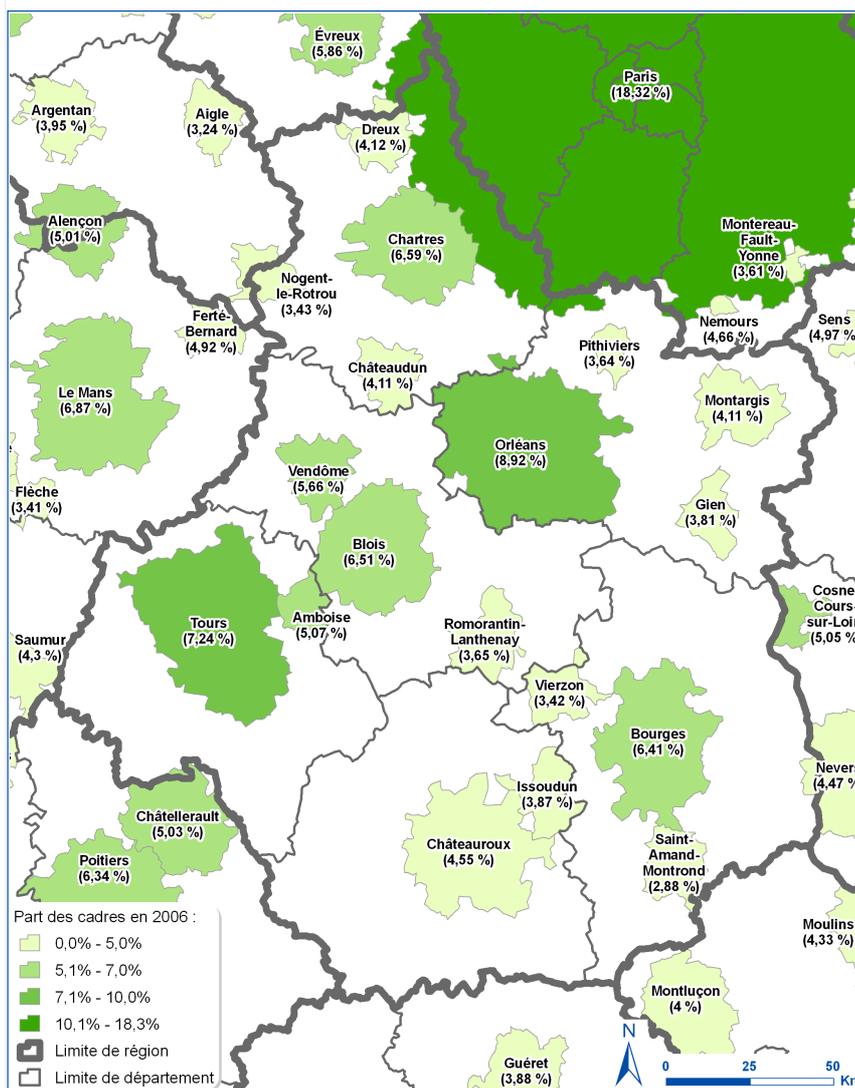
**Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)
dans les six principales aires urbaines
de la région Centre**

Aire urbaine	Nombre total d'emplois en 2006	Nombre de CFM en 2006	Part des CFM en 2006 (%)	Part des CFM en 1982 (%)
Orléans	172 171	15 356	8,9	5,6
Tours	173 897	12 594	7,2	4,4
Chartres	58 475	3 853	6,6	4,4
Blois	55 138	3 590	6,5	4,0
Bourges	57 101	3 660	6,4	3,7
Châteauroux	36 415	1 660	4,6	3,0

Note : les aires urbaines sont classées selon la part des CFM en 2006.

Source : Insee, recensements de la population de 2006 (exploitation complémentaire au lieu de travail) et de 1982 (sondage au quart au lieu de travail).

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans les aires urbaines

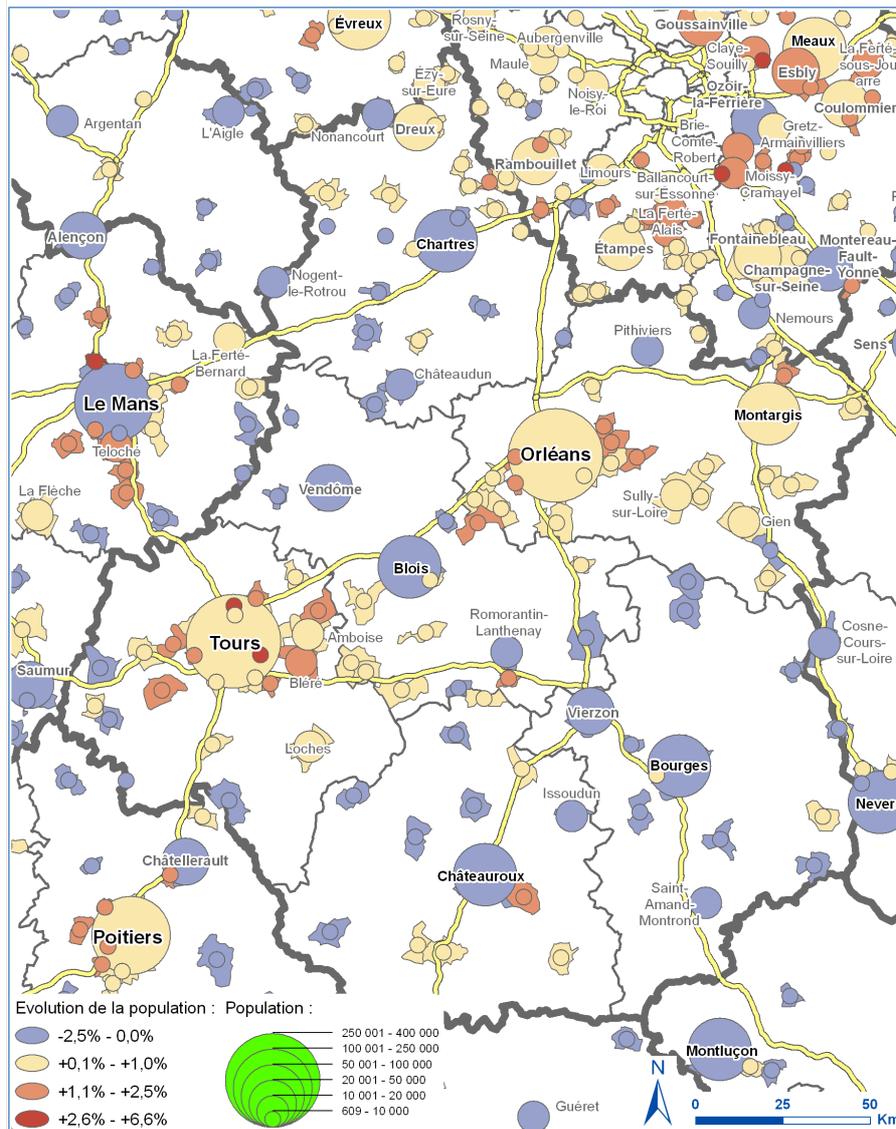


De nombreuses villes petites et moyennes

Le gros bourg et la petite ville sont caractéristiques de la trame urbaine de la région Centre: plus de la moitié des unités urbaines rassemble moins de 5 000 habitants et 80 % moins de 10 000 habitants.

La région compte huit agglomérations principales. Les unités urbaines de Dreux et Montargis abritent respectivement 45 500 et 55 000 habitants. Au-delà, arrivent les chefs lieux de département : Blois et Châteauroux à 65 000 habitants ; Chartres et Bourges à 88 000 et 90 500 habitants ; et Orléans et Tours respectivement proches de 268 500 et 307 000 habitants. La région Centre ne possède pas d'agglomération incontestablement dominante, à l'image de Toulouse ou de Lille dans leur région respective. D'autre part, l'évolution de la population dans les unités urbaines montre des situations territoriales contrastées. Ainsi entre 1999 et 2007, les unités urbaines du Val de Loire (notamment Tours, Orléans et leurs communes périurbaines) et celles de l'orbite parisienne (Dreux, Montargis) voient leur nombre d'habitants augmenter, tandis que les unités urbaines plus petites, situées dans l'axe du Cher, dans le département de l'Indre, mais aussi Chartres perdent des habitants.

Evolution de la population dans les unités urbaines entre 1999 et 2007

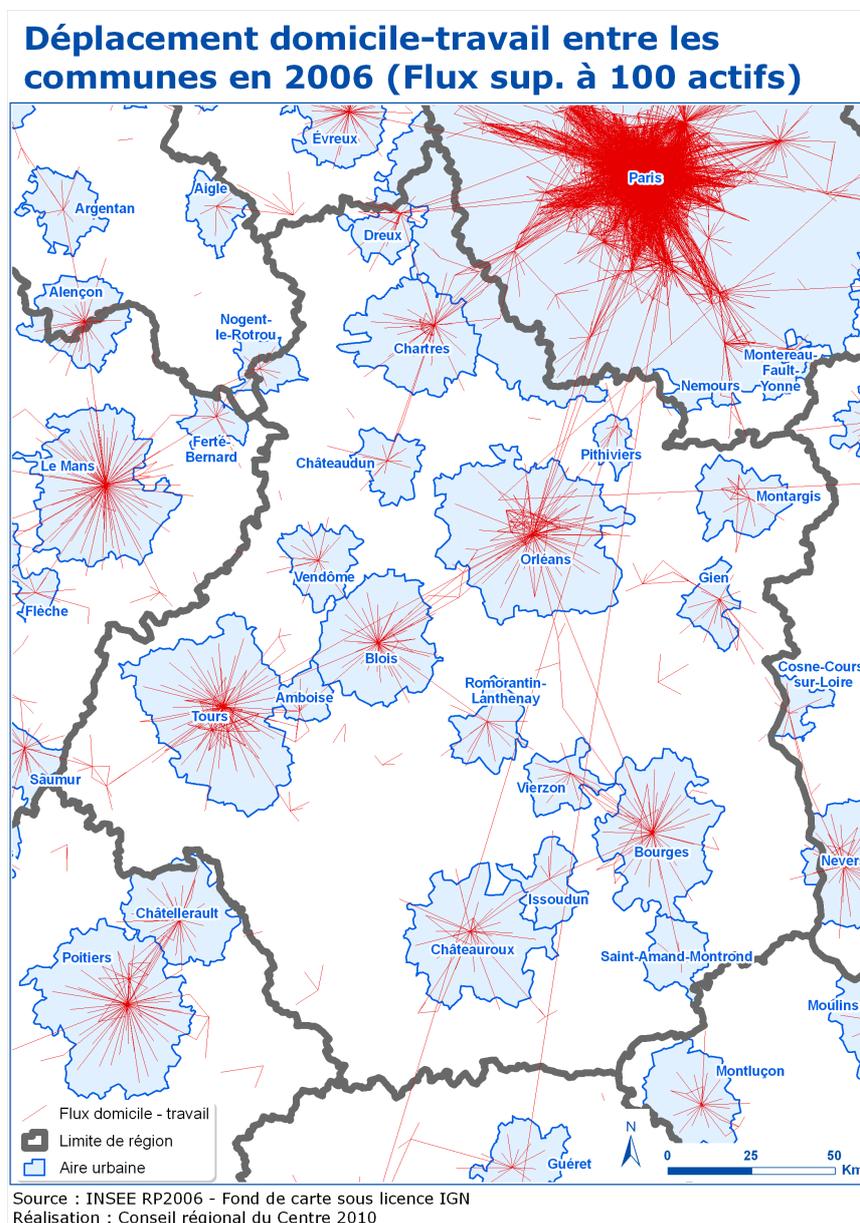


Source : INSEE RP2007 - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

L'étude des migrations journalières domicile-travail met en lumière des liens entre certaines villes et permet d'identifier plusieurs sous-systèmes urbains :

- l'arc Dreux-Chartres-Châteaudun : Les échanges entre lieu de travail et lieu de résidence sont bien apparents entre les agglomérations de Dreux et de Chartres d'une part, de Chartres et Châteaudun d'autre part.
- l'axe ligérien : les données relatives aux déplacements domicile-travail démontrent des relations fortes entre les trois agglomérations principales de Tours, Blois, Orléans.
- l'« étoile » berrichonne : cet ensemble multipolaire est composé des agglomérations et villes de Vierzon-Bourges-Issoudun-Châteauroux. Bourges entretient également des relations avec Orléans et Saint-Amand-Montrond.
- la diagonale du Loir-et-Cher reliant Vendôme, Blois et Romorantin et semblant aller jusqu'à Vierzon et Bourges.

On observe également qu'Orléans, Chartres et Dreux entretiennent des liens forts avec l'Île de France.



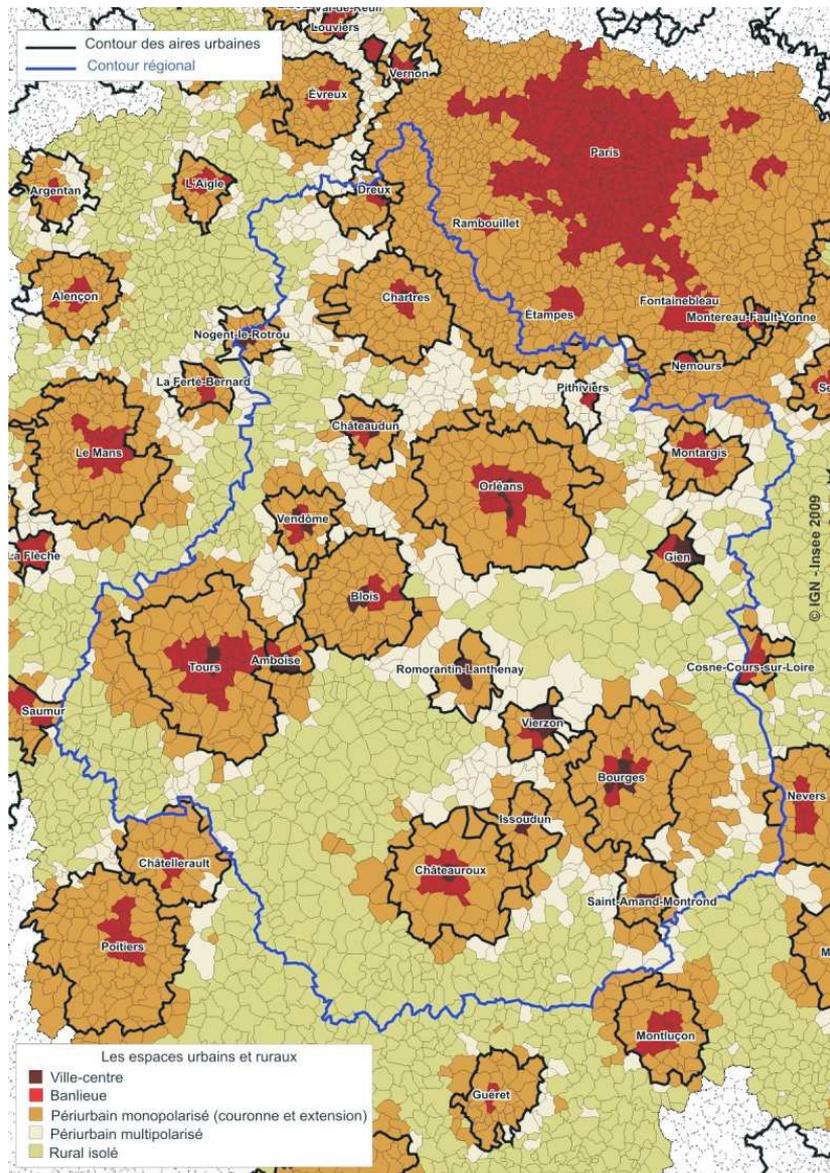
Une amplification de la périurbanisation

La dynamique urbaine se caractérise par une extension spatiale des villes. En région Centre, comme ailleurs, les actifs s'installent de plus en plus loin de leur lieu de travail, situé généralement dans le centre des villes ou dans les zones d'activités. Cette progression de la ville s'explique par l'engouement pour les maisons individuelles et un prix du foncier qui décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre des villes. Depuis 1999, la majorité des villes centres perd des habitants pendant que la population des banlieues et surtout celles de couronnes périurbaines s'accroît (respectivement + 3,6 % et +7,7 %). La population poursuit sa progression en périphérie des aires urbaines avec une augmentation de 7 % dans les extensions des aires urbaines.

Depuis 1999, les aires urbaines de la région Centre se sont presque toutes étendues. C'est l'aire urbaine de Bourges qui a le plus gagné du terrain vers Issoudun et surtout vers l'est. L'aire urbaine d'Orléans se développe partout sauf au sud. Tours progresse en direction de l'ouest et vers le nord jusqu'aux frontières régionales. Amboise paraît faire la jonction entre Tours et Blois. L'aire de Vendôme s'est étendue vers Blois et celle de Châteaudun vers Orléans. Les franges franciliennes sont, quant à elles, grignotées par l'aire urbaine de Paris. Elle se rapproche d'Orléans et progresse surtout vers le sud, rejoignant l'aire de Montargis. Au sud-est de la région, l'aire de Nevers s'étend sur le Cher en direction de celle de Bourges.

Les aires d'influence de Dreux, Vierzon, Romorantin-Lanthenay, Montargis, Gien ou Nogent-le-Rotrou se sont stabilisées. L'aire de Pithiviers s'est, quant à elle, rétractée depuis 1999.

Extension des aires urbaines en région Centre entre 1999 et 2004



Note : les aires urbaines ont été définies en 1999 (contour noir sur la carte) comme étant un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain (unité urbaine avec plus de 5 000 emplois) et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. En 2004, ces aires ont été reconstruites selon la même méthode mais en se basant sur l'emploi salarié et non plus l'emploi total, alors indisponible.

L'INSEE a pu ainsi représenter les aires urbaines telles que définies en 1999 et leur extension entre 1999 et 2004.

Ainsi, en 2004, les aires d'influence d'un pôle d'emploi sont composées de quatre types d'espace :

- la (ou les) ville(s)-centre(s) : la commune pôle avec éventuellement les communes limitrophes ayant une population supérieure à la moitié de celle du pôle ;
- la banlieue : l'unité urbaine à l'exception des villes-centres ;
- la couronne périurbaine : l'aire urbaine à l'exception de l'unité urbaine ;
- l'extension de l'aire urbaine (lorsqu'elle est significative) entre 1999 et 2004, mesurée par comparaison entre les aires urbaines de 1999 et les aires d'influence de 2004.

Les récents résultats du recensement de population 2006 confortent la présente analyse et confirment l'extension des aires urbaines. Cependant, la prise en compte de catégories traditionnellement moins mobiles (emplois agricoles, non salariés) réduit parfois l'ampleur des extensions des aires.

Point méthodologique :

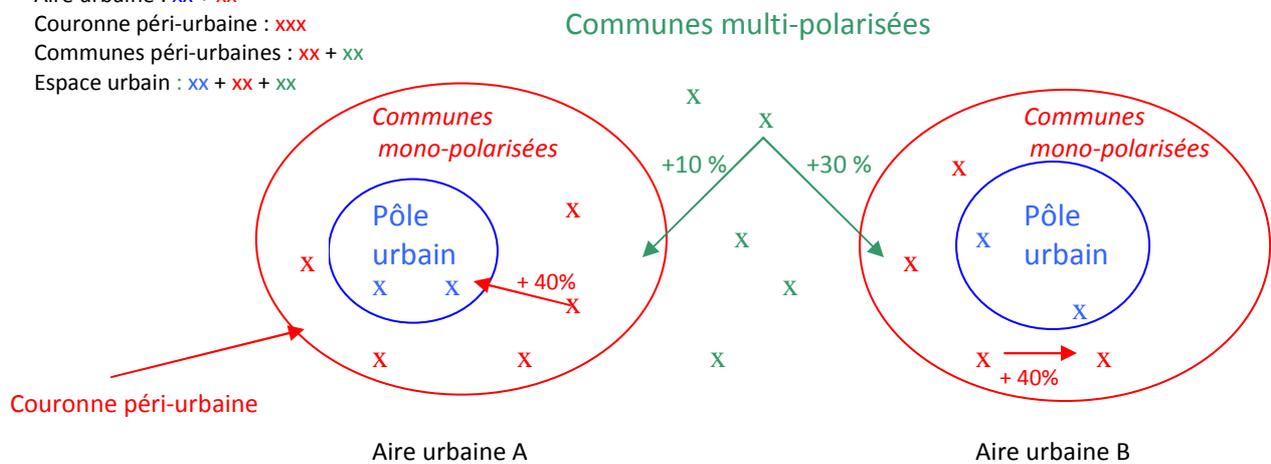
La composition d'un « espace à dominante urbaine » selon l'INSEE :

Aire urbaine : xx + xx

Couronne péri-urbaine : xxx

Communes péri-urbaines : xx + xx

Espace urbain : xx + xx + xx



Définitions de l'INSEE :

Aire urbaine : Les aires urbaines ont été définies en 1999 comme étant un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain (unité urbaine avec plus de 5000 emplois) et par des communes dont au moins 40% de la population résidente travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Pôle urbain : Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Unité urbaine : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Couronne péri-urbaine : La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Commune multi-polarisée : Communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

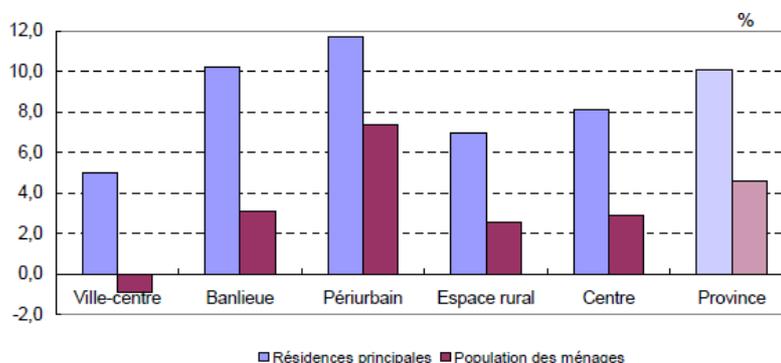
Commune mono-polarisée : Une commune monopolisée, ou commune périurbaine monopolisée, est une commune appartenant à la couronne périurbaine d'une aire urbaine.

Commune péri-urbaine : Les communes périurbaines sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

Espace urbain : L'espace urbain est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Cet espace forme un ensemble connexe. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.

Entre 1999 et 2006, les ménages de la région Centre privilégient l'installation dans les espaces périurbains et les banlieues. Le nombre de résidences principales s'est accru respectivement de 10 % dans l'espace périurbain et de 12 % dans les banlieues.

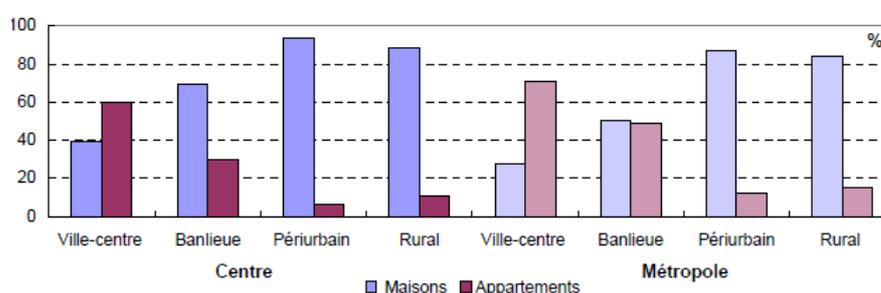
Evolution (en %) du nombre de résidences principales et de la population des ménages selon les espaces entre 1999 et 2006



Source : Insee, Recensement de la population 2006

La construction de pavillons individuels constitue l'une des manifestations principales de la périurbanisation. La maison individuelle reste le mode d'habitat préféré en région Centre. En 2006, sur 100 résidences principales, 72 sont des maisons contre 63 en France. L'habitat individuel prédomine très largement dans l'espace périurbain.

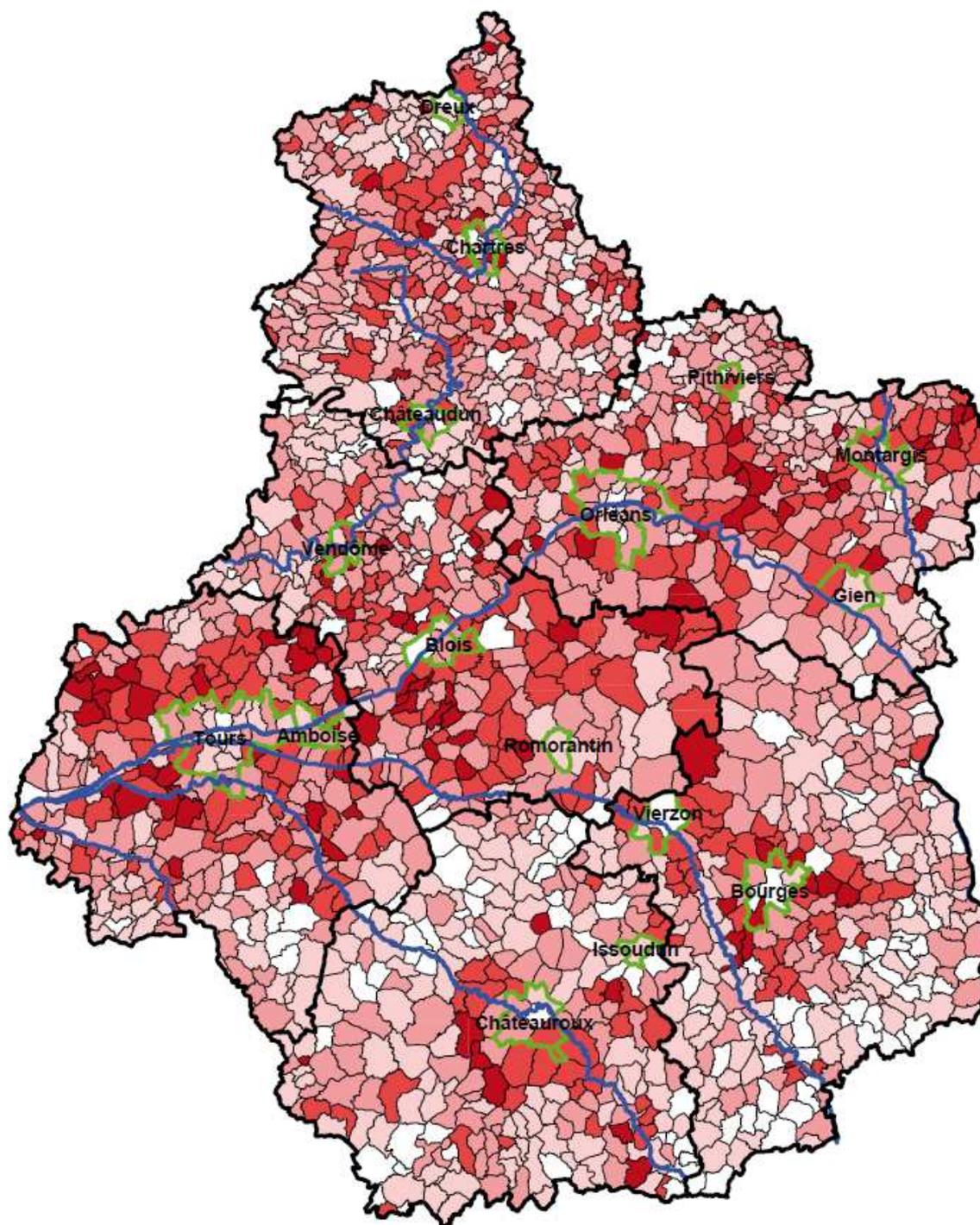
Type de logements selon les espaces en 2006



Champ : résidences principales, hors bâtiment à usage autre qu'habitation
Source : Insee, Recensement de la population 2006

Cette amplification de la périurbanisation s'avère préoccupante car génératrice de nombreuses nuisances environnementales : destruction de la biodiversité, perte de terres agricoles, production de gaz à effet de serre du fait de la multiplication des déplacements, pollution de l'air... Elle est également source de difficultés économiques et sociales : surcoût d'aménagement et d'équipement pour les collectivités locales, surcoût de déplacements pour les ménages avec la hausse du carburant...

NOMBRE MOYEN DE MAISONS INDIVIDUELLES CONSTRUITES POUR 1000 HABITANTS
PÉRIODE 2000-2008



Construction maisons individuelles
Période 2000 - 2008

■	100 - 461	(115)
■	61 - 100	(368)
■	34 - 61	(650)
■	15 - 34	(506)
□	0 - 15	(203)

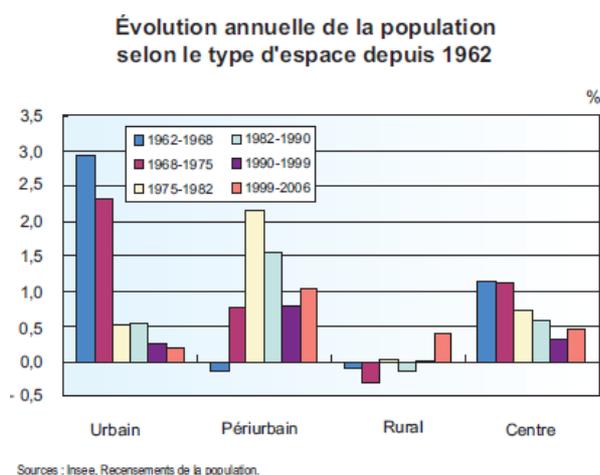
©DRE Centre
Source : MEDDM - SITADEL
Septembre 2009

Un renouveau des campagnes

En 2006, 28 % de la population régionale réside dans le rural, contre 38 % au début des années 60. La partie la plus rurale de la région reste le sud régional, notamment l'Indre où plus de la moitié des habitants vit à la campagne.

Après une longue période de décroissance puis de stagnation, la population rurale augmente de nouveau depuis 1999, avant tout dans les départements de l'axe ligérien.

Le renouveau de l'espace rural concerne aussi le sud régional : la population s'y stabilise après des pertes cumulées de respectivement 18 000 et 32 500 habitants entre 1962 et 1999. Il reste cependant quelques zones en décroissance comme Lignères et Dun-sur-Auron dans le Cher ou Châtillon-sur-Indre et Ecueillé dans l'Indre.



La confirmation de cette dynamique de repeuplement des campagnes dépendra fortement de la capacité des nouveaux arrivants à s'adapter à leur nouveau milieu. Un sondage national réalisé en 2003 révèle en effet que le principal facteur d'échec lors de l'installation des néoruraux réside dans les difficultés d'adaptation à la vie locale et d'intégration à la population locale.

Ce renouveau démographique de l'espace rural engendre par ailleurs une multiplication des conflits d'usage. L'arrivée de nouveaux résidents, dont les caractéristiques diffèrent des habitants d'origine, accroît la diversité sociale des communes rurales. Cette diversité fait émerger des attentes inédites et parfois contradictoires. Par exemple, des conflits entre les activités résidentielles et productives sont susceptibles de s'accroître du fait des nouveaux résidents, soucieux de préserver leur cadre de vie.

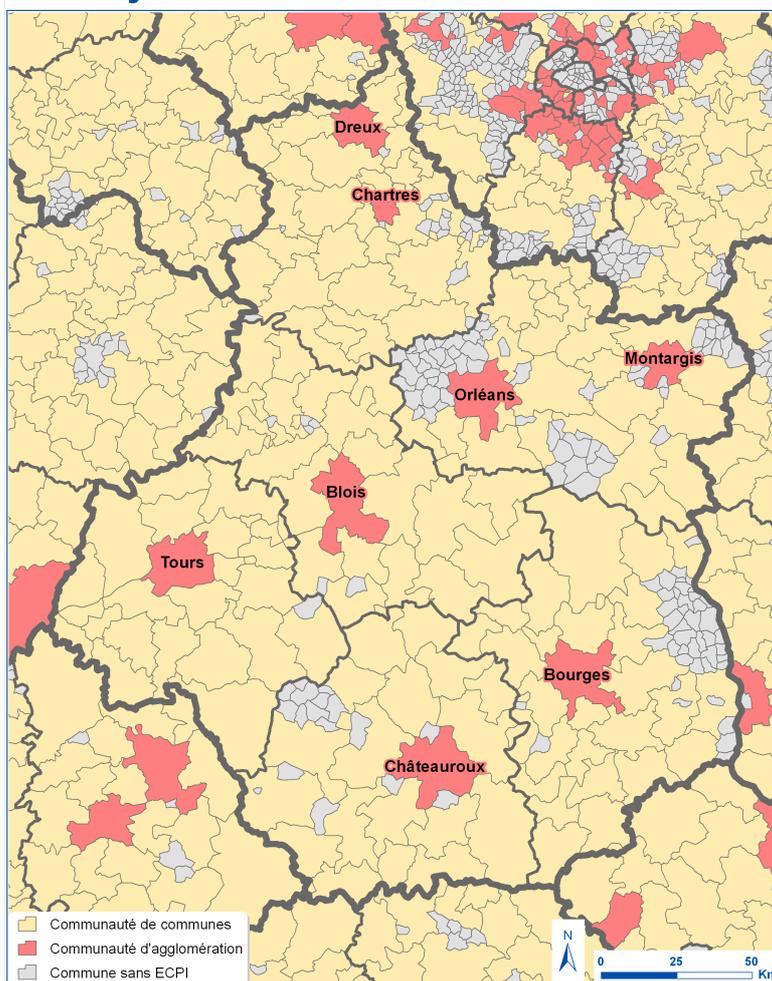
L'organisation spatiale régionale par les territoires de projet

A INTEGRER un bref historique de l'intercommunalité et des structures décentralisées (départements, communes...) depuis la Révolution Française, date de création des 6 départements de la région

Les intercommunalités

En 2010, la région Centre compte 1686 communes regroupées en Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération sur 1842 (soit 91.5 % des communes de la région). Cette proportion est identique à celle que l'on constate au niveau national. La région Centre comporte 8 Communautés d'Agglomération autour des principales villes : CA Tours Plus, CA de Blois « Agglopolys », CA d'Orléans-Val de Loire, CA Castelroussine, CA Bourges Plus, CA Chartres-Métropole, CA du Drouais, et CA Montargoise et des Rives du Loing. 156 communes restent cependant isolées, notamment autour de la CA orléanaise, à l'est du département du Cher, autour de l'agglomération de Châteauroux et de Montargis, et à l'ouest du département de l'Indre. Le département du Loiret est celui qui comporte le plus grand nombre de communes n'appartenant pas à une communauté de communes ou d'agglomération (67 communes).

Les intercommunalités dans la région Centre au 1er janvier 2010



Les PNR et les Pays

► Les trois Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux constituent des atouts territoriaux importants pour la Région, grâce à leur qualité environnementale, paysagère et à leur gestion touristique maîtrisée.

Ils font de plus preuve d'une gouvernance intégrée associant plusieurs intercommunalités et régions. Une charte concertée définit un projet de préservation et de développement durable. Les PNR sont gérés par des Syndicat mixtes qui sont composés par les communes membres, les départements et les régions associés.

Les cinq grandes missions des Parcs naturels régionaux définies par la loi sont :

- > la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- > l'aménagement du territoire ;
- > le développement économique et social ;
- > l'accueil, l'éducation et l'information ;
- > l'expérimentation et l'innovation dans la mise en œuvre de ces missions.

Les parcs naturels régionaux sont donc de véritables outils de gestion et de développement durable au service du territoire et des habitants. Ils forgent leur existence et leurs actions sur une identité affirmée, qui dépasse les limites administratives (notamment pour le PNR du Perche et de Loire Anjou Touraine).

La région comporte 3 parcs naturels régionaux situés à l'Ouest :

➤ Le **parc naturel du Perche**, situé à 150 km de Paris, est à cheval sur 2 régions (Basse Normandie et la région Centre), et 2 départements (l'Orne et l'Eure et loir). Il comprend 73 600 habitants répartis sur 118 communes, dont 40 communes en Eure et Loir et 78 dans l'Orne. Le PNR du Perche s'engage sur un nouveau projet de territoire : la charte 2010-2022 s'axe sur un périmètre élargi qui conserve la cohérence géographique et culturelle du PNR. Ainsi, le PNR contiendra 134 communes, dont 91 dans l'Orne et 43 dans l'Eure et Loir et 82 000 habitants. Situé entre le Bassin parisien et le Massif armoricain, le Perche se distingue par son relief et sa géologie. Son paysage caractéristique et relativement homogène se compose de grands versants bocagers, de hauteurs couronnées de forêts, de nombreuses vallées et rivières, d'un bâti de qualité bien ancré dans la campagne bocagère.

➤ Le **parc naturel de Loire Anjou Touraine** est à cheval entre la Région Pays de la Loire et la région Centre. Il est composé de 141 communes : 68 en Maine-et-Loire et 73 en Indre-et-Loire. Compris entre deux villes-portes : Angers et Tours, il est le plus habité parmi les 3 PNR de la Région Centre avec 181 630 habitants. Le PNR met en œuvre ses missions par rapport à la charte de 2008-2020 dont le principal enjeu est de diminuer la pression urbaine qui s'exerce sur ce territoire (notamment autour de la Loire), riche en atouts patrimoniaux bâtis, paysagers et environnementaux. Le PNR comprend une partie du territoire Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

➤ Le **parc naturel régional de la Brenne**, est inclus dans le département de l'Indre. Il est composé de 47 communes, et comprend 31 000 habitants. Son territoire est l'une des plus importantes zones humide de la France, avec plus de 2000 étangs. Le PNR s'appuiera sur une nouvelle charte 2010-2022, qui fera passer son périmètre de 47 à 51 communes.

Les Parcs Naturels Régionaux en région Centre



Source : CR Centre - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

► Les Pays

Au 1er janvier 2008, le territoire régional est entièrement recouvert par des pays, à l'exception de la Communauté d'Agglomération de Tours, d'Orléans, mais aussi de quelques communes isolées.

Les pays naissent d'une volonté locale de se regrouper pour définir et mettre en œuvre un projet de territoire concerté. Redéfinis par la loi Voynet en 1999, le périmètre repose sur « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale » et doit répondre aux limites d'un bassin de vie ou d'emploi.

La région Centre compte actuellement 32 pays, dont 7 en projet (date 1er janvier 2009). Fait significatif en matière d'évolution de gouvernance territoriale, entre 2001 et 2009, la communauté d'agglomération de Blois s'est intégrée au pays des Châteaux (2006), la communauté d'agglomération de Chartres s'est incluse dans le pays Chartrain de même que celle de Montargis dans le pays Gâtinais, et la communauté d'agglomération de Châteauroux est entrée dans le pays Castelroussin-Val de l'Indre. Il y a eu également création du pays Indre et Cher en 2005.

L'analyse et l'évolution de l'armature urbaine des pays permettent de les distinguer en quatre catégories :

- **les pays urbains : 9 des 32 pays** sont nettement à dominante urbaine. Ils comptent en leur sein une aire urbaine qui représente la quasi-totalité du pays. Ainsi, les aires urbaines de Bourges, et de Vierzon concentrent plus de 80% de la population qui les abrite. Celle de Châteauroux représente la moitié de la superficie du pays Castelroussin Val de l'Indre. Celles de Dreux, Châteaudun, Amboise ou Issoudun sont sans doute moins prédominantes, mais concentrent plus des 2/3 de la population de leur pays respectifs. Le rattachement de la communauté d'agglomération de Blois au pays des Châteaux lui donne une configuration urbaine. De même avec le rattachement de la communauté d'agglomération de Chartres au pays Chartrain, et de celles de Montargis au pays du Gâtinais.
- **les pays périurbains** : ils sont composés par des communes périurbaines, sans comprendre de pôles urbains ou ruraux. Ce sont soit des communes mono-polarisées, incluses dans les aires urbaines soit des communes multi-polarisées, plus éloignées des aires urbaines, sans toutefois appartenir à l'espace rural. Sont ainsi compris 8 pays : ceux de la Beauce Val de Loire, de Loire nature, de la Forêt d'Orléans, de Loiret Sologne, de Loire-Beauce, et de Beauce. L'extension des aires urbaines de Bourges et de Nevers fait entrer le pays de Loire-Val d'Aubois dans la catégorie des pays périurbains, alors qu'il faisait parti des pays ruraux en 2001, selon l'INSEE. Le pays de l'Indre et Cher crée en 2005 appartient également à cette catégorie, puisqu'il est largement représenté par les communes périurbaines de Tours.
- **les pays mixtes** : 6 pays entrent dans cette catégorie. Ils sont définis par une relative parité entre l'urbain et le rural incluant par conséquent une aire urbaine, en général de petite taille et un espace rural : pays de Beauce/Gâtinais en Pithiverais, pays du Giennois, pays du Vendômois, pays du Berry Saint-Amandois, pays du Perche, pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.
- **les pays ruraux** : 7 pays entrent dans cette catégorie. Ce sont des pays dont une très large population réside dans un espace à dominante rurale². Il s'agit des pays de Boischaud Nord, du Chinonais, Sancerre-Sologne, la Châtre-en Berry, Brenne, Loches, Grande Sologne, Val de Creuse.

Alors que l'analyse faite par l'INSEE en 2001 montrait une couverture des pays plus importante dans le milieu rural, la tendance aujourd'hui s'inverse. Plus de la moitié des pays sont urbains ou périurbains. La périurbanisation croissante des villes, l'intégration de certains pôles urbains aux pays, et de la création nouvelle de pays avec une identité essentiellement périurbaine constituent les principaux facteurs explicatifs.

Une analyse croisée des zones d'emplois et des pays permet un autre regard et montre des situations contrastées. 10 pays de la région Centre correspondent assez bien aux limites des zones d'emploi définies par l'INSEE : les pays de Gien, du Gâtinais, de Pithiviers, de Vendôme, d'Amboise, de Chinon, de Loches, de la Châtre-en-Berry, de Saint Amand Montrond, et enfin le pays de Sancerre-Sologne.

En revanche, 12 pays ne correspondent pas à la logique des zones d'emploi : les pays Loire Nature, pays Indre et Cher, pays Val de Creuse, pays Boischaud Nord, pays de Bourges (son aire d'influence s'étend jusqu'aux frontières départementales), pays de Loire Val d'Aubois (qui est inclut entièrement dans la zone d'emploi de Bourges), les trois pays autour d'Orléans (pays Loire Beauce, pays Sologne-val Sud, pays de la Forêt d'Orléans), le pays de Beauce, rattaché aux zones d'emploi de Chartres et Châteaudun, les deux pays constituant la zone d'emplois de Blois (pays de Beauce-Val de Loire et pays des Châteaux). L'ensemble de ces pays se détermine par une logique plus résidentielle.

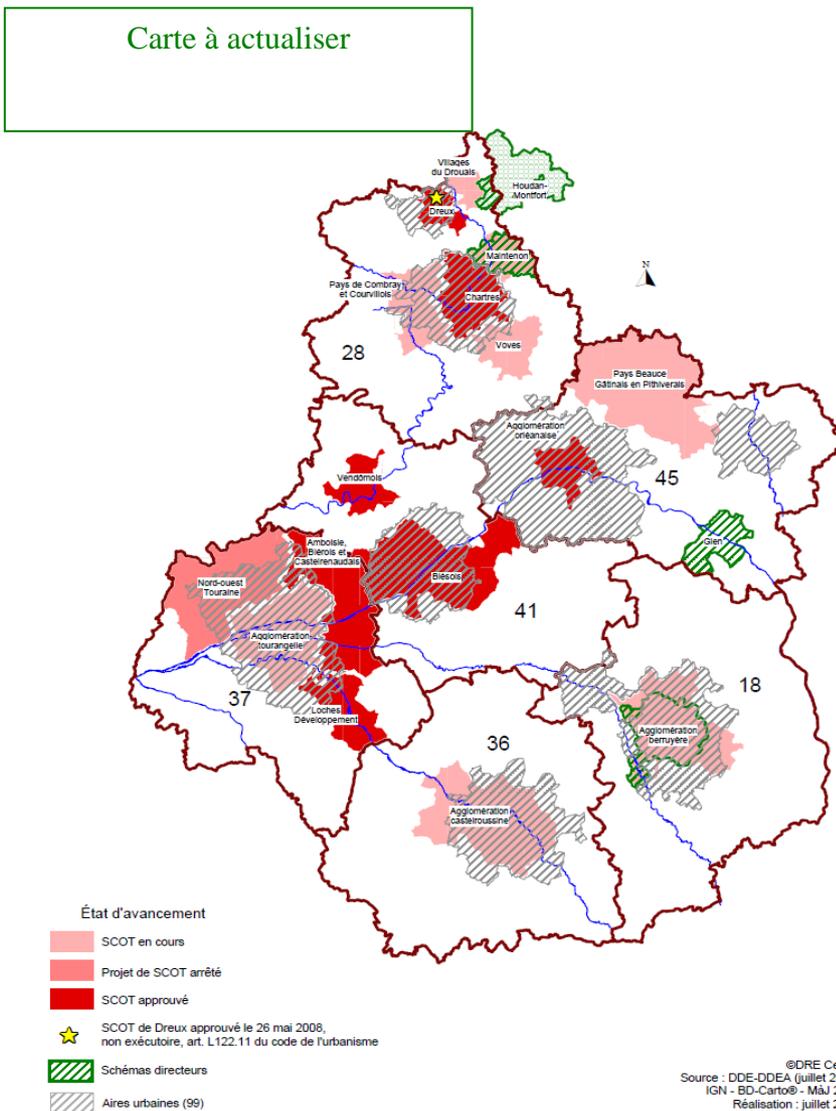
² Selon la définition de l'INSEE, l'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Les outils au service d'une prospective : les SCOTs et les chartes de développement

Au 1er juillet 2009, la région Centre, comprend 18 SCOTs : 7 approuvés, 8 en cours, 1 projet de SCOT arrêté et 2 schémas directeurs encore en vigueur. Un schéma directeur est encore en vigueur dans l'agglomération de Gien.

Les SCOTs, définis par la loi SRU le 13 décembre 2000 pour remplacer les schémas directeurs, ont vocation à définir un projet de territoire durable et de mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles en matière de logement, de transport, de commerce, de développement économique et d'environnement à l'échelle d'un territoire cohérent d'un seul tenant et sans enclave. Ils définissent de manière concertée, le développement et l'aménagement du territoire pour les 10 années à suivre. Son rôle est la maîtrise de l'étalement urbain, le respect des équilibres entre espaces naturels, agricoles et le développement urbain. La loi du Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010 renforce les rôles des SCOT et vise à une généralisation des SCOT sur le territoire national.

PÉRIMÈTRES DE SCOT ET D'AIRES URBAINES AU 1^{ER} JUILLET 2009



En région Centre, quatre SCOTs se partagent l'aire urbaine de Tours : le SCOT de l'agglomération Tourangelle, le SCOT Nord-Ouest Touraine, le SCOT Loche développement. Le SCOT des communautés de l'Amboisie défini en grande partie par l'agglomération d'Amboise, fait également partie de l'aire urbaine de Tours. Le SCOT de Blois intègre la majeure partie de l'aire urbaine de Blois et se prolonge jusqu'à l'aire urbaine d'Orléans. Le SCOT d'Orléans est délimité par le périmètre de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire. Son périmètre est environ 5 fois moins grand que l'aire urbaine orléanaise. Enfin, six SCOTs situés aux franges de l'Île-de-France dans le département de l'Eure et Loir sont impactés par l'aire urbaine parisienne. Le SCOT d'Houdan Montfort comprend 4 communes de la Région Centre et le reste des communes sont en Île-de-France.

A intégrer une partie sur les chartes de développement

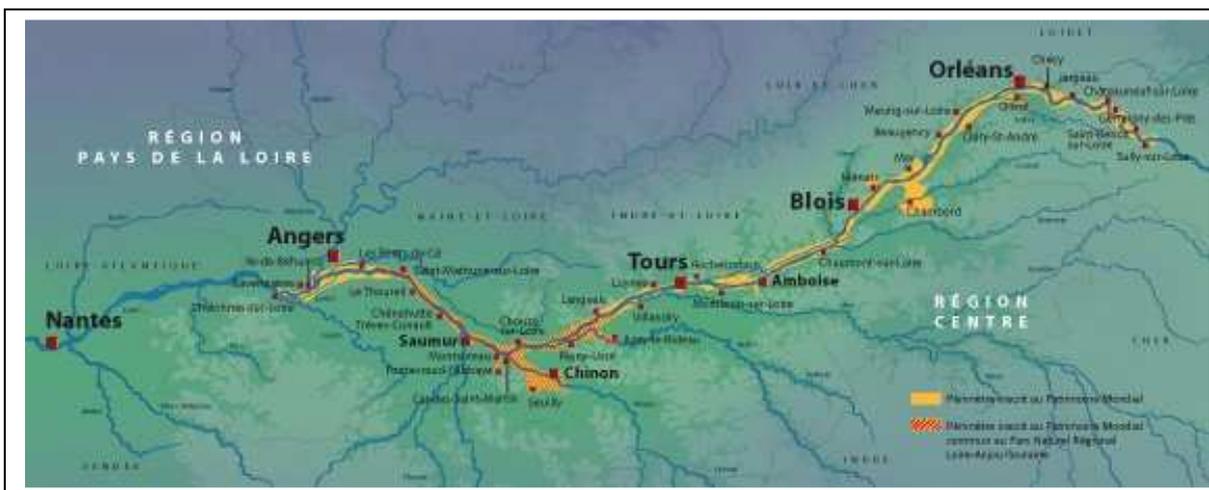
Le Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité

Le Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis novembre 2000 en tant que « paysage culturel évolutif et vivant », forme un **dispositif de projets et d'actions innovant** en fédérant une pluralité d'acteurs. Le territoire comporte plus d'un million d'habitants et s'inscrit sur :

- 2 régions (Centre, Pays de la Loire),
- 4 départements (Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire),
- 6 agglomérations (Orléans, Blois, Tours, Chinon, Saumur, Angers),
- 11 pays,
- 1 parc naturel régional (PNR Loire-Anjou-Touraine),
- 160 communes

L'inscription du Val de Loire doit permettre aux acteurs et à travers une charte d'engagement, d'encourager la préservation de ce patrimoine exceptionnel, tout en lui garantissant un développement économique et humain équilibré.

Périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO



Source : www.paysagesduvalde Loire.fr

Le dispositif de gestion a été mis en place en mars 2002 et comprend trois organes :

- la conférence territoriale, présidée par le préfet de la région Centre, composée des présidents des Conseils régionaux Pays de la Loire et Centre, les présidents des Conseils généraux (Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-loire, Maine-et-loire), les maires des villes d'Orléans, Blois, Tours, Angers et Saumur, les présidents des EPCI concernés, le président du PNR Loire-Anjou-Touraine.... Elle définit les grandes orientations de la Mission Val de Loire.
- le comité de développement, qui est un organe de concertation.
- la mission Val de Loire, qui est l'organe opérationnel. Il s'agit d'un syndicat mixte interrégional, qui coordonne, anime et participe à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'actions.

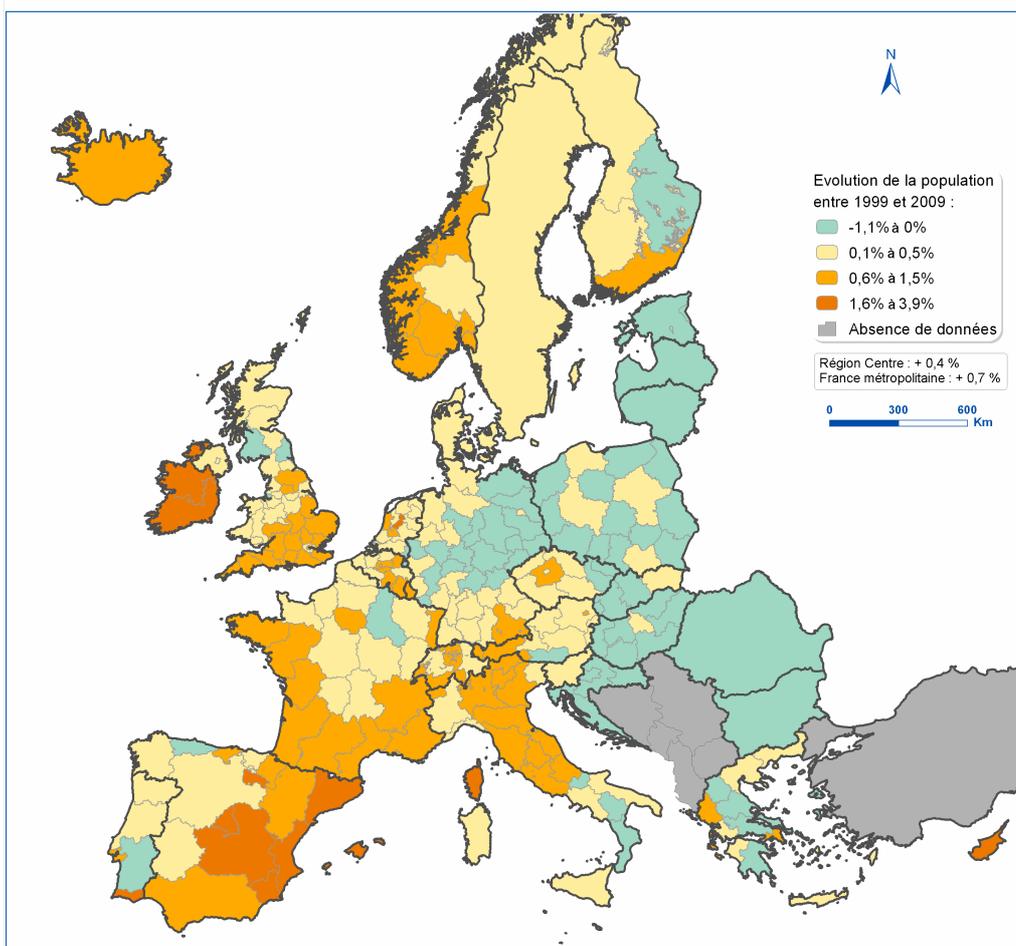
Des dynamiques
démographiques et
sociales préoccupantes

Un regain démographique mais des dynamiques infrarégionales différenciées

Un rebond démographique remis en question par les projections à 2030

Evolution démographique dans les régions de l'Union Européenne

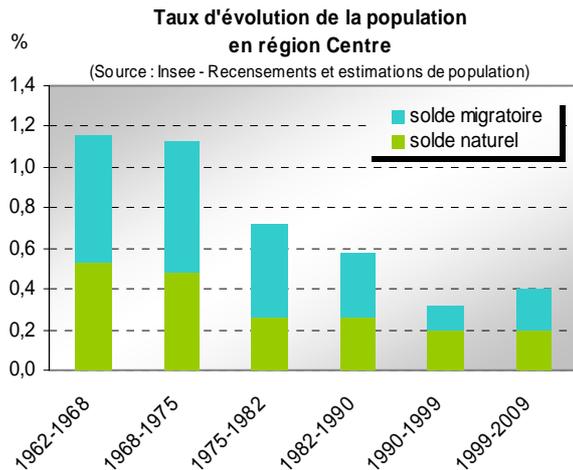
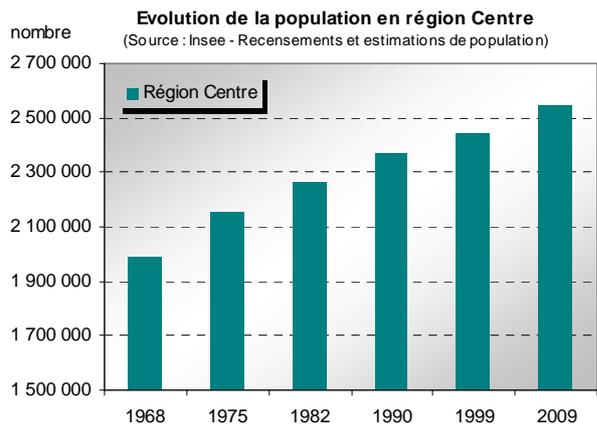
Taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2009 (chiffres 2008 pour la Grande Bretagne et la Belgique)



Source : Eurostats 2010
Réalisation : Conseil régional du Centre

En 2009, la population de la région Centre est estimée à 2 544 000 habitants, soit 4 % de la population métropolitaine et 0,5 % de la population européenne. La région Centre se place au 10^{ème} rang des régions métropolitaines et au 64^{ème} rang européen pour sa population (sur 269 régions).

Depuis 1999, la région Centre connaît un rebond démographique. En effet, alors que la population régionale avait augmenté à un rythme de plus en plus faible, passant d'un taux de variation annuel moyen de 1,2 % sur la période 1962-1968 à 0,3 % sur la période 1990-1999, la population évolue à un rythme plus soutenu entre 1999 et 2009. La population augmente ainsi de 0,4 % par an en moyenne sur la période (+ 0,7 % par an en moyenne en métropole), ce qui place le Centre au 12^{ème} rang des régions de France métropolitaine pour la croissance de la population. La croissance de la population régionale s'explique par un solde naturel et un solde migratoire tous deux positifs et évoluant dans les mêmes proportions.

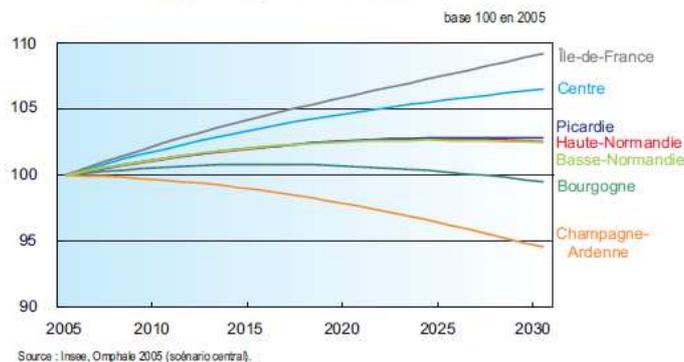


Le Centre est la région la plus peuplée des régions du Bassin parisien et celle qui connaît l'augmentation la plus forte (+ 0,4 % par an en moyenne), hors Ile-de-France. Toutes les régions voient leur population croître sur la période 1999-2009 sauf une, la Champagne-Ardenne. La population de la Picardie et de la Basse-Normandie évolue de + 0,3 % par an en moyenne, la Haute-Normandie et la Bourgogne légèrement moins avec + 0,2 %.

Si ce rebond démographique est encourageant, il pourrait ne pas se poursuivre sur les années suivantes. En effet, si les tendances démographiques observées sur la période 1990-2005 se poursuivaient, la croissance de la population s'effectuerait à un rythme plus faible d'année en année, n'atteignant jamais les niveaux enregistrés avant 1990. La région gagnerait 161 900 résidents entre 2005 et 2030, contre 339 500 au cours des 30 années précédentes. Le taux d'évolution de la population régionale ne cesserait de décroître, jusqu'à 0,2 % sur la période 2020-2030 et la région compterait 2 652 000 habitants. La croissance démographique régionale serait, de plus, en deçà de la progression métropolitaine, comme c'est le cas depuis le début des années 1990.

Le Centre resterait la région la plus dynamique du Bassin parisien (hors Ile-de-France) avec une croissance continue de sa population entre 2005 et 2030.

Projections d'évolution de la population des régions du Bassin parisien entre 2005 et 2030

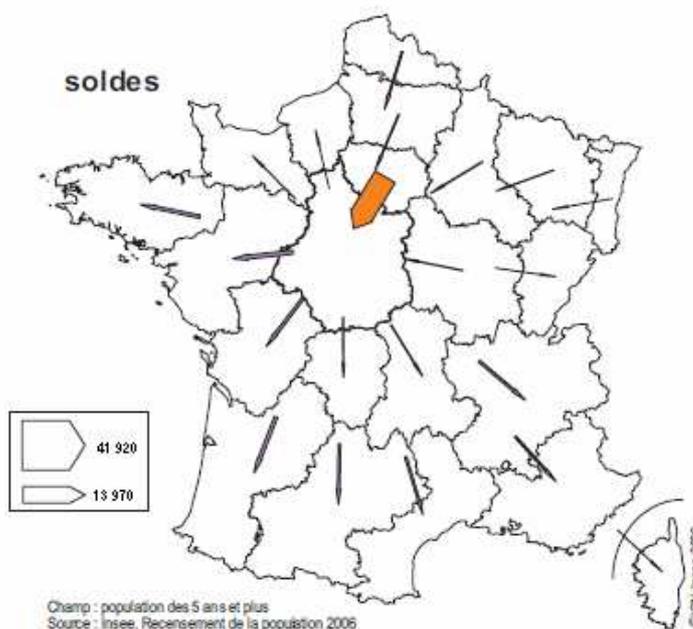


Une attractivité modérée de la région

Le Centre est la région de France où les mouvements migratoires sont les plus nombreux au regard de la population. Avec 400 000 mouvements d'entrée ou de sortie entre 2001 et 2006, le Centre est la région, avec le Languedoc-Roussillon, où l'intensité des échanges dans leur ensemble est la plus forte.

Entre 1990 et 1999, la région connaissait déjà de très importants flux migratoires au regard de sa population. Sur la période 2001-2006, ces flux se soldent toutefois par une augmentation de population relativement faible, les départs de la région étant à peine moins nombreux que les arrivées. En effet, 203 000 nouveaux habitants sont arrivés dans le Centre en provenance du reste de la France alors que plus de 197 000 personnes l'ont quittée. Le Centre enregistre ainsi un gain de l'ordre de 6 000 personnes et se place au modeste 12^{ème} rang des régions françaises pour son taux annuel de migration net.

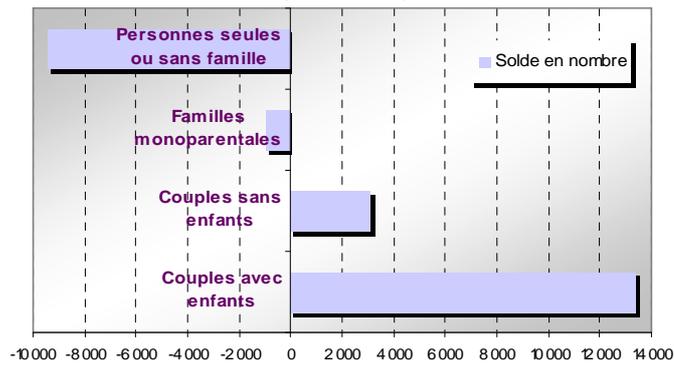
Le Centre affiche ainsi un déficit de 7 500 personnes avec les Pays de la Loire, 6 500 avec l'Aquitaine et 6 000 avec la Bretagne. Les soldes avec le quart Nord-Est n'étant que faiblement positifs, les migrations avec la province se concrétisent par une perte de près de 38 000 personnes. Les échanges avec l'Île-de-France contribuent alors massivement au rétablissement du solde migratoire régional, avec un excédent de 42 000 personnes pour la région. Toutes les régions limitrophes de l'Île-de-France bénéficient d'ailleurs d'un solde migratoire positif avec cette région mais le Centre, particulièrement attractif pour les franciliens, capte près de la moitié du total de ces soldes (45 %).



La région Centre gagne des couples avec enfants, des seniors et des retraités et perd des jeunes et des étudiants.

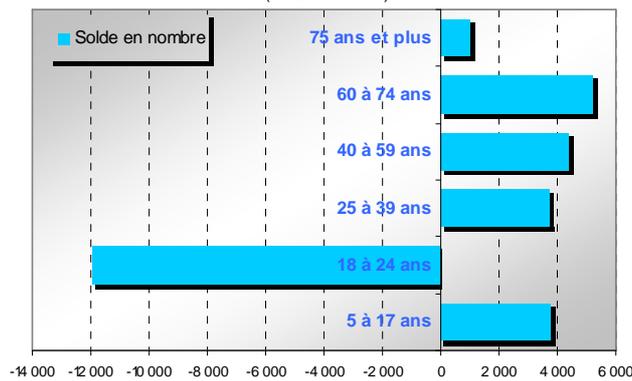
Le solde migratoire faiblement positif de la région repose avant tout sur l'excédent de personnes vivant en couple avec enfants. Les pertes sont en revanche élevées pour les personnes seules ou sans famille, modes de vie fréquents chez les jeunes ou les étudiants.

**Solde des migrations résidentielles entre 2001 et 2006
par type de ménage**
(Source : Insee)



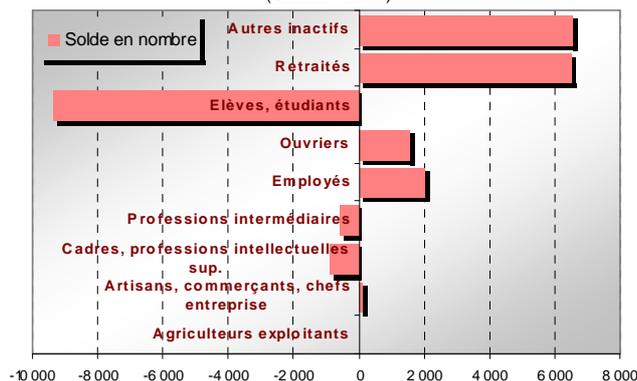
Le déficit régional est très net pour les jeunes de 18 à 24 ans, s'élevant à près de 12 000 personnes (dont près de la moitié est attirée par l'Île-de-France). À l'exception des 18-24 ans, le solde migratoire est positif à tous les âges mais plus élevé entre 60 et 74 ans. Le Centre est ainsi une terre d'accueil pour les personnes âgées de 60 ans et plus, avec un solde migratoire positif de plus de 6 000 personnes, résultant d'un gain de plus de 12 000 personnes en provenance d'Île-de-France et d'une perte de 6 000 migrants vers d'autres régions. Le solde régional est ainsi largement positif pour les retraités.

**Solde des migrations résidentielles entre 2001 et 2006
par tranche d'âge**
(Source : Insee)



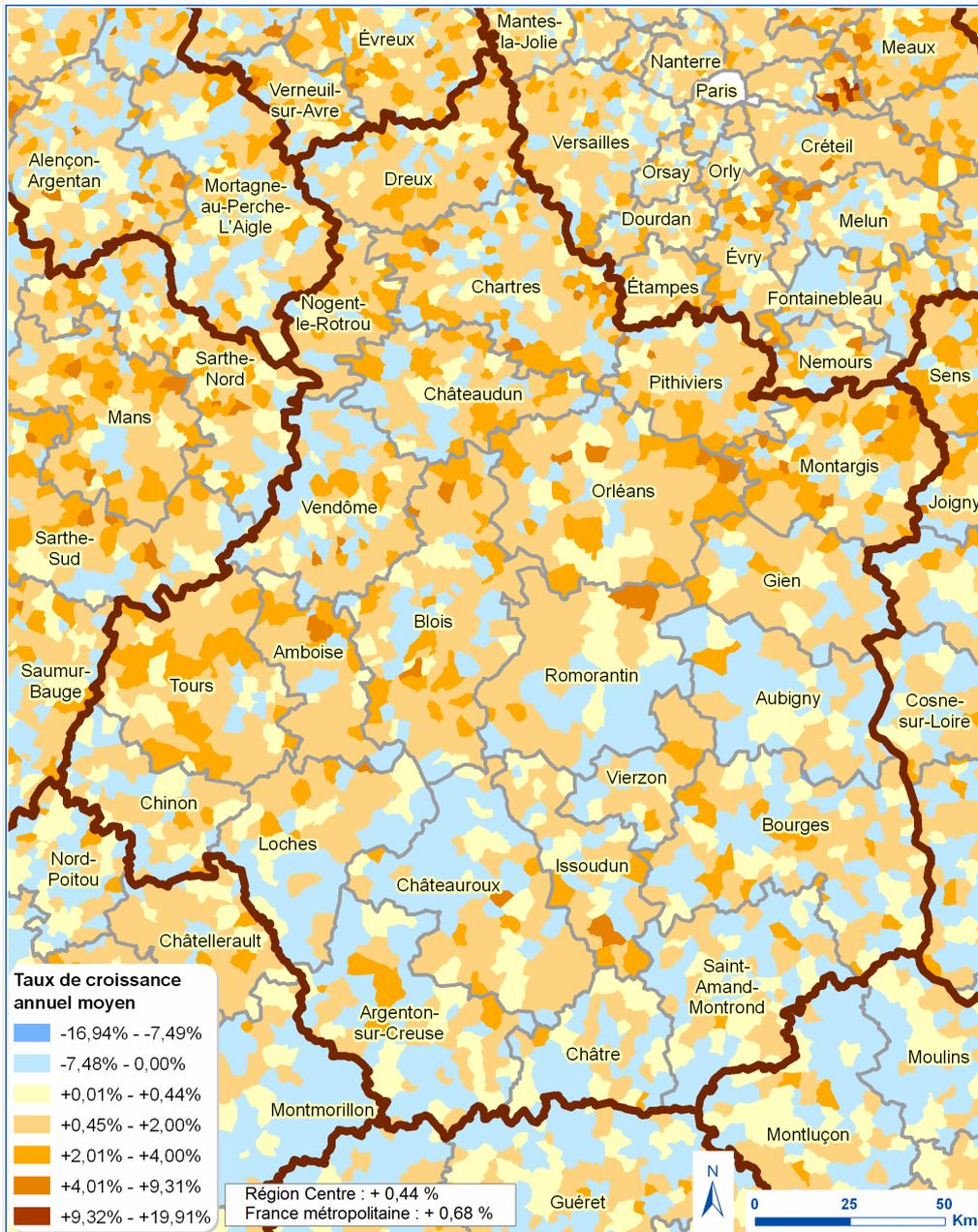
Parmi les actifs, la région attire essentiellement des employés et des ouvriers, vivant souvent en couple. Les étudiants sont, en revanche, moins attirés et enregistrent un déficit de plus de 9 000 personnes. Les cadres sont également peu attirés par le Centre, avec un solde négatif de plus de 800 personnes. Ce déficit s'explique principalement par le départ d'anciens étudiants ayant obtenu un poste de cadre hors de la région. Les migrations ont toutefois peu d'effet sur la structure socioprofessionnelle des actifs. Elles influent avant tout sur la structure par âge de la population, en accentuant son vieillissement naturel.

**Solde des migrations résidentielles entre 2001 et 2006
par catégorie socioprofessionnelle**
(Source : Insee)



Parmi les six villes chefs-lieux de la région Centre, seule Tours voit sa population augmenter : +0,36 % par an en moyenne entre 1999 et 2007. La population est stable à Orléans (+0,02 %) et diminue plus ou moins fortement à Châteauroux (-0,64 %), Blois (-0,31 %), Bourges (-0,22 %) ou Chartres (-0,20 %). [\[Commentaire en cours\]](#)

Evolution de la population entre 1999 et 2007 par commune



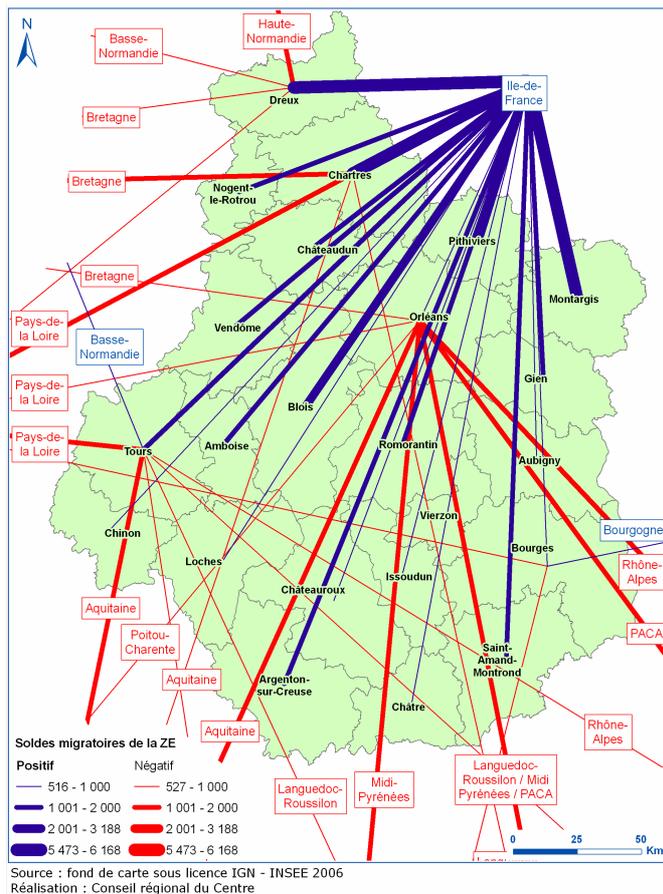
Source : INSEE RP2007 - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Des migrations résidentielles venues de l'Île-de-France

► Des échanges déficitaires avec les régions du Sud et de l'Ouest mais largement compensés

Entre 2001 et 2006, la plupart des zones d'emploi de la région gagnent des habitants en provenance des autres régions. Montargis, Pithiviers et Blois affichent les soldes des entrées et sorties les plus élevés puisqu'elles gagnent respectivement 4 067, 1 886 et 1 282 personnes.

Solde des migrations résidentielles entre les zones d'emploi de la région Centre et les autres régions



Toutes les zones d'emplois de la région affichent un gain de résidents en provenance de l'Île-de-France. Au total, le Centre présente un solde de près de 42 000 personnes avec cette région. Ce sont les zones d'emploi limitrophes qui gagnent le plus d'habitants : les zones de Chartres, Dreux, Montargis et Pithiviers captent ainsi près de la moitié de ces excédents. Les échanges sont également importants avec les zones d'emploi de Blois, Vendôme, Amboise et Tours : ces zones affichent un gain de près de 7 300 personnes, soit près de 18 % de l'excédent avec l'Île-de-France. En revanche, le solde des échanges est plus faible pour la zone d'emploi d'Orléans (+720 personnes).

Les échanges avec la Bourgogne se font également au profit du Centre. Les zones d'emploi de Bourges et d'Orléans affichent les plus forts excédents migratoires avec cette région.

Seules cinq zones perdent des habitants : Orléans (-7 036 personnes), Tours (-3 066), Bourges (-1 590) et dans une moindre mesure Châteauroux (-341), Vierzon (-184). Entre 2001 et 2006, ces zones perdent au total plus de 12 000 résidents au profit d'autres régions.

Les principales migrations résidentielles se font au profit des régions du Sud : l'Aquitaine, le Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Les migrations résidentielles avec ces régions se soldent par des pertes importantes pour les zones d'emploi d'Orléans (-6 389 personnes), Tours (-4 123), Bourges (-1 731), Chartres (-2 688) et Dreux (-1 488).

Les échanges bénéficient aussi aux régions du quart Nord-Ouest. Toutes les zones d'emploi de la région perdent des résidents en faveur des Pays de la Loire et de la Bretagne. Les zones d'emploi de Chartres et Orléans ont les plus forts déficits avec ces régions : respectivement -2 110 et -1 950 personnes. Les pertes sont légèrement moins importantes pour les zones d'emploi de Tours, Dreux et Bourges. Les échanges avec ces deux régions pour ces zones se soldent par des pertes respectives de 1 500, 1 260 et 920 personnes.

Les migrations sont également fortement déficitaires avec le Poitou-Charentes puisque les échanges se soldent par une perte de 4 950 personnes pour la région. Les zones d'emploi d'Orléans, Blois, Chartres, Dreux et Chinon réalisent plus de la moitié de ces déficits. Seules les zones d'emploi de Nogent-le-Rotrou et Tours gagnent des habitants en provenance de cette région, des gains toutefois modestes.

La zone d'emploi de Dreux affiche une forte perte au profit de la Haute-Normandie : près de 1 200 personnes. La zone perd également près de 530 personnes au profit de la Basse-Normandie. La zone d'emploi de Tours, en revanche, présente un excédent de 520 personnes avec cette région. Notons que pour la zone d'emploi de Dreux, les pertes sont compensées par les échanges fortement excédentaires avec l'Île-de-France.

► De fortes disparités entre les zones d'emploi

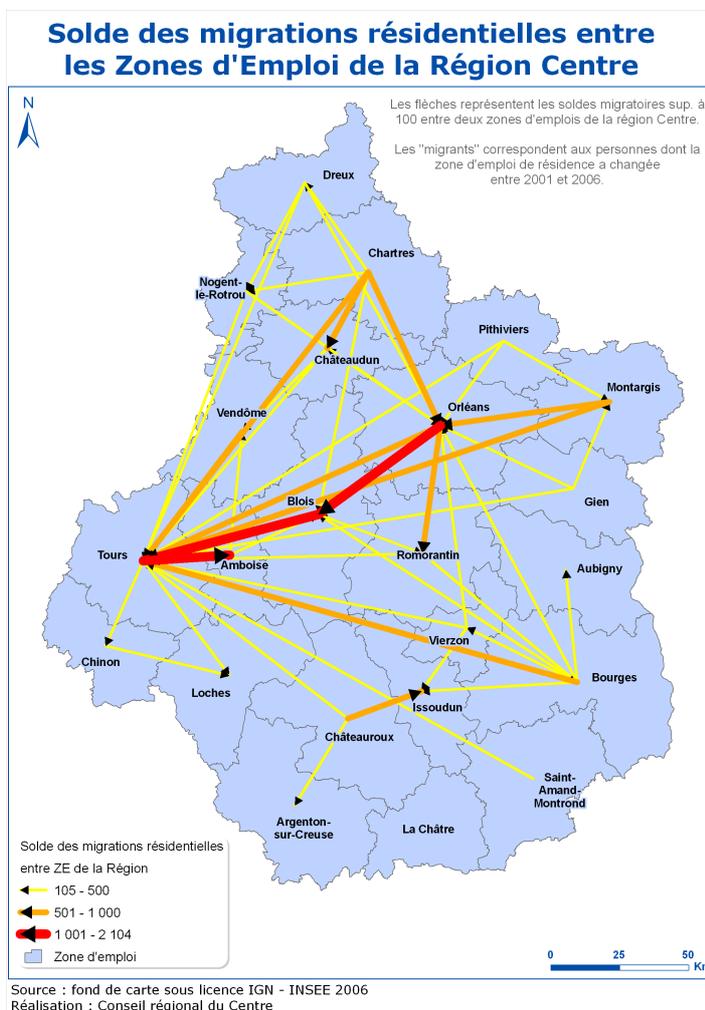
Si l'on observe les échanges entre les zones d'emploi de la région, on constate que celles qui gagnent le plus de résidents sont les zones de Tours (+5 140 personnes), Amboise (+1 740) et dans une moindre mesure Issoudun (+788). En revanche, les migrations résidentielles se soldent par des pertes pour les zones d'emploi situées sur la frange franciliennes : Chartres, Dreux, Pithiviers, Montargis et plus au sud : Bourges, Châteauroux.

Les plus forts échanges se font entre les zones d'emploi d'Orléans, Tours et Blois. Ces migrations se font au profit de la zone de Tours. En effet, les échanges entre ces trois zones se soldent par une perte pour la zone d'Orléans au profit de Blois, qui elle-même perd des résidents au profit de Tours.

Par ailleurs, si la zone de Tours gagne des résidents en provenance de la plupart des zones d'emploi de la région, en particulier Blois, Orléans, Chartres et Bourges (+3 750 personnes), ses échanges avec la zone d'Amboise se soldent par une perte de plus de 2 100 personnes.

La zone d'emploi d'Orléans affiche ses plus forts gains de résidents avec les zones limitrophes : Chartres, Montargis, Pithiviers et plus au sud avec Bourges. Les échanges avec ces zones se soldent, pour Orléans, par un gain de 2 300 personnes qu'elle perd au profit des zones de Blois, Romorantin et Tours. Au total, les échanges avec l'ensemble des zones ne se soldent que par un gain de 425 personnes pour Orléans.

Globalement, les principales zones d'emploi déficitaires le sont au profit des grandes zones de l'axe ligérien : Orléans, Tours et Blois. Avec ces trois zones, les zones de Chartres et Bourges affichent des pertes respectives de 1 700 personnes et 1 300 personnes. Elles sont plus faibles pour Châteauroux (-530 personnes). Les déficits s'expliquent également par les échanges avec les zones d'emploi limitrophes. Ainsi, la zone d'emploi de Bourges perd 700 personnes au profit des zones de Vierzon, Aubigny et Issoudun ; la zone de Châteauroux, 860 personnes au profit d'Argenton-sur-Creuse et Issoudun ; la zone de Chartres, 1 000 personnes au profit de Châteaudun et Nogent-le-Rotrou. Chartres a un statut particulier puisqu'elle est déficitaire avec la plupart des zones.



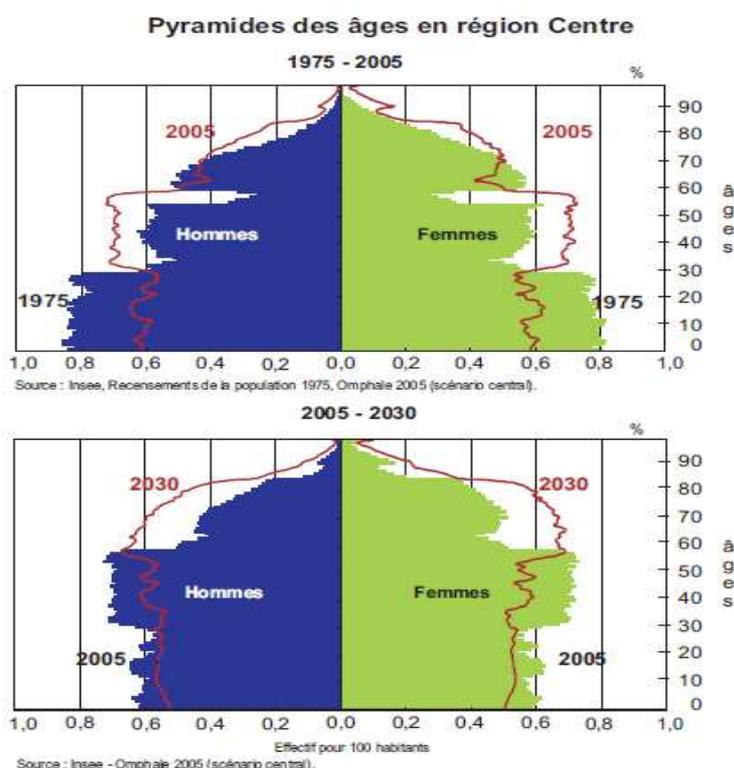
Un vieillissement inéluctable de la population

Un vieillissement plus marqué dans le sud régional

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmente en région Centre alors que celui des moins de 20 ans diminue dans les mêmes proportions. Les 60 ans ou plus représentent 23,4 % de la population régionale en 2006 (contre 21,4 % en métropole), soit 1 point de plus qu'en 1999 tandis que les moins de 20 ans ne sont plus que 24,3 % (24,8 % en métropole), soit 1 point de moins qu'en 1999. Conséquence logique, l'indice de vieillesse, rapport du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus au nombre de personnes âgées de moins de 20 ans, ne cesse d'augmenter. Dans la région Centre, entre 1999 et 2006, il passe de 89 à 96 seniors (60 ans ou plus) pour 100 jeunes (moins de 20 ans).

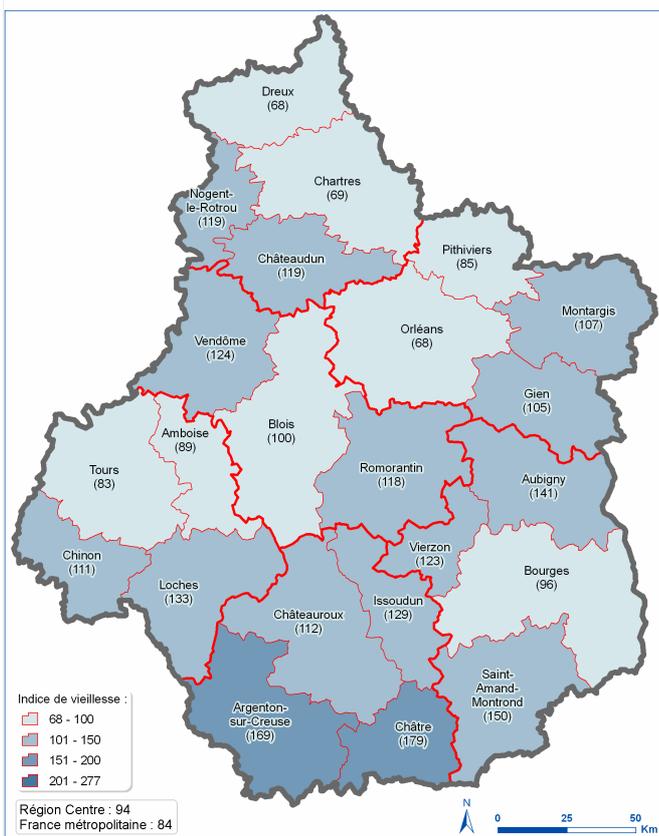
Le phénomène de vieillissement de la population n'est pas propre à la région. Il est également constaté au niveau national et même européen. En effet, les niveaux de fécondité constamment bas, combinés avec une augmentation de la longévité et le fait que les enfants du baby-boom arrivent à l'âge de la retraite, conduisent à un vieillissement démographique de l'Union européenne.

La région s'achemine vers un vieillissement inéluctable de sa population. La part des personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population régionale avait déjà augmenté entre 1975 et 2005, passant de 20 % à 23 % (de 19 % à 21 % en France métropolitaine). Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la proportion de seniors atteindrait 33 % en 2030 (29 % en métropole). La proportion de jeunes dans la région perdrait environ 3 points entre 2005 et 2030, atteignant 21,5 % de la population totale. Elle serait inférieure aux 22,6 % métropolitains. En 2030, on compterait ainsi 153 seniors pour 100 jeunes. Par ailleurs, la part des 20 à 59 ans passerait de 53,0 % en 2005 à 45,6 % en 2030.



Indice de vieillesse en région Centre en 2005

Nombre de personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans



Source : INSEE Omphale 2005 - Fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus continuerait d'augmenter. C'est dans les zones d'emploi situées au sud qu'elle serait la plus importante : les zones d'emploi de Loches et Argenton-sur-Creuse présenteraient des parts supérieures à 44 %.

Tout comme au niveau régional, le nombre de moins de 20 ans baisserait en 2030 dans la plupart des zones d'emploi. Seules celles d'Orléans et de Chartres seraient épargnées avec des évolutions de ces effectifs respectivement de + 8,6 % et + 3,4 %. Issoudun et Pithiviers seraient proches de la stabilité.

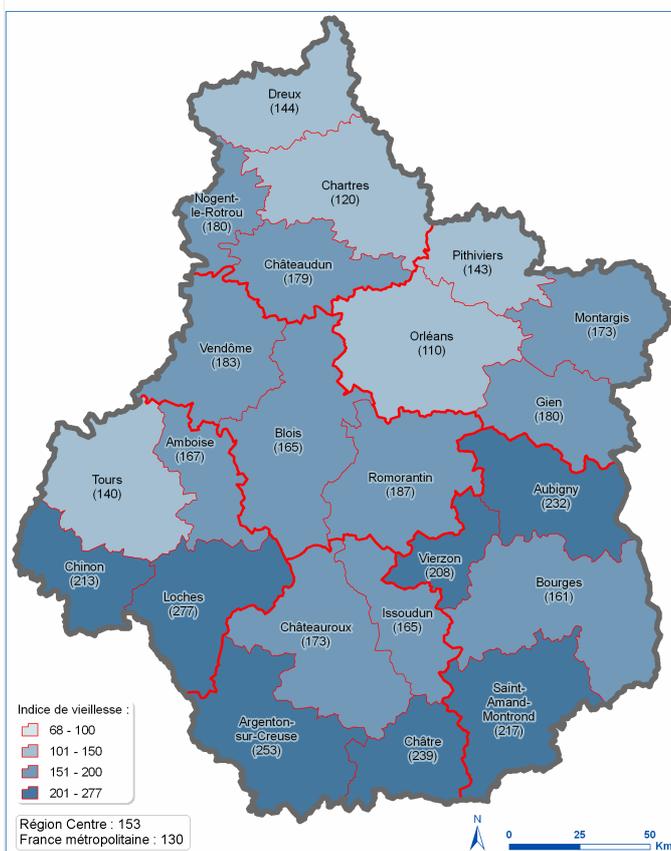
Toutes les zones d'emploi sans exception verraient croître le nombre des seniors et abriteraient plus de seniors que de jeunes en 2030. La zone d'emploi d'Orléans resterait proche de l'équilibre avec 110 personnes âgées de plus de 60 ans pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. À l'opposé, Loches en compterait 277. À l'image de celle-ci, les zones d'Aubigny, Chinon, Saint-Amand-Montrond, Vierzon, La Châtre et Argenton-sur-Creuse compteraient au minimum plus de 200 seniors pour 100 jeunes. Les zones d'emploi de Chartres, Pithiviers, Tours et Dreux, bien que plus âgées que celle d'Orléans, resteraient en deçà de la moyenne régionale. Si Amboise présentait également un profil plus jeune que la région en 2005, cela ne serait plus le cas en 2030.

Si le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmente en région Centre, la hausse est plus forte encore pour les territoires les plus peuplés de la région. Les zones d'emploi situées au sud de la région sont les plus touchées par la baisse du nombre de personnes âgées de moins de 20 ans.

La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Saint-Amand-Montrond et Aubigny sont les zones d'emploi les plus âgées avec une part des 60 ans et plus supérieure à 30 %. A l'opposé, les zones d'emploi de Dreux, Orléans, Chartres et Tours ont les proportions les plus faibles, avec un taux des 60 ans et plus variant de 19 % à 21 %.

Indice de vieillesse en région Centre en 2030

Nombre de personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans



Source : INSEE Omphale 2005 - Fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Le vieillissement : un phénomène aux incidences multiples

Si le vieillissement par le haut (hausse de la part des 60 ans et plus) est positif, puisqu'il traduit une hausse de l'espérance de vie et une meilleure qualité de vie, le vieillissement par le bas (diminution de la part des moins de vingt ans) est plus inquiétant. Outre le problème essentiel du renouvellement de la population active (voir chapitre sur l'emploi durable et l'innovation), ce vieillissement de la population aura de nombreuses incidences, tant en termes de modes de vie que de santé et d'évolution des besoins auxquels devront répondre les entreprises.

L'augmentation du nombre de seniors peut toutefois être une opportunité pour le développement de certains secteurs économiques de la région, en particulier dans l'économie présentielle. Services à la personne, santé, bien-être, loisirs... Les seniors sont porteurs de nouveaux besoins auxquels il faudra répondre. Ils bénéficient aujourd'hui de meilleures conditions de vie qui leur permettent d'être des acteurs économiques à part entière. Ainsi, les territoires doivent maintenir et stimuler ces activités, en créant des pôles de qualité de vie et de services.

En revanche, le vieillissement de la population peut conduire à une montée de la solitude, notamment chez les personnes les plus âgées. En région Centre, plus de 30 % de la population âgée de 65 ans ou plus vit seule. Ce taux atteint 41 % chez les 80 ans ou plus. Ceci a des conséquences pour les territoires, qui sont confrontés à une demande croissante de services à la personne, et à une demande croissante de logements, le nombre de ménages augmentant plus vite que la population du fait de la baisse de leur taille moyenne.

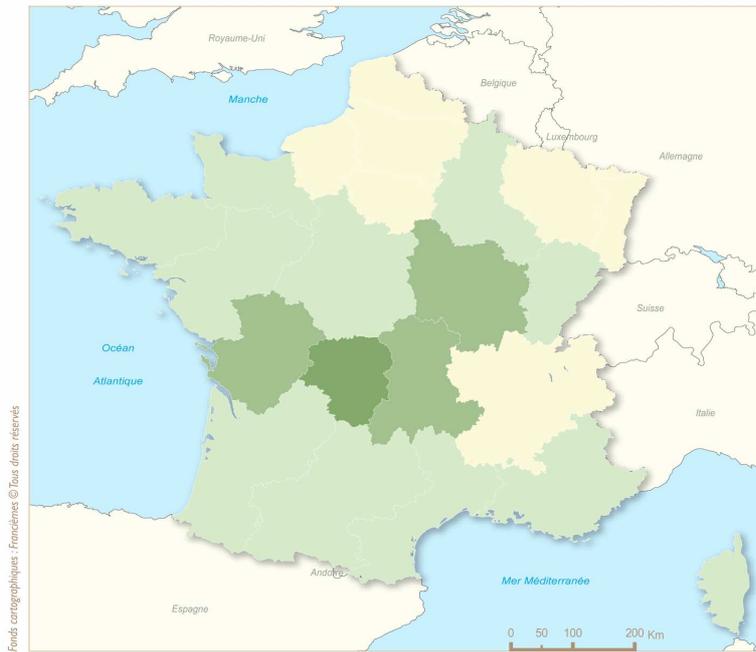
Si la population âgée augmente dans l'ensemble des territoires, la croissance est plus importante dans les zones plus rurales comme le sud régional. Des tendances au regroupement générationnel pourraient alors s'affirmer et avoir des conséquences sur la solidarité intergénérationnelle. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adapter l'ensemble du territoire, rural comme urbain, afin de faire face aux risques liés au vieillissement tel que l'isolement des personnes âgées. Cette adaptation doit passer par une offre de services et d'équipements adaptés aux besoins de cette population. En effet, si pour la plupart des seniors habiter à la campagne garantit un bon cadre de vie, cette absence de nuisances va souvent de pair avec l'isolement. La plupart sont insatisfaits du manque de commerces de proximité ou de l'absence de transports en commun.

S'il est important, face au vieillissement de la population, de satisfaire les besoins des habitants les plus âgés, il ne faut pas oublier ceux des plus jeunes. En effet, ces derniers ont parfois des besoins autres que ceux de la population plus âgée qu'il faut satisfaire par une offre d'équipements et de structures différents (crèches, Accueils de Loisirs sans Hébergement, équipements de sport et de loisirs...).

Le vieillissement de la population pourrait également avoir des impacts sur les systèmes de santé, la prise en charge de la dépendance. En effet, même si la part des personnes âgées de 80 ans et plus au sein de la population régionale restera relativement faible (8,3 %), leur nombre devrait augmenter de 70 % en région Centre, passant de 129 500 en 2005 à 220 140 personnes en 2030. Ce phénomène s'accompagnerait alors d'une progression du taux de dépendance économique (rapport entre les 65 ans et plus et la population en âge de travailler). En effet, alors que ce taux était inférieur à 30 % en 2005, il passerait à 46 % en 2030, contre 38,7 % en métropole. Cette élévation du taux de dépendance risque de contribuer à l'augmentation des dépenses publiques de santé, de soins de longue durée et de retraite. Les services d'aide et de soins devront se développer et s'adapter pour faire face à cette nouvelle demande.

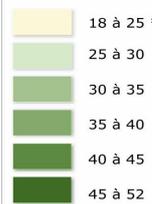
Taux de dépendance économique des régions en 2005 et projeté à l'horizon 2030

En 2005



Projeté en 2030

Rapport des 65 ans et plus sur les 15-64 ans, projeté en 2030
(exprimé en %)



* Lire : 25 "retraité" pour 100 "actif".
Plus ce rapport s'approche de 100,
plus le taux de dépendance est élevé



Source des données : Insee, enquête de recensement 2004, 2005, 2006 - et projections de population
Réalisation : Diact - Observatoire des territoires, 23/05/2007

Un bon niveau de vie mais des disparités territoriales fortes et une précarité persistante

Le Centre : 4^{ème} région pour son niveau de vie

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu du ménage auquel il appartient rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage, afin de tenir compte des économies d'échelle générées par la vie commune et de permettre les comparaisons. Ce système attribue 1 uc au premier adulte du ménage; 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Le niveau de vie est calculé à partir du revenu fiscal qui correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant tout abattement. Il est ventilé en quatre grandes catégories : les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ; les revenus des professions non salariées : revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et les bénéficiaires non commerciaux professionnels (BNC) ; les pensions, retraites (hors minimum vieillesse), et rentes viagères ; les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

En 2007, la moitié des personnes appartient à un ménage disposant d'un niveau de vie supérieur à 17 600 euros, soit plus de 1 467 euros par mois. Ce qui place le Centre à la 4^{ème} place des régions métropolitaines, juste derrière l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes. La région devance ainsi les régions du Bassin parisien (hors Île-de-France) et la France métropolitaine (17 497 euros).

68 % des revenus des ménages de la région sont le fruit d'une activité professionnelle. Les pensions et retraites constituent plus du quart des revenus (26 %).

Dans le Centre, les 10 % des personnes qui disposent des revenus les plus faibles sont plus aisés que ceux de la métropole alors que les 10 % des personnes disposant des revenus les plus élevés sont un peu moins aisés. Les revenus de la région sont donc moins dispersés qu'en métropole et les inégalités moins fortes. Le rapport inter-décile qui mesure le rapport entre les hauts revenus et les bas revenus est d'ailleurs l'un des plus faibles des régions françaises avec 4,4 alors qu'il est de 5,0 en province et de 5,4 en métropole.

La moindre dispersion des revenus en région s'explique par :

- la faiblesse du chômage dans la région (taux de 8,8 % au premier trimestre 2010 contre 9,5 % en métropole)
- la part plus faible des jeunes, les salaires étant généralement plus faibles aux âges jeunes
- un taux d'activité relativement élevé (73 %) situant la région au 4^{ème} rang des régions françaises
- des salaires nets moyens supérieurs à ce qu'ils sont dans la majorité des régions françaises

La région possède également des taux de ménage d'une personne et de plus de 4 personnes inférieurs à la moyenne métropolitaine. Or, ces ménages sont ceux qui déclarent les revenus les plus faibles, expliquant là encore le positionnement favorable de la région Centre. Ainsi, en région Centre, le niveau de vie médian des ménages de deux personnes est de 19 886 euros contre 15 866 euros pour les ménages d'une personne. Il chute à 12 707 euros lorsque le ménage est composé de plus de quatre personnes.

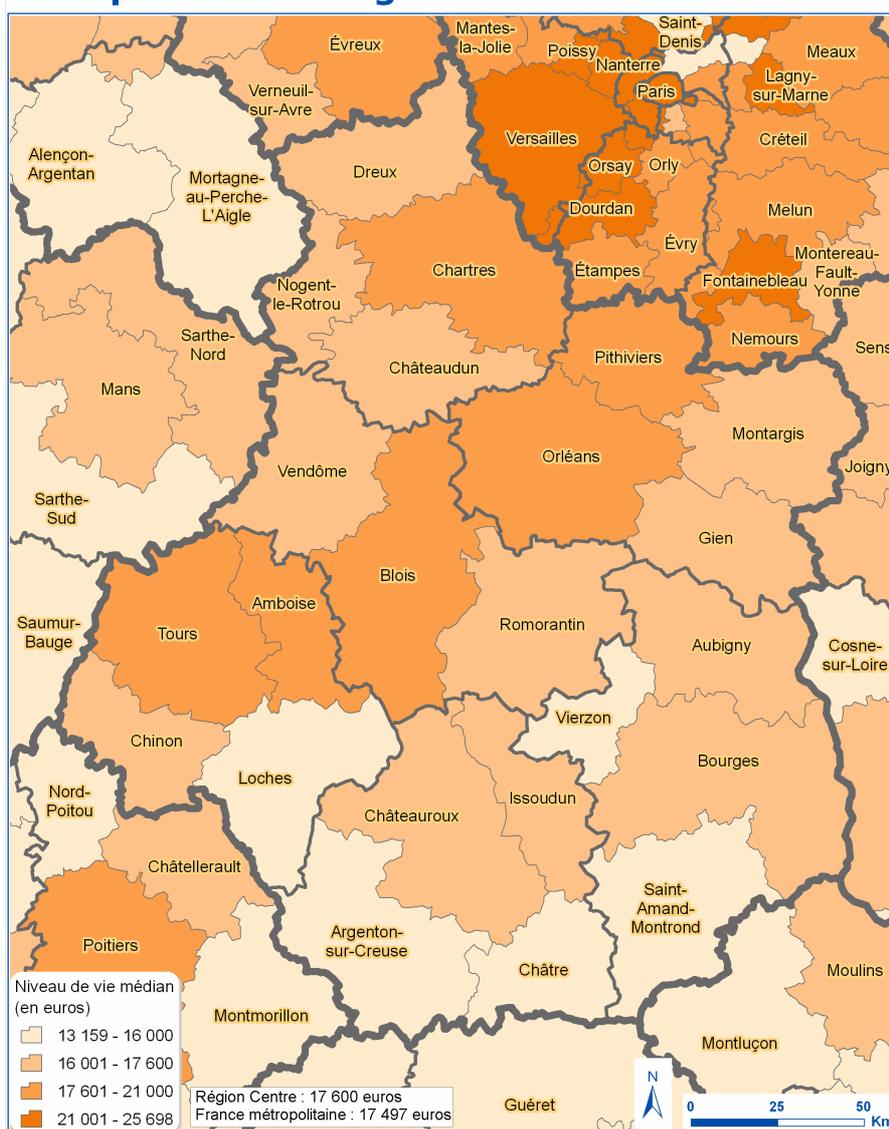
Des niveaux de vie plus faibles au sud de la région

Au sein de la région Centre, de fortes disparités territoriales existent. Ainsi, seules six zones d'emploi ont un niveau de vie médian supérieur à celui de la région : Pithiviers, Blois, Amboise, Tours, Orléans et Chartres avec des niveaux de vie médians allant 17 765 à 19 198 euros.

Le niveau de vie médian est inférieur à celui du Centre dans les autres zones d'emploi. Argenton-sur-Creuse, La Châtre, Saint-Amand-Montrond, Loches et Vierzon ont les niveaux de vie médians les plus faibles variant de 15 129 à 15 949 euros.

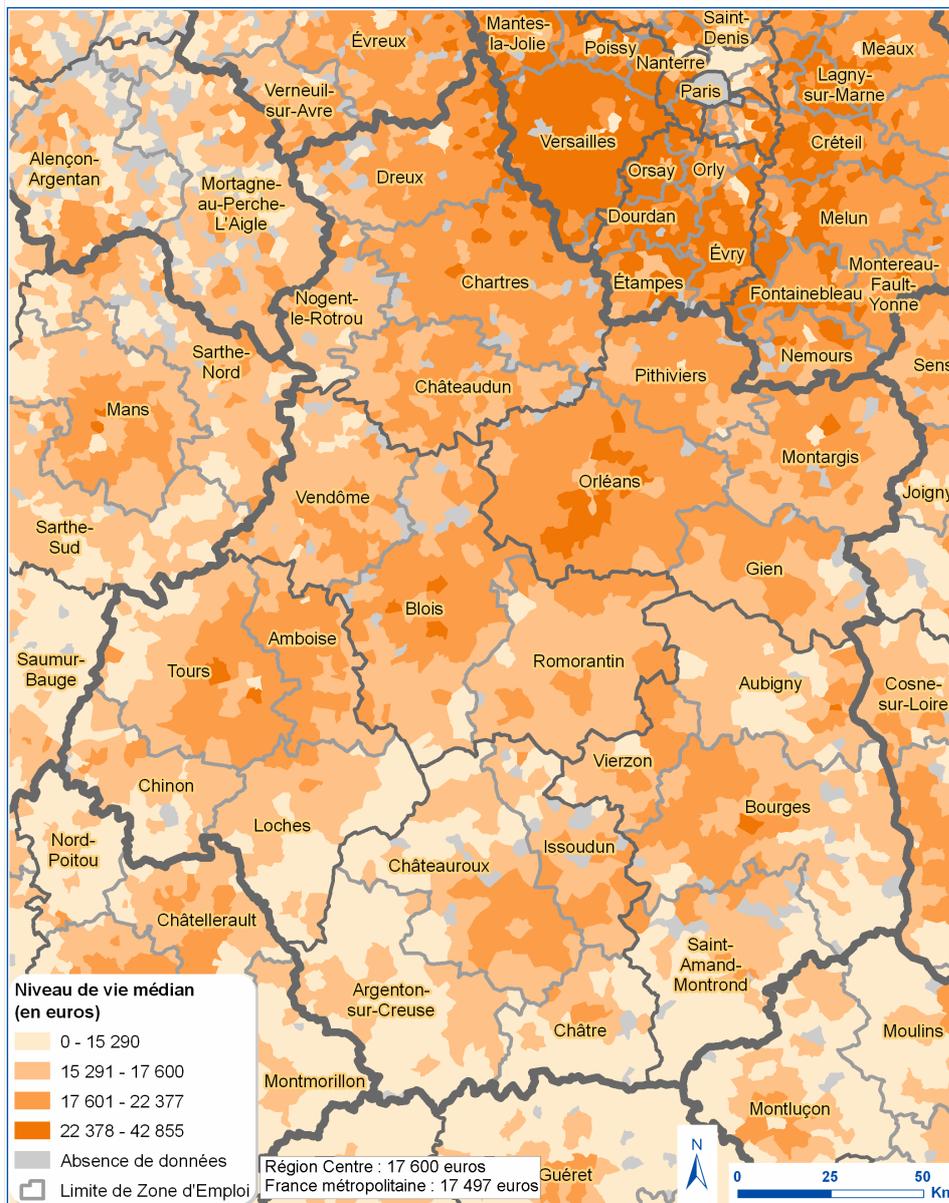
Ainsi, les zones d'emploi du sud ont les niveaux de vie médians les plus faibles de la région, globalement inférieurs à 16 630 euros. Seule la zone d'emploi de Bourges fait exception avec un niveau de vie médian de 17 378 euros. Ces territoires ont des revenus moins dispersés que dans l'ensemble de la région, sauf pour les zones d'emploi de Bourges et de Vierzon où la mixité sociale est plus forte. Pour ces deux zones, le rapport entre les hauts revenus et les bas revenus est de 4,7 (4,4 en région). La faiblesse des niveaux de vie médians s'explique en partie par un nombre élevé d'emplois peu qualifiés, une part importante d'ouvriers et d'employés et une part importante des pensions et retraites.

Niveau de vie médian en 2007 par zone d'emploi dans la région Centre



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

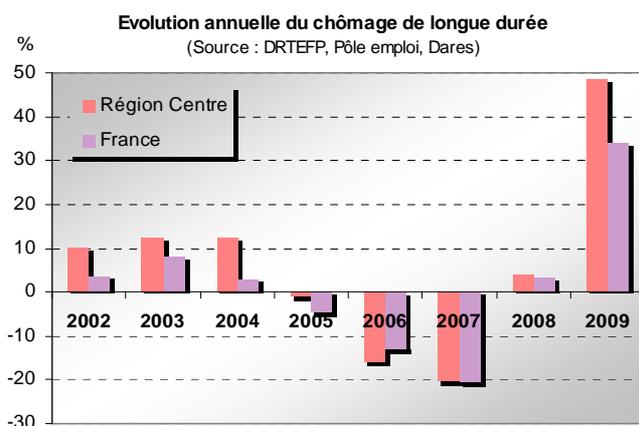
Niveau de vie médian en 2007 par commune dans la région Centre



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

[Commentaire en cours]

Des phénomènes d'exclusion et de précarité subsistants



Parmi les 97 800 demandeurs d'emploi que compte la région Centre en 2009, 28,9 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an). La situation du chômage de longue durée est assez critique puisqu'il augmente de 48,4 % en région contre 34,1 % en France. La forte progression constatée entre 2008 et 2009 s'explique par la crise économique mondiale survenue à l'automne 2008. Les jeunes sont particulièrement touchés par cette hausse : le chômage de longue durée augmente de 66,9 % en 2009 pour les 15-24 ans (51,0 % en France).

Si l'on se réfère à une approche par minima sociaux, on constate que la situation des bénéficiaires du RMI n'est pas plus favorable. En 2008, la région compte 32 678 bénéficiaires du RMI : seuls 9 % d'entre eux bénéficient de mesures de lutte contre le chômage de longue durée via un contrat aidé (Contrats Initiative Emploi, Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi, Contrats d'Avenir) alors qu'ils étaient 10 % en 2007. Cependant, on remarque que les bénéficiaires sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau national : 2,5 % de la population de 20 à 59 ans touche le RMI en région Centre, contre 3 % en France.

La région compte également près de 157 600 bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU), ce qui représente 6,2 % de la population. Il faut souligner les difficultés rencontrées par ces personnes en situation de pauvreté quant à l'accès aux soins et ce malgré la mise en place de ce système. En effet, un nombre important de personnes dépassant les plafonds pour bénéficier de la CMU Base et de la CMU Complémentaire, n'ont pas les moyens de souscrire à une mutuelle et retardent certains soins du fait de son coût important.

Le phénomène de précarité n'épargne pas les travailleurs. En région Centre, 70 000 travailleurs appartiennent à un ménage pauvre en 2006. Ce nombre, rapporté à l'ensemble des travailleurs, est identique au taux national (7 %). Avec les conjoints (mariés ou non) et les enfants, 170 000 personnes sont concernées par la pauvreté laborieuse sur le territoire régional. Le niveau de formation et le type d'activité influent sur le risque de pauvreté des travailleurs. Ainsi, trois quart des travailleurs appartenant à des ménages pauvres n'ont pas de diplôme et un quart sont salariés à temps partiel. Le risque de pauvreté pour les salariés à temps partiel est trois fois plus élevé que pour les salariés à temps plein. Les périodes d'inactivité dans un parcours professionnel contribuent également à basculer dans la pauvreté. La pauvreté laborieuse peut résulter de facteurs individuels liés à la famille : appartenir à une famille monoparentale (concernant majoritairement des femmes) augmente considérablement les risques de pauvreté.

De plus, si l'on tient compte des évolutions démographiques, on constate que des situations nouvelles de pauvreté pourraient apparaître. Ces situations risquent d'être accentuées sur certains territoires, notamment ruraux. Ces derniers vont voir vieillir des populations qui, ayant eu de faibles revenus au cours de leur vie professionnelle, présenteront de petites retraites. Tout cela fait peser le risque d'une paupérisation croissante des territoires concernés qui auront du mal à y faire face et pourrait accentuer les inégalités déjà constatées.

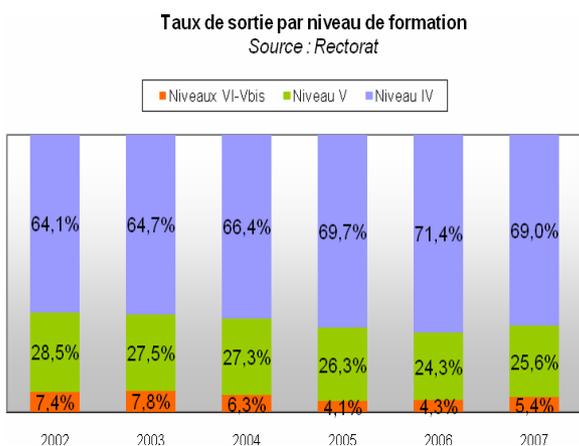
Il apparaît donc nécessaire de développer une solidarité entre ces territoires de manière à atténuer les inégalités entre les personnes en situation de pauvreté selon le territoire où elles résident. Il est essentiel que chacun puisse accéder à un certain nombre de services indispensables à la vie quotidienne et à l'exercice d'un travail, tels que l'alimentation, le logement, les transports en commun, les outils de communications, la santé... En effet, le non accès à l'ensemble de ces droits est un facteur d'aggravation durable de la pauvreté. La formation est également un outil essentiel de prévention de la pauvreté, même si elle ne peut prétendre seule l'éradiquer.

Un niveau de qualification et de compétences à élever

Une population moins qualifiée qu'en moyenne mais un niveau en progression

La région Centre se distingue par un faible taux de scolarisation des jeunes de plus de 17 ans : 46,5 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont scolarisés contre 51,6 % en métropole. L'importance des poursuites d'études au-delà du baccalauréat hors région n'explique qu'en partie cette différence. Les jeunes de la région cherchent également à entrer dans la vie active plus rapidement que dans la moyenne des autres régions.

La région s'est longtemps caractérisée par un taux de sortie sans qualification du système scolaire plus important qu'au niveau national. Cependant, depuis plusieurs années, le nombre d'élèves sortant du système éducatif sans qualification est en baisse soutenue. Conséquence des politiques de hausse des passages en classes de seconde général et technologique ou post-BEP et de l'ouverture de formations de niveau IV, le taux de sortie sans qualification est passé de 7,4 % en 2002 à 4,3 % en 2006. A la même date, le taux s'élevait à 5 % en métropole. Le taux d'élèves sortant sans qualification en région Centre repart cependant un peu à la hausse en 2007 mais reste légèrement inférieur au taux national (5,8 %).



Note : Les différents niveaux de formation concernés sont :

- le niveau IV : sorties des classes de terminales du second cycle et abandon des scolarités post bac avant d'atteindre le niveau III
- le niveau V : sorties de l'année terminale des seconds cycles courts professionnels (CAP, BEP, mention complémentaire), abandon de la scolarité du second cycle avant la terminale.
- le niveau V bis : sorties de 3ème générale, 4ème et 3ème technologique et des classes des seconds cycle courts professionnels avant l'année terminale
- le niveau VI : sorties du 1er cycle du second degré (6ème, 5ème, 4ème) et des formations préprofessionnelles en 1 an

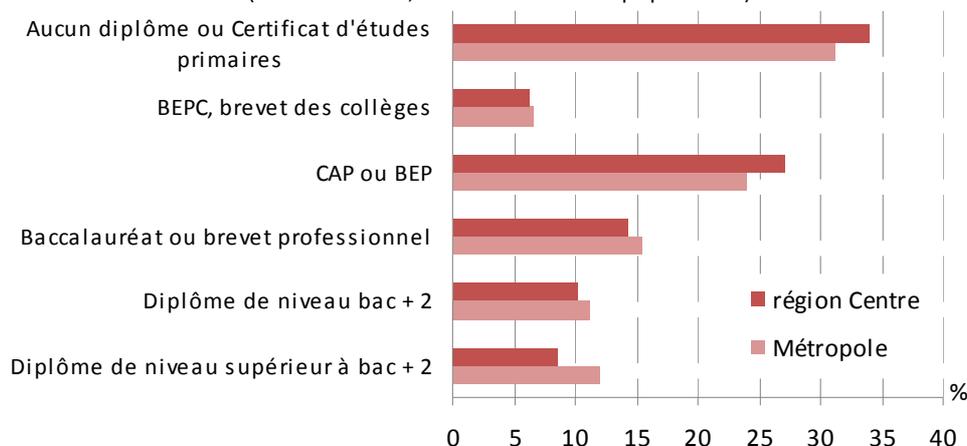
En 2007, le niveau de diplôme des habitants ayant terminé leurs études est inférieur à la moyenne métropolitaine mais connaît une nette amélioration depuis 1999. La proportion de la population faiblement diplômée diminue, alors que celle titulaire d'un niveau baccalauréat et plus augmente.

Ainsi, 14,2 % de la population régionale est titulaire du baccalauréat ou d'un brevet professionnel, soit 3,3 points de plus qu'en 1999. 10,2 % possède un diplôme de niveau bac + 2 et 8,6 % est titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2, soit respectivement 2,9 et 2,4 points de plus qu'en 1999.

A contrario, alors que la part de la population ayant un CAP-BEP stagne autour de 27 %, celles titulaire d'un BEPC ou d'un brevet diminue de 1,3 point en huit ans, passant à 6,2 % en 2007. La proportion de la population non diplômée diminue encore plus fortement (-7,5 points) et n'est plus que de 33,9 % en 2007.

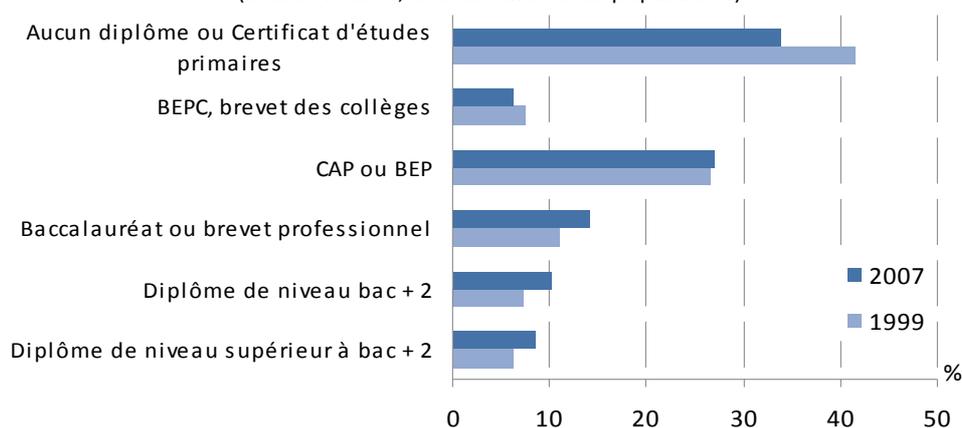
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de diplôme en 2007 - région Centre et France métropolitaine

(Source : Insee, Recensements de population)



Répartition de la population de 15 ans et plus de la région Centre selon le niveau de diplôme en 1999 et 2007

(Source : Insee, Recensements de population)



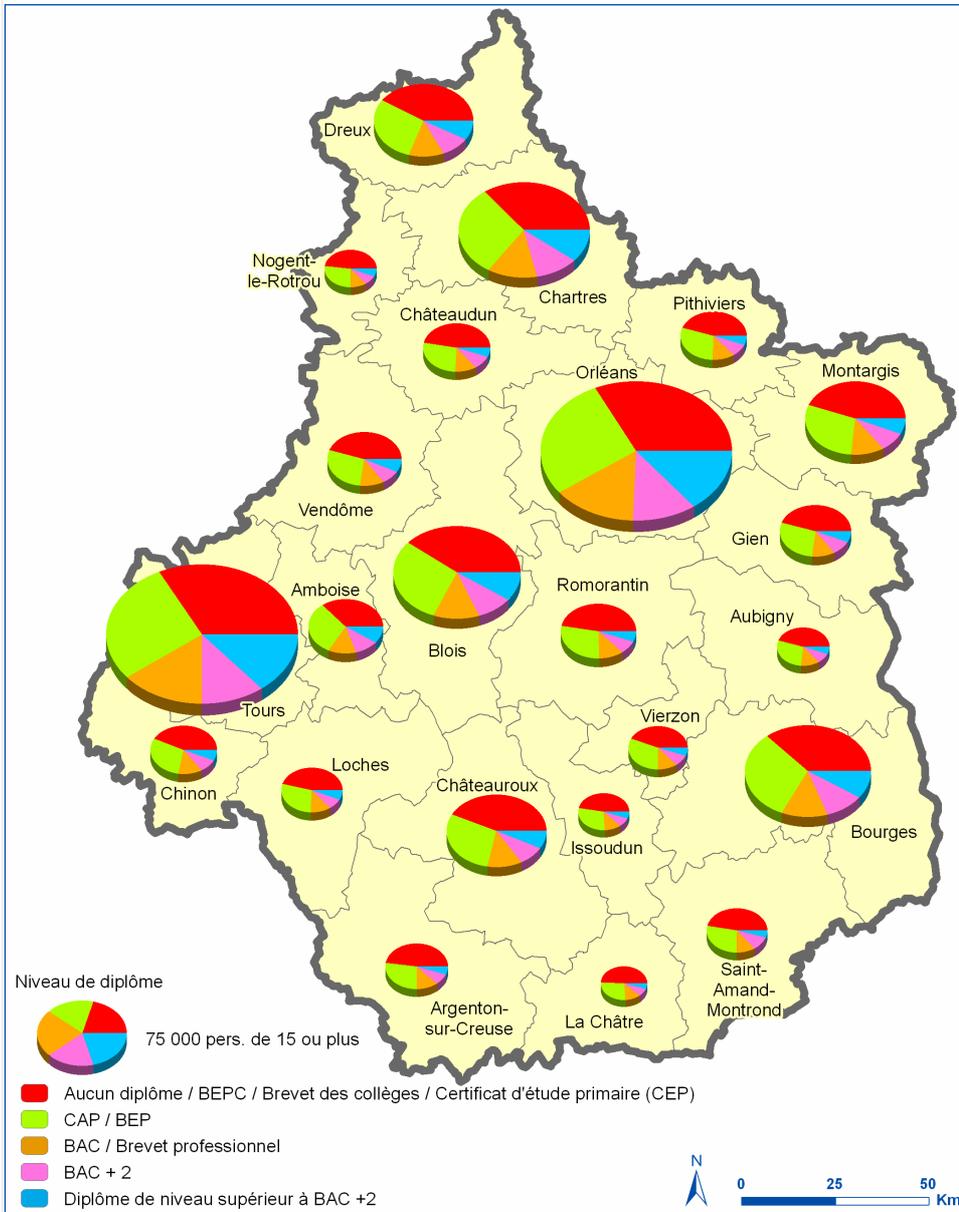
Dans la plupart des zones d'emploi, la proportion de la population faiblement diplômée est la plus importante. La part des personnes non diplômées ou titulaires d'un BEPC, d'un brevet des collèges ou d'un certificat d'étude primaire est la plus élevée dans les zones d'emploi de La Châtre, Nogent-le-Rotrou, Saint Amand-Montrond, Argenton, Romorantin, Issoudun et Châteaudun avec des taux compris entre 47,3 % et 49,4 %. Seules six zones d'emploi ont une part de personnes faiblement diplômées inférieure ou proche de la moyenne régionale (40,1 %) : Bourges, Amboise, Chartres, Tours, Orléans et Blois.

Ce sont ces mêmes zones d'emploi qui affichent les proportions de diplômés de l'enseignement supérieur (niveau BAC + 2 et supérieur) les plus élevées. Les zones d'Orléans et Tours, principaux pôles universitaires, se distinguent avec des taux supérieurs de plus de 6 points à la moyenne régionale (18,7 %). Les zones de Chartres, Amboise, Blois et Bourges affichent des taux proches de la moyenne régionale.

La part des diplômés d'un niveau supérieur à Bac+2 est plus faible que celle des titulaires d'un Bac+2 dans la plupart des zones d'emploi de la région. Seules les zones d'emploi d'Orléans et de Tours présentent des parts comparables pour ces deux catégories de diplômés (13 %).

La proportion de la population titulaire d'un CAP ou BEP est plus élevée dans les zones d'emploi de Vierzon, Bourges, Pithiviers, Issoudun, Amboise, Montargis et Chinon, avec des taux allant de 28,1 % pour Chinon à 30,6 % pour Vierzon (27,0 % en région Centre). Ces zones (à l'exception d'Issoudun) présentent une part des lycées professionnels supérieure à celle des lycées d'enseignement général et technologique.

Niveau de diplôme des 15 ans ou plus non scolarisés en 2007 (par zone d'emploi en Région Centre)



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

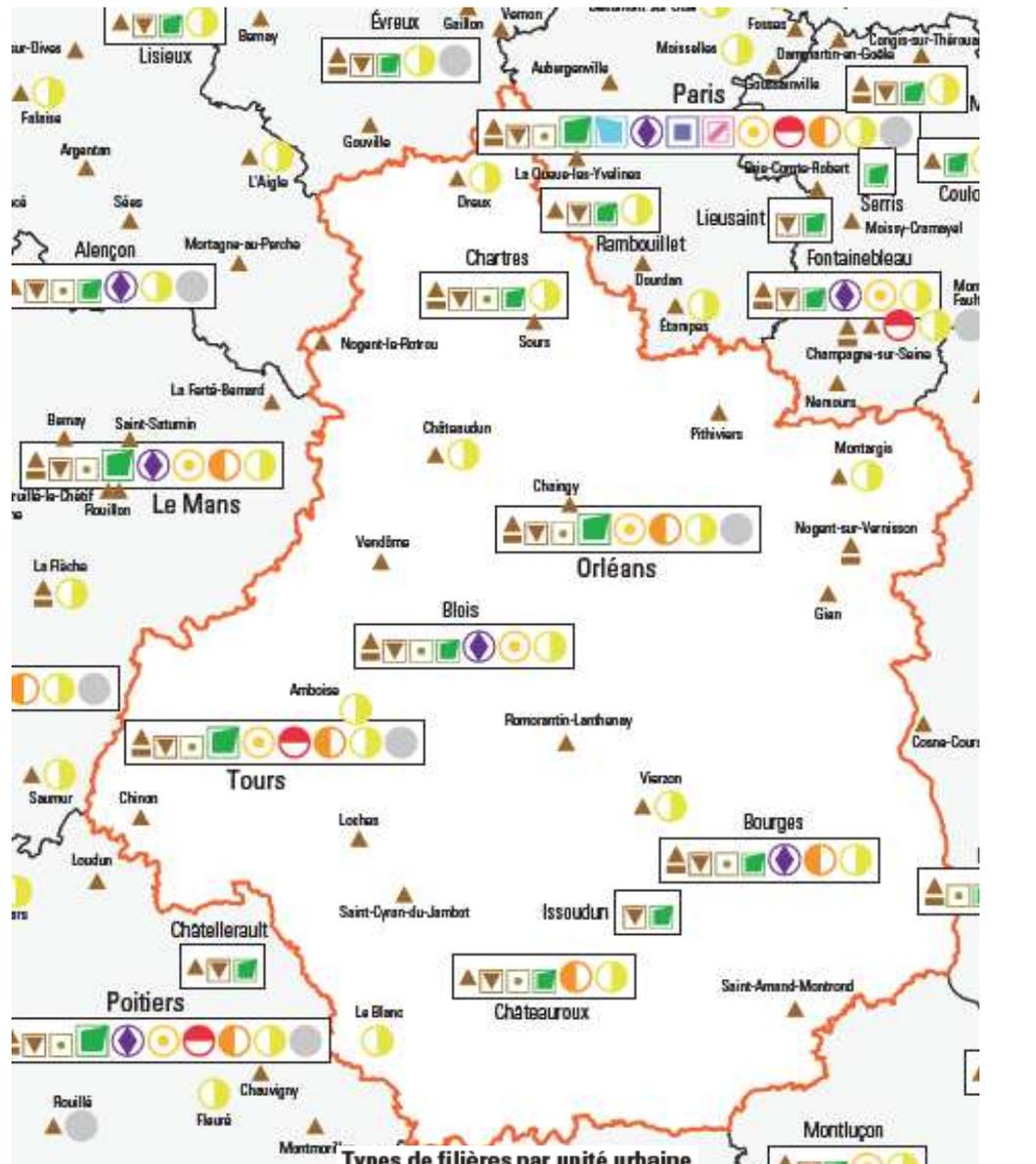
Un déficit d'étudiants

L'enseignement supérieur en région Centre est structuré autour des deux pôles universitaires d'Orléans et de Tours et de leurs antennes départementales, ainsi que d'un réseau de sections BTS. Ces universités ont implanté des Centres universitaires (IUT et/ou antennes de facultés) à Bourges, Châteauroux-Issoudun, Chartres (pour l'université d'Orléans), à Blois et Chinon (pour l'université de Tours).

La région accueille d'autres formations supérieures telles que l'ESCEM à Tours pour les formations de commerce et de gestion, l'École de la nature et du paysage (ENSNP) à Blois et des formations d'ingénieurs à Bourges (ENSIB) à Bourges et Blois (ENIVL).

Filières de l'enseignement supérieur en 2008-2009

(Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Atlas régional 2008-2009)



Le cartouche blanc indique le caractère universitaire du site

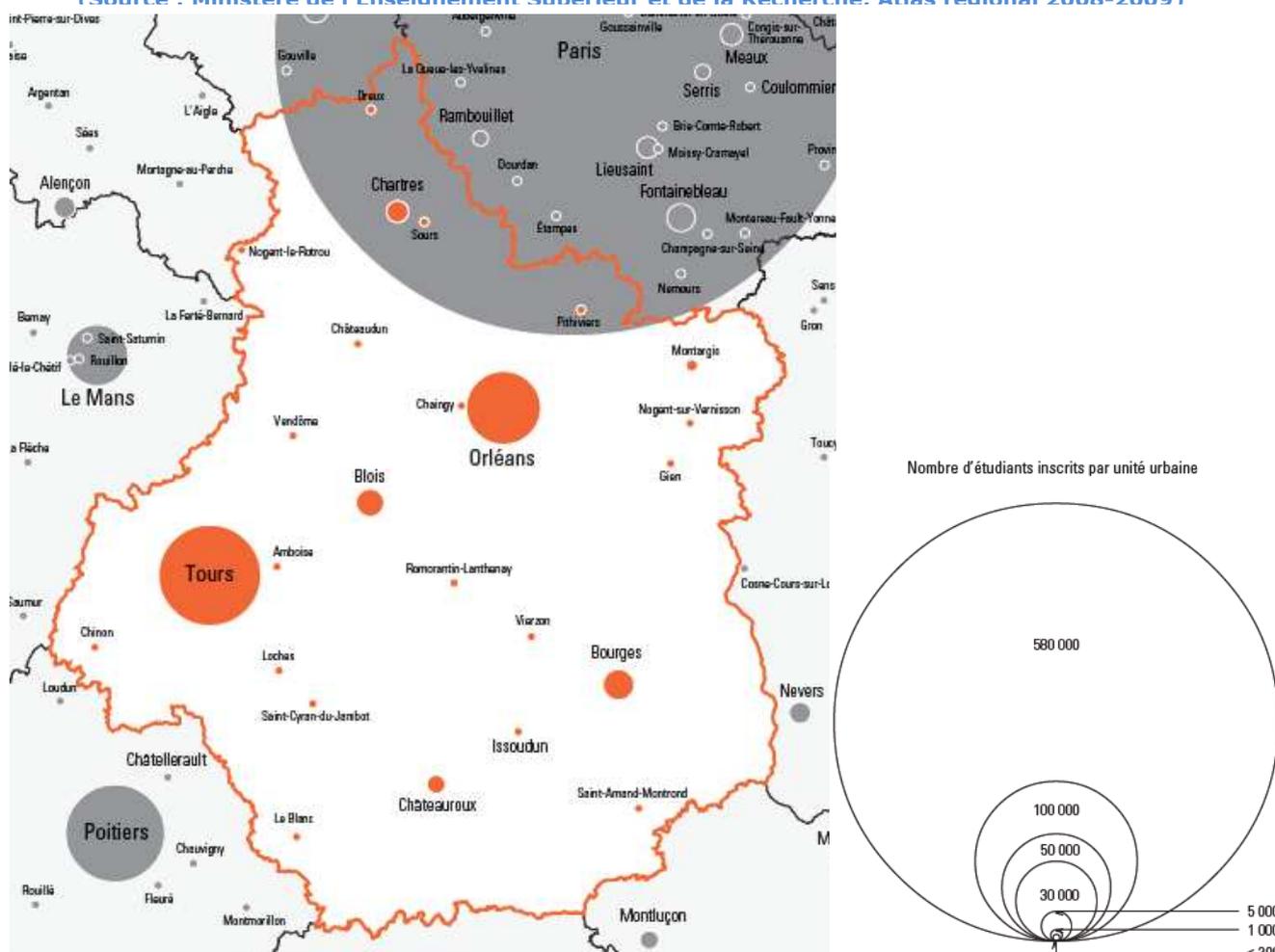
54 578 étudiants inscrits en 2008-2009, accueillis dans 25 sites d'enseignement supérieur dont 7 sites ayant une ou plusieurs implantations d'universités. La région en comptait 60 000 à la rentrée 1998. En 10 ans, l'effectif des étudiants a baissé de 9 % alors qu'il augmente de 4,7 % en France métropolitaine.

Parmi les étudiants, 88,5 % sont inscrits dans le secteur public et 64,2 % en université (IUT et IUFM compris). Les étudiants en Sections de Techniciens Supérieurs représentent également une proportion importante de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur avec 13,8 %.

Année scolaire 2008-2009	Nombre d'étudiants	%
Universités	28 231	51,7
IUFM	2 314	4,2
IUT	4 549	8,3
Sections de Techniciens Supérieurs et assimilés	7 508	13,8
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	2 216	4,1
Ingénieurs	2 403	4,4
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	1 245	2,3
Ecoles paramédicales et sociales	5 021	9,2
Autres écoles (juridiques et administratives, art et culture, divers)	1 091	2,0
Total Enseignement Supérieur	54 578	100,0

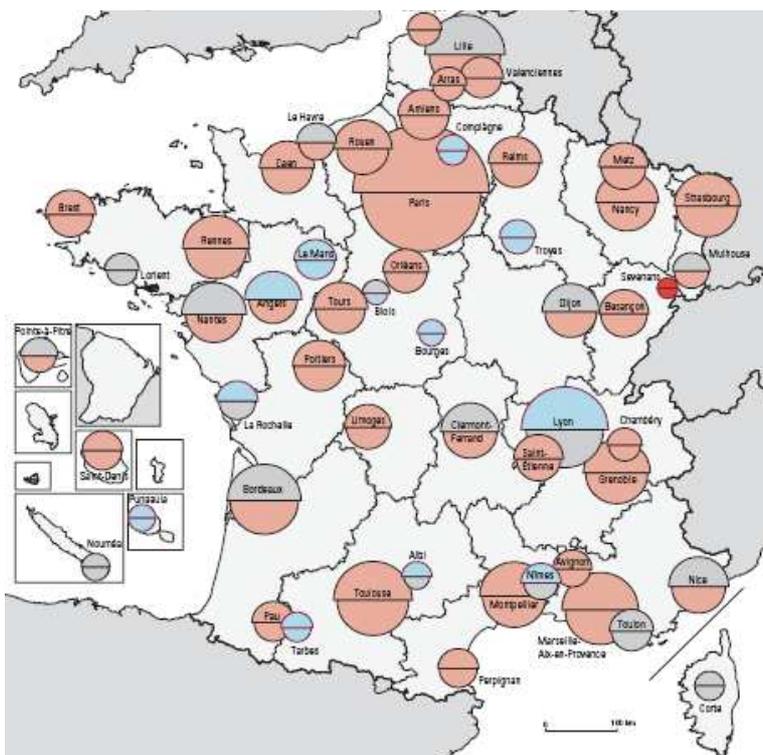
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Atlas régional 2008-2009

Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2008-2009 (Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Atlas régional 2008-2009)



L'unité urbaine de Tours regroupe plus de 27 000 étudiants de l'enseignement supérieur en 2008-2009, dont 26 100 dans la commune de Tours. L'unité urbaine d'Orléans en compte plus de 15 600, dont près de 14 900 à Orléans même. Bourges, Blois et Chartres sont également bien fréquentées avec respectivement 3 260, 2 780 et 1 750 étudiants.

Sites sièges d'établissements : effectifs d'étudiants inscrits en 2008 et évolution de 2003 à 2008

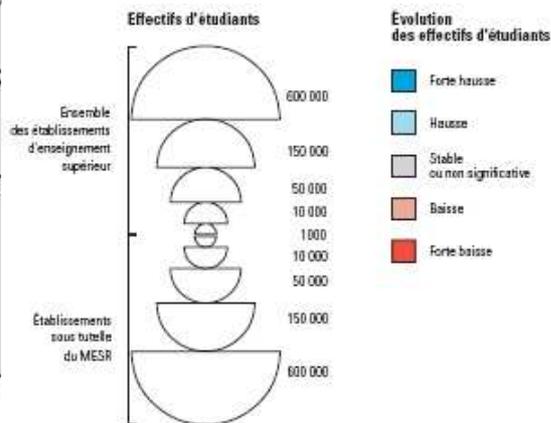
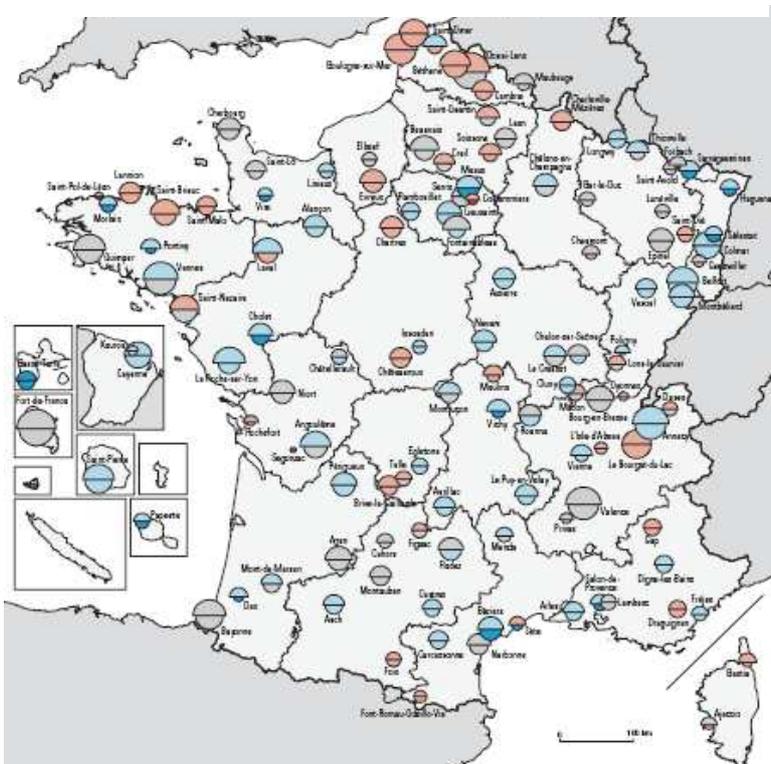


Entre 2003 et 2008, les villes d'Orléans, de Tours, Chartres et Châteauroux perdent des étudiants, tandis que les effectifs d'étudiants augmentent pour Bourges et Issoudun. Ils restent stables pour Blois.

Dans l'ensemble, l'Université de Tours accueille 20 560 étudiants dont près de 19 860 au siège de Tours.

L'Université d'Orléans en accueille 15 980 dont 11 610 au siège d'Orléans. Son site secondaire implanté à Bourges compte plus de 1 540 étudiants.

Sites secondaires d'établissements : effectifs d'étudiants inscrits en 2008 et évolution de 2003 à 2008



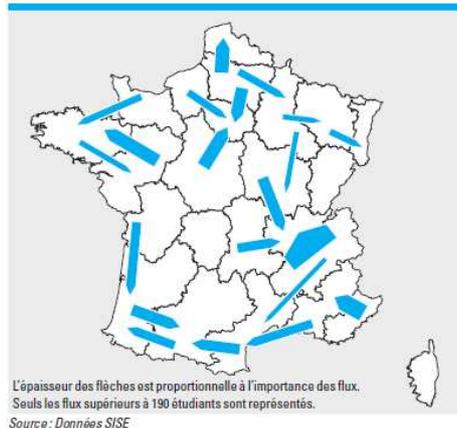
(Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Atlas régional 2008-2009)

La part des étudiants dans notre région parmi l'ensemble des scolarisés est l'une des plus faibles des régions métropolitaines (11 % contre 16 % en métropole en 2008). Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs :

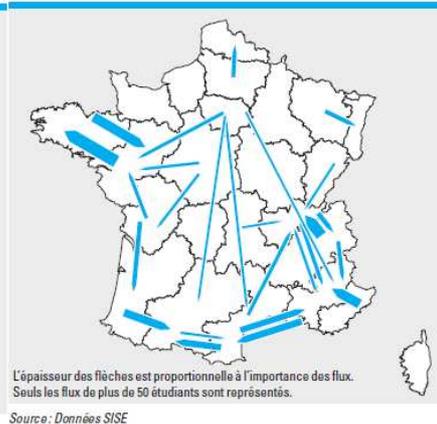
- des élèves qui arrivent moins nombreux au baccalauréat et qui poursuivent moins dans l'enseignement supérieur : la proportion de bacheliers d'une génération est de 64,7 % dans le Centre contre 65,6 % en France métropolitaine en 2009 ; 64,3 % des bacheliers de la session 2008 se sont inscrits dans l'enseignement supérieur dès la rentrée suivante contre 67,0 % en France.
- des étudiants qui s'exportent beaucoup : à la rentrée 2006-2007, 12 % des nouveaux bacheliers originaires de la région Centre inscrits en licence rejoignent une université d'Île-de-France. C'est le plus fort taux de fuite vers l'Île-de-France derrière Picardie. La mobilité à l'entrée en master est elle aussi élevée : 19 % des étudiants inscrits en master partent rejoindre une université de province (3^{ème} plus fort taux de fuite derrière le Limousin et la Franche-Comté) et 8 % une université d'Île-de-France (2^{ème} plus fort taux derrière Picardie).
- des étudiants qui préfèrent s'inscrire en IUT et STS : ils représentent 22 % des étudiants en région Centre contre 15,7 % en France métropolitaine à la rentrée 2009.

En ce qui concerne le doctorat, la pluridisciplinarité régionale ne permet pas d'atteindre des masses critiques dans toutes les spécialités. Le nombre de diplômes de doctorat délivrés (245) en 2007 est très moyen dans l'absolu (12^{ème} rang des régions métropolitaines). Il est relativement faible comparé à la population régionale (17^{ème} rang des régions de métropole), à l'image des autres régions du Bassin parisien.

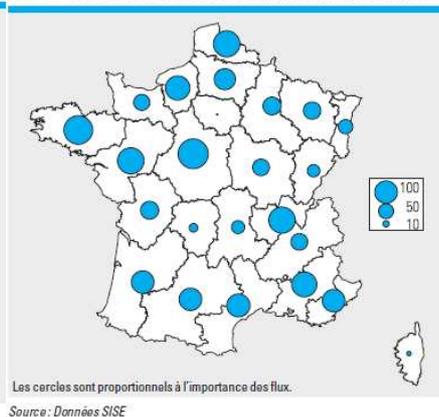
CARTE 1 – Flux des nouveaux bacheliers entrant en licence



CARTE 2 – Flux des étudiants vers la province à l'entrée en master



CARTE 3 – Flux des étudiants à l'entrée en master vers l'Île-de-France



Un accès inégal à la formation tout au long de la vie

En région Centre comme en France, l'accès à la formation continue des salariés se révèle inégal.

La taille des entreprises pèse fortement sur cet accès : les salariés se forment d'autant plus que leur entreprise est grande. Ainsi, les salariés des petites entreprises ont un taux d'accès à la formation deux fois moindre que celles comptant 250 à 499 salariés. Le taux d'accès a néanmoins fortement progressé, entre 2001 et 2007, dans les entreprises de 10 à 19 salariés et dans celles de 20 à 49 salariés.

Taux d'accès à la formation des salariés dans les entreprises de moins de 500 salariés (en %) - région Centre

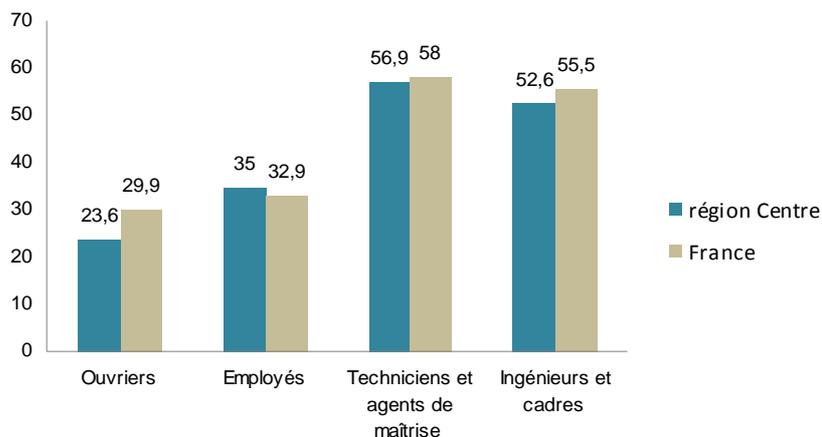
Source : DRTEFP



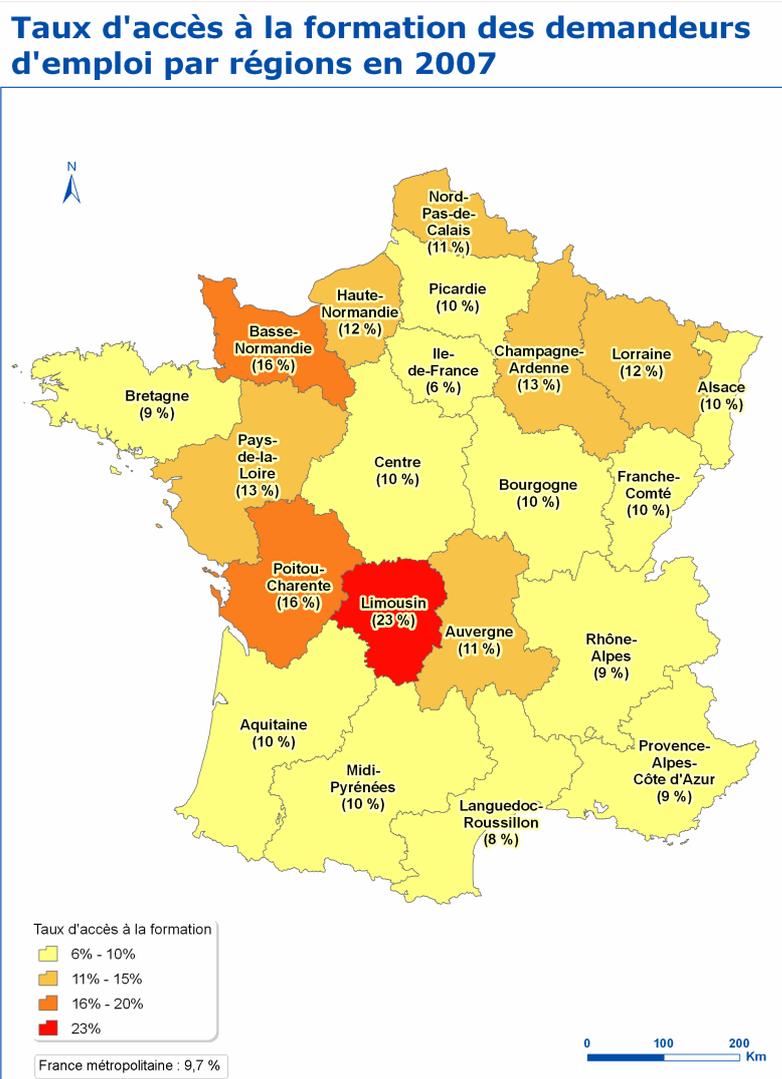
Le taux d'accès à la formation professionnelle varie également en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des salariés : moins les salariés sont qualifiés, moins ils partent en formation. En région centre, moins d'un ouvrier sur quatre a accédé à une formation en 2006 en région. En revanche, les techniciens et agents de maîtrise ainsi que les ingénieurs et les cadres étaient respectivement 57 et 53 % à suivre une formation.

Taux d'accès (en %) à la formation professionnelle selon la catégorie socio-professionnelle en 2006

Source : DRTFEP - CEREP



S'agissant des demandeurs d'emploi, 10 % d'entre eux étaient stagiaires de la formation professionnelle fin 2007 (9,7 % en France métropolitaine). Il varie de 6 % en Ile-de-France à 23 % en Limousin.



La sensibilisation des salariés et des employeurs sur les possibilités de formations est un enjeu important. En effet, pour faire face aux mutations technologiques et économiques, une personne peut être amenée à évoluer dans son métier, et ce plusieurs fois au cours de sa carrière. L'exigence de formation tout au long de la vie nécessite, en amont, dans les entreprises, à la fois une meilleure connaissance des compétences des salariés et des démarches d'anticipation sur les compétences à développer par rapport à l'évolution des métiers.

Etant donné la diversité des situations, d'un métier à un autre, d'un bassin d'emploi à un autre, la coordination de tous les acteurs s'avère être un préalable indispensable pour réussir l'adéquation entre besoins de qualification et offre de formation.

Les partenaires sociaux, la Région et l'Etat sont en effet responsables du financement de la formation tout au long de la vie. En décembre 2008, la Région et les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national ont ainsi signé un accord cadre sur la formation tout au long de la vie. Cet accord vise à développer de manière coordonnée, les compétences et la qualification en région ainsi que l'offre de formation. L'objectif est bien que chaque acteur, dans le cadre de ses compétences, puisse développer les formations en fonction des besoins du territoire dans son ensemble. De la même façon, la Région partage aussi ces objectifs avec des acteurs tels que Pôle emploi.

Paragraphe sur le dynamisme associatif
[bénévolat]

Une économie industrielle
et agricole puissante en
forte mutation

Une économie diversifiée confrontée à de profonds bouleversements

La région Centre, un territoire industriel

► Une industrie régionale qui s'est développée sous l'effet d'impulsions extérieures

L'industrialisation touche la région dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Les secteurs les plus représentés, au début du XX^{ème} siècle, dans la région comme dans le reste de la France, sont le textile-habillement et le travail des métaux. Le textile-habillement qui amorce déjà un certain déclin verra son poids diminuer tout au long du siècle. Il restera alors peu d'industrie textile dans la région. Le travail des métaux comprend beaucoup de travail artisanal dont les forges, la chaudronnerie, la tôlerie, les articles métalliques et un début de construction mécanique et électrique. Ce secteur restera important mais subira de profondes transformations avec le développement de l'automobile, des constructions mécaniques et électriques puis électroniques.

L'industrie régionale se développe surtout vers les années soixante. La région bénéficie des effets du développement de l'Ile-de-France, particulièrement en accueillant des décentralisations massives. Des impulsions extérieures à la région joueront un rôle décisif sur la transformation et la croissance de l'industrie régionale :

- L'implantation de bases américaines au lendemain de la guerre à Orléans, Dreux, Châteauroux et Chinon. L'impact sur l'économie locale est très controversé, en particulier dans le Chinonais et à Châteauroux, les emplois créés ayant déstructuré l'industrie traditionnelle et freiné les transformations agricoles.
- La proximité de Paris et l'existence d'un fleuve important, non utilisé pour la navigation, répondent aux caractéristiques recherchées par EDF pour la construction de centrales nucléaires. C'est ainsi que le Val-de-Loire accueille les premières centrales nucléaires à partir de 1955.
- Les décentralisations d'entreprises venant de la région parisienne ont eu un impact majeur sur la progression des emplois industriels après 1962. Le Centre est la première région à bénéficier de ce mouvement avec 20 % des établissements décentralisés et 15 % des emplois.

Ce mouvement, vers l'année 1955, correspond au départ à un débordement de l'Ile-de-France, sur le nord de l'Eure-et-Loir et du Loiret, d'entreprises situées sur des sites vétustes, trop petites ou se restructurant et qui cherchent des locaux plus grands dans des conditions plus avantageuses. Puis la DATAR encourage les décentralisations, mais dans un rayon plus éloigné de la capitale. Le mouvement s'amplifie alors au début des années 60 dans une zone qui s'étend au sud de l'Eure-et-Loir et du Loiret, dans le Loir-et-Cher, l'Est de l'Indre-et-Loire, et la Sologne et dans les petits centres du nord de l'Indre. A partir de 1963, des aides plus spécifiques de la DATAR se focalisent sur les zones de Vierzon et de Châteauroux. Après 1967, la politique de l'Etat ayant évolué, un essaimage de proximité se poursuit, favorisant l'Eure-et-Loir et les villes situées à moins de deux heures de Paris.

Les décentralisations favorisent le développement d'activités nouvelles comme la chimie et les constructions électriques et électroniques, surtout dans l'Eure-et-Loir et le Loiret.

L'Eure-et-Loir est le grand bénéficiaire de cette évolution par un effet de proximité et aussi parce que le réseau des villes secondaires est assez dense pour permettre la multiplication des lieux d'implantation.

Les décentralisations des années 60 et l'externalisation des activités favorisent le développement de la sous-traitance qui est devenue, par la suite, une des caractéristiques majeures de l'industrie régionale.

► Une industrie qui reste forte malgré des fragilisations

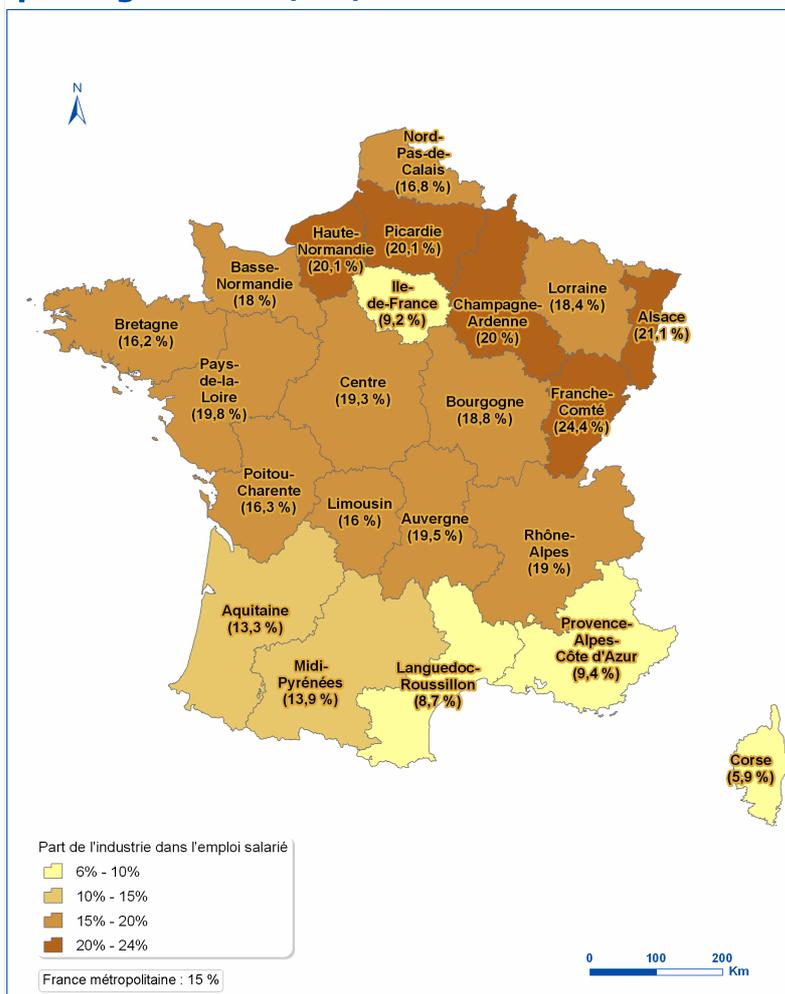
En 2007, la région Centre compte plus d'un millions d'emplois dont près de 926 000 emplois salariés, soit 5,5 % de plus qu'en 1999. Si le nombre d'emplois progresse dans le secteur de la construction (+ 20,7 % entre 1999 et 2007) et dans le tertiaire (+10,1 %), il diminue en revanche dans l'industrie (-11,5 %).

Alors que l'industrie représentait 23,0 % des emplois salarié en 1999, elle n'en capte plus que 19,3 % en 2007 et voit sa part diminuer de 3,7 points en huit ans. Cette désindustrialisation de l'économie n'est pas propre à la région. En France métropolitaine, la part de l'industrie dans l'emploi salarié diminue de 3,1 points. Cette baisse s'est faite principalement au profit du secteur tertiaire dont la part augmente de 3,1 points en région Centre.

Les industries plus traditionnelles (textile-habillement, armement), ont été particulièrement éprouvées par les évolutions technologiques et concurrentielles. Depuis les années 60, le Berry avec le textile, la zone de Bourges avec l'armement, les bassins de Vierzon et de Montargis ont subi de profondes mutations. La crise de la confection a provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises dans l'Indre, et la restructuration des industries d'armement (Giat, MBDA) a déjà causé des pertes d'emploi importantes dans le Cher et le Loir-et-Cher. Des difficultés plus récentes, liées aux mutations de l'économie mondialisée, sont apparues sur le bassin de Dreux (Philips) ou sur le Loiret (Thyssenkrupp, Lexmark).

L'industrie conserve néanmoins un rôle moteur dans le développement de l'économie régionale. En région Centre, la part du secteur industriel dans l'emploi salarié est notablement plus importante qu'au niveau national. Ce secteur emploie 19,3 % de l'ensemble des effectifs contre 15,0 % en métropole. Le Centre occupe la 6^{ème} place nationale en termes d'effectif salarié industriel (179 012 salariés en 2007) et le 6^{ème} rang pour la valeur ajoutée industrielle (4,5 % du montant national en 2008).

Part de l'industrie dans l'emploi salarié par région au 31/12/2007



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

► Un tissu industriel diversifié, des industries leaders

La région Centre est riche d'un tissu industriel varié, d'industries leaders et d'un bon réseau de sous-traitants. La proportion d'industries performantes est particulièrement significative dans les domaines de la pharmacie, de la cosmétique, des équipements automobiles, de l'électronique et des équipements électriques. Ces industriels leaders s'appuient sur un réseau dense de sous-traitants au sein d'un vaste champ d'activités diverses et de services : la mécanique et le travail des métaux, l'électronique, le caoutchouc et la fabrication de pièces plastiques ou composites.

La région Centre accueille plusieurs filières remarquables par leur place dans le tissu économique local et leur position dans le paysage industriel national :

- La filière automobile est la première activité industrielle de la région et le principal marché des entreprises industrielles du Centre. Elle concerne près de 200 établissements équipementiers et sous-traitants. La filière se caractérise en région Centre par l'absence de constructeurs et par un tissu industriel composé de PME et d'équipementiers qui alimentent les plates-formes françaises de production des constructeurs. Le secteur automobile rencontre actuellement quatre difficultés majeures : la baisse de charge des constructeurs, le prix élevé des matières premières, la pression sur les prix, et la restructuration de certains grands groupes.
- L'aéronautique compte en région Centre près de 200 établissements. La région possède également un aéroport (Châteauroux) dédié au fret, à la maintenance aéronautique et à la formation des pilotes.
- L'industrie pharmaceutique reste le secteur industriel phare de la région. Avec environ 40 % de la production nationale, le Centre est la première région manufacturière de médicaments en France.

En termes d'effectifs salariés, les cinq secteurs les mieux représentés sont en région la mécanique, l'industrie agricole et alimentaire, la métallurgie et transformation des métaux, la chimie, caoutchouc, plastiques et la pharmacie, parfumerie et entretien. Leurs poids varient de 8,7 % des effectifs industriels pour la pharmacie, parfumerie, entretien à 14,1 % pour les équipements mécaniques.

Le secteur de la pharmacie, parfumerie et entretien constitue une spécificité régionale en raison de la nette surreprésentation des effectifs par rapport au reste du territoire national : la part des effectifs industriels régionaux est supérieure de 4,6 points à celle de la métropole (4,1 %). Elle connaît toutefois le désengagement des grandes entreprises pharmaceutique (Pfizer, Novartis, BMS, Johnson&Johnson).

Cette diversité économique a jusqu'alors permis à la région Centre d'absorber les restructurations dans les secteurs fragilisés par les mutations et la concurrence internationale.

► Un développement des partenariats entre entreprises et centres de recherche

Depuis ces dernières années, la dynamique partenariale entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation s'est renforcée et traduite par la labellisation de quatre pôles de compétitivité et des programmes de coopération sur certaines filières.

Le territoire accueille quatre pôles de compétitivité :

- le pôle de compétitivité « Cosmetic Valley » fédère plus d'une centaine d'entreprises, notamment des leaders comme Gemey Maybelline, Dior, Shiseido à Orléans, Guerlain, Lancaster, Paco Rabanne à Chartres, Hermès dans l'Eure. Son objectif est d'être le premier pôle mondial dans le domaine cosmétique et de développer la recherche dans les sciences de la beauté et du bien-être.
- le pôle Sciences et systèmes de l'énergie électrique (S2E2), regroupe, autour de St Microelectronics à Tours, plus de soixante adhérents, PME et laboratoires.
- le pôle de compétitivité Elastopole spécialisé dans le caoutchouc industriel et les pneumatiques, Elastopole regroupe les deux leaders mondiaux, Michelin et Hutchinson, et plus de 100 adhérents (laboratoires et PME).
- le pôle « DREAM Eaux et Milieux », labellisé en mai 2010, regroupe une quarantaine d'acteurs du secteur de l'eau, des scientifiques et chercheurs, des entreprises privées (TPE, PME, industriels, bureaux d'études...) et des associations naturalistes et a pour objectif la protection de la ressource en Eau.

Deux autres pôles couvrent partiellement la région : le « pôle européen de la Céramique » situé dans le Limousin, qui porte sur la porcelaine et la céramique ainsi que par le pôle mécanique ViaMéca, piloté par la région Auvergne.

Outre les pôles de compétitivité, se sont développées des coopérations entre les acteurs locaux autour de projets structurants pour le territoire. Plusieurs programmes de coopération par filière ont ainsi été mis en œuvre et associent les potentiels de recherche publics et privés tels :

- l'industrie pharmaceutique « Pharma Valley » ;
- les équipements automobiles « Pôle automobile » ;
- le pôle de sous-traitance aéronautique « Aérocentre » ;
- L'aménagement de magasins « Shop expert Valley » ;
- l'innovation dans et par les services « Nékoé » ;
- la sous-traitance et la mécanique de précision « Pôle industriel Cœur de France » (PICF) ;
- les bio-produits (valorisation des ressources agricoles dans l'industrie) «Agrodynamic et développement durable ») ;
- l'agro-alimentaire « Association régionale des industries alimentaires du Centre » (ARIAC)

Insérer une carte sur la
localisation des clusters et pôles
de compétitivité

► Une industrie encore présente sur les territoires avec de nombreuses spécificités locales

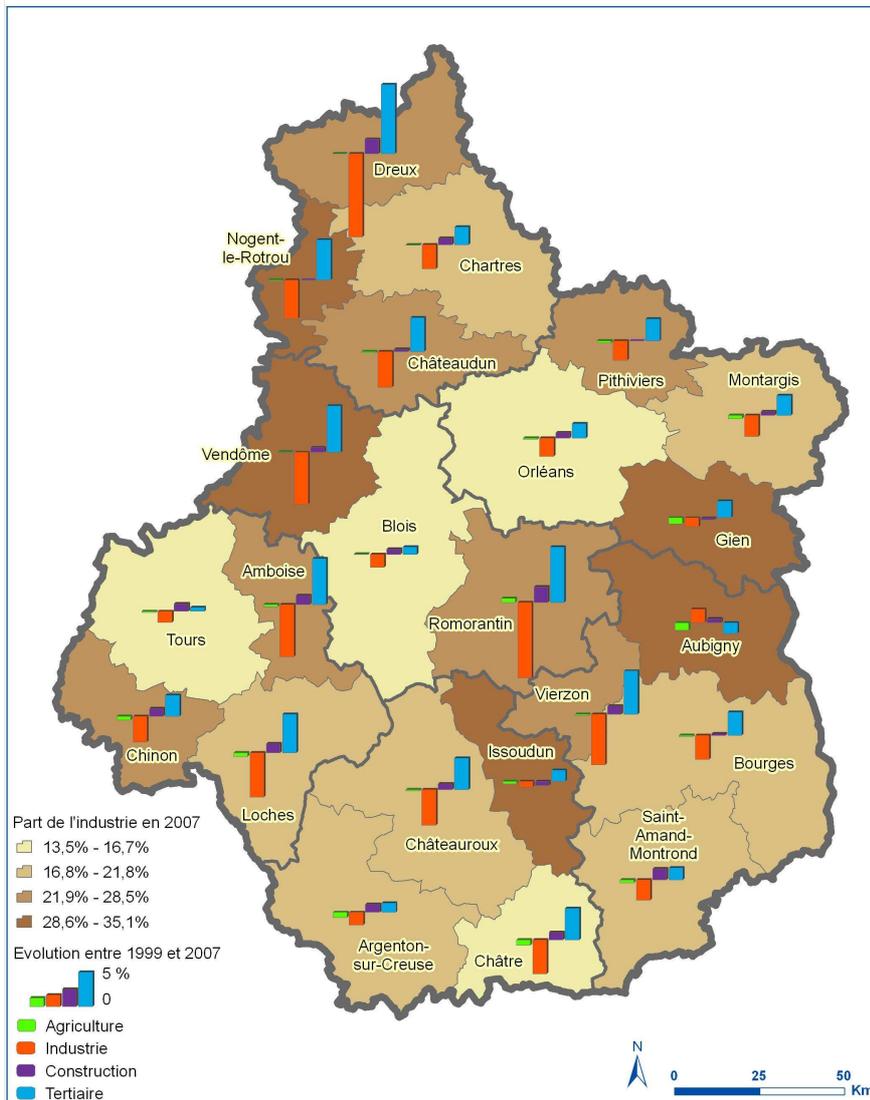
Même si la part de l'emploi industriel baisse dans toutes les zones d'emploi de la région sauf à Aubigny, l'industrie reste très présente dans certaines zones. Dans les zones d'emploi de Gien, Issoudun, Aubigny, Vendôme et Nogent-le-Rotrou, l'emploi industriel représente plus de 30 % des emplois. Si elle est moins présente dans certaines zones telles que Blois, Orléans et Tours (moins de 17 % de l'emploi salarié), l'industrie reste une spécificité importante et constitue un véritable atout pour le dynamisme de la région.

L'industrie en région Centre est relativement diversifiée : l'emploi y est réparti sur de nombreux secteurs d'activité. Certaines zones d'emploi de la région possèdent des spécificités qui sont des moteurs de croissance pour les économies locales mais également régionales : l'industrie agricole et alimentaire à Châteauroux et Argenton-sur-Creuse, la pharmacie, parfumerie à Chartres et Dreux, l'édition, imprimerie à Pithiviers.

Cependant, certaines zones concentrent une très grande part de l'emploi salarié et donc de leur activité dans un petit nombre de secteurs industriels : l'énergie à Chinon, les industries des équipements mécaniques à Bourges et Vierzon, les équipements pour l'aéronautique à Issoudun...

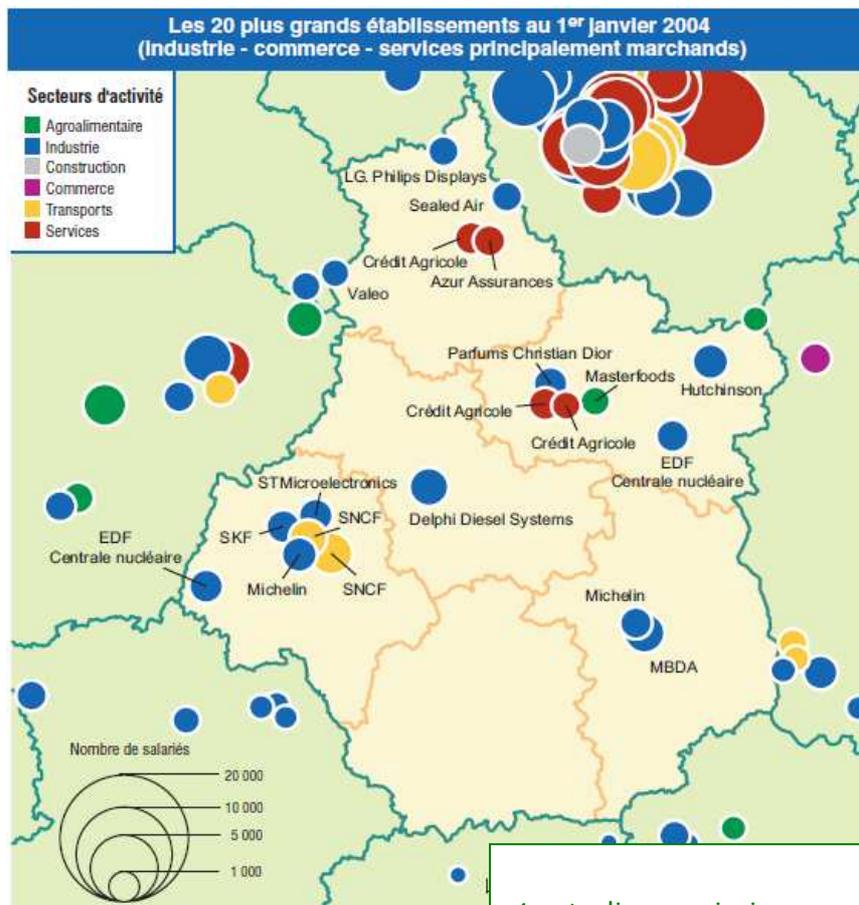
La forte concentration sur ces territoires de quelques secteurs porteurs fait peser sur l'emploi un risque en cas de conjoncture non favorable. L'enjeu pour ces territoires est alors de développer des secteurs d'activité complémentaires à leurs moteurs actuels.

Variation de la part de l'emploi entre 1999 et 2007 par zone d'emploi dans la région Centre



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Insérer une carte sur les « pôles d'emploi »,
 principaux pôles avec nombre d'emplois et
 répartition selon les 4 secteurs.



A actualiser : principaux employeurs en 2007 par secteur d'activité (industrie, construction, commerce, transports, finance, services, santé, public)

Un secteur tertiaire en forte progression

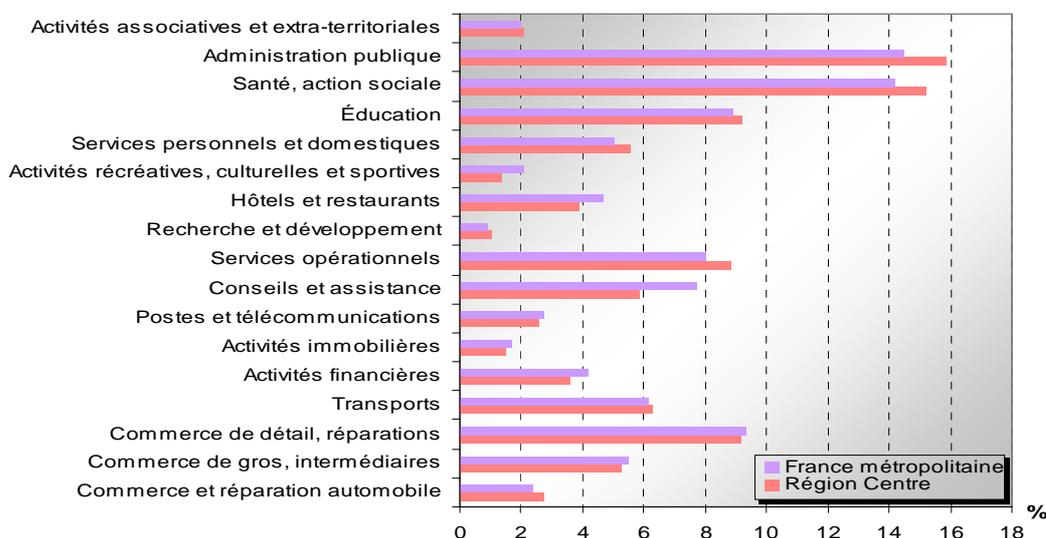
Au cours des dernières décennies, la région a connu une profonde mutation de son économie, la société tertiaire prenant le pas sur l'économie industrielle. Lors des grandes vagues de restructurations industrielles, les groupes et les grandes entreprises se sont recentrés sur leur cœur de métier, pour accroître leur productivité. Cette croissance de la productivité dans l'industrie s'est traduite par un transfert constant d'emplois de l'industrie vers les services. Diverses fonctions, assurées auparavant au sein même de l'industrie, ont alors été externalisées et déléguées à des prestataires de services aux entreprises.

L'urbanisation a provoqué l'essor de nouvelles activités tertiaires. Transports urbains, gestion des déchets et de l'eau, services sociaux divers ont été autant de services engendrés par la vie urbaine. L'élévation du niveau de vie et le développement de la société de loisirs ont également favorisé les créations d'emplois dans les services aux particuliers, comme dans l'hôtellerie-restauration, dans les activités culturelles ou sportives, ou encore la santé et l'éducation.

Dans la période récente, alors que l'industrie continuait de réduire ses effectifs, le développement de l'emploi tertiaire n'a cessé de s'amplifier, sous l'impulsion des services marchands, que ce soit dans les services aux particuliers, les services aux entreprises ou les activités immobilières.

Ainsi, le secteur tertiaire a gagné près de 62 000 emplois entre 1999 et 2007. Les effectifs de ce secteur ont augmenté de 10,1 % en huit ans (contre 12,5 % en métropole). Représentant 72,6 % des emplois en 2007, le secteur tertiaire constitue la première source d'emplois et de richesse de la région (70,5 % de la valeur ajoutée régionale). La part de l'emploi tertiaire est particulièrement élevée dans les zones d'emploi de Tours, Orléans, Bourges, Châteauroux, Blois et Chartres, les emplois tertiaires étant naturellement plus présents dans les grosses agglomérations. Malgré cela, l'emploi tertiaire régional accuse un différentiel important avec le niveau national où il capte 78 % des emplois.

Part de l'emploi dans les activités du secteur tertiaire en 2007
(Source : Insee, estimations d'emploi)



Dans les activités tertiaires à caractère marchand, le secteur du commerce de détail, réparations est très présent avec 9,1 % des emplois tertiaires. Le secteur des services aux entreprises prédomine également, en particulier pour les services opérationnels (sécurité, nettoyage...) qui représentent 8,9 % des emplois tertiaires et les activités de conseils et assistance (5,8 %).

Dans le tertiaire marchand, le secteur du transport et de la logistique est l'un de ceux qui a créé le plus d'emplois en région Centre : il compte près de 26 900 personnes et les effectifs y ont progressé de plus de 30 % depuis une dizaine d'années (source : Pôle emploi). Cette hausse s'est faite sous un double effet : d'une part,

l'externalisation croissante des activités de transport et de manutention des industries et d'autre part, la proximité de la région Centre avec l'Île-de-France et l'important réseau de communications (ferroviaire et autoroutier) qui la traverse et qui lui confère une position stratégique.

Le secteur des centres de contacts³ a également connu un fort développement à la fin des années quatre-vingt-dix. La région Centre compte au moins 9 000 emplois dans les centres de gestion de la relation Client et les effectifs y ont plus que doublé en moins de 10 ans (Source : Centreco). La région dispose de nombreux atouts pour l'accueil des entreprises : la proximité parisienne, une main d'œuvre qualifiée et disponible, des coûts immobiliers et salariaux maîtrisés...

³ Aujourd'hui on définit un centre de contacts, ou centre de relation client, comme une entité qui a pour vocation de gérer à distance la relation qu'une entreprise souhaite entretenir avec ses clients et ses prospects. Ces centres de relation client (CRC) peuvent rester intégrés à l'entreprise ou être externalisés auprès d'un prestataire de service.

L'offre de zones d'activités économiques : un développement à mieux maîtriser

Le positionnement géographique de la région Centre, située dans le bassin parisien et bénéficiant des axes autoroutiers importants, mais aussi la rareté et le coût dissuasif du foncier en Ile-de-France, sont des atouts d'installation pour les entreprises.

En 2009, **839 zones d'activités** économiques (ZAE) ont été recensées sur le territoire régional ce qui représente plus de **265 000 emplois**⁴ (source : étude Katalyse). Elles sont réparties sur plus de 18 920 hectares, soit 0.4% de la superficie régionale (sur une base de 805 ZA). Près de **13 500 établissements** sont accueillis dans ces zones (base de 715 ZA) soit un quart des établissements de la région (source Unistatis).

► L'offre de ZAE : une typologie diversifiée avec une prédominance du secteur industriel et artisanal

La plus grande part des ZAE est consacrée au secteur **industriel**, qui représente **24% du nombre** de ZAE et 32% des superficies (parmi 805 renseignées). L'évolution des ZAE industrielles doit être observée plus finement, étant donné la fragilisation de ce secteur. Parfois implantées dès les années 60, certaines de ces zones se généralisent toutefois en accueillant des activités commerciales, telles que le Pôle Nord Industrie à Tours.

En second rang, les ZAE **artisanales** représentent 22% des ZAE et seulement 5% de leur superficie. Ces chiffres signifient qu'il existe de nombreuses petites ZAE artisanales dispersées sur le territoire régional.

20 % des ZAE sont généralistes (ce qui représente 25 % de la superficie totale des ZAE) et 18 % ont une vocation non affichée (soit 19 % de la superficie totale).

Les ZAE uniquement **commerciales** sont peu représentées en région : 6% du nombre total et 5% des superficies. Elles sont vraisemblablement intégrées dans les zones plus **généralistes**.

La vocation des zones d'activités **logistiques**, malgré un positionnement stratégique de la région Centre, est peu affichée. Ainsi selon l'étude, les ZAE logistiques représentent 2% du nombre de ZAE. Tout comme les zones commerciales, elles sont vraisemblablement intégrées dans des zones dites généralistes. Ceci-dit à elles seules, elles consomment 8% des superficies des ZAE. L'activité logistique est celle dont la densité d'emploi est la moins importante : 12.9 emplois/ha contre une moyenne régionale toutes ZAE confondues de 21.3 emplois/ha (analyse effectuée sur une base de 539 ZA)

► La répartition des ZAE en fonction de l'offre et des surfaces : des contrastes territoriaux

L'analyse fait ressortir une concentration des zones d'activités sur l'axe ligérien, tant par leurs nombre et leurs surfaces. Tous les types de ZAE (industriel, général, commercial, tertiaire), se retrouvent sur cet axe, à proximité des principales agglomérations (Tours, Blois et Orléans). De plus, ces zones d'emploi concentrent les plus grandes **zones d'activités commerciales de la région** grâce à leur bassin de clientèle important.

Plus spécifiquement, la **zone d'emploi de Tours** comporte le **plus grand nombre de ZAE** (102 au total), puis vient celle de Blois (89) et Orléans (68). La zone d'emploi de Tours est également celle qui comporte le plus grand nombre de ZAE industrielles, tertiaires et généralistes. La zone d'emploi de Blois se caractérise par le fait que plus d'un quart de ses ZAE sont à vocation artisanale.

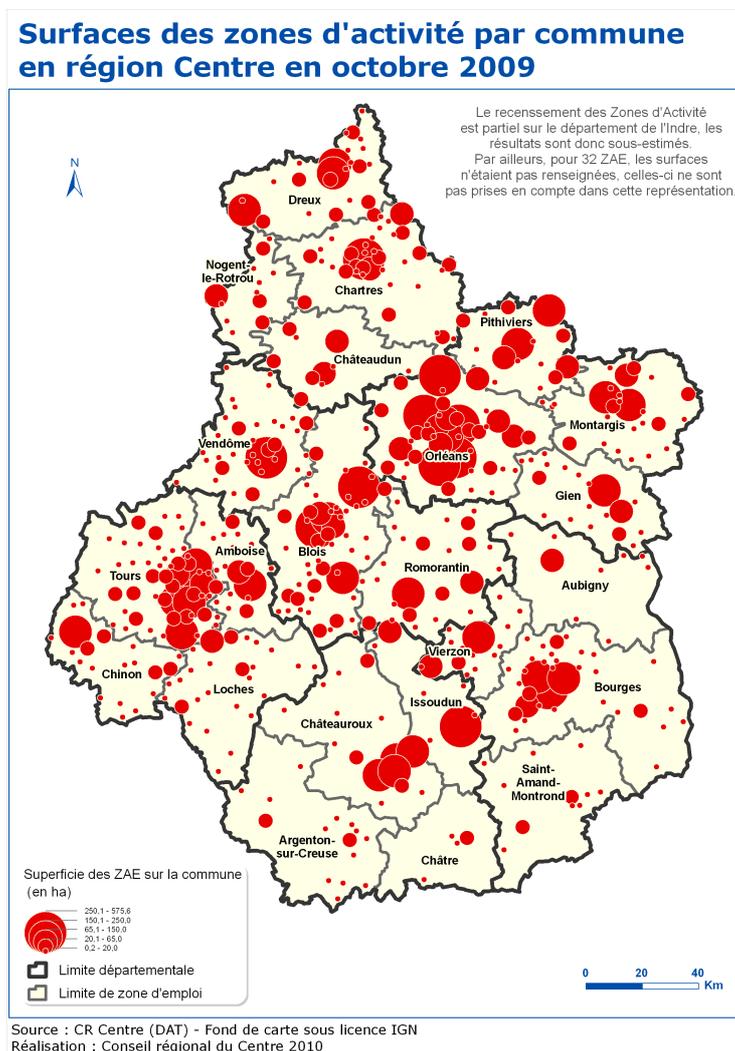
La **zone d'emploi d'Orléans** se démarque particulièrement par le fait que les ZAE existantes sont d'une **superficie largement plus grande** que la moyenne régionale. En effet, les ZAE du département du Loiret ont une superficie moyenne de 39.3 ha contre 22.6 ha en moyenne. Cette tendance tend à se confirmer car la zone d'emploi d'Orléans comporte actuellement sept projets phare de création/extension de ZAE (Poupry (200 ha),

⁴ Les 265 000 emplois ont été répertoriés sur une base de 539 ZA

Saint Eutrope Escrennes (114 ha), les Relais (250 ha), Fayes au Loges, Briaire (85.5 ha), ZI Gare d'Auxy (70 ha) etc.) (source : www.centre.cci.fr).

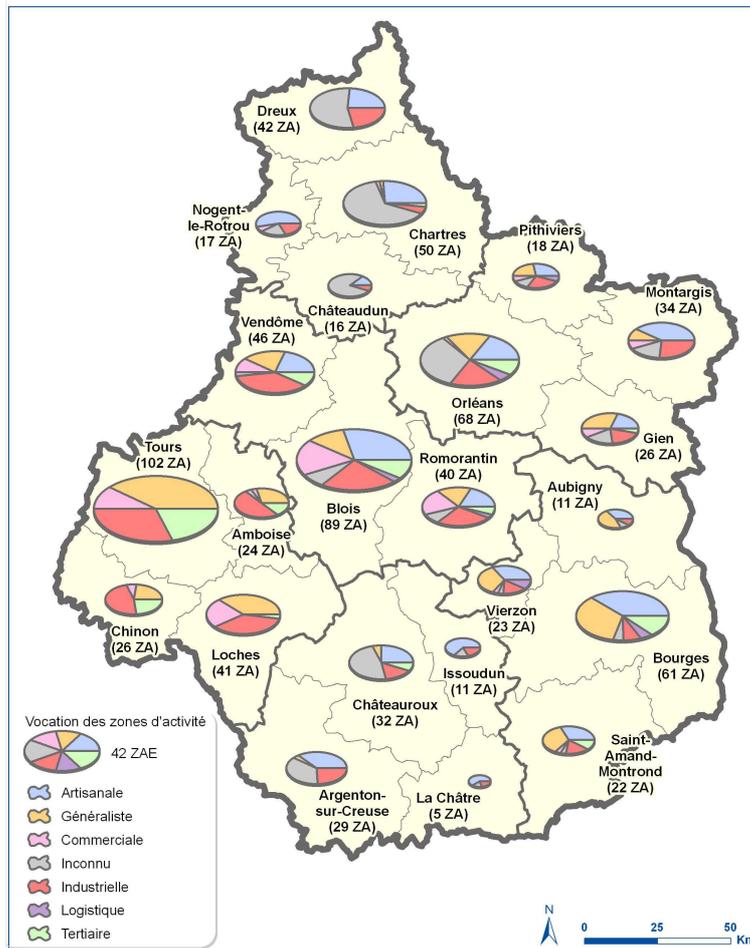
Le sud régional est relativement bien pourvu en ZAE⁵, notamment dans la zone d'emploi de Bourges, qui bénéficie de l'impact de son aéroport, et de Châteauroux également desservi par un aéroport. Ainsi la zone d'emploi de Bourges se place juste après celle d'Orléans, puisqu'elle comporte 61 ZAE (Orléans, 68). Près du tiers sont à vocation artisanale. Mais elle comprend également des industries importantes (EADS, Michelin, ETBS, GIAT). Autour de Châteauroux, Issoudun et Bourges, les ZAE construites sont d'une superficie relativement grande, et forment un axe autour de la N 151.

Le nord régional est également bien pourvu en ZAE, notamment dans les zones d'emploi de Chartres (50 ZAE) et de Dreux (42 ZAE). Elles se concentrent principalement dans les agglomérations ou sur les franges franciliennes.



⁵ Le recensement des zones d'activité est partiel sur le département de l'Indre, les chiffres sont donc sous-estimés.

Nombre et vocation des Zones d'Activité par zone d'emploi en région Centre en octobre 2009



► Un milieu urbain relativement saturé et une extension dans le périurbain et le rural

Les ZAE en zones urbaines sont d'une superficie plus grande qu'en milieu rural et sont occupées à 70 % alors que dans le milieu rural, les ZAE ont des difficultés à se remplir : leur taux d'occupation en moyenne n'est que de 50% (source : étude Katalyse). Les ZAE rurales sont principalement à vocation artisanale, alors que les ZAE urbaines et périurbaines se concentrent davantage sur les activités tertiaires, commerciales ou mixtes.

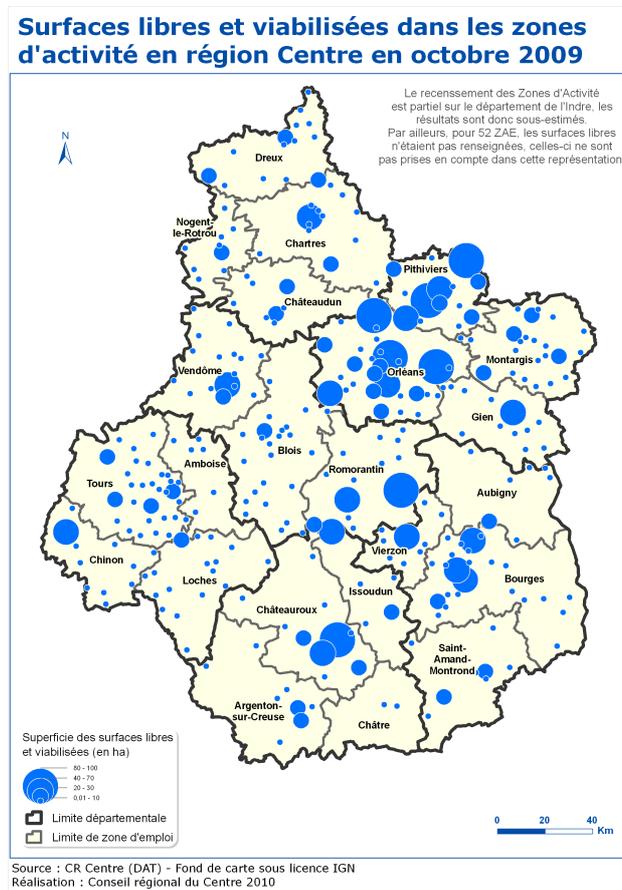
Depuis les années 2000, un fort développement des créations en ZA en milieu rural se manifeste, ce qui présente un risque de mitage anarchique mais qui peut être encadré par la volonté des structures intercommunales et par la mise en œuvre effective de schéma de planification (SCOT, schéma départemental des zones d'activités, etc.).

► Le potentiel de développement : une forte offre de terrains très localisée

Les **surfaces libres et équipées** représentent **2500 ha** et les **surfaces libres non encore viabilisées** **2000 ha**. Le département du Loiret représente la plus grande part de surfaces libres. Dans la zone d'emploi d'Orléans et de Pithiviers, beaucoup de surfaces sont encore disponibles. Pour la plupart, cela est dû aux nombreux projets de ZA lancés récemment, et dont les superficies varient de 80 à 250 ha: Fay aux Loges, Poupry, Les Relais, Briare, Gare d'Auxy, Saint Eutrope, ...

Les zones d'emplois de Châteauroux, Bourges et de Romorantin offrent également une grande part de surfaces disponibles.

Nombreuses ZAE offrent encore des surfaces disponibles. Deux facteurs peuvent être explicatifs : d'une part ce sont des projets récents sur lesquels les établissements s'installeront progressivement, d'autre part, il existe des ZAE, notamment en milieu rural dont les surfaces ont été surévaluées par rapport à la demande réelle des entreprises et qui ne parviennent pas à « remplir » les terrains.



La gestion des zones d'activité doit intégrer une meilleure réflexion pour élaborer des réponses appropriées aux demandes des entreprises mais également pour optimiser l'usage des sols et mieux considérer l'impact des activités sur l'environnement (pollutions).

Sur un plan qualitatif, les ZAE du territoire régional peuvent être classées en trois catégories :

- des ZAE « mono-fonctionnelle » : elles sont composées uniquement par des activités propres à leur secteur, et n'offrent que peu de services (restauration, poste, etc.). Elles répondent à des logiques spatiales issues des années 60 qui distinguent sur le territoire, les fonctions de l'habitat, du travail, et du loisir. Elles ne sont accessibles que par la voiture, ce qui augmente la production des gaz à effets de

serre. Ces ZAE offrent généralement des grandes surfaces de parking bitumés qui ne permettent pas l'infiltration des eaux de pluies dans le sol. Ce sont généralement des surfaces artificialisées à 100%.

- des ZA « intégrées » plus récentes, qui intègrent les principes de mixité fonctionnelle, et dont les porteurs de projet assurent une attention particulière à l'insertion urbaine et paysagère, à la conception des espaces publics, à la récupération de l'eau de pluie et au recyclage des déchets, etc. Ces zones d'activités comportent des équipements publics, des services (crèches d'entreprises par exemple), mais aussi parfois de l'habitat. Elles forment véritablement un morceau de ville. Ces quartiers entiers sont généralement créés sous forme de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée).



Exemple d'une ZA « intégrée » à Tours :

La ZAC des Deux Lions à l'origine conçue uniquement pour des activités comprend maintenant une programmation mixte d'habitat, d'activités tertiaires, un pôle universitaire, des équipements publics. Le rayonnement des activités présentes sur le site est national et européen. Une attention particulière a été portée sur les espaces publics, le paysage, la récupération de l'eau de pluie (noue, bassin paysager).

- des ZAE en voie de requalification selon les principes cités précédemment.

Analyse sur le chapitre ZAE à compléter.

Une dépendance extérieure importante

► De nombreux sièges sociaux situés hors région

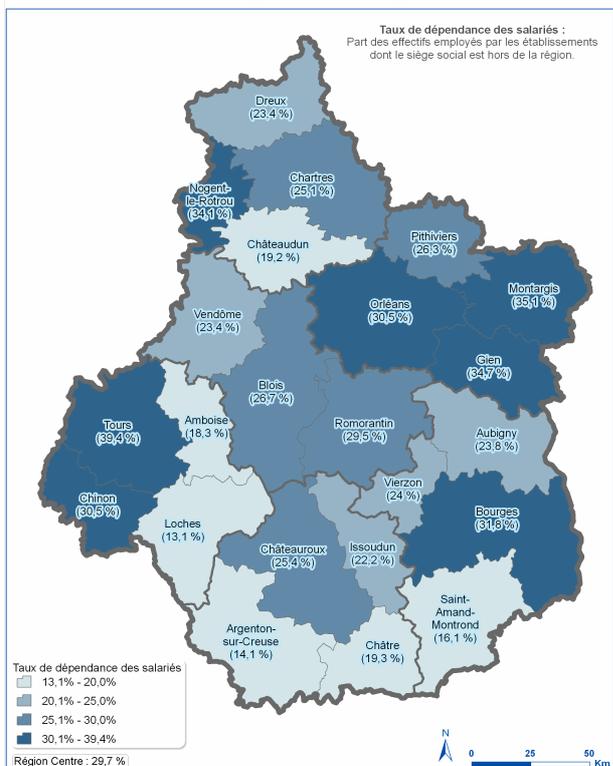
L'historique de l'industrialisation explique l'importance du nombre d'établissements dont les centres de décision sont extérieurs à la région, en particulier en Ile-de-France. Ainsi, près de 12 500 établissements dépendent de l'extérieur, soit 7 % des établissements régionaux. 29,7 % des effectifs salariés régionaux travaillent dans des établissements contrôlés par des centres de décision situés en dehors de la région. Les sièges sociaux auxquels sont rattachées ces entités dépendantes sont principalement localisés en Ile-de-France : 22,6 % des salariés travaillent dans un établissement dépendant de cette région. Cette situation n'est pas propre à la région Centre dans la mesure où Paris et ses départements voisins concentrent l'essentiel des organes qui contrôlent les grands ensembles économiques de notre pays.

Sur le plan des activités, la région Centre apparaît comme fortement dépendante dans les domaines des télécommunications, de l'énergie, la recherche et développement. Elle ne se distingue pas en cela de la plupart des autres régions de France (hors Ile-de-France) puisqu'il s'agit de secteurs qui présentent la particularité d'être contrôlés par un petit nombre de grands groupes à l'échelle du pays tout entier.

Au-delà des industries de main-d'œuvre qui ont déjà été marquées par de fortes vagues de délocalisation, l'industrie régionale est fortement dépendante. La plupart des unités appartenant à des grands groupes ont leur centre de décision hors région. L'industrie régionale est la plus dépendante dans les secteurs de la construction aéronautique et de la chimie, caoutchouc, plastique.

En revanche, dans les activités résidentielles (commerce, restauration, construction, services aux particuliers...), la région possède une structure productive assez largement autonome.

Taux de dépendance des salariés dans les zones d'emploi de la région en 2007



Seules sept zones d'emploi affichent un taux de dépendance supérieur à la moyenne régionale : Tours, Montargis, Gien, Nogent-le-Rotrou, Bourges, Chinon et Orléans. Le fort taux de dépendance des zones de Tours, Bourges et Orléans s'explique par le fait qu'elles sont dotées d'une agglomération, le poids des établissements contrôlés par des centres de décision externes étant sensiblement plus marqué dans ces dernières. Dans les autres zones, il est dû au poids important de l'industrie. Ainsi, à Chinon et Gien, il s'explique par l'importance du secteur de l'énergie avec la présence des centrales nucléaires du groupe EDF et à Montargis et Nogent-le-Rotrou, par la prépondérance de la filière automobile avec les équipementiers Hutchinson et Valeo.

La dépendance mesure pour un territoire donné l'importance des emplois ou des établissements qui sont contrôlés par des centres de décision situés en dehors de la région. Le taux de dépendance des salariés est la part des effectifs salariés d'un territoire qui sont employés par des établissements dont le siège social est hors de la région. La part des établissements d'un territoire dépendants de l'extérieur est la part des établissements dont le siège social est situé hors de la région.

► Un poids important des grands groupes internationaux

Au fil des années, la région Centre a accueilli de nombreuses entreprises nationales et internationales, dont les centres de décisions sont extérieurs. Ce qui peut être pointé comme une dépendance, révèle aussi une forte attractivité qui s'explique notamment par une grande stabilité sociale et un bon niveau de qualification technique. La performance reconnue de ces entreprises s'appuie sur la qualité des process et des infrastructures logistiques.

Les entreprises à capitaux étrangers ont un poids important en région Centre, en particulier dans l'industrie. En 2007, 498 entreprises industrielles et de services à l'industrie, dont le capital est détenu en tout ou partie par des entreprises internationales, ont été répertoriées en région Centre par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, les Agences de développement économique de la région Centre, et Centreco. Ces entreprises qui font travailler près de 64 800 salariés, interviennent dans tous les secteurs industriels de la région Centre (automobile et équipementiers, pharmacie, cosmétique, logistique, agroalimentaire...).

Les principaux secteurs industriels à participation étrangère en région Centre - Source : Centreco

Secteurs	Etablissements	Effectifs
Automobile	48	13 763
Santé - équipement médical	39	8 011
High-tech	35	7 453
Caoutchouc - plastiques	30	4 967
Aéronautique	19	3 803
Parfums - cosmétiques	19	3 750
Logistique	55	3 580
Agroalimentaire	30	3 564
Emballage - conditionnement	32	3 404

Trois filières se distinguent par leur poids important d'effectifs relevant d'entreprises à capitaux étrangers : l'automobile, la santé - pharma - équipement médical et le secteur High Tech (informatique, semi-conducteurs, équipements électriques et électroniques...).

Par ailleurs, les investissements directs à l'étranger (IDE) en région Centre ont permis la création ou le maintien de 1 417 emplois en 2007. Le Centre représente 3,1 % des emplois créés ou maintenus au niveau national et se place au 9^{ème} rang des régions françaises. Ces IDE correspondent à 20 projets, dont 15 sont dus soit à une création, soit à une extension. La reprise d'entreprises en difficulté, qui permet ainsi la sauvegarde d'emplois menacés, est en très forte augmentation et représente 25 % des projets étrangers.

Le niveau de dépendance peut être perçu comme un indicateur d'attractivité et de dynamisme d'un territoire. La présence d'établissements contrôlés par des centres de décisions extérieurs permet de bénéficier des atouts de structures d'envergure nationale ou internationale. Du fait de leur taille plus importante, ces établissements comptent généralement parmi ceux qui investissent le plus et sont donc, le plus souvent, des acteurs économiques porteurs de développement au sein d'un tissu productif local.

Cependant, si le niveau de dépendance de la région constitue un atout certain pour l'économie et l'emploi, le manque d'autonomie peut également être considéré comme un facteur intrinsèque de fragilité dans la mesure où les établissements contrôlés par des capitaux extérieurs présentent généralement une plus forte exposition à des risques de fermeture ou de délocalisation dans les périodes de crise ou de mutation des marchés.

Il est donc essentiel de se préoccuper tout particulièrement de ces entreprises afin de les ancrer durablement sur son territoire. Au-delà des capacités de réponse propres à chaque entreprise, la mise en place d'un environnement porteur (présence d'une main-d'œuvre qualifiée, proximité de services de haut niveau, recherche, densité de PME potentiellement partenaires...) constitue un enjeu important pour renforcer la compétitivité de chaque site.

Une économie très largement présenteielle

On peut distinguer deux sphères : la sphère présenteielle et la sphère non-présenteielle. La première correspond à la part de l'appareil productif destinée à répondre à la demande de la population présente sur le territoire (résidents permanents ou touristes). Le commerce de détail, l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration, entre autres, relèvent de la sphère présenteielle. La seconde rassemble, quant à elle, des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la région, ainsi que des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

L'économie présenteielle est l'économie la plus ancrée dans le territoire, elle n'est pas délocalisable car elle désigne les richesses créées et consommées dans la région pour contribuer au mieux-être des citoyens présents sur le territoire, qu'il s'agisse de leur lieu de domicile, de travail ou de loisirs. Ainsi, les nouveaux habitants, les touristes, les retraités, en venant dépenser dans la région des revenus acquis ailleurs, favorisent le développement de nouvelles activités, entretenues par tous les habitants par la suite.

Effectif salarié selon les sphères de l'économie (2007)

	Région Centre		Métropole
	Nombre	%	%
Ensemble	827 547	100	100
Sphère non présenteielle	298 726	36,1	34,9
dont domaine public	2199	0,7	1,1
Sphère présenteielle	528 821	63,9	65,1
dont domaine public	196 715	37,2	36,0

Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Si la région se caractérise par une proportion d'emplois dans la sphère non présenteielle supérieure à celle de la métropole (+ 1,2 point), la part de l'économie présenteielle y est proportionnellement plus faible (-1,2 point). Cependant, la sphère présenteielle a un poids important en région Centre, tant par le nombre d'établissements que par les effectifs employés. En effet, elle représente plus de 95 000 établissements, soit 71,6 % des établissements régionaux (67,9 % en métropole) et près de 529 000 postes salariés, soit 63,9 % des effectifs salariés régionaux (65,1 % en métropole).

Ainsi, le repli des activités productives s'est traduit par un constat : les salariés employés dans la sphère non présenteielle sont moins nombreux que ceux de la sphère présenteielle. Cette dernière est devenue le premier employeur de la région. Pour 100 salariés dans les activités présenteielles, ils ne sont que 56 dans la sphère productive.

Les secteurs de la santé, action sociale, de l'administration publique et du commerce de détail expliquent le poids important de la sphère présenteielle : ces secteurs concentrent près de la moitié des effectifs salariés de la sphère.

Un risque de forte diminution du nombre d'actifs d'ici 2030

Le nombre d'actifs en région Centre est passé de 1 106 600 à 1 165 650 entre 1999 et 2007, progressant ainsi de 5,3 % en huit ans, soit de 0,7 % par an en moyenne (+1,1 % par an en moyenne en métropole). Le rythme de progression de la population active s'est accéléré par rapport aux périodes 1990-1999 (+0,5 % en moyenne annuelle) et 1982-1990 (+0,6 % en moyenne annuelle). Cependant, une partie de cette évolution s'explique par une nouvelle définition de la population active, qui inclut, depuis 2004, les étudiants et les retraités ayant une activité professionnelle.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité				
	1999	2007	Evolution 1999-2007 (en %)	
	Région Centre		Région Centre	Métropole
Ensemble de la population de 15 à 64 ans	1 558 603	1 605 883	+3,0	+5,4
Actifs	1 106 608	1 165 645	+5,3	+8,9
dont :				
actifs ayant un emploi	974 127	1 050 208	+7,8	+11,5
chômeurs	127 805	115 437	-9,7	-6,5
Inactifs	451 995	440 238	-2,6	-2,5
dont :				
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	177 681	154 165	-13,2	-9,7
retraités ou préretraités	129 364	152 559	+17,9	+16,6
autres inactifs	144 950	133 288	-8,0	-7,6

Source : Insee, RP 1999 et 2007 exploitations principales

En région Centre, 72,6 % de la population de 15 à 64 ans est active contre 71,6 % en France métropolitaine, ce qui place la région au 5^{ème} rang. Le taux d'activité est particulièrement élevé pour les 25-54 ans (90,8 %).

Cependant, si les tendances démographiques passées se poursuivaient, la région subirait une diminution de sa main-d'œuvre. Elle perdrait plus de 100 000 individus âgés de 20 à 59 ans d'ici 2030, soit une évolution de - 8,3 % en 25 ans. La part des 20-59 ans dans la population totale reculerait de plus de 7 points pour atteindre 45,6 %.

Les évolutions démographiques, en particulier les départs à la retraite et la diminution relative du nombre de jeunes actifs, vont faire apparaître de vives tensions sur certains secteurs d'activités, en particulier dans le tertiaire. Si certains secteurs en croissance seront créateurs d'emploi et pourraient engendrer des recrutements nombreux, d'autres pourraient décroître à un rythme important. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs et les métiers nécessitant de fortes qualifications (santé, éducation...). En effet, la région ayant déjà une population moins diplômée que la moyenne, rencontre des difficultés à attirer les cadres mais également à les maintenir. De nombreux étudiants quittent la région après s'y être formés et obtiennent des postes de cadres à l'extérieur.

L'agriculture et l'artisanat souffrent également d'une difficulté croissante à attirer les jeunes sur des métiers plus manuels dont l'image est injustement dégradée. Ce phénomène, associé au vieillissement de la population des salariés, induit la problématique du transfert des savoir-faire et de la capacité à disposer de repreneurs et de main-d'œuvre qualifiée.

Dans l'industrie, malgré les diminutions d'emploi, des tensions sur les métiers industriels les plus qualifiés persistent. Elles proviennent de la concomitance entre une augmentation de la qualification des emplois industriels, des départs en retraite importants, une baisse continue des effectifs inscrits en formation, et une

concurrence entre les secteurs d'activité pour trouver du personnel qualifié. Les pénuries cycliques de main-d'œuvre peuvent ralentir les projets d'innovation et le développement de produits de haute technologie, nécessaires à la performance des entreprises régionales.

Au vu des projections démographiques, il apparaît clairement que la conservation des activités passera par le maintien et l'attraction de nouvelles populations sur les territoires de la région. Cela doit se faire par la mise en place de stratégies adaptées pour l'accueil d'actifs et de non-actifs. Pour réduire les contraintes sur les recrutements, en particulier des cadres déficitaires dans la région, les territoires doivent posséder des atouts (en termes d'infrastructures, de dessertes en transports collectifs, de services de garde d'enfant, de services et d'équipements culturels et de loisirs...) et à long terme, les conserver pour préserver leur attractivité.

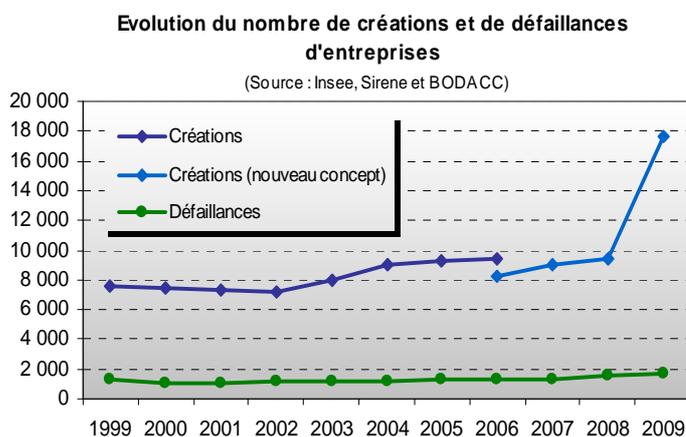
La structuration et l'augmentation de l'offre de formation régionale pourrait permettre d'atténuer les tensions du marché du travail sur les métiers plus traditionnels mais également être une réponse aux besoins croissants de personnel et aux enjeux de professionnalisation des métiers de la santé, de l'action sociale et des services à la personne.

L'entrepreneuriat en région

Une dynamique de création d'entreprises à conforter

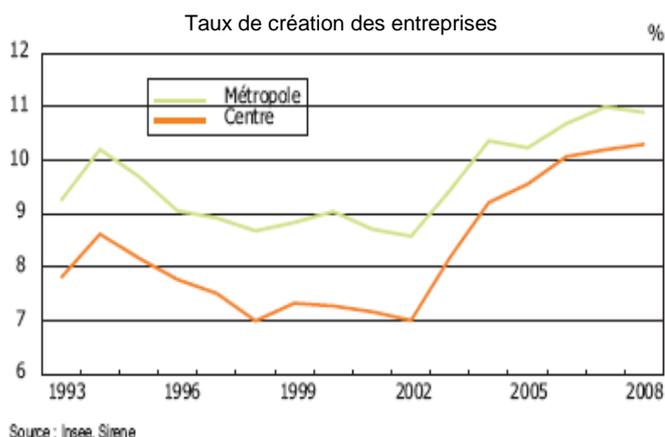
Après une diminution de 2 % par an en moyenne entre 1999 et 2002, puis une augmentation de 7 % jusqu'en 2008, les créations d'entreprises affichent une croissance de 87 % en 2009. Ainsi, ce sont près de 18 000 entreprises qui ont été créées cette année-là en région Centre. Cette croissance exceptionnelle s'explique par la mise en place du régime d'auto-entrepreneur. Six créateurs sur dix dans la région sont des auto-entrepreneurs, un taux supérieur à la moyenne nationale. La quasi-totalité des secteurs d'activité a bénéficié d'une hausse des créations d'entreprise mais l'émergence d'auto-entreprises s'est faite aux dépens des "créations classiques", en baisse de 27 % par rapport à 2008. Ce recul est plus marqué qu'en métropole (-22 %).

Dans le même temps, les défaillances ont été légèrement plus nombreuses. Les cessations d'activités sont en hausse de 2,6 % par rapport à 2008 et ont concerné 1 600 entreprises environ. Les défaillances ont été particulièrement importantes dans les secteurs des services et de la construction : ces deux secteurs concentrent plus des deux tiers des défaillances.



A partir de 2007, les créations d'entreprises sont définies selon de nouveaux concepts harmonisés au niveau européen. Les données relatives à l'année 2006 ont été réajustées pour tenir compte de ces nouveaux concepts.

Le taux de création, qui rapporte les entreprises créées à l'ensemble des entreprises marchandes, donne une indication sur l'importance du renouvellement du tissu économique. Il est de 10,3 % pour la région en 2008, soit un taux inférieur de 0,6 point à celui de la métropole. La région gagne une place et se situe au 13^{ème} rang des régions françaises en termes de taux de création. Le taux de création se rapproche de la moyenne métropolitaine et comble ainsi progressivement son retard.



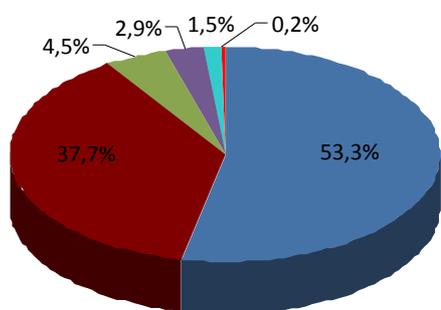
Les entreprises créées en région Centre sont relativement solides : 53 % des entreprises créées en 2002 sont encore actives en 2007, une proportion plus élevée qu'en métropole.

La situation démographique des dirigeants d'entreprises fait apparaître une perspective de départ massif au cours des prochaines années. Tous les départements de la région et tous les secteurs d'activité sont concernés. Ce double phénomène de fort départ à la retraite des dirigeants et faible taux de création pourrait conduire à la disparition de nombreux petits et moyens établissements (PME⁶) et entreprises artisanales et donc d'emplois.

Au nombre de 111 200 en 2008, les PME occupent une place primordiale dans l'économie de la région. Parmi les PME, les très petits établissements (TPE⁷) ont un poids important puisqu'ils représentent 91,0 % des établissements (92,3 % en métropole).

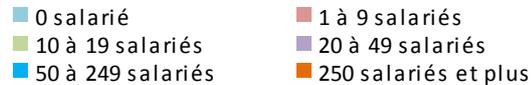
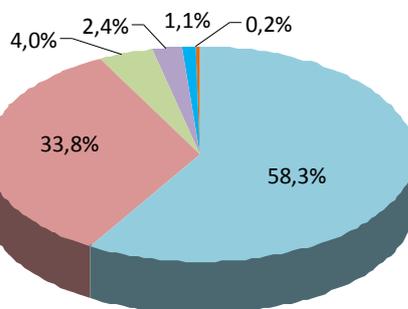
Répartition des établissements selon leur taille en région Centre

(Source : Insee 2008 - Champ marchand hors agriculture)



Répartition des établissements selon leur taille en métropole

Source : Insee 2008 - Champ marchand hors agriculture)



La croissance des petits et moyens établissements (PME) est un élément moteur pour la création de richesses et d'emplois. En effet, ce sont eux qui constituent un réel potentiel pour le développement de la région et de ses territoires. Il est donc nécessaire de faire grandir les petits établissements de la région. Cette croissance des établissements doit être accompagnée à travers un ensemble de démarches (observation des marchés, formation des salariés, investissement productifs...).

⁶ PME : établissements de moins de 250 salariés

⁷ TPE : établissements de moins de 10 salariés

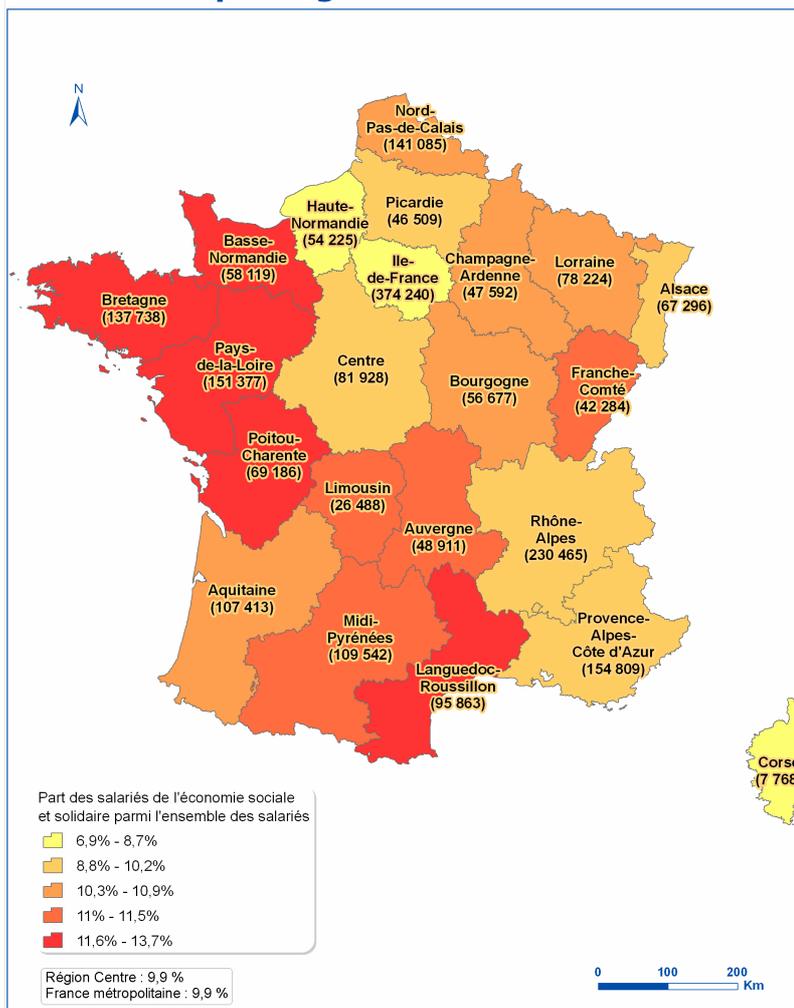
[L'artisanat]

Insérer un paragraphe sur l'artisanat
(en attente données Insee)

Economie sociale et solidaire : l'affirmation d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat

L'économie sociale et solidaire regroupe des entreprises qui relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres : les coopératives, mutuelles, associations et fondations. Ces entreprises entendent contribuer à l'émergence d'une autre manière de faire de l'économie, avec des références à des valeurs et principes tels que la libre adhésion, l'utilité collective et sociale du développement durable, le but non lucratif, la gestion démocratique, la mixité des ressources financières.

Répartition des salariés de l'économie sociale et solidaire par région en 2007



Source : INSEE - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

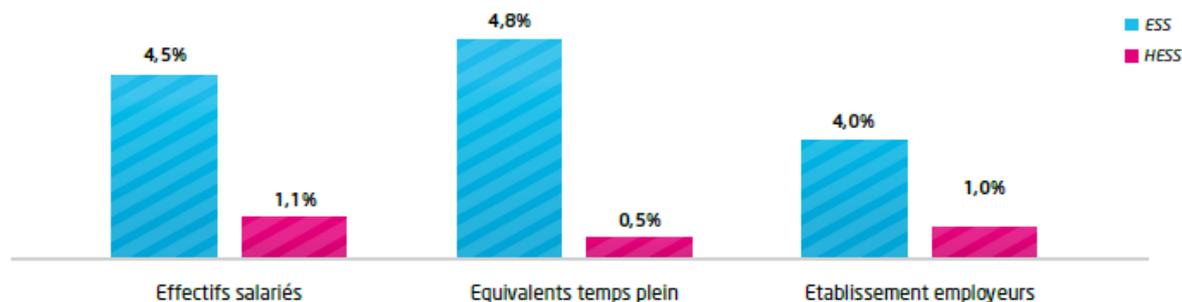
Avec près de 82 000 salariés en 2007, répartis dans 8 800 établissements, l'économie sociale et solidaire s'affirme comme un véritable acteur et vivier économique. Elle représente près d'un salarié sur dix et 11 % des établissements employeurs de la région (contre 9,5 % en métropole). Majoritairement féminins (près des deux tiers), les 81 928 salariés de l'économie sociale et solidaire pèsent à hauteur de 9,9 % dans le total régional, un chiffre semblable à celui constaté en métropole, et supérieur à celui de 2005 (+ 0,6 point).

Les structures de l'ESS représentent 29 % des emplois créés en région Centre entre 2005 et 2007. La croissance moyenne annuelle des emplois dans l'économie sociale et solidaire est supérieure à celle du reste de l'économie entre 2005 et 2007 (+ 4,5 % par an, contre + 1,1 % pour les emplois "Hors ESS"). La création d'emploi à temps plein (+ 4,8 %) est plus dynamique que celle à temps partiel (+ 2,9 %) ce qui tend à réduire la

précarité du secteur. La croissance des emplois dans l'ESS est particulièrement forte dans les associations (+6,1 %), qui représentent les trois-quarts des salariés de l'ESS. La dynamique est plus forte dans les fondations (+8,4 %), mais porte sur de faibles effectifs. Les coopératives (+2,3 %) et les mutuelles (+2,1 %) connaissent une croissance supérieure au reste de l'économie.

Par ailleurs, les données les plus récentes de l'URSSAF confirment ce dynamisme (+ 1,8 % entre 2007 et 2008). L'emploi dans les associations progresse plus vite en région Centre (+ 3,0 %) qu'au niveau national (+ 1,9 %).

→ Evolution de 2005 à 2007 (en moyenne annuelle)



Source : INSEE-CLAP2007 - Traitement ORESS

Les premiers employeurs de l'économie sociale et solidaire en région Centre sont des coopératives qui relèvent des activités financières : le Crédit agricole, le Crédit mutuel, la Banque populaire et la Caisse d'épargne. Dans l'ensemble, les coopératives procurent 13 290 emplois salariés, soit 16 % de l'ensemble des salariés de l'économie sociale et solidaire, répartis dans 1 104 établissements. Cependant, les associations occupent une place prédominante dans l'économie sociale. Au nombre de 7 346, elles regroupent 60 930 salariés et concentrent 74 % des salariés de l'économie sociale. Avec 5 590 salariés répartis dans 335 établissements, les mutuelles représentent 7 % des emplois de l'économie sociale. Au nombre de 44, les fondations en région Centre ne comptent que 2 120 salariés.

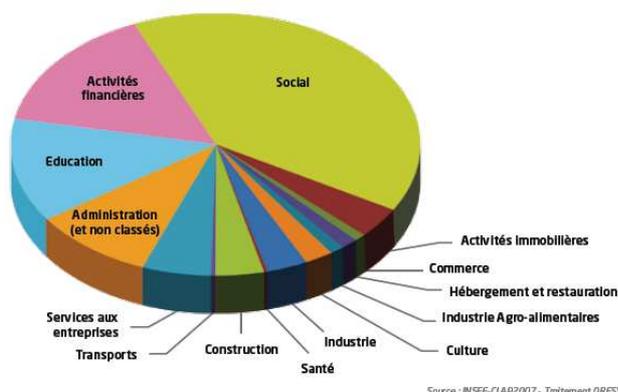
Les plus grosses entreprises de l'ESS en région Centre

Nom de l'entreprise	Activité	Implantation en région Centre	
		nombre d'établissements	nombre de salariés
Coopératives			
Crédit agricole mutuel Centre Loire	Activités financières	95	1000 à 2000
Crédit agricole mutuel Val de France	Activités financières	115	1000 à 2000
Crédit mutuel du Centre	Activités financières	80	1000 à 2000
Banque populaire Val de France	Activités financières	103	1000 à 2000
Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre	Activités financières	124	1000 à 2000
Mutuelles			
Mutualité Indre-et-Loire	Activités financières	30	500 à 1000
Crama Paris Val de Loire (Groupama)	Activités financières	5	500 à 1000
Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de santé	Santé	5	500 à 1000
Thelem assurances	Activités financières	11	250 à 500
Sphéria Val de France	Activités financières	2	250 à 500
Associations			
Association d'action et d'Insertion Sociale (ANAIS)	Action sociale	21	500 à 1000
Pupilles de l'enseignement public 18	Action sociale	19	500 à 1000
Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées (AIDAPHI)	Action sociale	32	500 à 1000
ADPEI les papillons blancs	Action sociale	23	500 à 1000
ADAPEI les papillons blancs du Loiret	Action sociale	20	500 à 1000
Fondations			
Fondation orphelins apprentis d'auveuil	Éducation	4	500 à 1000
Fondation Leopold Bellan	Action sociale	4	200 à 250
Fondation Amipi-Bernard Vendre	Action sociale	2	200 à 250
Fondation Texier Gallas	Action sociale	8	200 à 250

Source : Insee, Clap 2006

En 2007, 95 % des salariés de l'ESS travaillent dans le secteur tertiaire. Les principaux secteurs d'activités sont : le secteur social (40 % des salariés), les activités financières (banques coopératives, activités mutualistes...) (15 %) et l'éducation (13 %).

→ Répartition des salariés de l'ESS par secteurs d'activités



L'économie sociale et solidaire occupe une place importante des emplois régionaux dans cinq secteurs : le secteur social, les activités financières, la culture, le sport et l'éducation. Les deux premiers secteurs se détachent particulièrement. Ainsi, le secteur social de l'ESS représente 64 % de l'ensemble des emplois du secteur social et les activités financières de l'ESS, 54 % de l'ensemble des activités financières de la région.

Insérer une carte sur la répartition des salariés de l'ESS par ZE en 2007
(en attente données Insee)

L'économie sociale et solidaire témoigne d'un dynamisme en termes de création d'emploi et de réponse à de nouveaux besoins. Plaçant la personne au centre de leur projet, les entreprises de l'économie sociale et solidaire offrent de nombreuses perspectives dans l'économie régionale mais peinent encore à se distinguer.

C'est pourquoi, les acteurs régionaux de l'économie sociale et solidaire se sont regroupés au sein de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire du Centre (CRESS Centre) pour promouvoir, avec l'aide des services de l'Etat et des collectivités locales, ce secteur en région Centre. La CRESS, composée des associations, coopératives, mutuelles, fondations et des organisations de l'économie solidaire, axe ses actions sur la promotion, la représentation, la mise en réseau et le développement de l'ESS sur le territoire régional.

Une agriculture puissante mais qui doit faire face aux enjeux de l'évolution de la PAC et aux exigences de l'environnement

Le Centre, 2^{ème} région française pour sa surface agricole

La région Centre a toujours eu une vocation agricole forte. Elle est aujourd'hui reconnue comme la première région céréalière d'Europe et comme une grande région productrice d'oléagineux. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, elle a largement bénéficié des politiques agricoles européennes et nationales qui lui ont permis de moderniser son outil de production. Aujourd'hui, elle se caractérise par une grande diversité des systèmes de production façonnant ainsi les paysages régionaux et participant au maintien de la vitalité des zones rurales en déprise.

En 2008, l'agriculture régionale arrive en tête des régions françaises, avec la région Midi-Pyrénées, pour sa surface agricole utilisée (SAU). Ainsi, l'agriculture couvre plus de 61 % du territoire régional, avec 2,4 millions d'hectares de SAU en 2008. Favorisées par la prédominance des céréales, les grandes exploitations classent le Centre au 4^{ème} rang des régions pour la SAU moyenne cultivée par unité professionnelle. La taille moyenne s'y élève ainsi à 119 hectares, 42 de plus qu'au niveau national. Première région européenne par sa production de céréales, le blé tendre en constitue le fer de lance : en 2008, il a couvert 30 % de la SAU des exploitations. Le Centre arrive au 1^{er} rang des régions françaises pour la culture de graines oléagineuses : 1/5e de la surface nationale de colza y est cultivée. Blé tendre et oléagineux représentent un tiers de la valeur des productions agricoles régionales.

La région Centre constitue également une des plus vastes régions françaises, abritant des forêts de feuillus ou de résineux très étendues (Forêt d'Orléans, Sologne). Les superficies boisées couvrent 23 % du territoire régional (874 000 hectares), taux inférieur à la moyenne française (28 %) mais qui place la région au 6^{ème} rang national.

L'agriculture régionale offre également un large éventail de cultures spécialisées, héritières d'une longue tradition. De la Touraine au Sancerrois, des vignobles de renom jalonnent coteaux et vallées. Les vergers, localisés dans le Cher, l'Indre-et-Loire et le Loiret, proposent une large gamme de pommes et de poires, dans le cadre d'une arboriculture modernisée mais en forte mutation. Producteur d'une vaste palette de légumes, le Centre pratique aussi bien la culture de plein champ que le maraîchage ou la culture sous serres. La production horticole se concentre surtout dans le Loiret, de même que l'activité pépinière.

Les productions animales, d'un poids plus faible que les productions végétales, n'en sont pas moins diversifiées : élevage (bovin, ovin, porcin), lait de vache, produits avicoles, sans oublier le troupeau de chèvres dont le lait permet la fabrication de fromages réputés dont cinq bénéficient de l'appellation d'origine **protégée (AOP)**.

Une agriculture diversifiée masquant des risques de fragilités locales

Les grandes cultures étant prédominantes, le Centre n'est pas une grande région d'élevage. L'élevage reste plutôt confiné au sud de la région mais toutes les productions animales sont présentes. Le cheptel bovin est dominant mais en contraction ces vingt dernières années, tout comme le troupeau ovin et les effectifs de volailles. Le cheptel porcin régional est relativement stable.

Le Centre se distingue toutefois par son élevage de caprins qui le place au 3^{ème} rang des régions françaises et au 1^{er} rang en signes de qualité caprins avec 5 AOP fromagères. Ainsi, la moitié du lait de chèvre collecté en région Centre est transformé en AOP par des exploitations fromagères ou par des entreprises de collecte et de transformation.

La région Centre se compose de 45 petites régions agricoles aux potentiels variés. Elles présentent une succession d'openfields, forêts, bocages, gâtines, coteaux, et vals. Des plus riches, brun et limoneux à fort potentiel, en Beauce, aux plus pauvres, humides et sablonneux, en Sologne et Brenne.

La Beauce et la Champagne berrichonne, régions à paysage ouvert, avec de grandes exploitations céréalières ont vu se développer les oléagineux, mais aussi les élevages hors-sol (volailles, porcs). D'anciennes régions traditionnellement vouées à l'élevage se sont largement ouvertes aux céréales : Gâtinais, Gâtine tourangelle, Puisaye, Perche ou Boischaud nord avec des exploitations moyennes. Ces modifications des pratiques agricoles se font de manière croissante et ont un impact sur l'environnement, en faisant peser notamment des menaces sur les paysages et la biodiversité.

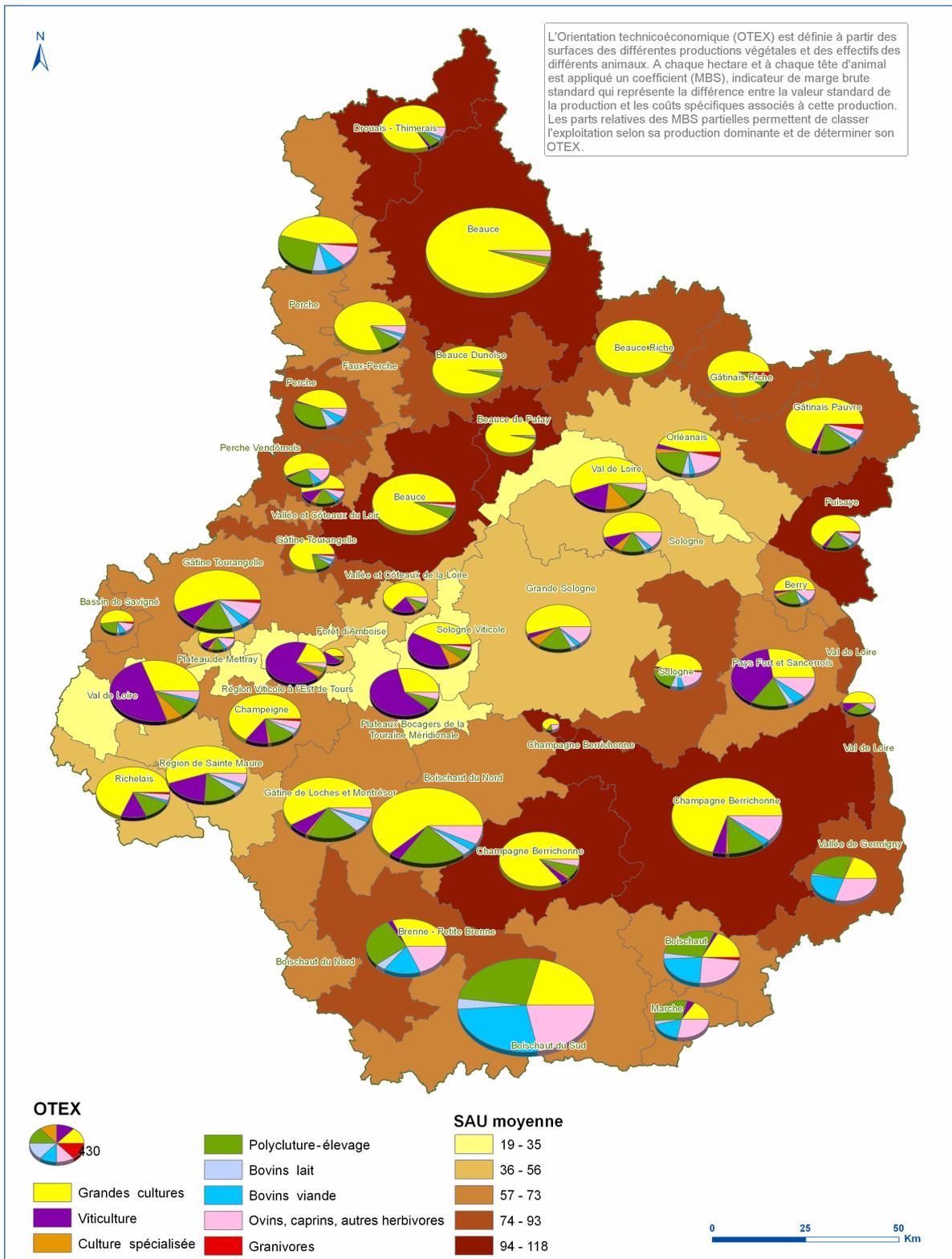
Le Boischaud sud, la Marche, la vallée de Germigny, le sud de l'Indre et du Cher produisent l'essentiel de la viande bovine, s'inscrivant dans la continuité du bassin charolais et limousin. Ces régions concentrent aussi l'essentiel de la production ovine régionale. La production de lait de vache intéresse plus particulièrement l'Est de la région, l'Indre-et-Loire et le Perche, où se côtoient grandes cultures et surfaces fourragères.

La région perpétue sa vocation de cultures spécialisées dans les vallées et coteaux couverts de vigne en Touraine, Loiret (vergers) et Val de Loire. Les terres y sont propices aux légumes cultivés sous serres, au maraîchage intensif, à l'horticulture ornementale, aux vergers (pommés et poires).

Les bois et les landes parsemés d'étangs couvrent la Sologne et la Brenne, des régions aux sols humides et peu fertiles, sans vocation agricole affirmée, mais terres de prédilection du gibier.

Si la diversité des productions est un atout pour la région, elle cache de fortes spécialisations au sein des territoires. Ces spécialisations peuvent constituer un risque pour les économies locales, en particulier en cas de crise. En effet, une conjoncture défavorable pourrait peser sur l'ensemble des exploitations des petites régions agricoles et donc engendrer de nombreuses pertes d'emplois. L'agriculture est parfois même le seul moyen de garder un maillage du territoire et une occupation humaine.

Orientations technicoéconomiques des petites régions agricoles et SAU moyenne



Source : fond de carte sous licence IGN - Données : Agreste, Recensement agricole 2000 / Exploitation : DRAAF Centre
Réalisation : Conseil régional du Centre

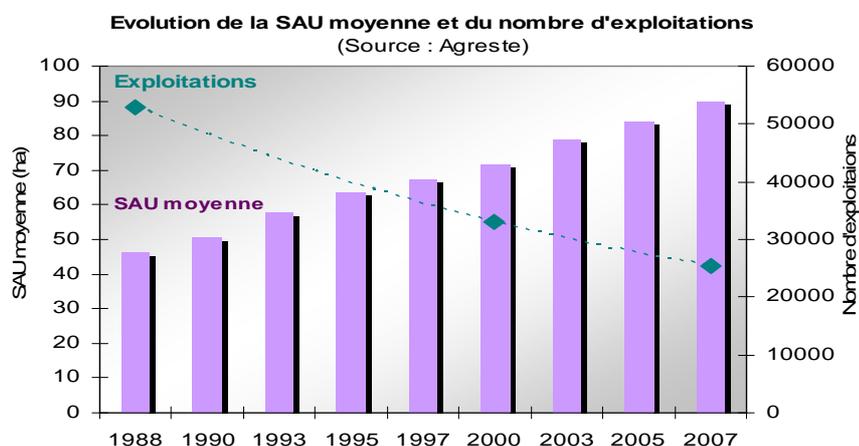
Des exploitations moins nombreuses et de plus grande taille, un secteur vieillissant

La région Centre, en 2007, compte 25 540 exploitations agricoles dont 17 700 dites "professionnelles". 7 500 fermes ont disparu depuis le dernier recensement de l'an 2000, ce qui représente une baisse de 3,6 % par an en moyenne. Cette évolution ne fait que confirmer les tendances constatées lors de la précédente période intercensitaire (1988-2000).

La disparition des exploitations conduit à un agrandissement des structures. La surface agricole utilisée (SAU) par exploitation progresse encore plus vite que la moyenne nationale. En 2007, une exploitation cultive 90 hectares dans la région contre 54 en France. La taille des exploitations professionnelles régionales progresse également puisqu'elle se rapproche des 119 hectares (77 en France). L'agrandissement de ses structures se caractérise notamment par la progression de celles de plus de 100 hectares (55 % en 2007 contre 44 % en 2000) au détriment des exploitations dont la SAU est comprise entre 50 et 100 hectares (31 % en 2007 contre 25 % en 2000).

La forte présence d'exploitations céréalières spécialisées explique en partie l'importance des structures de la région. Près des deux tiers possèdent une orientation économique tournée vers ce type de production. Ainsi, c'est d'abord en Champagne Berrichonne que les exploitations sont les plus importantes en superficie, puis ensuite en Beauce qui trouve avec la diversification liée au potentiel agronomique des sols un moyen de produire plus de valeur ajoutée (betterave, oignons, céréales...).

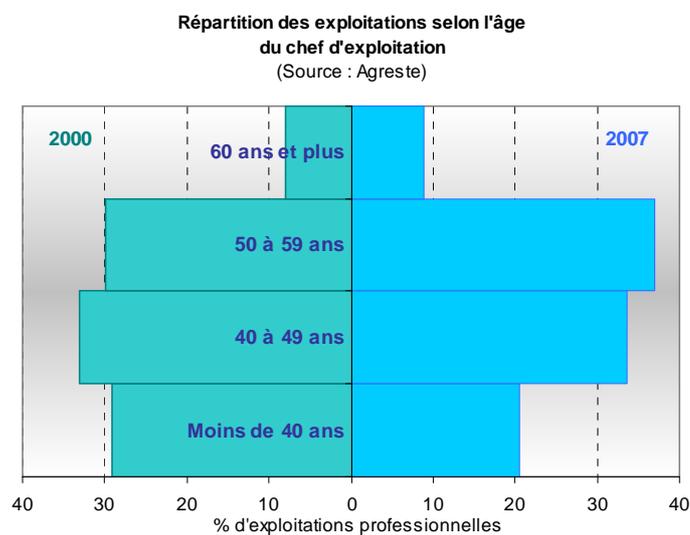
Toutefois, la baisse du nombre d'exploitations s'accompagne également d'une diminution de la SAU de près de 70 000 hectares depuis l'an 2000. La région perd donc 3 % de sa surface agricole entre 2000 et 2007, contre une moyenne nationale de 1,8 %. L'abandon de l'agriculture dans les zones défavorisées (Sologne...) et le développement périurbain des grandes villes, notamment Tours et Orléans, constituent les principaux éléments explicatifs.



Le secteur agricole de la région Centre emploie 42 600 personnes en 2007, soit 4,3 % de l'emploi total régional. C'est dans l'Indre que la part de l'agriculture est la plus élevée avec 6,3 % de l'emploi du département, suivi du Loir-et-Cher avec 5,7 % et du Cher avec 5,6 %. Le poids de l'emploi agricole est plus faible dans les autres départements : 4,2 % dans l'Eure-et-Loir, 3,7 % dans l'Indre-et-Loire et 2,8 % dans le Loiret.

L'emploi agricole continue de se contracter en région Centre avec une baisse de 4 % sur un an. L'emploi salarié résiste mieux avec une baisse de 2,3 %, mais l'emploi non salarié reste majoritaire avec 55 % de l'emploi agricole.

Près de la moitié des chefs d'exploitation est âgée de 50 ans et plus sur la région (46 %), alors qu'ils sont 43 % en moyenne nationale. Entre 2000 et 2007, la part des chefs d'exploitation de moins de quarante ans a diminué de neuf points. Par contre, les quinquagénaires dirigent 37 % des exploitations professionnelles en 2007 contre 30 % en 2000. La part des 40 à 49 ans et des 60 ans et plus a très peu évolué (+ 1 point).



A la rentrée de l'année scolaire 2008-2009, la région Centre compte quelques 8 200 élèves et étudiants dans l'enseignement agricole, dont 3 500 dans l'enseignement public. La baisse des inscriptions enregistrée à la rentrée scolaire 2006 s'est prolongée en 2007 et se poursuit en 2008, tout comme dans l'ensemble de l'éducation nationale en région Centre. [S.Reverchon : effectifs de la filière de production (en attente DGFE)]

Ainsi, face au vieillissement des exploitants et à la baisse des effectifs dans l'enseignement agricole, se pose la question du renouvellement des chefs d'exploitations et de la survie de leurs exploitations, d'autant plus que la région attire très peu d'agriculteurs. Entre 2001 et 2006, la région a enregistré presque autant de départs que d'arrivées, avec un excédent des échanges migratoires d'une dizaine d'agriculteurs seulement.

Des filières à exploiter

► Une industrie agroalimentaire diversifiée

Les industries agroalimentaires du Centre emploient plus de 20 000 salariés, soit 2,2 % des effectifs salariés de la région. Contrairement à l'ensemble de l'emploi agricole, les effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire n'ont pas diminué.

Il s'agit d'une activité répartie sur l'ensemble du territoire régional mais avec une concentration plus forte des effectifs dans le Loiret. Il représente à lui seul près de 34 % des effectifs de la filière régionale. La majorité des grands établissements régionaux y sont situés. C'est également dans ce département que l'emploi agroalimentaire est le plus important par rapport au reste de l'emploi du territoire : 2,7 % des effectifs salariés. Le Loir-et-Cher est le deuxième département agroalimentaire pour les effectifs avec plus de 15 % des emplois de la filière régionale.

L'industrie agroalimentaire régionale est très diversifiée et possède de nombreuses spécialités (betteraves rouges cuites, fromages de chèvre, alimentation animale...). La boulangerie industrielle, la production de fromage blanc de campagne ou de lait conditionné sont bien placées mais ce sont les activités de transformation animale qui dominent toujours largement les industries agroalimentaires du Centre, aussi bien en termes de nombre d'entreprises qu'en termes de chiffre d'affaire.

Les industries agroalimentaires de la région disposent de nombreux atouts : la proximité du bassin parisien qui est le plus important marché de consommation français, une localisation centrale et des infrastructures de transport propices au développement des activités, une production agricole de qualité avec ses AOC (vins, fromages de chèvres), des compétences de recherche et de transfert technologique.

Malgré tout, le Centre compte à peine 4 % des entreprises nationales et 3 % des salariés, produisant 2,5 % du chiffre d'affaire national et moins de 2 % du montant de la vente en exportations. De plus, alors qu'elle se place au 1^{er} rang européen pour la collecte de céréales et d'oléoprotéagineux, la région n'occupe que la modeste 11^{ème} place dans l'ensemble national pour ses effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire.

On pourrait penser qu'une meilleure organisation de la filière permettrait de mieux exploiter le potentiel de production de la région et donc de dégager de la valeur ajoutée et de l'emploi.

► Circuits courts, AMAP...

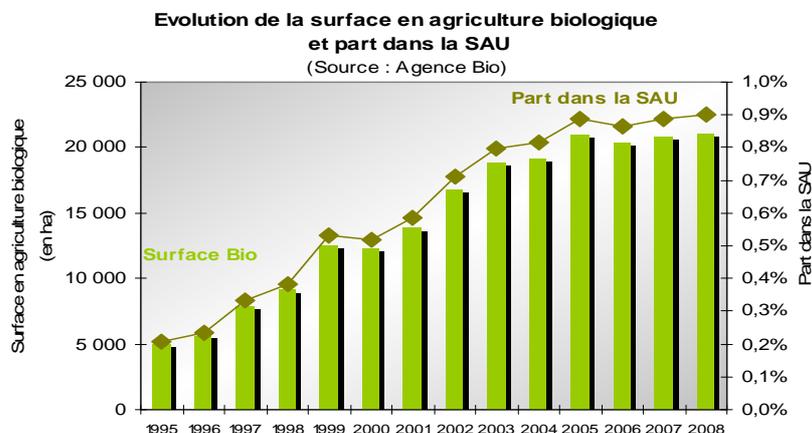
[en attente données S.Reverchon]

► Une demande croissante dans le secteur de l'agriculture biologique

Avec 426 exploitations biologiques en 2008, le Centre compte seulement 2,4 % d'exploitations professionnelles développant l'agriculture biologique contre 3,3 % en métropole, se situant ainsi au 12^{ème} rang. En 10 ans, leur nombre a augmenté de 53 % dans le Centre, contre 63 % au niveau national mais leur évolution s'est accélérée depuis 2004, progressant plus rapidement qu'au niveau national. Cela s'explique par la forte progression de l'agriculture biologique dans les filières spécialisées comme la viticulture.

En région Centre, les surfaces en Bio ne représentent que 21 071 ha, soit 0,9 % de la SAU en 2008, alors qu'elles s'élèvent à plus de 2 % en France. A partir de 2006, l'accroissement des superficies bio dans le Centre s'est fait à un rythme de plus en plus faible. La conversion en agriculture biologique a moins touché les grandes exploitations et a concerné de préférence les exploitations spécialisées (viticulture notamment), caractérisées par de faibles surfaces. Ceci s'expliquerait partiellement par le plafond des aides à la conversion, qui handicapait la conversion de grandes unités tournées vers les cultures céréalières. Cependant, à partir de 2009, la situation a commencé à s'inverser avec la hausse du plafond de l'aide à la conversion, particulièrement favorable aux exploitations de grandes cultures. Ainsi, les chiffres 2009 de conversion en Agriculture Biologique sont en très forte augmentation avec une demande de près de 100 exploitations pour 3 500 ha.

Fin 2008, 206 entreprises de transformation de la région Centre étaient inscrites à l'annuaire de l'Agence Bio. Ce maillon des filières bio (abattoirs, boucheries, boulangeries, unité de transformation des produits laitiers, ...) reste largement à étoffer afin de répondre à la demande croissante en produits Bio et de développer la valeur ajoutée sur le territoire. Des opportunités existent plus particulièrement dans les filières pains bio, légumes ou viandes transformés.



Par ailleurs, la Société Coopérative à Intérêt Collectif, SCIC SelfBio-Centre a été créée en 2010 afin de commercialiser puis acheminer des produits certifiés agriculture biologique vers les restaurants scolaires des lycées de la région. Réunissant producteurs, transformateurs, un distributeur qu'est la Région, ainsi que des associations de parents d'élèves et de consommateurs, la SCIC SelfBio-Centre doit encourager la production locale agro-biologique à circuits courts. La rationalisation du transport et de l'offre commerciale (centralisation des produits sur une plate forme physique et mise en place d'un catalogue proposant notamment un menu complet) doit permettre d'améliorer la compétitivité de l'offre régionale. L'objectif fixé est de servir 1,5 millions repas bio par an dans les lycées de la région d'ici trois ans.

► Un potentiel forestier à valoriser

La forêt du Centre s'étend sur près de 874 000 hectares et occupe 23 % du territoire régional. Elle gagne en moyenne 2 000 hectares par an depuis 25 ans. Les feuillus dominent le paysage de la région, en occupant 80 % des territoires boisés. Première essence régionale, le chêne est présent partout. Le hêtre, plus adepte des collines, est minoritaire. La forêt privée domine toujours largement et sa vocation cynégétique est fortement affirmée. La forêt publique se place dans les anciennes forêts royales : Chambord, forêt domaniale d'Orléans.

Le volume de bois récolté en 2007 s'inscrit en forte hausse avec 1,72 million de m³ et permet à la région de se situer à la 7^{ème} place des régions en termes de récolte globale de bois. Cependant, l'activité régionale de la filière est en recul depuis. Non seulement affectées par la crise de 2008, les entreprises de récolte de la région ont été impactées par la tempête de janvier 2009 qui a touché le sud-ouest de la France.

En raison de l'importance du chêne et la disponibilité en résineux, les forêts du Centre sont recherchées par les entreprises ayant leur siège hors région ; le volume de bois qu'elles y récoltent (806 milliers de m³) est du même ordre que celui prélevé par des entreprises de la région (910 milliers de m³). A l'inverse, les entreprises de la région peinent toujours à récolter hors région (234 000 m³ en 2007). Au total, le solde des exportations et des importations reste négatif de 572 000 m³ au détriment de la région Centre. Ainsi, les bois prélevés en région n'y sont pas forcément sciés et la valeur ajoutée liée à la transformation est capitalisée par d'autres régions. Au final, la région n'occupe que le 12^{ème} rang pour le volume de sciages.

La proportion, sans équivalent dans les autres régions, de bois récoltés par des entreprises non régionales explique en partie la faiblesse de l'emploi du secteur. Les 1 300 salariés de la filière (forestière et première

transformation du bois) ne représentent que 3,3 % de l'emploi salarié national alors que le volume de bois prélevé dans la région atteint 4,5 % de la récolte nationale.

Pourtant, la forêt constitue un réel atout pour la région, tant pour les activités de tourisme et de loisirs que pour les activités de production mais son potentiel est souvent mal valorisé. Afin de renforcer la compétitivité régionale dans un objectif de développement durable, il est nécessaire de faciliter la mobilisation des bois, leur utilisation et leur transformation dans la région Centre. La valorisation de ses ressources naturelles renouvelables, tant pour la construction que pour les énergies renouvelables, doit passer par la modernisation des entreprises de récolte et de transformation, et le maintien et la création d'emplois.

Le maintien de l'activité agricole constitue un réel enjeu en termes d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, le développement de grandes filières mais aussi de filières locales doit être encouragé. Des réflexions sont actuellement engagées en vue d'identifier et de structurer des filières plus locales afin d'apporter des réponses appropriées à des situations locales différenciées.

► Les débouchés non alimentaires : un atout pour les productions régionales

Depuis le milieu des années 90, les professionnels accordent une attention particulière au développement de la valorisation non alimentaire des productions agricoles. La région dispose d'un potentiel important en matière de biomasse, notamment pour la production d'électricité et de chaleur.

L'utilisation de la biomasse dans la production industrielle de carburant est également un débouché intéressant qui propose de nouvelles perspectives pour l'agriculture. Elle offre une alternative aux débouchés alimentaires saturés et permet ainsi de soutenir les cours des denrées agricoles. Dans un contexte de baisse forte du soutien public à l'agriculture et notamment de suppression programmée de la régulation des marchés, l'association Bio-énergie Centre qui réunit des chercheurs, des professionnels agricoles, des coopératives, les services de l'Etat et d'autres collectivités s'est donnée pour mission de coordonner les actions de recherche et développement en vue de produire des carburants à partir de plantes entières. Les programmes d'actions portent sur la recherche des plantes et des itinéraires techniques les mieux adaptés, la mise au point d'un process quasi industriel de transformation de la biomasse par la voie thermochimique, la construction d'une unité pilote sur le site d'Artenay pour répondre à l'objectif précédent.

La production de l'huile végétale pure, reconnue comme carburant biodégradable sans risque de pollutions environnementales, se développe en circuit court depuis le début des années 2000. L'objectif de la filière est la production et l'utilisation de cette huile comme biocarburant pour les exploitations agricoles et les collectivités.

D'autres projets innovants autour de la valorisation non alimentaire de la biomasse sont développés dans les domaines des agrocombustibles (granulés...), des agromolécules (produits cosmétiques, phytosanitaires, tensio-actifs, solvants, lubrifiants, intermédiaires chimiques, liants...) et agromatériaux (biopolymères, matériaux de construction...).

Un potentiel économique agricole réduit dans les zones défavorisées

En région Centre 635 communes (sur 1 842) sont classées en zone agricole défavorisée. Ces zones correspondent à des territoires affectés de handicaps économiques agricoles, physiques et démographiques spécifiques, dans lesquels il est nécessaire de soutenir l'activité agricole par l'octroi d'aides adaptées. Elles ont été définies au niveau européen sur proposition de chaque État membre.

Ces aides ont pour objet d'assurer la poursuite de l'activité agricole, et ainsi, le maintien d'un minimum d'activité ou l'entretien de l'espace naturel dans certaines zones. Cette politique s'appuie essentiellement sur trois types de leviers : les aides à l'investissement, la formation professionnelle et les Indemnités Compensatoires d'Handicaps reconnus comme Naturels et permanents (ICHN) qui visent à encourager les agriculteurs à occuper l'espace et maintenir une activité agricole en zone défavorisée, notamment par le pâturage des surfaces en herbe.

Les 635 communes du Centre classées en zones agricoles défavorisées couvrent environ la moitié du territoire régional. L'emprise agricole y est relativement faible (48 % de l'espace dédié à l'agriculture contre 69 % dans le reste de la région), de sorte que seulement 39 % de la SAU régionale se trouve en zone défavorisée. La proportion varie nettement selon les départements : de 76 % et 70 % dans l'Indre et l'Indre-et-Loire à 14 % dans le Loir-et-Cher et 0 % en Eure-et-Loir dont aucune commune n'est en zone défavorisée.

En 2007, on dénombre 10 900 exploitations agricoles en zone défavorisée, soit 43 % des unités régionales. Elles sont en moyenne de 82 hectares, soit environ 15 % de moins qu'hors zone défavorisée.

Si les exploitations de grandes cultures sont majoritaires dans les zones défavorisées (45 %), leur prédominance est cependant nettement moins marquée que dans le reste de la région (72 %). L'horticulture, comme la viticulture sont également relativement peu développées dans ces zones. A l'inverse, l'élevage est très répandu avec près d'une exploitation sur trois. L'essentiel de l'élevage bovin-viande de la région est installé dans les zones défavorisées (83 % des élevages régionaux) qui comptent également les trois quarts des élevages d'ovins et caprins. Ces territoires se caractérisent encore par les exploitations qui combinent culture et élevage : près d'une sur cinq en zone défavorisée contre 7 % dans le reste de la région.

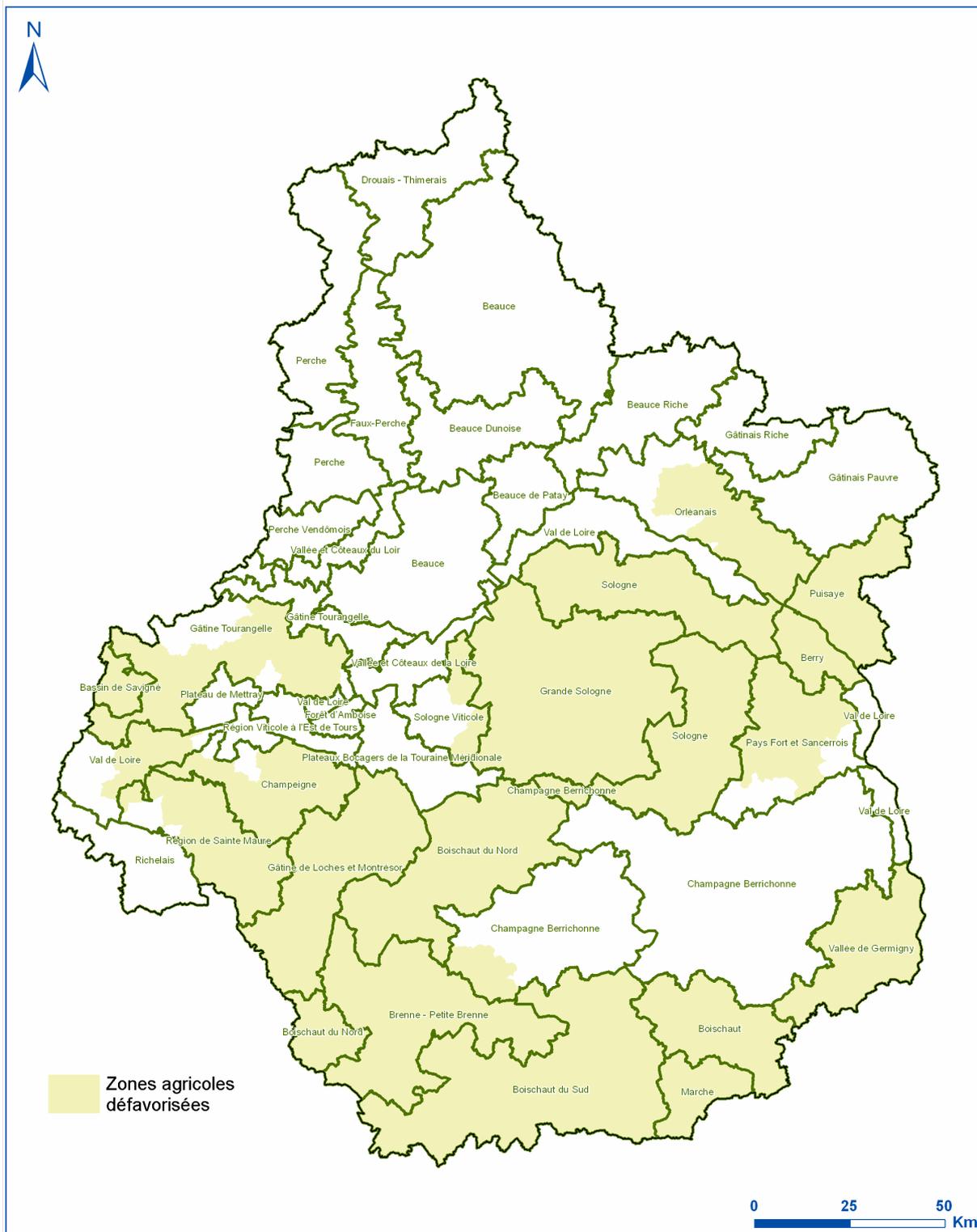
Cette structure particulière du tissu agricole des zones défavorisées est porteuse de résultats économiques inférieurs à ceux obtenus dans le reste de la région. Ainsi la marge brute standard dégagée par unité de travail y est inférieure d'environ un quart.

Les aides perçues tendent à limiter ces écarts. En 2007, 7,7 millions d'euros d'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) ont été versés aux exploitants. En 2008, pour l'ensemble des exploitations implantées en zone défavorisée les paiements ont été de 7,3 millions d'euros. Les aides ont été particulièrement importantes dans les communes des petites régions agricoles du sud : Brennes-Petite Brenne, Boischaud du Sud, Boischaud, Marche et Vallée de Germiny. Elles ont été plus faibles pour les communes situées dans les petites régions de la Gâtine Tourangelle, de la région de Sainte-Maure, de la Sologne et de la grande Sologne.

Dans leur ensemble, les aides spécifiques aux zones défavorisées de la région s'élèveraient en 2008 à 9,4 millions d'euros.

Les évolutions récentes de la PAC, avec notamment l'intégration de nouveaux états membres, font planer une forte menace sur la pérennité de ce zonage en région Centre et sur l'activité d'élevage qui s'y rattache.

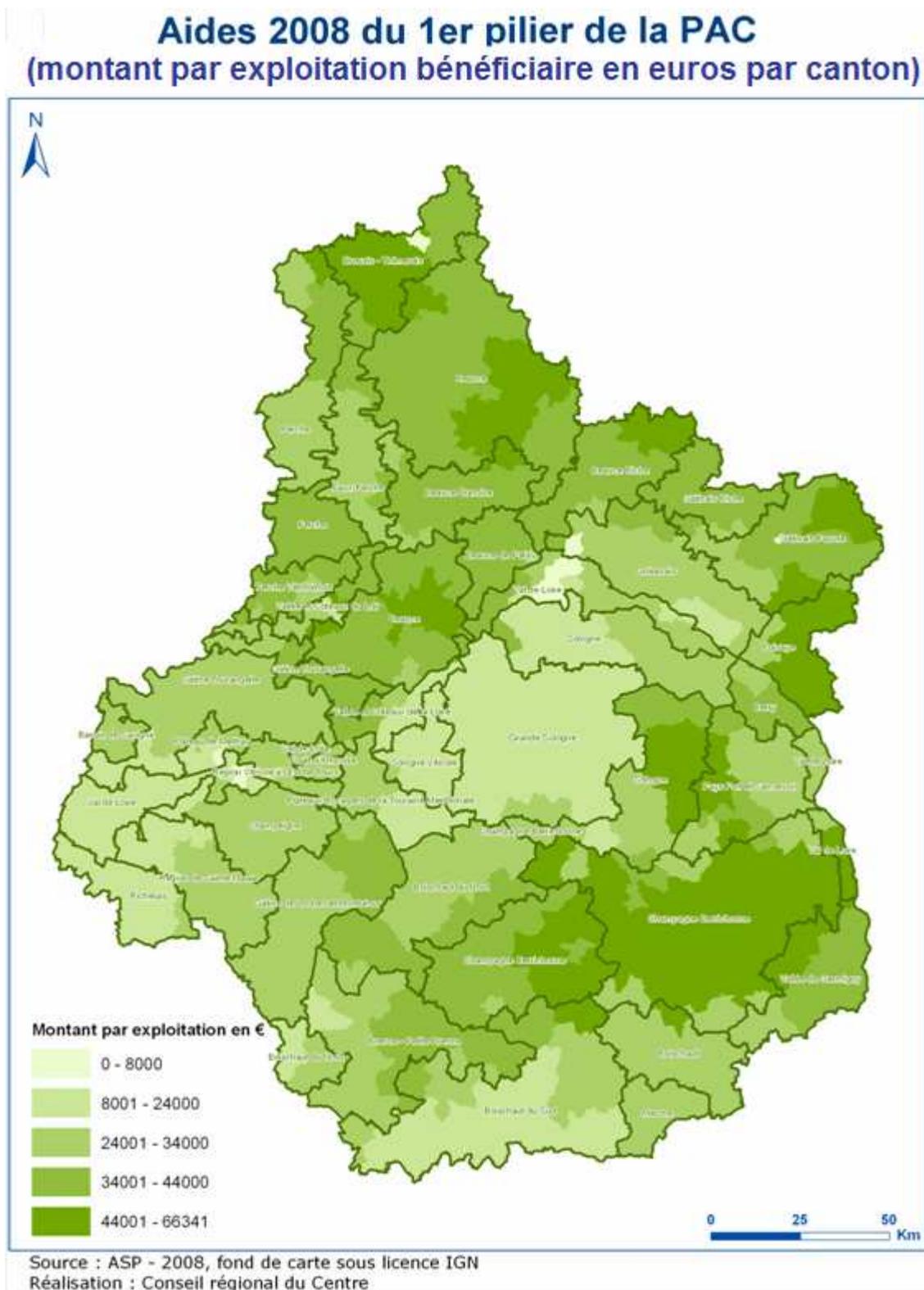
Zones agricoles défavorisées



Source : fond de carte sous licence IGN / Données : DRAAF Centre
Réalisation : Conseil régional du Centre

Une agriculture menacée par les évolutions de la Politique Agricole Commune

En 2008, la valeur de la production agricole, hors subventions, se situe à 4 milliards d'euros, soit en moyenne 157 800 euros par exploitation. Une fois payé les autres charges (rémunération des salariés, impôts, intérêts et fermages), déduit la consommation ou usure du capital et ajouté les subventions, le revenu net des entreprises agricoles s'établit à 1,4 milliards d'euros, soit une moyenne de plus de 50 000 euros.



Près de 21 900 exploitations ont bénéficié d'une aide directe de la PAC en 2008, en moyenne égale à 33 600 euros. Le montant des aides varie sur les territoires, notamment en raison de la nature des productions diversement aidées mais aussi de la taille des exploitations. C'est dans le Cher, où les exploitations sont de grandes tailles, que cette aide moyenne par bénéficiaire est la plus élevée (41 150 euros) et en Indre-et-Loire qu'elle est la plus faible (27 230 euros). [S.Reverchon : comparaison avec les autres régions (en attente données SR)]

La cartographie cantonale des aides par exploitation indique des niveaux sensiblement plus élevés au nord de la Loire où dominent les grandes cultures et sur la frange francilienne : dans la Beauce, le Drouais, le Gâtinais. Plus au sud, la Champagne Berrichonne bénéficie également d'une aide importante. Dans les cantons du val de Loire, du Richelais, de la Sologne ainsi que dans le Boischaut Sud, le montant des aides par exploitation est moindre.

Parmi les régions françaises, la région Centre serait tout particulièrement affectée par la baisse des aides de la PAC. Ainsi, d'après la DRAAF Centre, à l'horizon 2012, les aides de la PAC baisseraient de 14 %, soit un retrait d'environ 4 000 euros par exploitation. L'Eure-et-Loir serait le département le plus touché avec une diminution des aides de près de 30 millions à l'horizon 2012, soit un recul de 18 %. C'est dans l'Indre que la baisse serait la plus contenue, à hauteur de 15 millions d'euros soit 12 % du niveau des aides 2007.

Les "grandes cultures", prédominantes en région Centre seront fortement impactées par le découplage des aides aux surfaces dont 56 % seront redistribuées au profit d'autres activités, l'élevage et la production de légumes de plein champ principalement.

L'impact sera sensiblement différent selon l'orientation technico-économique. Les "grandes cultures" seront largement contributrices, la réduction s'établissant à 19 % des aides perçues en 2007. L'élevage ovins-caprins et les bovins-viande seront globalement bénéficiaires de la redistribution. Les exploitations de polyculture-élevage, nombreuses en région Centre, seront perdantes (-10 %). Dans une moindre mesure, l'élevage bovin laitier présente une situation analogue.

Pour une agriculture plus précautionneuse de l'environnement

Le territoire régional est propice à une production agricole importante et diversifiée mais les systèmes culturaux tendent vers la spécialisation.

L'intensification agricole conduit à des mutations des usages des sols et contribue à la dégradation des milieux, via la destruction des bocages et des prairies naturelles. Dans le Perche et le Pays Fort, l'agrandissement des exploitations se traduit par une diminution des linéaires de haies. L'évolution de l'élevage allaitant dans le Boischaud conduit à délaisser l'entretien du bocage. La flore des zones agricoles est extrêmement appauvrie, notamment suite aux traitements phytosanitaires. Sur le territoire agricole berrichon, certains animaux sont menacés d'extinction, en raison de la simplification des mosaïques agricoles. La fermeture des milieux (apparition de taillis, friches, broussailles...) par abandon des pratiques culturelles exerce des pressions sur la biodiversité.

Ainsi, la superficie toujours en herbe (STH) a diminué de 35 % entre 1988 et 2000 (soit une perte de 125 000 ha) et ne couvre aujourd'hui plus que 10 % de la SAU régionale, contre 28 % en France métropolitaine. Dans les petites régions agricoles de la Vallée de Germigny, de Marche et du Boischaud, la part de la surface en herbe dans la SAU est plus de 4 fois plus élevée que la moyenne régionale. Les prairies naturelles, peu rentables par rapport aux cultures, voient leur surface diminuer. La polyculture-élevage laisse ainsi place aux grandes cultures, les productions fourragères s'accroissent et la culture des peupliers se développe dans les vallées.

Les pratiques agricoles, dans les zones de grandes cultures notamment, contribuent à une perte de matière organique des sols qui s'accompagne d'une diminution de la fertilité des terres, et à l'appauvrissement de la diversité biologique. La disparition des prairies permanentes a, en outre, de nombreux effets néfastes sur les paysages et la biodiversité mais également sur la quantité et la qualité des ressources en eau. Ces espaces jouent en effet un rôle essentiel dans le cycle de l'eau.

Les prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures pèsent fortement sur les nappes d'eau souterraines et les rivières. L'emploi important d'engrais, notamment azotés, et de produits phytosanitaires conduit à la généralisation de la dégradation de la qualité de l'eau potable et des cours d'eau.

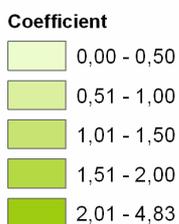
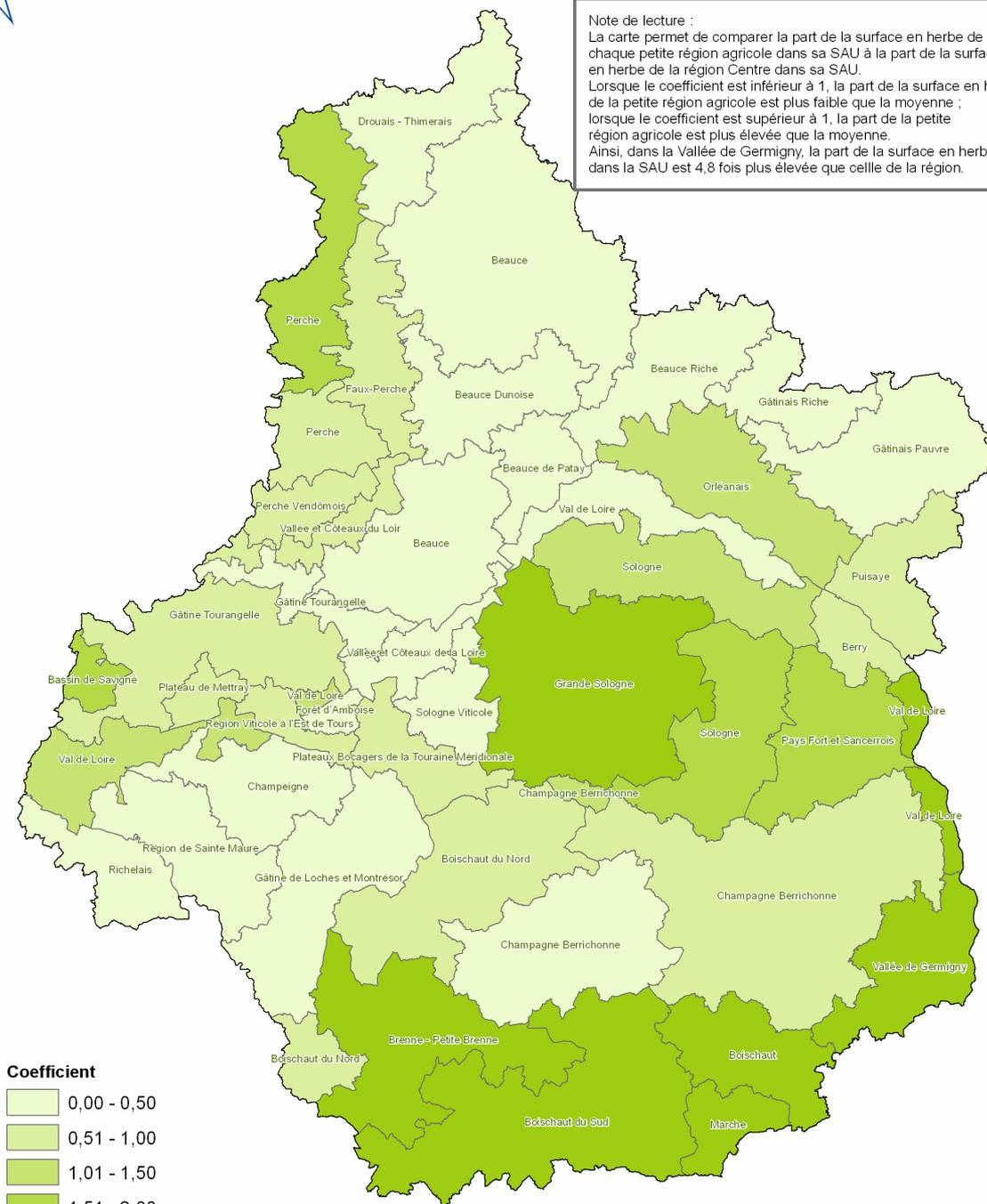
Les superficies drainées (542 615 ha) ont augmenté de plus de 26 % entre 1988 et 2000 et représentent 23 % de la SAU régionale (contre 10 % en France). Le drainage a notamment servi à la mise en culture de certaines prairies humides auparavant consacrées à l'élevage. Depuis la sécheresse de 1988-1992, la région a également connu une augmentation de la surface irrigable. En 2000, la surface irrigable couvrait ainsi 19 % de la SAU régionale, soit un doublement depuis 1988. C'est au Nord de la région que la proportion des surfaces irrigables est la plus importante. Ainsi, dans les petites régions agricoles de la Beauce de Patay, de la Beauce Dunoise, de la Beauce Riche, du Gâtinais Riche et du Val de Loire, la part de la surface irrigable dans la SAU est de 3 à 4 fois plus élevée que celle de la région Centre. Il s'agit principalement d'une irrigation de complément pour assurer les rendements des cultures, notamment des céréales. La proportion de blé irrigué par rapport à la superficie totale emblavée représente 9 % en région contre 1,9 % en France.

Malgré l'importance des nappes d'eau souterraines, des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles en eau se sont produits, exacerbés lors des successions d'années sèches (1974-1976, 1988-1992). Des linéaires importants de rivières sont régulièrement à sec l'été et le niveau de certaines nappes peut baisser de façon considérable. De plus, la multiplication des forages agricoles peu conformes a entraîné la pollution d'aquifères profonds jusque-là de bonne qualité. Dans ce cadre, la mise en place de réservoirs servant d'exutoires de drainage pourrait s'avérer être une piste intéressante et permettrait d'éviter les écoulements directs de polluants vers les eaux superficielles.

Part des surfaces en herbe des petites régions agricoles comparée à la moyenne régionale



Note de lecture :
 La carte permet de comparer la part de la surface en herbe de chaque petite région agricole dans sa SAU à la part de la surface en herbe de la région Centre dans sa SAU.
 Lorsque le coefficient est inférieur à 1, la part de la surface en herbe de la petite région agricole est plus faible que la moyenne ;
 lorsque le coefficient est supérieur à 1, la part de la surface en herbe de la petite région agricole est plus élevée que la moyenne.
 Ainsi, dans la Vallée de Germigny, la part de la surface en herbe dans la SAU est 4,8 fois plus élevée que celle de la région.

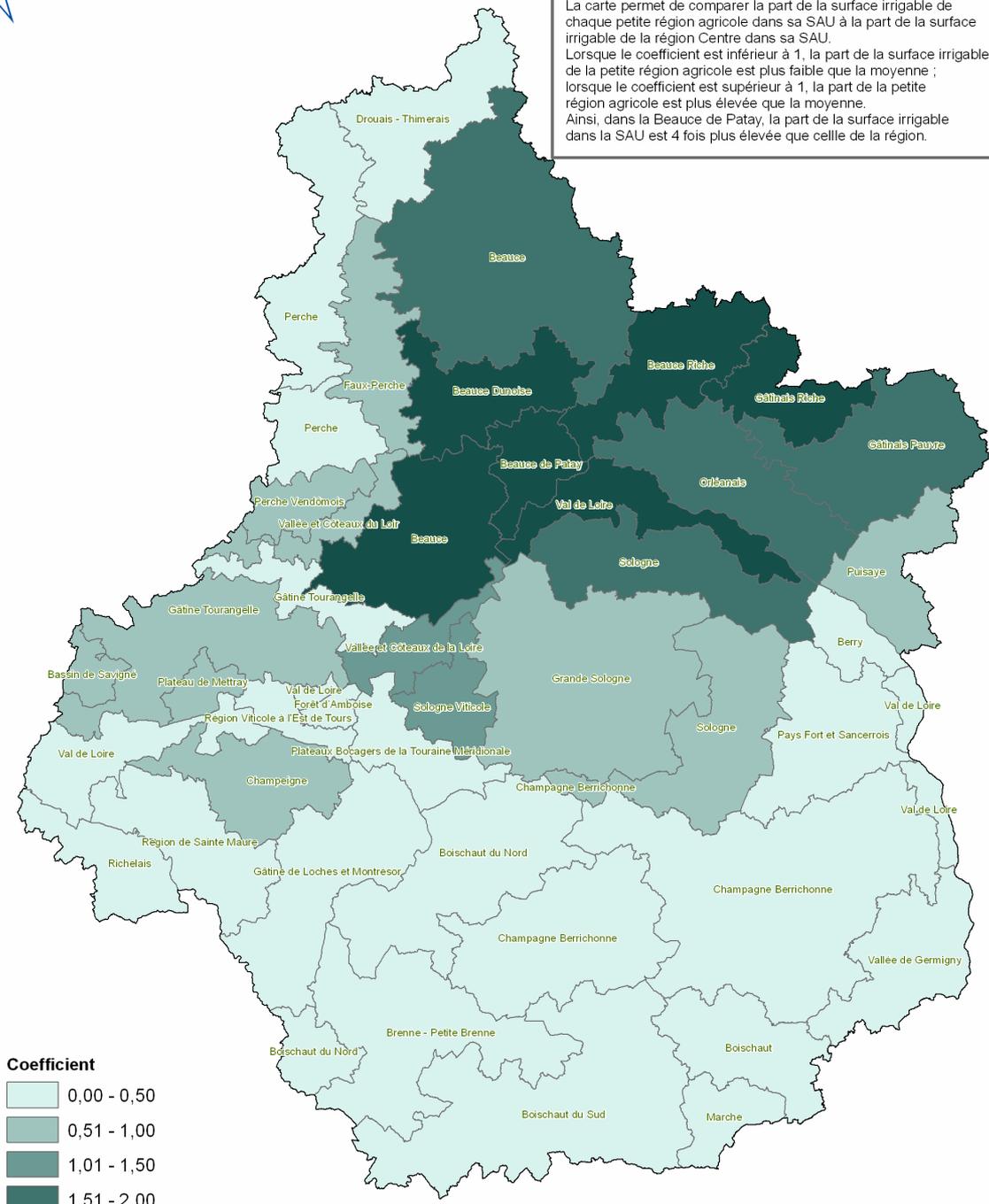


Source : fond de carte sous licence IGN - Données : Agreste, Recensement agricole 2000
 Réalisation : Conseil régional du Centre

Part des surfaces irrigables des petites régions agricoles comparée à la moyenne régionale



Note de lecture :
 La carte permet de comparer la part de la surface irrigable de chaque petite région agricole dans sa SAU à la part de la surface irrigable de la région Centre dans sa SAU.
 Lorsque le coefficient est inférieur à 1, la part de la surface irrigable de la petite région agricole est plus faible que la moyenne ;
 lorsque le coefficient est supérieur à 1, la part de la petite région agricole est plus élevée que la moyenne.
 Ainsi, dans la Beauce de Patay, la part de la surface irrigable dans la SAU est 4 fois plus élevée que celle de la région.



Coefficient

0,00 - 0,50
0,51 - 1,00
1,01 - 1,50
1,51 - 2,00
2,01 - 4,15



Source : fond de carte sous licence IGN - Données : Agreste, Recensement agricole 2000
 Réalisation : Conseil régional du Centre

Les mesures pour orienter les pratiques agricoles vers une réelle prise en compte de l'environnement sont essentiellement axées sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur l'équilibre entre disponibilités en eau et prélèvements. Certaines actions visent par ailleurs à freiner le déclin de la biodiversité.

Plusieurs initiatives de sensibilisation et de conseils aux agriculteurs ont été développées afin de modifier les pratiques culturales responsables des pollutions diffuses et de mieux gérer l'utilisation des ressources en eau.

En effet, la nappe de Beauce est l'une des rares nappes faisant l'objet d'une gestion volumétrique. La décroissance du niveau de la nappe constatée depuis 2004 a conduit à une diminution du volume prélevable dans de grandes proportions avec des incertitudes sur l'avenir. A l'heure actuelle, dans la perspective de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce, les règles de gestions de l'eau sont appelées à évoluer. Les modifications pourraient avoir un impact économique sur les exploitations agricoles régionales.

Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015 préconise, en zones vulnérables aux nitrates, l'inscription de 100 % de couverture hivernale des sols dans les programmes d'action "nitrates", le développement de l'agriculture biologique, l'implantation de zones enherbées ou boisées permanentes le long des cours d'eau d'une largeur minimale de 5 mètres et la couverture des sols pendant la période de risque de lessivage⁸. Il indique également la reconquête des zones humides dans les territoires où elles ont été massivement asséchées les 40 dernières années, la mise en place de mesures agro-environnementales et la préservation et remise en état obligatoire des zones humides d'intérêt environnemental particulier.

Le Grenelle de l'environnement et ses perspectives viennent renforcer le cadre réglementaire en matière de pratiques agricoles et de préservation de l'environnement. Le plan Ecophyto 2018 a mis l'accent sur la gestion des produits phytosanitaires en visant notamment leur réduction à terme. Plusieurs dispositifs sont ainsi progressivement mis en œuvre, parmi lesquels :

- le plan de réduction des produits phytosanitaires avec un objectif de réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires à échéance 2018.
- le Certiphyto qui vise la certification de plusieurs activités liées à l'usage des produits phytosanitaires (l'achat, l'utilisation, la vente et le conseil) pour les usages agricoles et non agricoles de produits.
- l'expérimentation de systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires et le développement de techniques alternatives. Une dizaine d'exploitations en région Centre expérimentent ce dispositif en 2010.

La procédure de mise en œuvre de Zones Soumises à des Contraintes Environnementales (ZSCE) qui doit s'appliquer prioritairement sur les captages dit "Grenelle" est également un des nouveaux leviers de la politique de l'eau. Cette procédure repose sur la mise en place d'un programme d'actions agricoles selon des critères et objectifs définis localement, en vue d'améliorer la qualité des eaux des captages concernés par des pollutions diffuses agricoles. Ce programme entre en vigueur de manière volontaire sur les exploitations agricoles mais peut par la suite devenir obligatoire si toutefois le programme d'actions n'apporte pas les effets escomptés. Environ une dizaine de collectivités se sont actuellement lancées dans cette procédure sur les 53 captages prioritaires qui ont été désignés en région Centre.

La priorité du Grenelle de l'environnement est mise sur le développement de l'agriculture biologique et des systèmes de productions à bas niveaux d'intrants dans les aires d'alimentation de captages. La loi Grenelle rajoute également la date butoir de décembre 2012 pour la mise en œuvre de cette nouvelle procédure ZSCE.

⁸ Le lessivage est le phénomène d'entraînement par l'eau de substances fixées sur le sol qui participent à la pollution des nappes phréatiques.

Le tourisme : des atouts à exploiter

La région Centre est particulièrement connue pour ses châteaux royaux. Elle peut s'enorgueillir de quatre des biens français inscrits au patrimoine de l'Unesco : les cathédrales de Bourges et de Chartres, le Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire (Maine et Loire) dont font partie le château et le domaine de Chambord, et les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. La région Centre a également la chance d'abriter de nombreux territoires possédant des caractéristiques identitaires fortes : Touraine, Berry, Sologne, Brenne, Vallée du Loir, Perche, Beauce...

Le territoire régional bénéficie d'un potentiel touristique diversifié à travers différentes filières et accessible à tout type de clientèle :

- le tourisme de nature autour de la Brenne, la Loire, la forêt d'Orléans et du Perche,
- le tourisme d'affaires soutenu par des infrastructures de qualité, une grande diversité d'hébergements et des lieux d'accueil originaux,
- le tourisme itinérant avec "La Loire à Vélo", et les réseaux de boucles cyclo- touristiques de pays,
- le tourisme gastronomique avec des vins d'exception (Bourgueil, Chinon, Vouvray,...), ses fromages réputés dont cinq AOC et de nombreux autres produits du terroir,
- le tourisme fluvial avec un atout indéniable : le Canal de Briare et le Canal latéral à la Loire,
- le tourisme associatif et à vocation sociale, avec un parc d'hébergements collectifs offrant plus de 5 000 lits touristiques.

Economie touristique régionale : une région qui se situe en France à une place intermédiaire

La région bénéficie de sa proximité avec la région parisienne premier pôle touristique national et premier pôle bassin émetteur, et est bien placée sur la route des grands départs estivaux même si elle est souvent qualifiée de région de passage touristique. En 2007, le tourisme a rapporté environ 3 milliards d'euros à la région Centre en termes de consommation, soit autant que l'agriculture.

Le tourisme représente près de 26 000 emplois salariés en 2009, soit 3 % de l'emploi salarié régional et 2,7 % de l'emploi touristique national. Ce dernier chiffre place la région au 11^{ème} rang des régions françaises. Le secteur de la restauration et café est surreprésenté en région Centre : il regroupe 69 % des emplois touristiques contre 65 % pour la France métropolitaine. La part de l'emploi touristique est également plus importante dans les hôtels et hébergements similaires : 23 % en région contre 21 % en métropole. Soulignons que l'activité touristique génère également des emplois dans des secteurs de services qui n'apparaissent pas directement comme liés au tourisme mais qui en dépendent en partie (certains commerces de détail, certaines activités sportives et récréatives, services bancaires, taxis...).

Un patrimoine historique et culturel très attractif

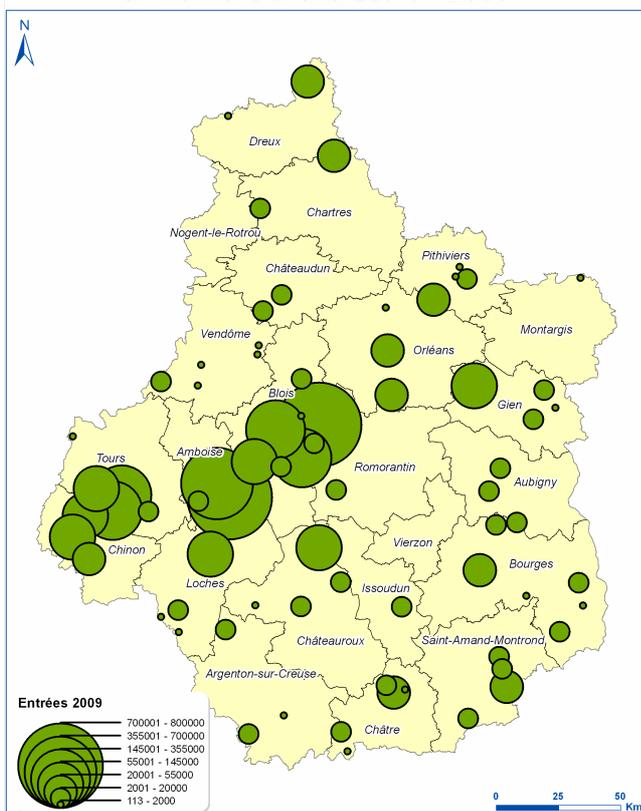
Avec 800 châteaux, dont 134 sont ouverts au public, 65 musées labellisés Musées de France et d'autres sites touristiques, la région Centre abrite un patrimoine important et très fréquenté.

Le Centre se positionne au 4^{ème} rang des régions françaises pour ses monuments historiques, classés ou inscrits. Près d'un tiers des monuments se situe dans le département de l'Indre-et-Loire. Le Val de Loire, zone géographique classée patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, concentre les grands châteaux, monuments les plus fréquentés de la région. Blois, Bourges, Chinon, Loches, Orléans, Tours et Vendôme, ainsi que les Pays Loire Touraine et Loire Val d'Aubois, font partie des 146 collectivités territoriales françaises ayant reçu le label Villes et pays d'art et d'histoire, décerné par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités engagées dans l'animation et la valorisation du patrimoine et de l'architecture.

En 2009, les monuments du Centre ont accueilli près de 4,7 millions de visiteurs. Parmi les monuments les plus fréquentés de la région (ayant répondu à l'enquête du Comité Régional du Tourisme), le château de Chambord arrive en tête avec près de 717 000 entrées en 2009. Il figure également parmi les monuments les plus visités de France. D'autres monuments sont également très fréquentés : le château de Chenonceau, le château de Blois (266 000 entrées), le domaine de Chaumont sur Loire (140 000), le château et les jardins de Villandry (354 000), le château d'Azay le Rideau (276 000).

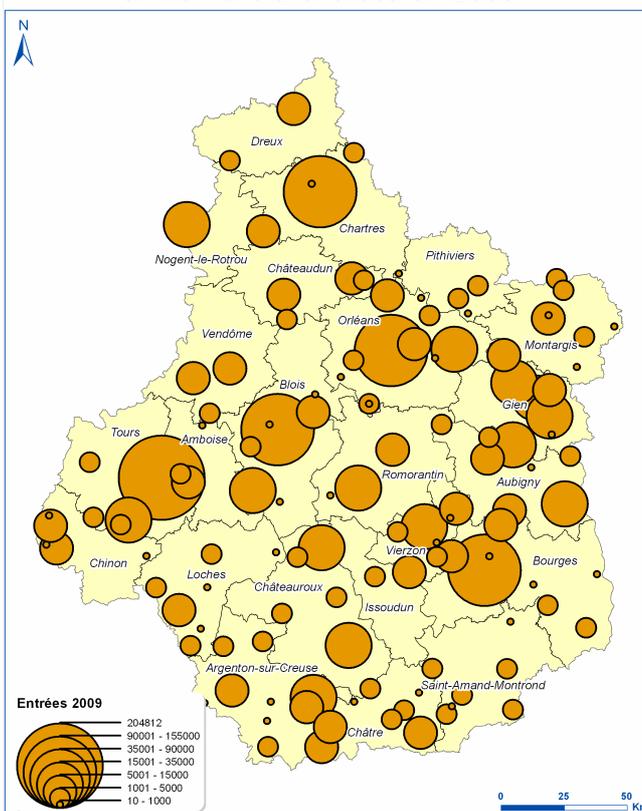
Avec ses 65 musées labellisés Musées de France, le Centre occupe le 6^{ème} rang national. Les musées ont accueilli près de 1,4 millions de visiteurs en 2009. Tours est la commune la plus fréquentée de la région : elle a reçu plus de 200 000 visiteurs en 2009. Orléans la suit de près avec plus de 154 000 visiteurs. Parmi les musées les plus fréquentés en région Centre, on peut citer le Musée des Beaux Arts à Tours (70 800), la Maison de la magie Robert Houdin à Blois (66 800 visiteurs), le Muséum de sciences naturelles à Orléans (60 100), le Musée des Beaux Arts d'Orléans (53 560), le Conservatoire de l'agriculture à Chartres (51 600).

Fréquentation des Châteaux en nombre d'entrées en 2009



Source : fond de carte sous licence IGN - Données CRT/CDT/OET
Réalisation : Conseil régional du Centre

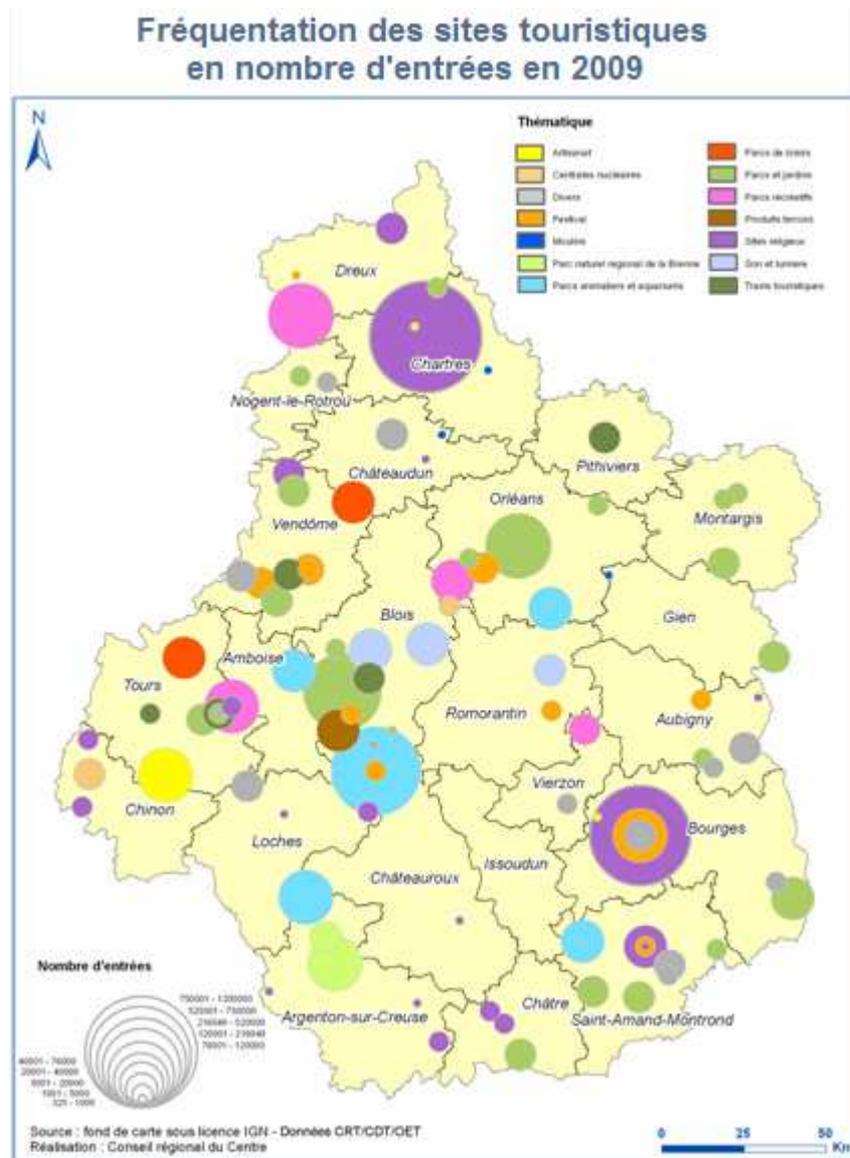
Fréquentation des Musées en nombre d'entrées en 2009



Sources : fond de carte licence IGN - Données CRT/CDT/OET
Réalisation : Conseil régional du Centre

Dans le Centre, les sites touristiques remarquables attirent également de nombreux visiteurs : plus de 2,2 millions en 2009. Les cathédrales de Bourges et de Chartres accueillent le plus de visiteurs. Parmi les sites les plus visités, on retrouve également le zoo Parc de Beauval avec 520 000 entrées en 2009, le Festival international des Parcs et Jardins de Chaumont-sur-Loire avec plus de 216 000 entrées ou encore le Parc Floral d'Orléans la Source (111 000 entrées), le Parc Aquatique de Fontaine Simon (76 000) et les Nuits Lumière de Bourges (70 440).

26 parcs et jardins sont labellisés par le Ministère de la Culture en "Jardin remarquable".



En 2009, les monuments, sites et musées de la Région Centre ont accueilli plus de 8,2 millions de visiteurs, soit 2 % de plus qu'en 2008.

Un parc d'hébergements touristiques diversifié et dont la qualité s'améliore

► Une capacité d'accueil importante

La région dispose de :

- 126 000 lits touristiques marchands labellisés et/ou classés (13^{ème} rang des régions françaises)
- 442 000 lits en résidence secondaire soit le 11^{ème} rang pour les hébergements non marchand.

En 2009, la région compte 290 campings classés représentant près de 22 000 emplacements, et se place ainsi au 11^{ème} rang des régions françaises. La moitié des emplacements est classée en trois ou quatre étoiles, plus du tiers est classé deux étoiles. A noter que la moitié des campings de la région sont en gestion publique (campings municipaux).

La région Centre compte 671 hôtels classés tourisme, représentant 19 000 chambres et 38 000 lits. Au plan national, la région se situe au 9^{ème} rang des régions françaises, avec 3,2 % de la capacité nationale. La moitié des chambres est classée en deux étoiles et plus d'un quart est classé en trois ou quatre étoiles. Après un développement important de la capacité hôtelière, on assiste à une baisse du nombre d'établissements et de la capacité depuis 1996 et celle-ci touche en très grande majorité les hôtels de deux étoiles et moins.

12 résidences de tourisme représentent une capacité totale de 9 000 lits en région Centre, soit 7 % de l'offre d'hébergement marchand. 4 autres résidences de tourisme pourraient ouvrir d'ici à 2014.

Aujourd'hui, l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air représentent 82% de la capacité totale en lits touristiques, marchands, mais cette proportion tend à diminuer.

La région possède également plus de 1 800 gîtes et 2 000 chambres d'hôtes labellisés, pour une capacité respective de 7 300 et 4 000 lits. Elle se place ainsi au 8^{ème} rang national pour les gîtes (4,1 % de l'offre nationale) et au 5^{ème} pour ses chambres d'hôtes (6,5 %). Contrairement aux autres modes d'hébergement, l'offre régionale en gîtes et en chambres d'hôtes augmente ces dernières années (respectivement + 1,2 % et + 2,4 % par an en moyenne entre 2001 et 2009). Les hébergements de niveau " 3 " et plus représentent plus de la moitié du parc de gîtes et plus des trois quarts des chambres d'hôtes.

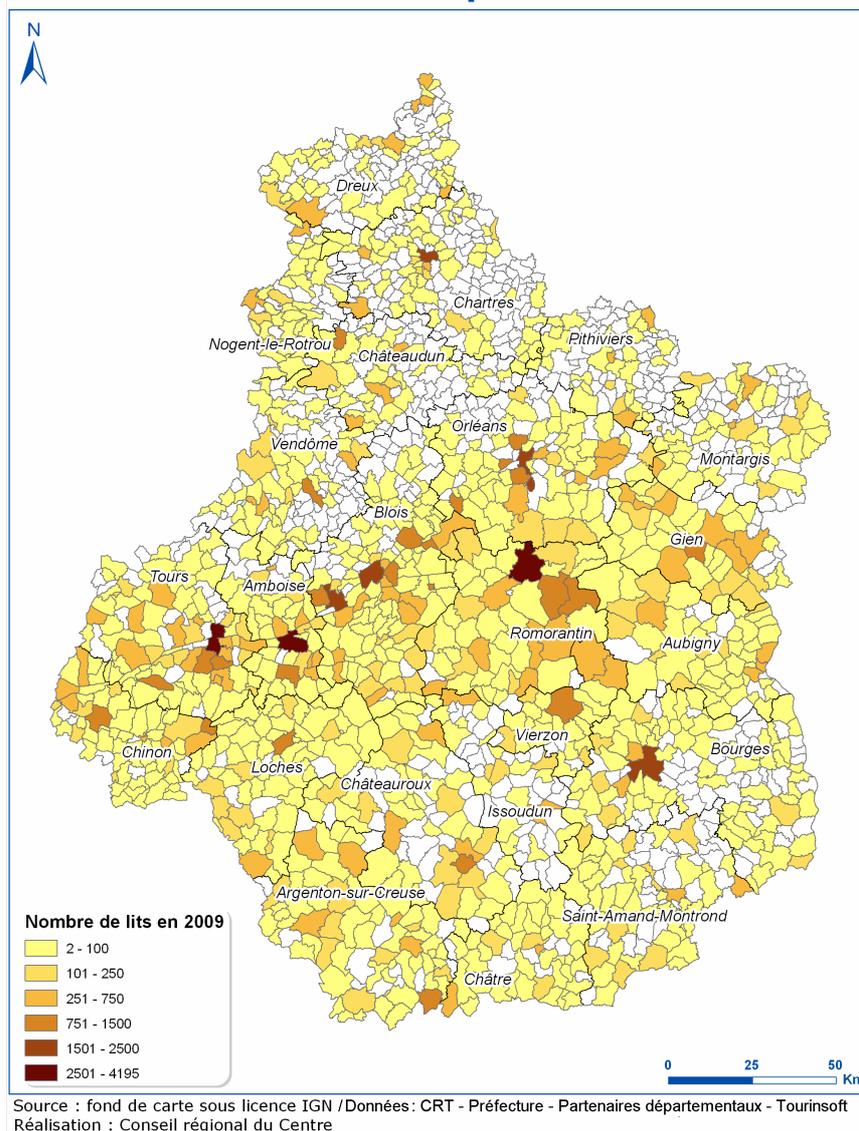
Enfin le tourisme associatif et à vocation sociale, au travers d'un parc d'hébergements collectifs, offre plus de 5 000 lits répartis dans une cinquantaine de structures (villages vacances, auberges de jeunesse ...).

► Une répartition géographique de l'offre d'hébergements non homogène sur le territoire régional

Le parc d'hébergements marchands est principalement concentré sur les trois départements de l'axe ligérien (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret), où il représente 60% de la capacité totale des hébergements touristiques marchands. On note une forte concentration pour l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air (agglomérations et axe ligérien). La couverture territoriale est plus large en ce qui concerne les gîtes et chambres d'hôtes labellisés.

Cependant, les départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir et dans une moindre mesure du Cher, sont moins équipés en nombre d'établissements et en capacité.

Répartition des hébergements marchands en nombre de lits par commune



► Une fréquentation des hébergements stable

En 2009, la région Centre a enregistré plus de 4,4 millions d'arrivées en hébergements et un peu moins de 10 millions de nuitées.

Les nuitées marchandes sont principalement réalisées en hôtellerie (pour près de 50% des nuitées). Viennent ensuite les campings (19 % des nuitées marchandes), les gîtes (11,5 % des nuitées) et les chambres d'hôtes (7,7 %).

La durée moyenne de séjour est de 1,5 nuit dans les hôtels et 3 nuits dans les campings. La clientèle française représente plus de 70 % des nuitées (hôtellerie et les gîtes et chambres d'hôtes) et un peu moins de la moitié des arrivées en camping. La clientèle étrangère est plus importante dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air de haut de gamme (niveaux 3 et 4).

Les nationalités étrangères les plus présentes en région varient selon le type d'hébergements. Cependant et de façon générale, les clientèles étrangères sont principalement britanniques, néerlandaise et allemande.

A noter que la clientèle étrangère dépense en moyenne 2 à 3 fois plus que la clientèle française.

Les potentialités de l'itinérance douce et du tourisme vert

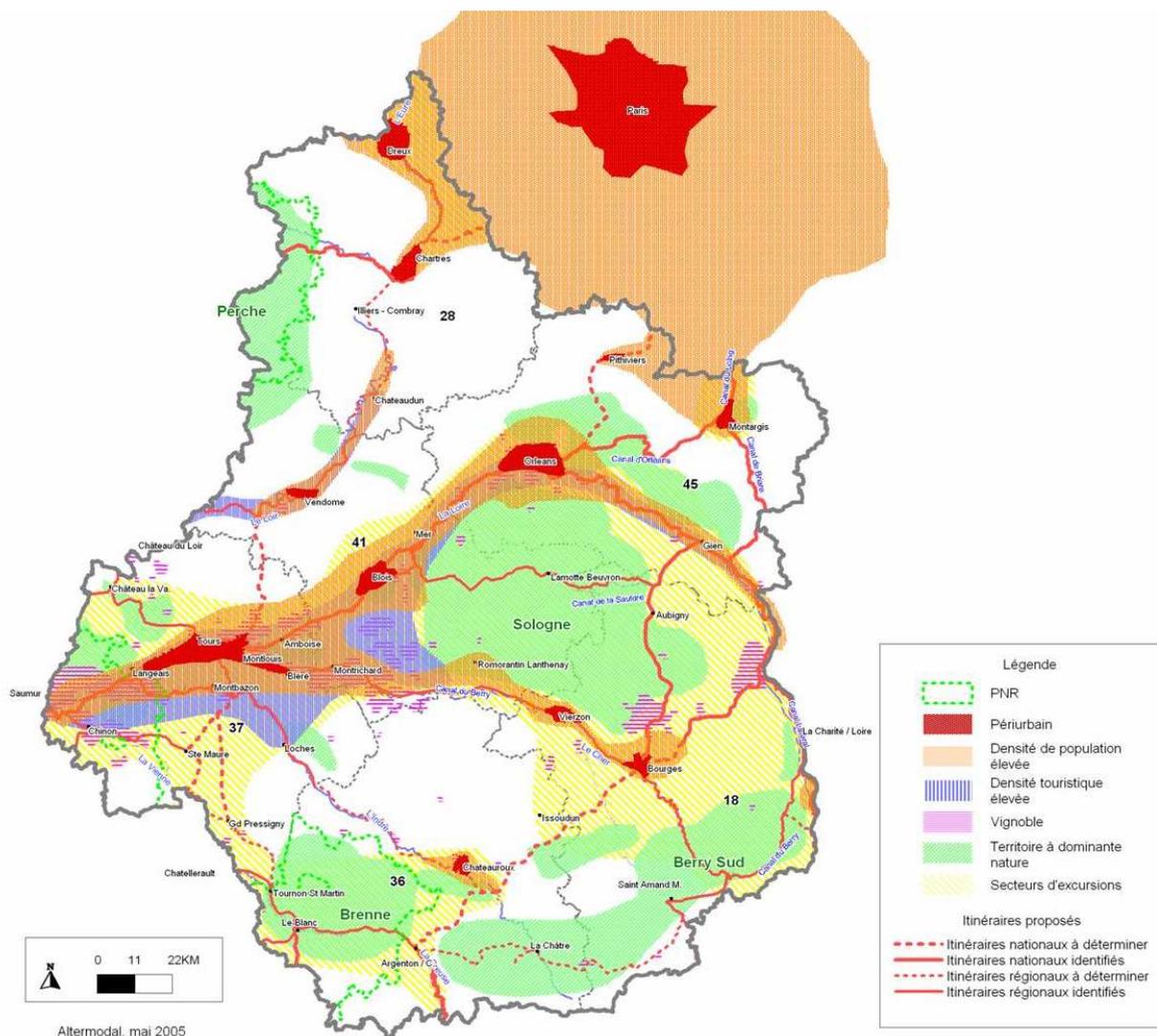
Outre le patrimoine culturel, avec la présence de ses monuments et sites très renommés, le patrimoine naturel et paysager est un des facteurs clés de l'attractivité régionale.

Le tourisme de nature est un tourisme qui trouve son ancrage dans une offre d'espaces de qualité pour un public ayant une forte sensibilité environnementale. Avec son étendue et la diversité de ses paysages organisés autour de l'eau, la région dispose de nombreux atouts naturels permettant les visites à vélo, à pied ou en bateau. Plusieurs pratiques touristiques peuvent ainsi être conciliées pour différentes cibles (étrangers, excursions, affaires...) sur la majeure partie du territoire tout au long de l'année.

"La Loire à vélo", projet interrégional d'une véloroute, a été lancée par les régions Centre et Pays de la Loire. Elle s'étend aujourd'hui sur plus de 600 kilomètres et offrira bientôt 800 kilomètres de cheminements sécurisés et jalonnés le long de la Loire et de ses affluents. Sur les 800 km de l'itinéraire de "La Loire à Vélo", 2/3 des axes longeront la Loire, pour partie en voie verte cyclable, en partage de route sans transit, ou à faible circulation (moins de 500 véhicules/jour) et sur pistes et bandes cyclables. A l'échelon européen, "la Loire à vélo" s'inscrit dans "l'Eurovéloroute des fleuves" qui reliera l'Océan Atlantique à la Mer Noire sur près de 3 600 kilomètres. La mise en place progressive des liaisons de "La Loire à vélo" avec d'autres itinéraires, tels ceux du pays des châteaux, permet d'associer différents types de visites (châteaux, jardins, espaces naturels...). Traversant la partie du Val de Loire classée au patrimoine mondial de l'Unesco, "La Loire à vélo" est à l'orée d'une période qui sera celle du tourisme vert, des loisirs actifs et des mobilités douces. En 2009, les huit compteurs automatiques installés sur le tracé de la "Loire à Vélo" ont enregistré plus de 300 000 passages de cyclistes, soit une moyenne de 827 passages par jour.

Les retombées sont estimées à 5 Millions € de consommation sur le territoire régional en 2009.

Territoires cyclables de la région Centre



Source : Schéma régional véloroutes et voies vertes de la région Centre (2007)

Les canaux, à l'origine des voies d'approvisionnement de la capitale, représentent aussi un support pour le tourisme de nature à travers le tourisme fluvial. La région dispose de 27 coches de plaisance en 2009, 34 bateaux promenade et 4 péniches hôtels. La navigation fluviale de loisirs adaptée aux cours d'eau, agrémentée de découvertes nature ou de visites des fronts urbains (patrimoine fluvial, architectural...), est l'un des objectifs des acteurs du Val de Loire.

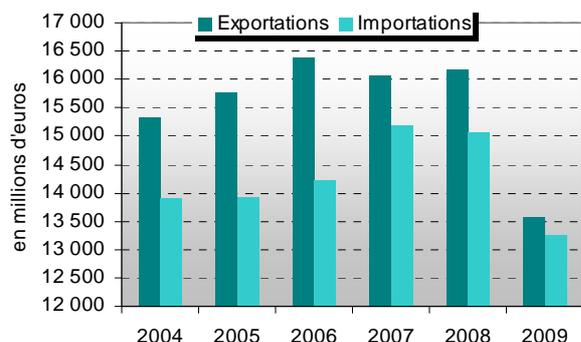
Enfin, les massifs forestiers, autant ceux de la Touraine que ceux de l'Orléanais, favorisent une conjugaison du tourisme de cet espace ligérien avec un tourisme de proximité, approprié aux besoins de sorties hebdomadaires des habitants du val de Loire et des touristes.

La région dispose d'une richesse paysagère et écologique : marqueteries de zones humides, d'étangs, de zones boisées, massifs forestiers et grands cours d'eau. La coexistence de ces espaces et leur étendue sont un atout majeur pour le développement du tourisme de nature. Le maintien de la qualité environnementale est fondamental pour son développement. Certains sites sont à même de devenir, ou sont déjà en partie, le support d'une véritable politique touristique axée sur la nature : la Vallée de la Loire, les parcs naturels régionaux (PNR) de la Brenne, du Perche et de Loire-Anjou-Touraine, la forêt d'Orléans.

L'économie régionale dans le monde : des échanges commerciaux très tournés vers l'Union européenne

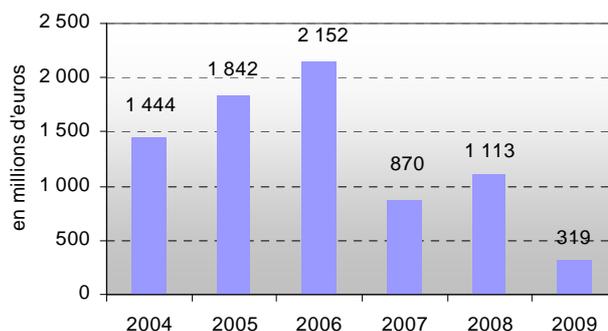
Montant des exportations et importations

(Source : Direction Régionale des Douanes)



Solde de la balance commerciale

(Source : Direction Régionale des Douanes)



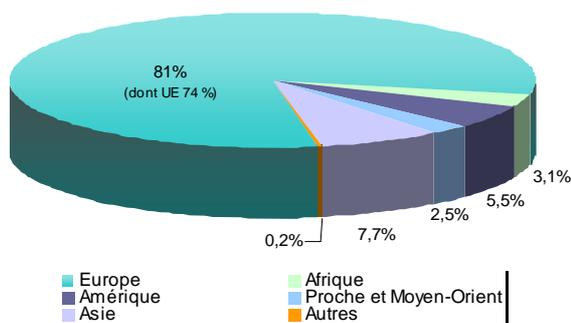
En 2009, la région Centre présente un excédent commercial de 319 millions d'euros. Après avoir augmenté jusqu'en 2006, le solde de la balance commerciale chute en 2009. Toutefois, cette situation due à la crise financière de 2008 touche l'ensemble de la France et la région gagne même une place pour le montant de ses échanges par rapport à l'année précédente. Avec 4,1 % des exportations et 3,5 % des importations françaises, soit respectivement 13,6 et 13,3 milliards d'euros, la région se situe au 9^{ème} rang des régions métropolitaines.

Les échanges sont principalement dominés par les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (24,2 % des exportations et 32,5 % des importations), les produits pharmaceutiques (27,4 % des exportations et 14,4 % des importations), et les produits chimiques, parfums et cosmétiques (17,6 % des exportations et 13,0 % des importations). La région enregistre d'ailleurs ses plus forts excédents dans ces deux derniers secteurs ainsi que dans le secteur des matériels de transport (industrie automobile et industrie aéronautique).

La majorité des échanges s'effectue avec l'Union européenne (en particulier la Belgique et l'Allemagne). Les marchés à l'export de la région se localisent à 81 % en Europe dont 74 % dans la zone euro et ceux à l'import se situent pour les deux tiers en Europe. La balance commerciale particulièrement déficitaire avec l'Asie (- 1,8 milliards d'euros) et l'Amérique (- 369 millions d'euros) démontrent des difficultés de positionnement dans des zones qui présentent pourtant les plus forts potentiels de développement.

Principaux clients de la région Centre en 2009

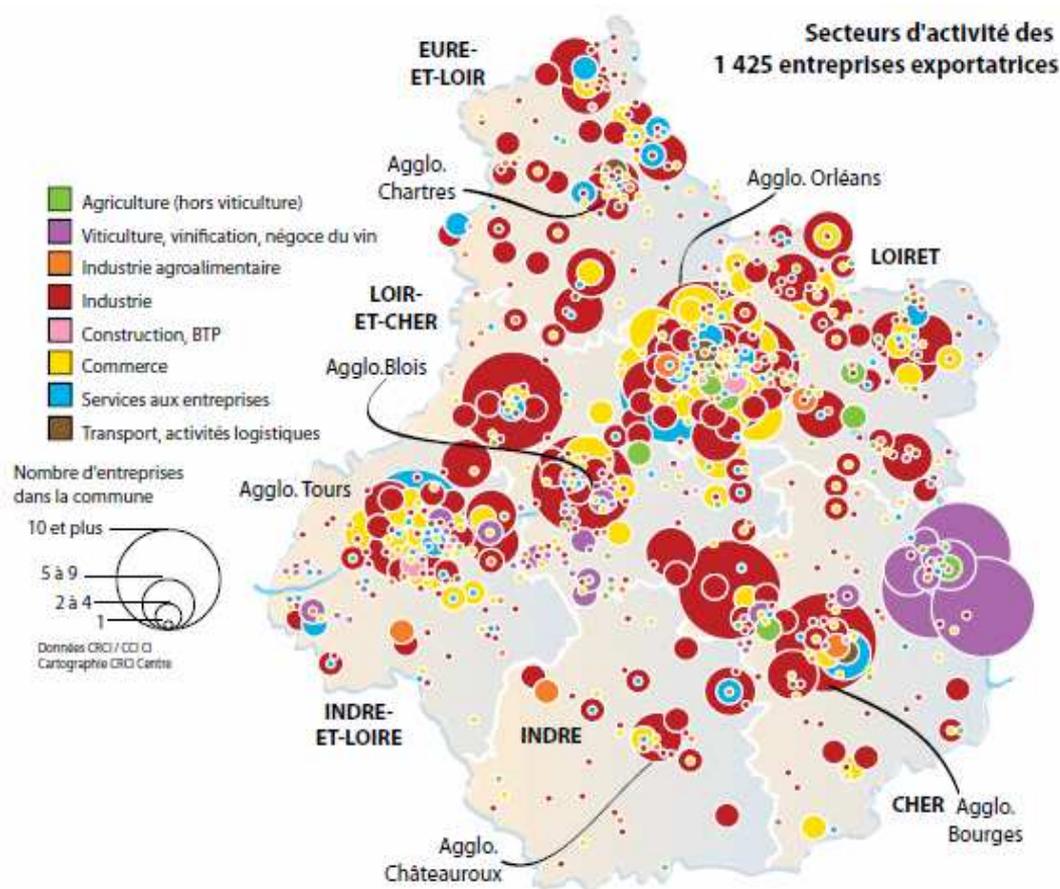
(Source : Direction Régionale des Douanes)



En 2008, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie a identifié 1 425 établissements exportateurs en région Centre, soit près de 90 800 emplois directs. Plus de la moitié d'entre eux est issue de l'industrie. Ces établissements industriels réalisent plus de 88 % du chiffre d'affaire Export régional. Le commerce de gros et de détail et les services aux entreprises contribuent encore de manière marginale au chiffre d'affaire Export régional.

Par rapport à des régions voisines, les nouveaux exportateurs sont peu nombreux dans le Centre, et les exportations régionales sont essentiellement le fait d'entreprises expérimentées, puisque 93 % du chiffre d'affaire Export régional est réalisé par les 60 % d'entreprises qui exportent depuis plus de 10 ans.

Les PME sont très nombreuses à exporter mais pour des volumes encore modestes. Ainsi, 94 % des établissements exportateurs comptent moins de 205 salariés mais la moitié du chiffre d'affaire Export régional est l'œuvre des 6 % restants, soit 88 grandes entreprises appartenant principalement à de grands groupes internationaux.



Le montant des exportations de la région résulte principalement d'un petit nombre de grandes entreprises et d'un petit nombre de secteurs. Au-delà de ces entreprises déjà présentes depuis longtemps à l'export, il est nécessaire de se poser la question du renouvellement du tissu d'entreprises exportatrices. L'arrivée de nouveaux secteurs ou de nouvelles entreprises à l'export offre de nouvelles opportunités de développement pour la région et pour les territoires, en particulier les PME. Très nombreuses, elles contribuent au dynamisme de l'emploi et à la diffusion de la croissance sur l'ensemble du territoire mais l'export ne représente qu'une part marginale de leur activité, impactant en moyenne assez peu leur activité globale. Ces entreprises disposent donc de marges de développement importantes. Soutenir la croissance des PME notamment en leur facilitant l'accès aux marchés à l'exportation et en soutenant leurs démarches de recherche et d'innovation pourrait permettre de renforcer leur poids parmi les entreprises exportatrices. La croissance de la région repose en grande partie sur leur développement présent et à venir.

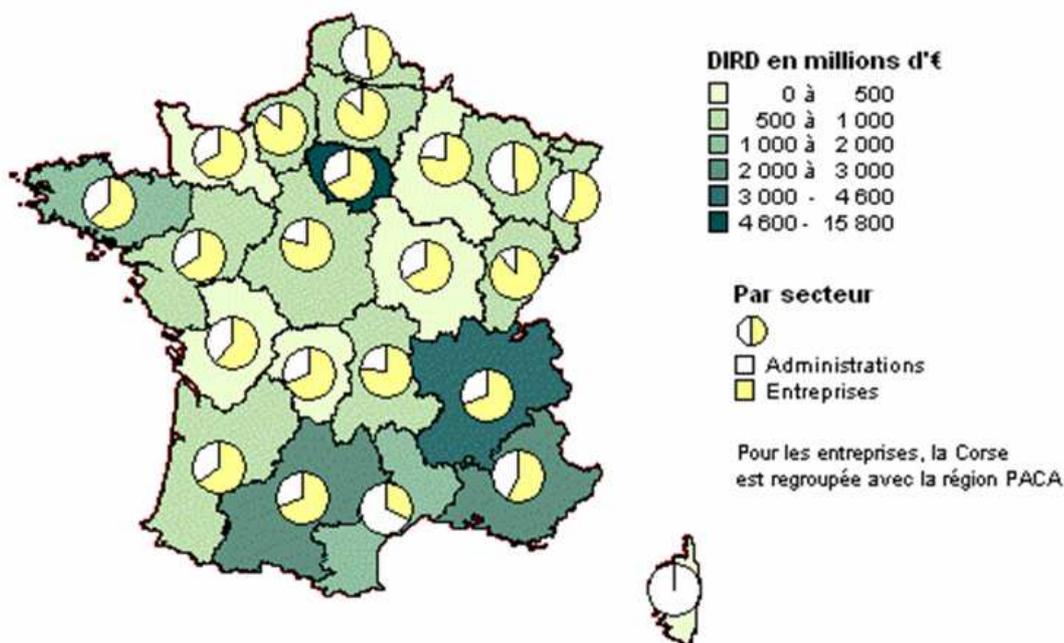
Recherche, innovation et créativité

Recherche et développement : un niveau de performance à conforter

En 2007, 5 000 personnes (en équivalent temps plein) travaillent comme chercheurs en région Centre, ce qui positionne le Centre au 9^{ème} rang national. Le Centre est la première région du Bassin parisien, hors Ile-de-France, quant au nombre ou à la part des chercheurs dans la population. Sept chercheurs sur dix travaillent dans le secteur privé.

Les Dépenses intérieures de Recherche et de Développement (DIRD) s'élèvent dans le Centre à 948 millions d'euros, ce qui place la région au 8^{ème} rang des régions métropolitaines. Les dépenses de R&D représentent 1,5 % du PIB régional, situant le Centre au 9^{ème} rang des régions. Midi-Pyrénées et Île-de-France sont les seules régions à atteindre d'ores-et-déjà l'objectif de Lisbonne, qui fixe à 3 % l'intensité de R&D pour les pays membres de l'Union européenne à l'horizon 2010.

Dépense intérieure de recherche et développement en 2007



Source : MESR DGEISIP-DGRI SIES

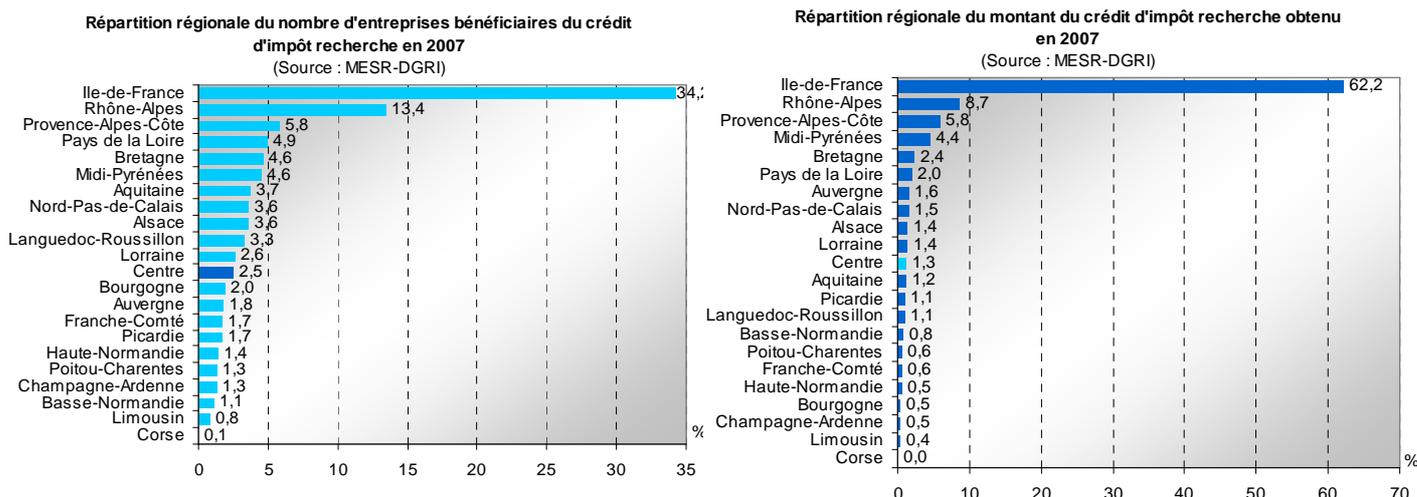
► Une recherche privée prédominante

Le Centre se caractérise par le poids important de sa recherche privée : les entreprises effectuent 76,1 % des dépenses intérieures de R&D contre 65,3 % au niveau de la France métropolitaine. La région se place au 6^{ème} rang régional avec un montant de 721 millions d'euros. La recherche privée dans le Centre porte sur de nombreuses branches, avec quelques spécialisations sur des activités phares de la région : la pharmacie, l'automobile, le caoutchouc plastique, l'armement...

La recherche privée en région Centre est marquée par une forte présence des PME. En 2006, les PME monorégionales ou quasi-monorégionales⁹ dédient 186 millions à la recherche en 2006, ce qui représente le quart des dépenses de recherche des entreprises. Ce montant classe les PME de la région Centre au 4^{ème} rang national. Plus de 90 % de ces dépenses est réalisé par des PME de plus de 20 salariés. Les deux tiers de la recherche des PME s'effectuent dans des branches de haute ou moyenne-haute technologie : « pharmacie », « chimie » et « instruments de mesures radiodétection ».

Le secteur de la recherche privée est particulièrement dynamique ces dernières années. Depuis 1998, les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D d'un tiers en région Centre. Quant au nombre de chercheurs dans la recherche privée, il s'est accru de près de 60 % depuis 1998. Cette hausse est plus forte que celles des effectifs totaux qui n'ont progressé que de 15 % dans la région, se stabilisant même lors des deux dernières années.

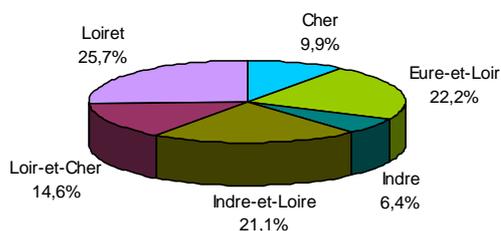
S'agissant du recours au Crédit impôt recherche (CIR), le Centre occupe une position moyenne parmi les régions métropolitaines tant pour le nombre d'entreprises bénéficiaires que pour le montant total alloué. Cette mesure d'incitation fiscale s'adresse aux entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés et porte sur leurs dépenses en R&D. En 2007, en région Centre, 171 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt recherche pour un montant global de 22,7 millions d'euros. Sur l'ensemble de la métropole, plus de 6 900 entreprises ont obtenu le CIR, qui s'élève au total à près de 1,8 milliard d'euros. Les entreprises de la région représentent 2,5 % de l'ensemble des bénéficiaires, ce qui place la région au 12^{ème} rang des régions. En termes de montant dispensé, la région arrive au 11^{ème} rang avec 1,3 % du montant total.



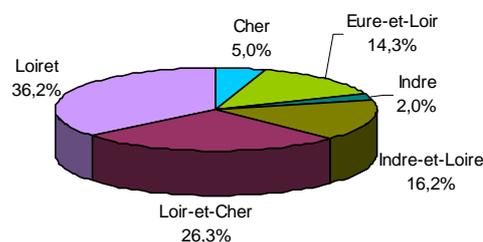
Au niveau départemental, le Loiret concentre les parts les plus élevées tant en termes de montant que de bénéficiaires : 44 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant de 8,2 millions d'euros, soit 36 % du montant régional. Le Loir-et-Cher concentre également une part importante du montant régional du CIR : il a ainsi bénéficié de près de 6 millions d'euros répartis entre 25 entreprises. L'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire ont des proportions comparables : dans ces départements 38 et 36 entreprises ont obtenu des montants respectifs de 3,3 et 3,7 millions d'euros. L'Indre et le Cher ont les plus faibles proportions de bénéficiaires et de montants du CIR, l'activité de recherche y étant moins répandue.

⁹ On appelle PME mono-régionales ou quasi-monorégionales les entreprises de moins de 250 salariés avec au moins 80 % des effectifs de l'entreprise dans une même région. Elles représentent 93 % des PME de la région Centre.

Répartition régionale du nombre d'entreprises bénéficiaires du crédit d'impôt recherche par département en 2007
(Source : MESR-DGRI)



Répartition régionale du montant alloué de crédit d'impôt recherche par département en 2007
(Source : MESR-DGRI)



Sur l'ensemble des entreprises de la région, le Centre fait partie des régions relativement bien placées en demandes de brevet, au 7ème rang auprès de l'office européen des brevets en 2006. Les PME monorégionales et quasi-monorégionales sont cependant beaucoup moins actives, avec seulement 149 brevets déposés, dont 122 par celles de plus de 20 salariés.

► Une recherche publique diversifiée

Les dépenses intérieures de recherche et de développement du secteur public (DIRDA) s'élèvent à 227 millions d'euros en 2007 en région Centre, la situant au 12^{ème} rang dans ce domaine. La région est riche de deux universités. Elles représentent 40 % de la DIRDA. Leurs laboratoires ont tissé des relations étroites avec les grands établissements de recherche à travers leurs unités mixtes de recherche (UMR). Chaque université compte deux Ecoles doctorales.

La région accueille également plusieurs grands organismes de recherche français :

Insérer une carte sur la
localisation des organismes de
recherche

- le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à Orléans, Tours et Nançay (1220 personnels permanents dont 538 personnels CNRS).
Les unités propres du CNRS conventionnées et les unités mixtes associées à l'Université d'Orléans sont au nombre de 13 dont 10 sont implantées sur le campus CNRS d'Orléans parmi lesquelles les 5 unités propres. Ces structures regroupent 725 personnels permanents dont environ 451 personnels CNRS.
A Nançay, est implantée la station de Radioastronomie de Nançay est une unité de service et de recherche associée à l'Observatoire de Paris. Cette unité compte 42 personnels permanents dont 13 CNRS.
Les unités du CNRS associées à l'Université François Rabelais sont au nombre de 10. Ces formations regroupent 453 personnels permanents dont 74 CNRS. Quelques agents CNRS sont affectés dans une unité INSERM.
- le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) dont le siège national, situé à Orléans, emploie 1060 personnes dont plus de 850 ingénieurs et techniciens.
- le centre du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) Le Ripault situé à 15 km de Tours et qui compte 650 salariés du CEA et 300 collaborateurs extérieurs dont 100 chercheurs.
- l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) à Ardon, Bourges et Tours-Nouzilly qui compte 200 agents titulaires dont plus de 70 ingénieurs-chercheurs.
- le CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) à Nogent-sur-Vernisson qui emploie une cinquantaine de permanents dont une vingtaine d'ingénieurs-chercheurs.

- l'Institut National de Santé Et de Recherche Médicale (INSERM)
- l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Orléans
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), grand établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, présent sur le parc de la Haute-Touche à Azay-le-Ferron

Cette diversité de structures se double d'une diversité des domaines scientifiques abordés. Néanmoins, quatre grands domaines d'excellence se distinguent pour structurer la recherche régionale, en cohérence avec les pôles économiques :

- l'énergie et les matériaux pour l'énergie ;
- la biologie, la santé et le bien-être dans le domaine des sciences de la vie ;
- Villes, territoires et civilisations dans le domaine des sciences humaines et sociales ;
- les géosciences.

En ce qui concerne le doctorat, la pluridisciplinarité régionale ne permet pas d'atteindre des masses critiques dans toutes les spécialités. Le nombre de diplômes de doctorat délivrés (245) en 2007 est très moyen dans l'absolu (12^{ème} rang des régions métropolitaines). Il est relativement faible comparé à la population régionale (17^{ème} rang), à l'image des autres régions du bassin parisien.

En matière de recherche, des pôles de connaissance répartis trop uniformément sur le territoire peuvent se révéler moins efficaces que les pôles plus concentrés géographiquement. En effet, les formations de Master et de Doctorat doivent nourrir leur niveau d'excellence d'une grande proximité avec la Recherche. C'est pourquoi leurs thématiques et leurs lieux d'implantation doivent être concentrés sur les thèmes de recherche des grands laboratoires. De même les enseignants chercheurs ont besoin d'interagir avec leurs collègues, de former des équipes. La récente constitution du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Centre - Val de Loire Université » regroupant entre autres les deux universités¹⁰ se veut un moyen de mutualiser activités et moyens pour rendre plus performante et plus attractive la recherche régionale ainsi que pour renforcer la lisibilité et la qualité de l'offre de formation de la région. Cela est d'autant plus nécessaire que la région est marquée depuis longtemps par un déficit d'étudiants.

Par ailleurs, la pyramide des âges de la recherche nationale montre que le remplacement des chercheurs âgés actuellement de plus de 55 ans pourrait s'avérer problématique. Dans les prochaines années, le potentiel de recherche pourrait être laminé par manque de renouvellement des générations. Dans ce contexte, l'accueil d'étudiants et jeunes chercheurs constitue une question clé. Des initiatives comme le Studium - qui reçoit des chercheurs étrangers expérimentés sur une durée de six mois à deux ans - visent à mieux inscrire notre région dans le réseau d'excellence internationale.

A la demande de la Commission européenne lors des négociations autour des programmes FEDER 2007-2013, l'Etat et le Conseil régional ont élaboré en 2009 la stratégie régionale d'innovation. Cette stratégie affiche deux priorités : le développement d'un pôle d'excellence en matière d'efficacité énergétique et la création d'une identité territoriale forte en matière d'innovation par les services pour notamment accompagner la mutation de son industrie.

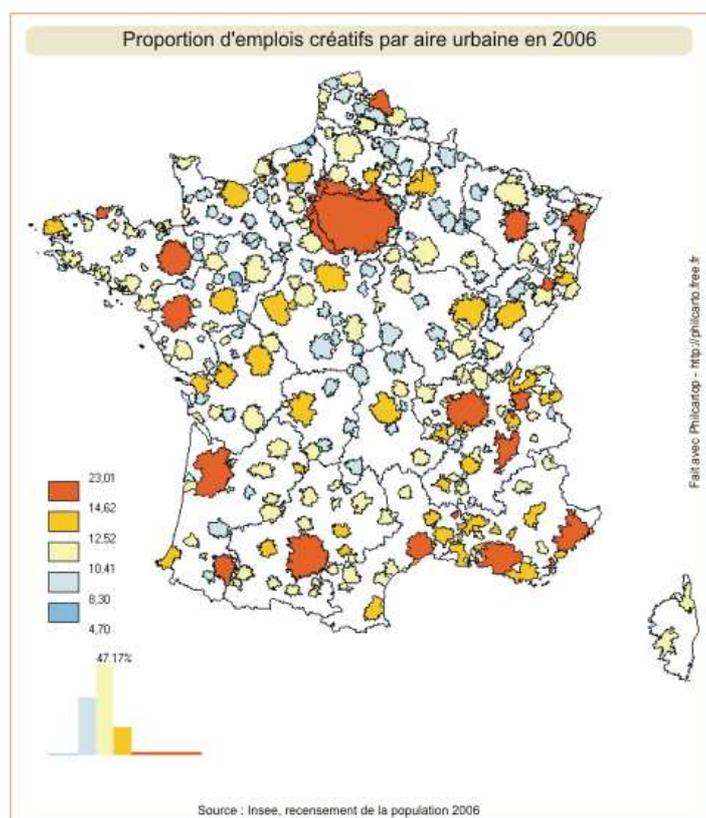
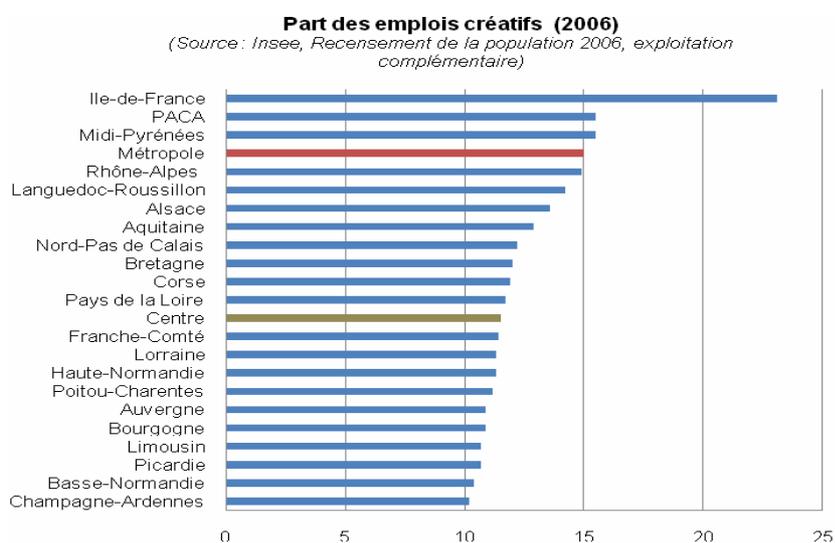
¹⁰ Sont membres fondateurs du PRES Val de Loire les organismes suivants : les universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours, l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM) de Tours-Poitiers, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire (ENIVL), l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (ENSNP), l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges (ENSIB), le CHRU de Tours et le CHR d'Orléans.

Une région moyennement dotée en emplois créatifs

La créativité est de plus en plus mise en avant comme un élément clé du développement économique et du développement des territoires. La « classe créativité », combinaison de personnes aux capacités créatives très diverses et dont le cœur est composé de scientifiques, ingénieurs et artistes, seraient source d'innovations et influenceraient la création d'entreprises et d'emplois. Ainsi, la force et l'attractivité des territoires résideraient entre autres dans leur capacité à attirer ces créatifs et à organiser un « bouillonnement culturel » d'où émergeront les innovations.

Le Centre compte 116 100 emplois créatifs et se situe, en proportion d'emplois créatifs, au 12^{ème} rang des régions métropolitaines.

A l'échelle de la métropole, la classe créative se concentre au sein des plus grandes aires principales urbaines (Paris, Montpellier, Grenoble...) à quelques exceptions près. Aucune aire urbaine de la région n'apparaît dans les 20 premières aires en termes de proportion d'emplois créatifs.



Un environnement de
qualité

Changement climatique et énergie

Le climat se réchauffe

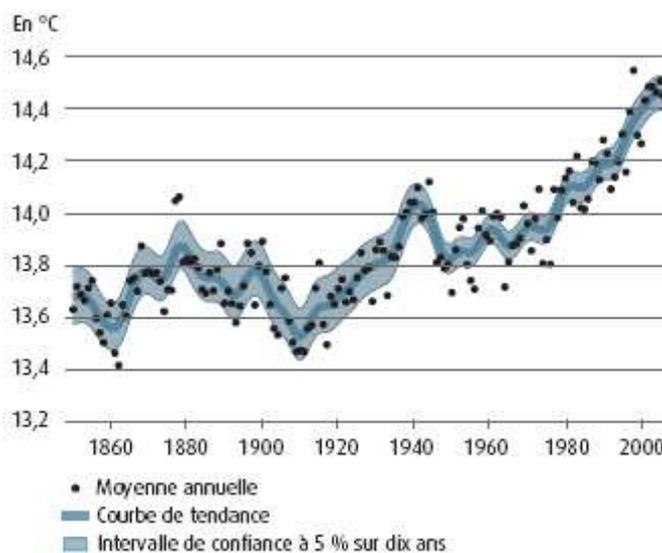
Dans son dernier rapport publié en 2007, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) dresse un état des lieux inquiétant des changements climatiques déjà à l'œuvre et de leurs effets.

Sur la période allant de 1850 à 2006, onze des douze dernières années figurent parmi les douze années les plus chaudes. **La température moyenne à la surface de la terre a augmenté environ de 0,74 °C entre 1906 et 2005.** Les températures se sont accrues presque partout dans le monde mais de manière plus sensible aux latitudes élevées de l'hémisphère Nord. Les températures moyennes dans cet hémisphère ont probablement été plus élevées durant la 2^e partie du 20^e siècle que pendant n'importe quelle autre période de 50 ans au cours de ces cinq derniers siècles.

Autre signe de l'évolution du climat, le niveau moyen de la mer s'est élevé d'environ 1,8 mm/an depuis 1961 et de 3,1 mm/an depuis 1993, sous l'effet de la dilatation thermique et de la fonte des glaciers, des calottes glacières et des nappes glacières polaires.

L'étendue annuelle moyenne des glaces s'est, quant à elle, réduite de 2,7 % par décennie dans l'océan Arctique. La superficie des glaciers et la couverture neigeuse a diminué dans les deux hémisphères.

Evolution de la température moyenne globale estimée depuis 1850



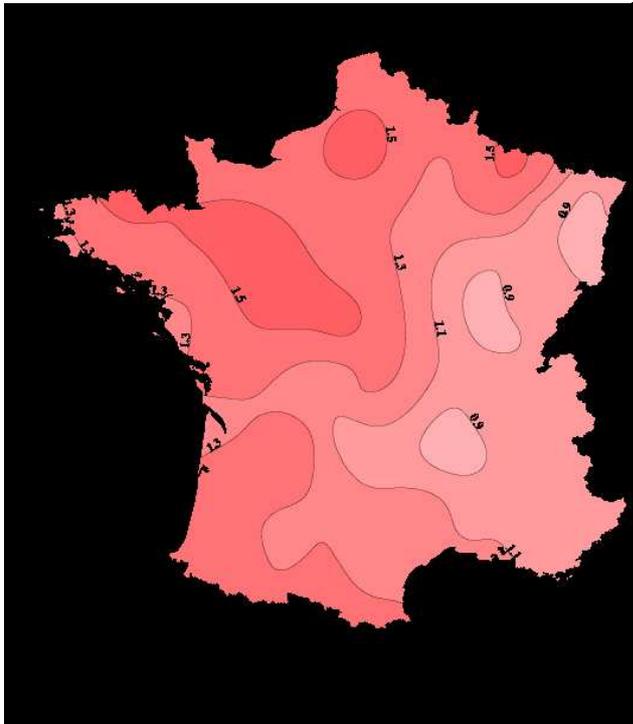
Source : Giec, 4^e rapport du 1^{er} groupe de travail, 2007.

En France, les températures ont cru d'environ 1 °C au cours du 20^e siècle selon Météo France¹¹. Le réchauffement est un peu plus marqué au sud qu'au nord de la métropole. La température a davantage augmenté en fin de nuit (température minimales) que le jour (températures maximales). Les dix années les plus chaudes sont toutes postérieures à 1988.

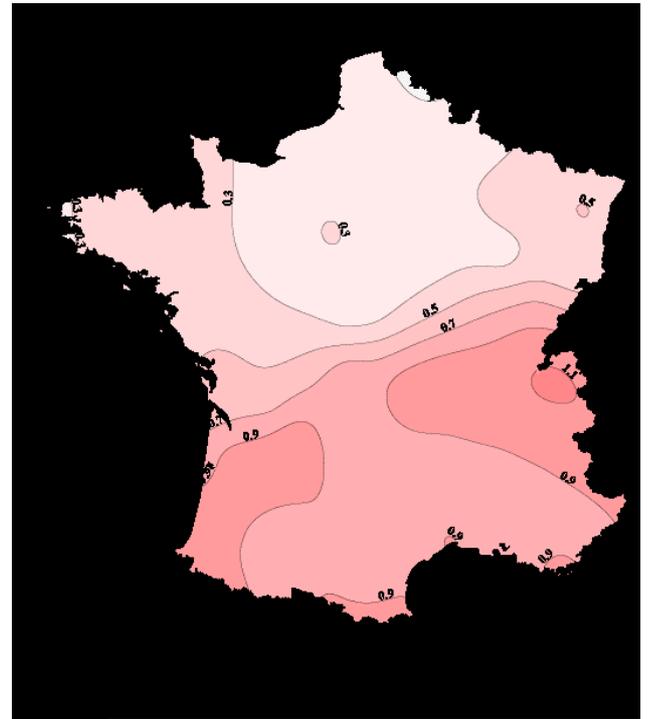
¹¹ Le réchauffement climatique sur la France est un peu supérieur à celui observé à l'échelle de la planète (environ 0,7°C). Cet écart s'explique par le fait que les océans qui couvrent 70 % de la terre se réchauffent moins vite que les continents.

Augmentation de la température maximale et minimale en France au cours du XXème siècle

Températures minimales (fin de nuit)



Températures maximales (jour)

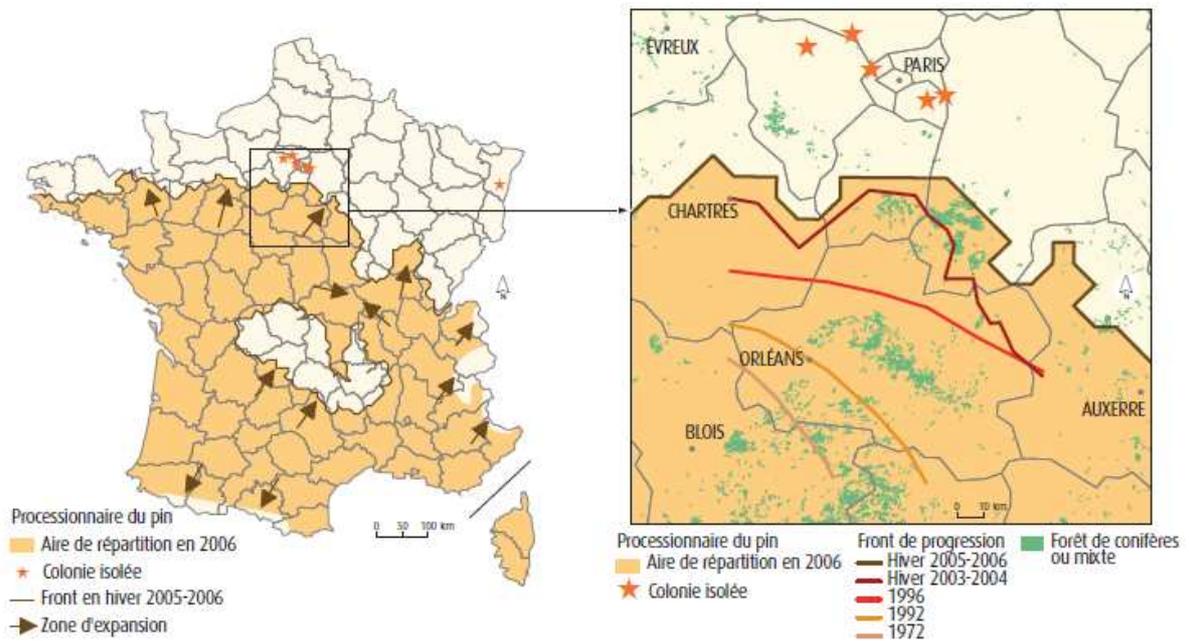


Copyright Météo-France

Les espèces ou les habitats naturels sont d'ores-et-déjà affectés par les changements climatiques. On observe ainsi des modifications de physiologie des individus et de leur comportement. Les évolutions portent par exemple sur les dates de floraison et de fructification des plantes, les dates, voies et altitudes de migration, de reproduction ou de stationnement des oiseaux ou des papillons. Par ailleurs, la distribution géographique des espèces varie. Des déplacements sont observés en altitude et vers le nord. Les espèces généralistes ont tendance à s'étendre au détriment des spécialistes, avec pour conséquence l'homogénéisation des communautés. La fragilisation des populations autochtones et la mondialisation favorisent aussi l'arrivée des espèces invasives ou proliférantes ainsi que l'extension géographique des aires de répartition de ravageurs. C'est le cas des chenilles urticantes de la Processionnaire du pin qui s'étend en métropole depuis trente ans, ce qui pose des problèmes sanitaires et économiques.

A plus long terme, les modifications des structures et les interactions entre les communautés végétales et animales pourraient entraîner des bouleversements dans la répartition géographique des écosystèmes et des ruptures d'équilibre.

La progression de la Processionnaire du pin



Note : L'espèce progresse en altitude dans le Massif central, les Alpes et les Pyrénées, et vers le nord, avec une vitesse de colonisation de 5,6 km/an entre 1992 et 2004 en région Centre.

Source : Inra Orléans / URZF - UE-SDeS, CORINE Land Cover, 2006.

Prospective du changement climatique

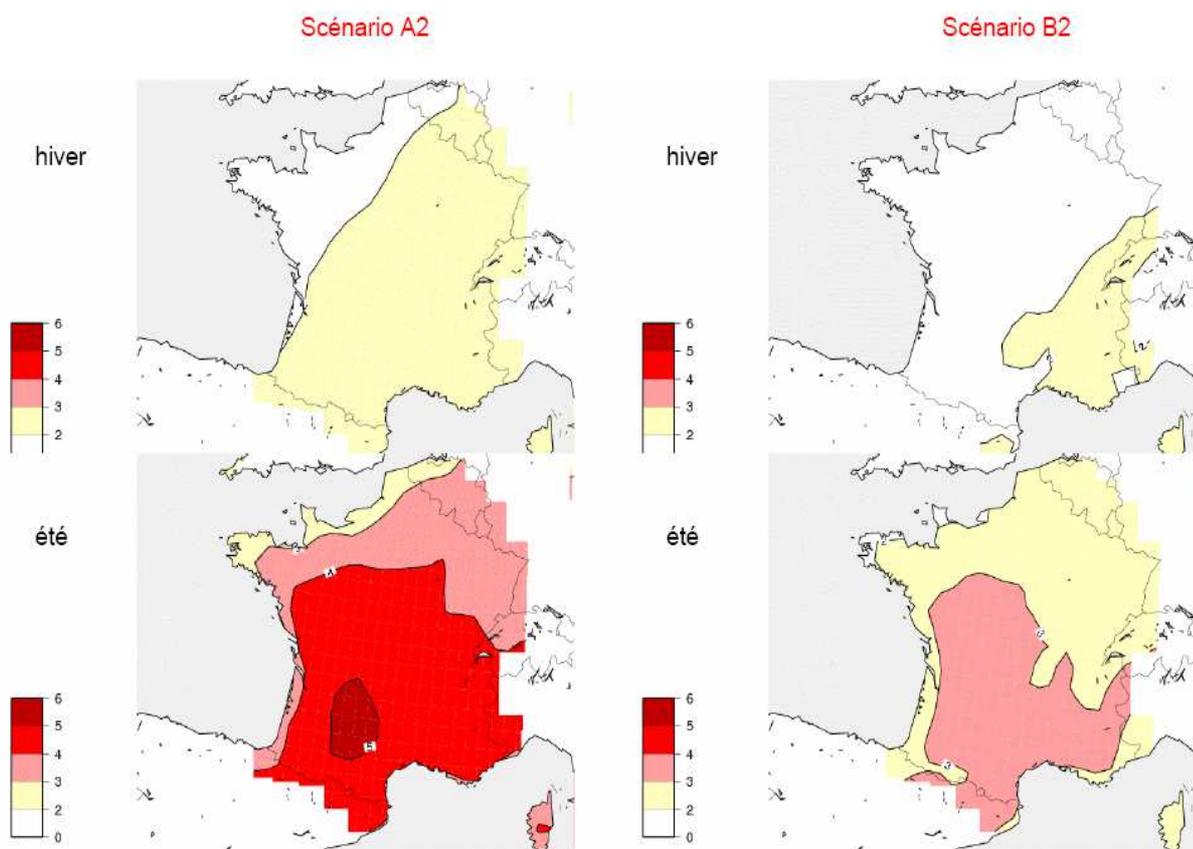
Les rapports du GIEC font clairement ressortir que le changement climatique déjà observé est relativement faible au regard du changement climatique attendu. **Alors que la planète s'est réchauffée en moyenne de 0,7°C entre 1906 et 2005, la hausse de la température moyenne simulée à partir d'un ensemble de scénarii socio-économiques pourrait, d'ici 2 100, être comprise entre 1,1 et 6,4°C.**

Selon des simulations récentes (s'appuyant sur les scénarios A2 et B2 du GIEC - cf. note en bas de la carte ci-dessous), l'ouest de l'Europe connaîtrait d'ici 2100 :

- en hiver, une augmentation des précipitations sur toute la façade atlantique ;
- en été, un réchauffement marqué et une diminution des précipitations sur les régions méditerranéennes. Le risque de sécheresse sur le sud de la France, l'Espagne et l'Italie devrait être accru.

En France, le nombre de canicules estivales augmenterait nettement. Les journées de très forte chaleur (température maximale supérieure à 35°C) devraient devenir beaucoup plus fréquentes à la fin du 21^e siècle : en moyenne, de 20 à 40 journées (selon le scénario) par été à Paris (contre moins de 3 actuellement) et de 25 à 55 journées à Toulouse (contre 3 à 5 actuellement).

Prévisions d'écart de température en France Métropolitaine entre la fin du 21^e et la fin du 20^e siècle, en été et en hiver, selon les scénarios A2 et B2 du GIEC (écart entre la période 2070-2099 et la période de référence 1960-1989).



Note : Le "scénario hétérogène" (ou **A2**) se fonde sur l'hypothèse d'un renforcement des identités et des traditions locales, s'accompagnant d'une démographie plus élevée, ainsi que d'une évolution technologique et d'une croissance économique plus faible. Dans ce scénario, l'augmentation des émissions de gaz à effet croît à un rythme proche de celui d'aujourd'hui.

Le scénario "régional" (ou **B2**) décrit un monde recherchant des solutions à l'échelle régionale aux problèmes économiques et environnementaux, misant ainsi sur un développement durable local. Dans ce scénario, les émissions de gaz à effet de serre augmentent moins rapide qu'actuellement.

Copyright Météo France

Le tableau ci-après (issu du rapport 2007 du GIEC) présente des exemples d'incidences possibles des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes associés au changement climatique selon les projections visant la deuxième moitié du 21^e siècle.

Avertissement : ces projections ne prennent pas en compte les changements de développement et de capacité d'adaptation.

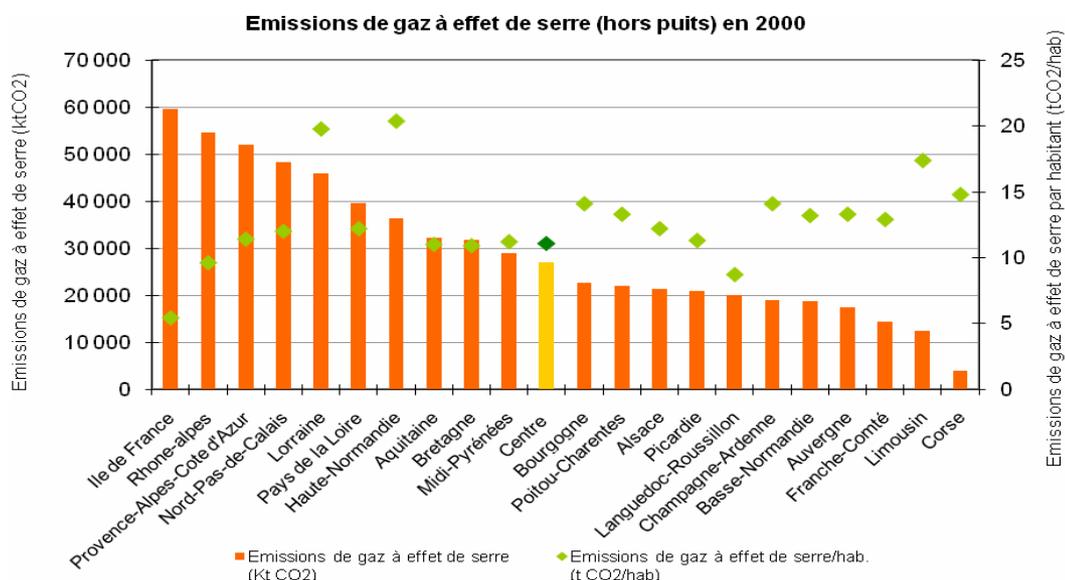
Phénomène ^a et évolution anticipée	Probabilité de l'évolution future selon les projections établies pour le XXI ^e siècle sur la base des scénarios SRES	Principales incidences anticipées par secteur			
		Agriculture, foresterie et écosystèmes	Ressources en eau	Santé	Industrie, établissements humains et société
Journées et nuits froides moins nombreuses et moins froides, journées et nuits chaudes plus nombreuses et plus chaudes, sur la plupart des terres émergées	<i>Pratiquement certain^b</i>	Hausse des rendements dans les régions froides ; baisse dans les régions chaudes ; invasions d'insectes plus fréquentes	Effets sur les ressources en eau tributaires de la fonte des neiges ; effets sur certaines sources d'approvisionnement	Baisse de la mortalité humaine due au froid	Baisse de la demande énergétique pour le chauffage, hausse pour la climatisation ; détérioration de la qualité de l'air urbain ; perturbations moins fréquentes des transports (pour cause de neige, verglas) ; effets sur le tourisme hivernal
Périodes ou vagues de chaleur plus fréquentes sur la plupart des terres émergées	<i>Très probable</i>	Baisse des rendements dans les régions chaudes en raison du stress thermique ; risque accru d'incendies	Hausse de la demande ; problèmes liés à la qualité de l'eau (prolifération d'algues, p. ex.)	Risque accru de mortalité due à la chaleur, surtout chez les personnes âgées, les malades chroniques, les très jeunes enfants et les personnes isolées	Baisse de la qualité de vie des personnes mal logées dans les régions chaudes ; effets sur les personnes âgées, les très jeunes enfants et les pauvres
Fortes précipitations plus fréquentes dans la plupart des régions	<i>Très probable</i>	Perte de récoltes ; érosion des sols ; impossibilité de cultiver les terres détrempées	Effets néfastes sur la qualité de l'eau de surface et souterraine ; contamination des sources d'approvisionnement ; atténuation possible de la pénurie d'eau	Risque accru de décès, de blessures, de maladies infectieuses, d'affections des voies respiratoires et de maladies de la peau	Perturbation des établissements humains, du commerce, des transports et de l'organisation sociale lors des inondations ; pressions sur l'infrastructure urbaine et rurale ; pertes matérielles
Progression de la sécheresse	<i>Probable</i>	Dégradation des sols ; baisse des rendements ou perte de récoltes ; mortalité plus fréquente du bétail ; risque accru d'incendies	Intensification du stress hydrique	Risque accru de pénurie d'aliments et d'eau, de malnutrition, de maladies d'origine hydrique et alimentaire	Pénurie d'eau pour les établissements humains, l'industrie et les sociétés ; baisse du potentiel hydroélectrique ; possibilité de migration des populations
Augmentation de l'activité cyclonique intense	<i>Probable</i>	Perte de récoltes ; déracinage d'arbres par le vent ; dégâts causés aux récifs coralliens	Perturbation de l'approvisionnement en eau lors des pannes de courant	Risque accru de décès, de blessures et de maladies d'origine hydrique et alimentaire ; états de stress post-traumatique	Perturbations causées par les inondations et les vents violents ; impossibilité de s'assurer auprès du secteur privé dans les zones vulnérables ; possibilité de migration des populations ; pertes matérielles
Incidence accrue des épisodes d'élévation extrême du niveau de la mer (à l'exception des tsunamis) ^c	<i>Probable^d</i>	Salinisation des eaux d'irrigation, des estuaires et des systèmes d'eau douce	Diminution de la quantité d'eau douce disponible en raison de l'intrusion d'eau salée	Risque accru de décès et de blessures lors des inondations ; effets sanitaires liés à la migration	Coût de la protection du littoral par rapport au coût de la réaffectation des terres ; possibilité de déplacement des populations et de l'infrastructure ; voir aussi l'activité cyclonique (ci-dessus)

Source : Bilan 2007 des changements climatiques, GIEC

Les gaz à effet de serre

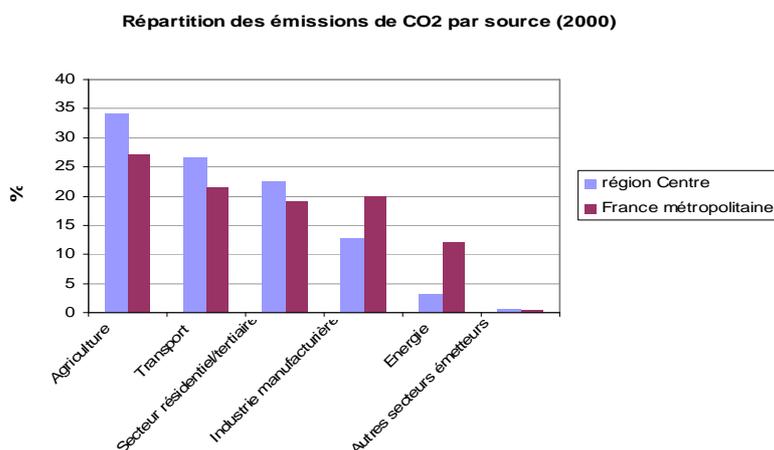
Les rayonnements du soleil fournissent de l'énergie à la Terre. Celle-ci les absorbe puis réémet cette énergie vers l'espace sous forme de rayonnements infrarouges. Les gaz à effet de serre, présents naturellement dans l'atmosphère, retiennent une partie de ce rayonnement terrestre et le renvoient vers le sol, provoquant ainsi un réchauffement de la basse atmosphère. L'effet de serre est un phénomène naturel et bénéfique qui permet de maintenir la température au sol à + 14°C en moyenne. Sans lui, la température terrestre serait de -19°C, interdisant toute forme de vie. Cependant, depuis le milieu du 19^{ème} siècle, on constate une augmentation rapide de la teneur de certains gaz à effet de serre sous l'effet des activités humaines. Aujourd'hui, la production de gaz carbonique excède la capacité d'absorption de la nature. Répartie sur l'ensemble de la planète, elle amplifie l'effet de serre naturel et contribue au réchauffement du climat.

En 2000, le Centre a émis 27 000 kilo tonnes équivalent CO₂ (ktCO₂), ce qui représente 4,2 % des émissions nationales. Ses émissions par habitant sont équivalentes au niveau métropolitain (11 ktCO₂/hab).



Source : SOeS d'après CITEPA 2005

L'agriculture est responsable de 34 % des émissions de gaz à effet de serre régionales, contre 27 % en moyenne pour la métropole. Viennent ensuite les transports (27 % contre 21,5 % pour la métropole) puis le résidentiel/tertiaire (23 % contre 19 % en moyenne métropolitaine).



Source : SOeS d'après CITEPA 2005

A l'échelle nationale, c'est dans le secteur des transports que les émissions de GES ont le plus fortement progressé entre 1990 et 2007 (+ 19 %). Elles sont également en hausse dans les bâtiments du résidentiel tertiaire (+ 6%). En revanche, elles diminuent de manière significative dans le secteur de l'industrie (-6,9 %).

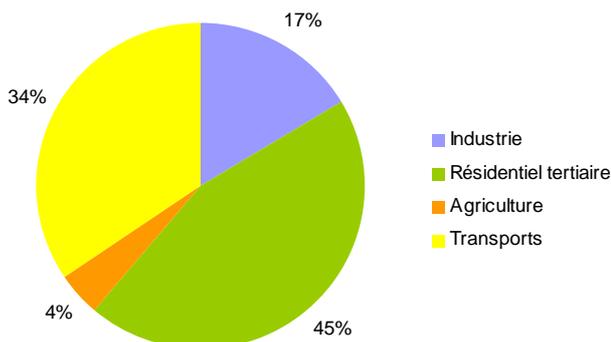
Une consommation énergétique en hausse

La combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) est de loin la première source d'émissions de CO₂. La maîtrise de ces énergies fossiles constitue par conséquent un axe crucial de la lutte contre le changement climatique.

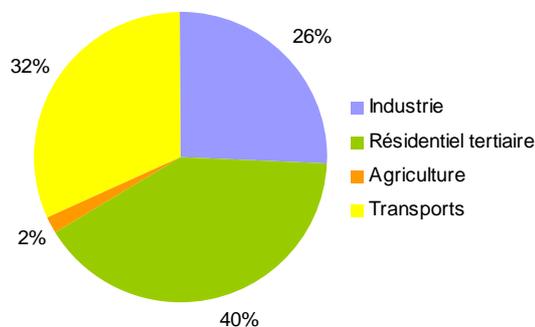
En 2007, la consommation d'énergie finale en région Centre s'élève à 6 200 ktep. Elle s'est accrue de 11,6 % entre 1990 et 2007 alors que la population régionale augmentait de 6,6 %.

Le secteur du bâtiment (résidentiel-tertiaire) est le secteur le plus consommateur d'énergie, le chauffage en est le principal usage. En France, cette consommation entraîne l'émission de presque 2 tonnes de CO₂ par habitant par an, soit 25 % des émissions nationales. En région Centre, le secteur résidentiel-tertiaire représente 45 % de la consommation d'énergie finale contre 40 % en métropole. Cet écart s'explique notamment par le nombre important de logements construits avant 1982. Le parc de logement ancien est en effet un facteur aggravant de l'augmentation de la consommation d'énergie : une résidence neuve construite avant 1975 consomme deux fois plus qu'une construction neuve répondant aux normes thermiques en vigueur. Le secteur des transports représente le deuxième plus gros consommateur d'énergie. Dans ce secteur, les transports routiers occupent une part prépondérante.

Répartition de la consommation totale d'énergie en région Centre en 2007



Répartition de la consommation totale d'énergie en France métropolitaine en 2007

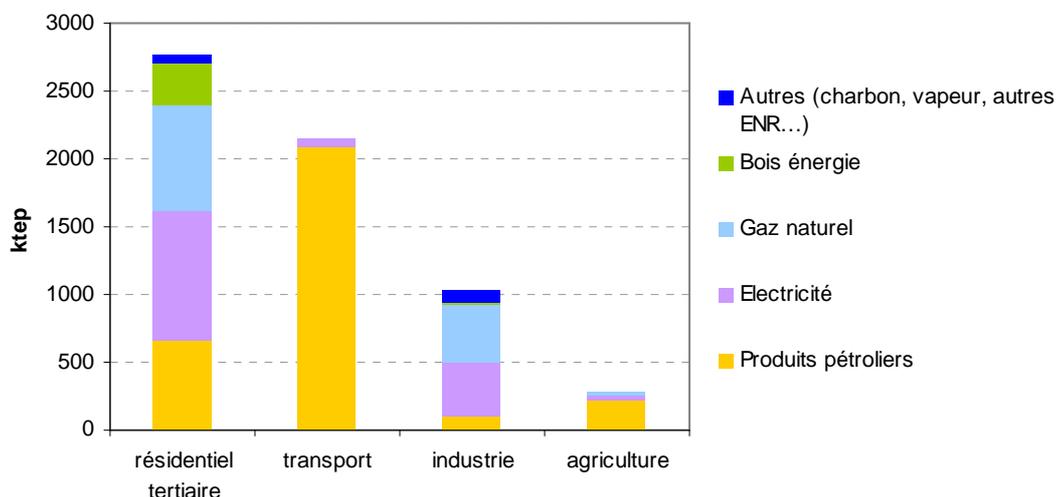


Source : Commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques

Entre 1990 et 2007, La consommation de l'énergie dans le secteur du résidentiel tertiaire s'est accrue de 16 %. Elle contribue ainsi à hauteur de 60 % de l'augmentation de la consommation globale en région Centre sur la même période. Cette progression s'explique par l'accroissement du parc de logement, l'utilisation accrue des équipements électriques et électroniques ainsi que l'augmentation de la surface moyenne occupée. La consommation d'énergie a également augmenté dans les secteurs des transports et de l'industrie (respectivement + 10 % et + 6 % entre 1999 et 2007)

Les produits pétroliers représentent la moitié de la consommation énergétique régionale. Sans surprise, 68 % des produits pétroliers sont utilisés par le secteur des transports, suivi du résidentiel tertiaire (21 %). L'électricité représente près d'un quart de l'énergie consommée. Ce sont les secteurs du résidentiel tertiaire (67 %) (chauffage, besoins courants) et de l'industrie (27 %) les plus consommateurs. Le gaz représente, quant à lui, 20 % de l'énergie utilisée en région, principalement par les secteurs résidentiels tertiaire (63 %) et industriel (35 %). Enfin, le bois énergie est de l'ordre de 10 % de la consommation globale d'énergie ; il est presque exclusivement consommé par le secteur résidentiel tertiaire.

Consommation d'énergie finale par secteur d'activité et par type d'énergie en 2007

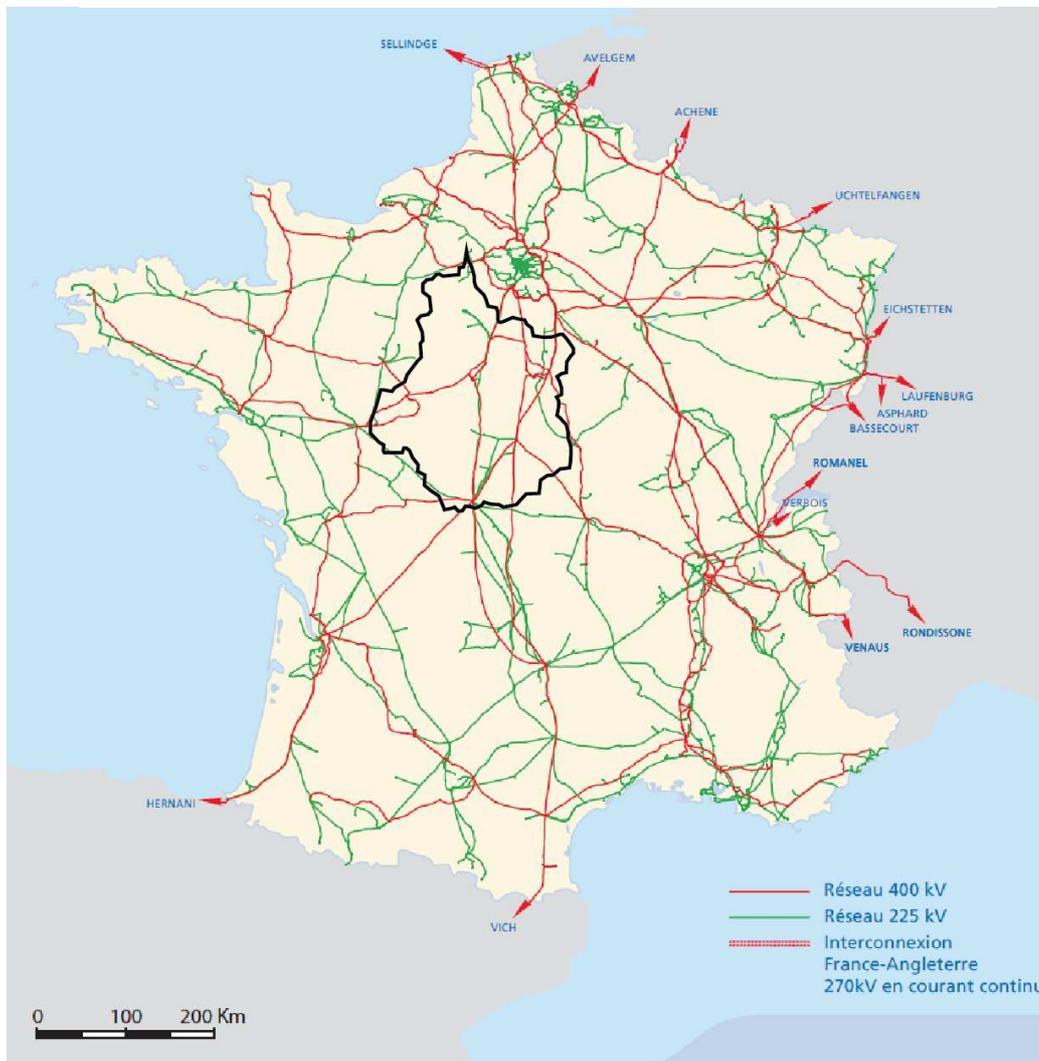


Les transports ainsi que le parc des bâtiments (résidentiel et tertiaire) constituent un immense gisement d'économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre. S'agissant des bâtiments, le renforcement de la réglementation thermique et la création de labels permettent une utilisation plus rationnelle de l'énergie et une plus grande maîtrise des consommations. Le secteur du bâtiment est par ailleurs le débouché principal pour le développement des énergies renouvelables. Comparé à d'autres régions, les projets de bâtiments ayant obtenu une certification « HQE » sont encore peu nombreux en région. Par contre, l'utilisation du bois-énergie est plus fréquente qu'au niveau national.

Une région productrice d'énergie pour l'ensemble du pays

La région Centre est la seconde région française productrice d'électricité derrière Rhône-Alpes. En 2007, la région a produit 78 000 Gwh d'électricité (équivalent 20 000 ktep). 98 % de l'électricité produite en région Centre est d'origine nucléaire.

Les réseaux de transports d'électricité



Source : Fonds RTE, gestionnaire du réseau de transport février 2008
Conseil régional du Centre, 2010

La région comprend 4 centrales nucléaires en bords de Loire (sites de Dampierre, de Chinon, de Belleville, Saint Laurent des Eaux).

La centrale nucléaire de Chinon située dans la zone d'emplois de Chinon :

A partir de 1957, EDF édifie sa première centrale nucléaire en région Centre sur la commune d'Avoine. Outre les près de 1.300 emplois directs générés par l'électricien, la ZAC du Véron voit se développer des activités de sous-traitance liées principalement au nucléaire, à l'image de la société Endel (360 salariés) ou des sociétés Polinorsud, Radioprotection Gamma et Techman, qui doublent les effectifs du site.

Mais dans le même temps, Chinon accueille les premières réalisations du programme nucléaire national établi par EDF en 1955. Les centrales de Chinon fonctionnent alors avec le type de réacteur qui emploie l'uranium

naturel comme combustible, le graphite comme modérateur et l'anhydride carbonique sous pression comme fluide de refroidissement.

Chinon a été le champ d'expérimentation de prototypes de puissance croissante. EDF1, enfermé dans une sphère métallique, a été mis en service en 1963, EDF2 en 1965 et EDF3 en 1966. Le site a été choisi en fonction de la présence d'eau de refroidissement prise sur la Loire, des caractéristiques du sol qui doit pouvoir supporter des charges énormes et des coûts de transport de l'énergie produite.

Les travaux de construction ont mobilisé jusqu'à 3 000 personnes en 1968. La filière graphite-gaz est arrêtée, et chaque réacteur est démantelé, successivement en 1973, 1985 et 1990. Quatre nouveaux réacteurs de la filière REP (Réacteurs à Eau Pressurisée) sont mis en service en 1984 pour deux d'entre eux, et en 1987 et 1988. Chaque réacteur peut produire 905 MW. La production annuelle moyenne est de 24 GWh. Depuis 1986, le dôme de Chinon A1 est dédié à un musée de l'atome.

La centrale de Belleville située dans la zone d'emplois d'Aubigny :

La centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire se trouve sur les communes de Belleville et de Sury-près-Léré, c'est à dire à la limite de trois départements : le Cher, le Loiret et la Nièvre. C'est dans les années 1970 que le projet de création d'une centrale nucléaire à Belleville a été imaginé. Les deux réacteurs ont été livrés en 1987 et 1988, et produisent 1 300 Mwatts chacun. La centrale emploie environ 600 personnes en direct, auxquels il faut ajouter les emplois en sous-traitance.

La centrale de Dampierre située dans la zone d'emplois de Gien :

Située à 10 km de Gien et à 45 km d'Orléans, le chantier de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly en 1974 va mobiliser jusqu'à 4000 personnes. Aujourd'hui, environ 1150 agents y font fonctionner les 4 réacteurs de 900 MW, sans compter les sous-traitants.

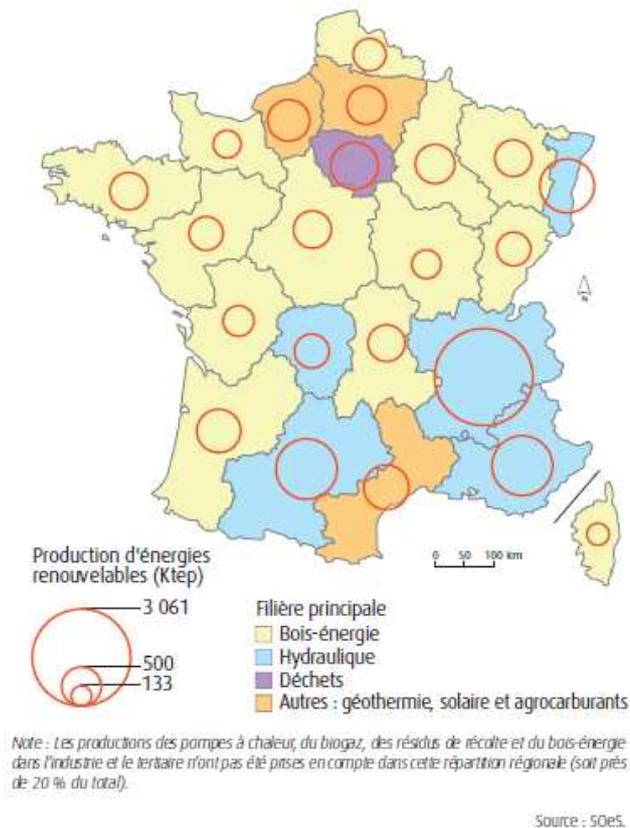
La centrale de Saint Laurent des Eaux située dans la zone d'emplois de Blois :

Située sur la commune de Saint Laurent Nouan, à 32 km d'Orléans et à 24 km de Blois, la centrale emploie plus de 600 personnes. Le site comporte 2 tranches du type REP d'une puissance de 900 MWe (palier CP2). Les tranches 1 et 2 constituent l'installation nucléaire de base 100.

L'essor des énergies renouvelables

La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre repose sur la nécessité de limiter la consommation d'énergies fossiles productrices de GES mais aussi sur le développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

Production régionale d'énergies renouvelables en 2007



D'autres sources d'énergie de développement en région Centre (éolien, solaire, hydro-électricité, géothermie), cependant elles représentent encore une part modeste de la production.

Le bois-énergie (bois et coproduits du bois) utilisé depuis très longtemps pour le chauffage des ménages constitue la filière renouvelable dominante en région Centre. Selon une étude commandée en 2009 par le ministère de l'agriculture, le gisement forestier avec le bois énergie et bois d'industrie a un potentiel annuel disponible et accessible de 13,3 millions de MWh.

L'usage de la paille peut également être associé à la filière bois. En tant que première région européenne pour la production de céréales, la région Centre a également un potentiel important de développement de l'utilisation de la paille pour le chauffage individuel et collectif.

Le potentiel de production de biomasse est largement supérieur aux besoins 2009 estimés à 2,2 millions de MWh. Outre le gisement forestier, le gisement agricole constitué des paille et cannes, des cultures dédiées, des effluents d'élevage et des tailles végétales permettrait de dégager 370 millions de m³ de méthane et 9,6 millions de MWh/an. Les déchets végétaux des industries du bois, des industries agro-alimentaires, de l'agriculture et des particuliers fourniraient un million de MWh/an et 104 millions de m³ de méthane par an.

La production d'électricité d'origine éolienne a, quant à elle, fortement progressé ces dernières années. Selon les estimations du syndicat des énergies renouvelables, la région Centre contribue fortement à la production nationale : elle dispose au premier janvier 2010 du 3^e parc installé derrière la Lorraine et la Picardie. Sa

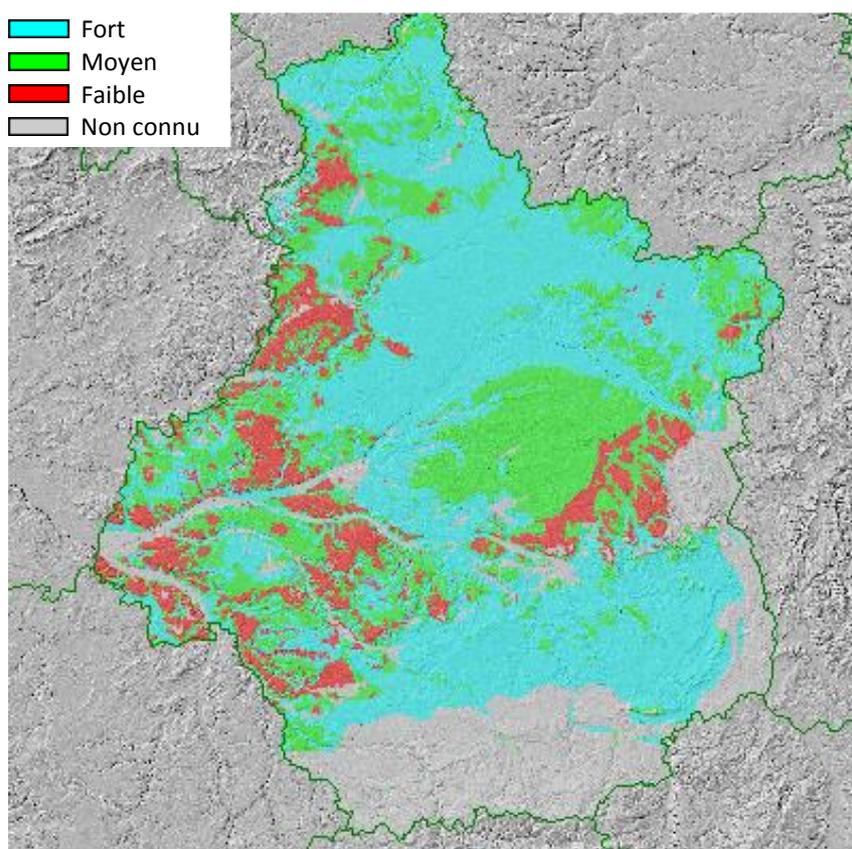
puissance estimée est alors de 480 MW soit 11% de la puissance nationale. Les éoliennes en région Centre sont actuellement majoritairement présentes en Beauce (Eure-et-Loir et Nord du Loiret) et dans une moindre mesure dans le Loir-et-Cher. L'implantation importante d'éoliennes en Beauce s'explique notamment l'existence de vents constants et la faiblesse des obstacles à leur circulation.

Concernant l'énergie solaire, une estimation haute du nombre d'installations photovoltaïques est donnée par les certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat (CODOA)¹². La puissance installée cumulée d'installations bénéficiant d'un CODOA a été multipliée par sept en un an passant de 1,4 MW début 2008 à 10,4 MW début 2009. Tous les départements de la région bénéficient de cette progression. Plus de la moitié de la puissance installée se situe dans le département de l'Indre, ce qui s'explique par la présence du parc photovoltaïque de Chaillac. On peut estimer grossièrement la production générée par une telle installation entre 10 et 15 GWh.

La région Centre dispose en outre de ressources en eau souterraines de faible profondeur susceptibles d'être utilisées pour le développement de la géothermie avec pompe à chaleur. Ainsi 46 % du territoire régional représenterait un fort potentiel pour la géothermie très basse énergie, permettant des opérations géothermiques conséquentes pour des activités tertiaires ou des logements collectifs par exemple. 45 % du territoire présente une productivité géothermale jugées moyenne, permettant des opérations géothermiques adaptées à du pavillon. Seuls 9% du territoire ne se prête pas à la géothermie.

Carte des potentialités géothermique des aquifères en région Centre

(Source : fond SIG BRGM)



Le potentiel géothermique d'un aquifère est calculé en fonction d'une part du débit d'exploitation espéré, d'autre part de la profondeur de la nappe. La note obtenue par addition des notes débit et profondeur donne la valeur du potentiel géothermique dans une échelle de trois classes : forte, moyenne et faible.

Le consommateur final est sans nul doute la première cible à mobiliser pour développer l'efficacité énergétique (terme englobant à la fois la maîtrise, les économies d'énergie et les énergies renouvelables). Il convient aussi

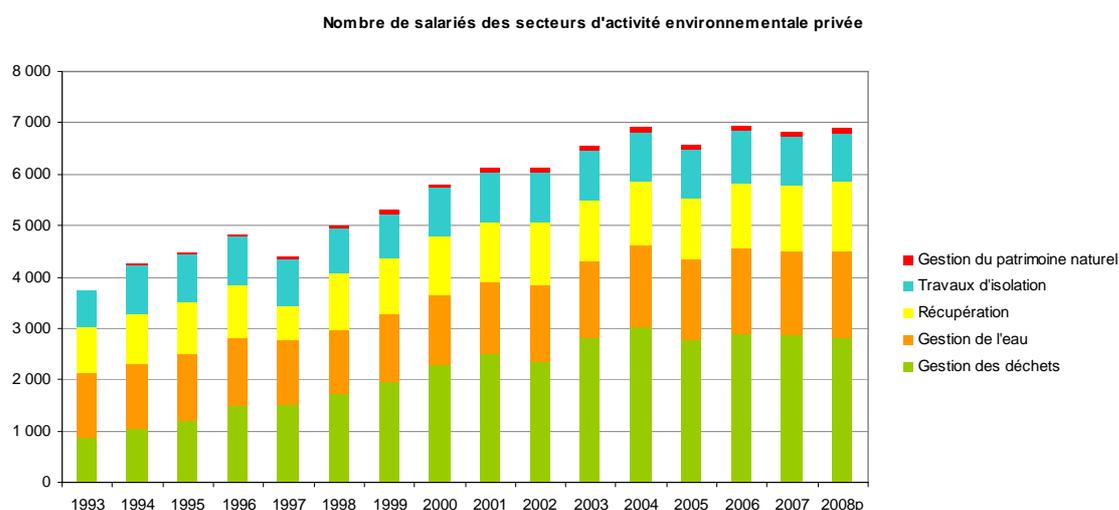
¹² Les certificats permettent d'avoir une valeur approchée mais majorée du nombre d'installations car les informations concernant la contractualisation entre les particuliers et le distributeur d'électricité ne sont pas publiques

de sensibiliser les entreprises afin qu'elles apportent des solutions techniques et des services associés, le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle afin qu'il propose des cursus et des formations adaptés. Le secteur de l'innovation et de la recherche doit aussi être impliqué afin qu'il développe des innovations techniques et qu'il prépare les énergies de demain. De nombreuses initiatives ont été mises en place en région Centre pour une meilleure prise en compte de l'efficacité énergétique : création des espaces infos énergies dans chaque département de la région, création d'outils financiers incitatifs, soutien aux différentes filières (bâtiments, énergies renouvelables...), aux programmes de recherche en lien avec l'efficacité énergétique, etc.

Les emplois du secteur de l'environnement

En région Centre comme en France, le secteur de la protection de l'environnement a pris un essor considérable depuis une vingtaine d'années. En 2008, ce secteur emploie 6 900 personnes. Entre 1993 et 2008, l'emploi dans ce secteur a augmenté de 84 % en région Centre, contre 64 % en moyenne nationale. Cette forte croissance résulte non seulement d'une augmentation de la production d'ordures ménagères et industrielles, mais aussi d'une forte sensibilisation de l'opinion publique et d'un renforcement des contraintes réglementaires.

Le secteur « réparateur » des activités polluantes, premier employeur



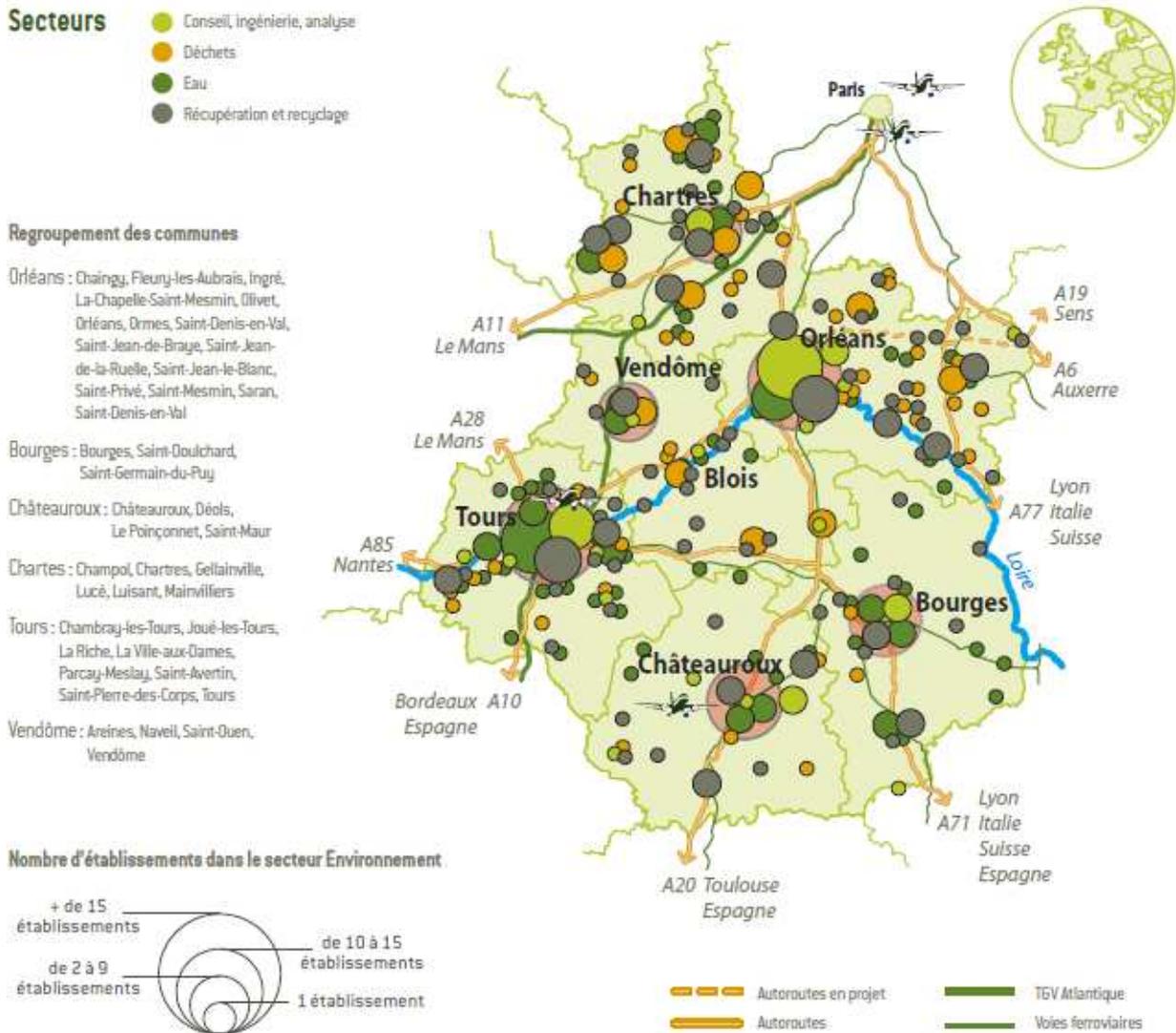
Note : - Effectifs au 31 décembre ; métropole et Dom ; p = provisoire.
- Codes NAF 36.00Z, 37.00Z, 38.31Z, 38.12Z, 38.22Z, 38.31Z, 38.32Z, 39.00Z, 43.29A, 91.04Z.
Source : Pôle emploi - Traitements Région Centre, 2010.

L'emploi se concentre dans des secteurs « réparateurs » d'activités polluantes : à titre d'exemple, quatre emplois environnementaux sur dix appartiennent au secteur de la gestion des déchets. La gestion de l'eau et la « récupération » (transformation des déchets) constituent les 2^{ème} et 3^{ème} secteurs Environnement.

L'emploi dans le secteur de l'isolation, emblématique de l'emploi du domaine de la maîtrise de l'énergie a augmenté de 30 % entre 1993 et 2008. Il a bénéficié du renforcement de la législation relative à la maîtrise d'énergie.

La région compte également plus d'une cinquantaine d'établissements spécialisés dans le conseil en Environnement, l'ingénierie, les analyses et test de pollution. Ces établissements emploient 1 600 personnes environ.

Répartition géographique des établissements du secteur Environnement (2007)



Les principaux employeurs du secteur environnement en région Centre

Parmi les principaux employeurs en région Centre :			
SOCIETE	EFFECTIFS	ACTIVITÉS	DPT
Veolia - Soccoim	560	Collecte et traitement des ordures ménagères	Région
SITA Centre Ouest	345	Collecte de déchets industriels et d'ordures ménagères	Région
Lyonnaise des Eaux	240	Traitement, distribution d'eau potable, collecte et dépollution des eaux usées	36-41-45
SAUR	229	Distribution d'eau potable. Collecte et dépollution des eaux usées	28-36-37-45
Polinorsud	195	Décontamination nucléaire	37
COE - Compagnie des Eaux et de l'Ozone	167	Production, distribution d'eau	28-41-18
Bartın Recycling Group	91	Collecte et traitement de déchets industriels banals et spéciaux. Démantèlement d'avions	18-36-41-45
CSTP Centre	100	Collecte et traitement des déchets industriels et ménagers	18
Sanitra Fourrier	90	Prestations de services	37
SOA - Société Orléanaise d'Assainissement	65	Centre de transit déchets toxiques agréé. Nettoyages industriels	45

Source : Centréco - Mars 2007

La région dispose, en outre, d'une compétence forte en recherche et de formation dans le secteur de l'environnement : une vingtaine de laboratoires travaillent au moins sur une thématique « environnement » et il existe de nombreuses formations spécialisées dans ce domaine, dispensées notamment par l'Ecole Polytechnique d'Orléans et l'IUT de Tours. Sont également implantés en région deux pôles de compétitivité sur les thèmes de l'eau et de l'énergie : « DREAM Eaux et Milieux » et « Sciences et Systèmes de l'énergie électrique ».

L'expansion de la filière éolienne

L'Europe est le premier marché éolien au monde et en est la principale locomotive. 2/3 de la production mondiale en énergie éolienne provient d'Europe. Elle est principalement fournie par l'Allemagne et l'Espagne qui représentent 70% des installations d'éoliennes européennes.

En France, la production d'énergie éolienne a augmenté de près de 40% entre 2008 et 2009, mais ne représentait en 2009 que 1.5% de la totalité de la production énergétique, derrière le nucléaire, l'hydraulique, et la combustion fossile.

	PRODUCTION EN 2009 (TWh)	VARIATION 2009/2008 (%)
Production nette	518,8	-5,5
Nucléaire	390,0	-6,8
Hydraulique	61,8	-9,2
Combustible fossile	54,8	+3,1
Eolien	7,8	+39,9
Autres énergies renouvelables (biomasse, etc.)	4,4	+7,5

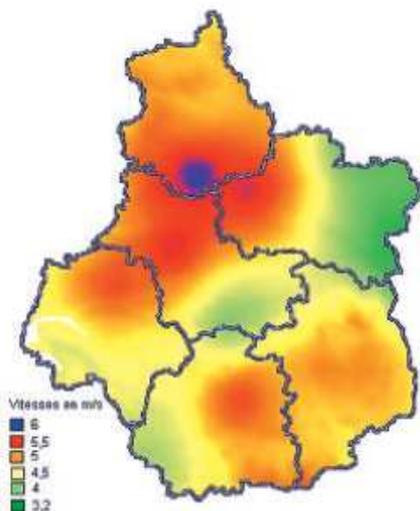
Production électrique française en 2009 (Source : RTE 2009)

► Une forte production éolienne en région Centre mais très localisée

Au 1^{er} janvier 2010, la région Centre est la troisième région de France, après la Picardie et la Lorraine, en termes de capacité de production d'énergies éoliennes : une production de 480 MW (pour 4500 MW en France), soit 11% de la production nationale. La région Centre comporte 146 éoliennes réparties sur 31 parcs éoliens et 5 centres de maintenance.

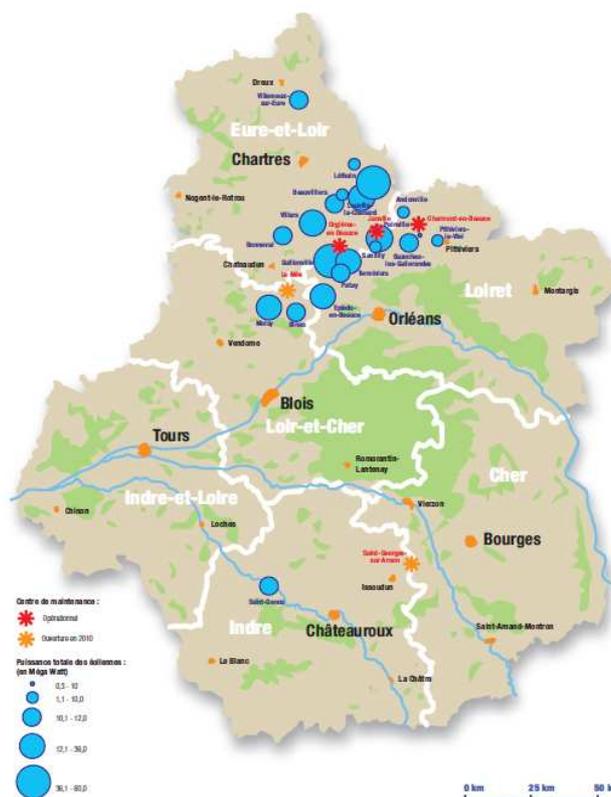
En raison des gisements de vents plus forts au nord de la région, les parcs éoliens sont principalement implantés dans le couloir de l'Eure et loir et du Loiret, avec toutefois 82 % des capacités installées dans l'Eure et Loir. Le département de l'Eure-et Loir se situe ainsi au deuxième rang des départements français, après la Somme, en termes de puissance éolienne (plus de 250 MW). Mais il est le premier en termes de densité de puissance éolienne par km². En 2009, les parcs construits de l'Eure et Loir produisaient ainsi 49 KW/km², et les parcs construits et accordés avaient une capacité de production de 83 kw/km² (devant le département de l'Aude, deuxième département français en terme de densité, qui produisait respectivement 44 et 57 kw/km² en 2009) (source : SER-FEE).

Carte des vitesses moyennes des vents à 80 mètres



Source : Centréco, Région Centre

Carte des 31 parcs éoliens et 5 centres de maintenance

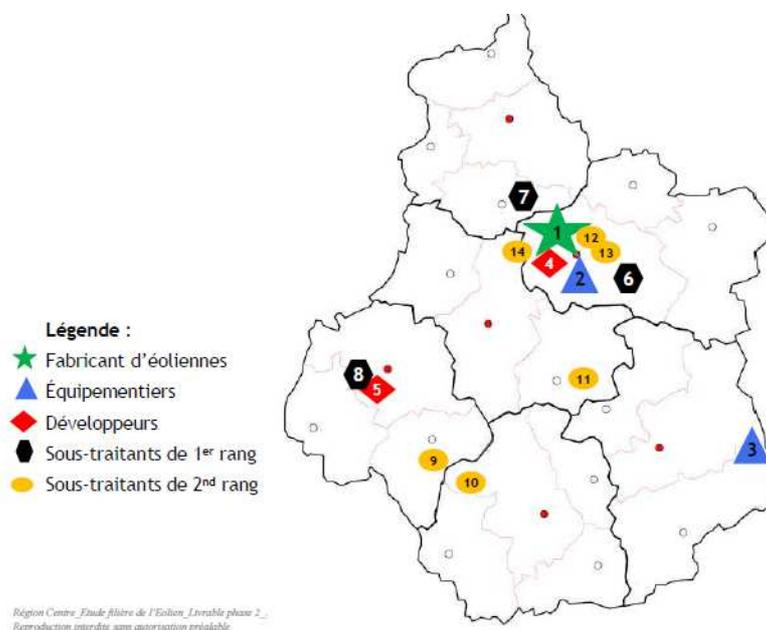


Sources : DG SEPT - Pôle transversalité - Conseil régional du Centre, d'après SER-FEE. Fonds de carte sous licence IGN.

Selon Centréco, les perspectives pour la région Centre d'ici 2020, sont de 1350 éoliennes pour une production de 2100 MW, et des projets d'installations sur tous les départements de la région.

► La structuration de la filière éolienne

Carte de localisation des 14 entreprises les plus significatives dans la filière de l'éolien.



Les principales entreprises travaillant significativement dans la filière éolienne sont installées en très grande partie dans la zone d'emploi d'Orléans et couvrent les principaux métiers de la filière, de l'ingénierie, à la fabrication jusqu'à l'exploitation et la maintenance. La région compte 30 entreprises qui se consacrent totalement ou pour partie à l'éolien ce qui représente entre **330 à 400 emplois directs** mais aussi des emplois induits.

La région Centre se caractérise par des zones d'emplois à vocation industrielle ce qui, dans un environnement déjà favorable à l'éolien (des vents forts), constitue un atout pour mettre en place une stratégie de filière. La valeur industrielle de la filière éolienne se décompose ainsi : Ingénierie sites & industrielle / Equipements éoliens / Pales & nacelles / Intégration des éoliennes / Mât et embases / Mise en service des éoliennes / Maintenance et monitoring.

L'étude de marché réalisée par le bureau d'étude Sofred, et mandaté par la région Centre en 2008, montre que des actions à la fois ciblées sur des chaînons de la filière mais aussi transversales doivent être effectuées pour mieux positionner la région Centre. En effet, les secteurs de l'ingénierie, de la construction des parcs, des équipements éoliens, sont le fait de grands groupes français ou étrangers, et qui ne permettent que difficilement l'arrivée de nouveaux entrants régionaux. Des besoins de grands groupes donneurs d'ordre se sont toutefois avérés pour la sous-traitance mécanique relative aux équipements éoliens, et pour la fabrication de petites pièces en composites relatives aux pales et nacelles. Mais plus encore, les métiers relatifs à la maintenance, le monitoring, la mise en service des éoliennes en sous-traitance ou bien encore la sous-traitance de fabrication de mâts et embases apparaissent comme de véritables opportunités pour développer et faire connaître la filière éolienne en région Centre, en valorisant dans un premier temps, les savoirs-faires régionaux.

D'autre part, la région Centre dispose de plusieurs centres de recherche et de formation relatif à l'éolien qui participent à la structuration de la filière. Le pôle de compétitivité S2E2 est le pôle de référence sur les technologies de l'électricité intelligente et des smart grids (il comprend ST Microelectronics, un acteur de dimension internationale, 80 entreprises, 60 centres de recherches, et 3 universités).

Carte des formations et centres de recherches dans l'éolien



Sources : Centréco, Conseil régional du Centre, Aritt, S2E2

Une filière géothermique en voie d'excellence

► Une filière dynamique en voie de structuration et de développement :

Le territoire de la région Centre a les atouts pour devenir une force motrice en matière de géothermie. Grâce à un fort potentiel géothermique basse énergie, répartis sur **46% de la superficie régionale**, l'ensemble des partenaires de la filière géothermique (BRGM, Conseil régional, entreprises, centre de recherche, formation, bureaux d'études, foreurs, fabricants, géologues, etc.) se mobilisent pour développer et structurer davantage cette filière. En effet, une étude réalisée en 2007 par la Région révélait des atouts pour le territoire : des technologies matures avec des performances élevées en chauffage, des acteurs compétents dans chaque spécialité, et plus de 100 réalisations déjà avérées (par exemple : 1310 logements à Châteauroux construits par HLM Habitat sont alimentés par une centrale géothermique et 4 pompes à chaleurs depuis 1986, l'école de musique de Bourges, la Halle aux Grains de la ville de Blois, une maison d'accueil de personnes âgées de 40 logements à Oucques....). Mais elle révélait aussi quelques faiblesses : des solutions technico-économiques peu compréhensibles car très complexes et variées, généralement peu promues, une filière forage peu organisée, une quasi absence de normes et labels, et peu d'acteurs transversaux.

Désormais, un plan d'action régional est mis en œuvre et vise à soutenir la formation et l'animation des professionnels (foreurs, bureaux d'études) et assure la communication sur la géothermie. Un soutien aux labels est également assuré par le BRGM et la Région : GEOQUAL, QUALIPAC, QUALIFORAGE.

Egalement, un atlas sur la géothermie très basse énergie a été créé par le BRGM dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil régional du Centre, l'ADEME, le BRGM et EDF en juin 2007. A partir de nombreuses données géologiques, hydrogéologiques et chimiques, l'atlas permet d'afficher en tous points du territoire régional, le potentiel géothermique disponible ainsi que les caractéristiques débit-profondeur du point choisi. Disponible sous format SIG sur Internet, l'atlas constitue une source riche et commune pour tous les acteurs cherchant à mettre en place des systèmes géothermiques sur leurs terrains. Il permet aux intéressés de recenser les potentialités géothermiques par secteur, par commune ou par département, d'observer le débit et la profondeur de la ressource à exploiter. Il constitue un véritable outil d'aide à la décision sans pour autant remplacer des études hydrogéologiques plus fines.

► Un pôle européen d'excellence en géothermie à Orléans :

La filière acquiert désormais une reconnaissance nationale grâce à l'implantation d'un « pôle européen d'excellence en géothermie », basé à Orléans et inscrit dans le CPER 2007-2013. Son but est de favoriser le développement de la géothermie. Au sein de ce pôle, une **plateforme expérimentale** de géothermie a été créée en 2006 par le BRGM et la région Centre. L'objectif de cette plateforme est de qualifier les performances des échangeurs thermiques souterrains, de développer de nouveaux produits, et de maîtriser l'impact sur le sous-sol. La plateforme, au carrefour de la recherche, du développement et de l'innovation attirent les entreprises désireuses de lancer de nouveaux concepts sur le marché, et donc de créer des emplois, notamment dans le secteur de la construction et rénovation de maisons individuelles.

La plateforme à terme, comprendra trois activités : recherche-développement ; évaluation et certification ; un réseau de démonstrateurs.

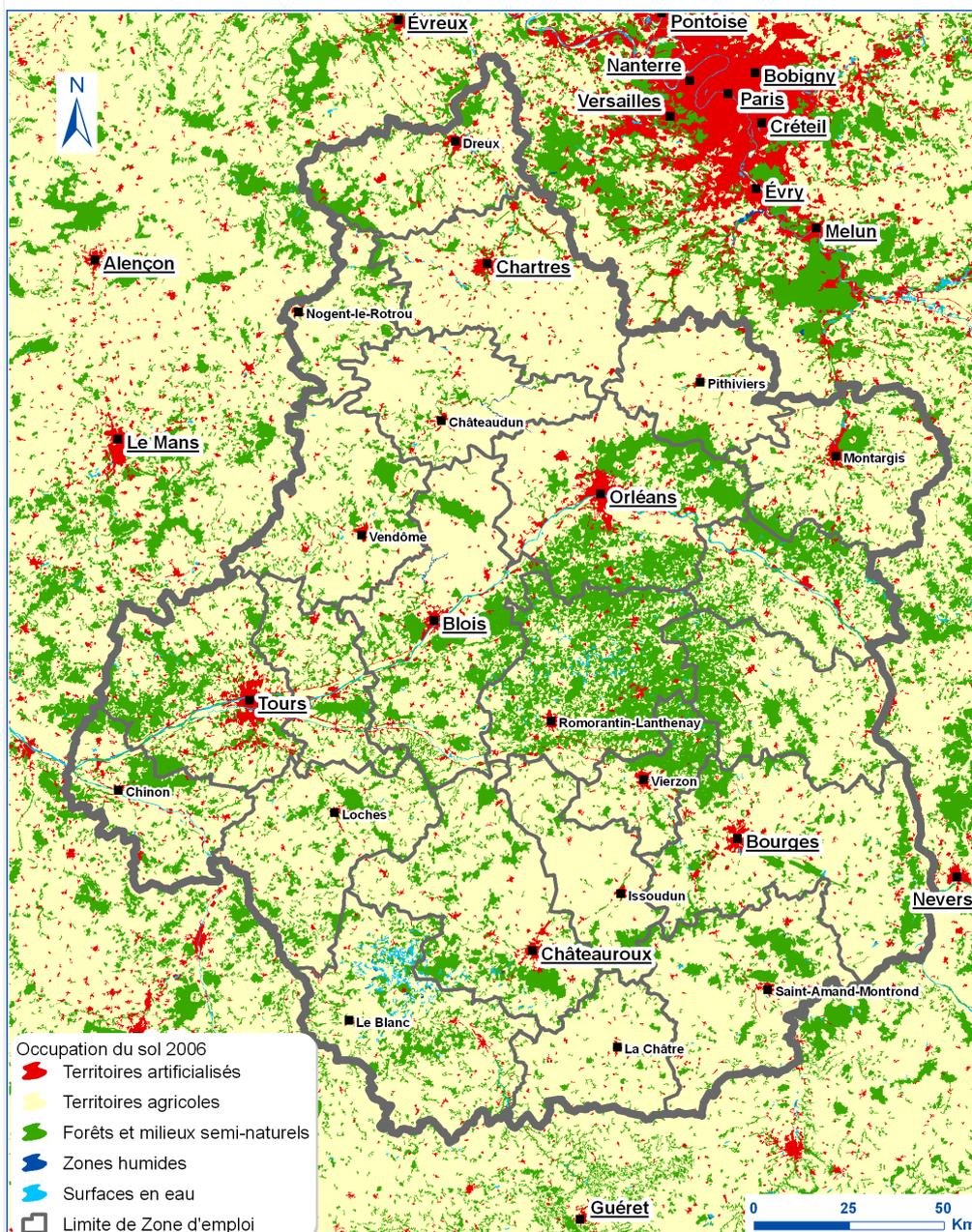
La plateforme expérimentale, et plus globalement le soutien aux filières géothermiques et éoliennes s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Celui-ci a pour objectif de porter la part des productions d'énergies renouvelables à 23% d'ici 2020. Sur les 20 millions de tonnes équivalent-pétrole d'énergies renouvelables fixés par le Grenelle en 2020, 1.3 millions de tonnes équivalent-pétrole annuelles en France, devraient provenir de la géothermie.

Une artificialisation croissante des sols

Des espaces agricoles et naturels dominants

En 2008, avec 2 394 000 ha, les espaces agricoles (cultures, prairies, chemins, peupleraies, haies et bois épars) occupent 61 % du territoire régional contre 53 % en France selon l'enquête Teruti-Lucas. Les surfaces naturelles (forêts, landes, alpages, eaux, roches) représentent 1 198 000 ha, soit 30 % du territoire (France : 39 %). Près d'un quart des zones naturelles sont des espaces boisés. Quant aux surfaces artificialisées, elles occupent 356 000 ha, soit 9 % du territoire, proportion identique à celle que l'on retrouve au niveau national.

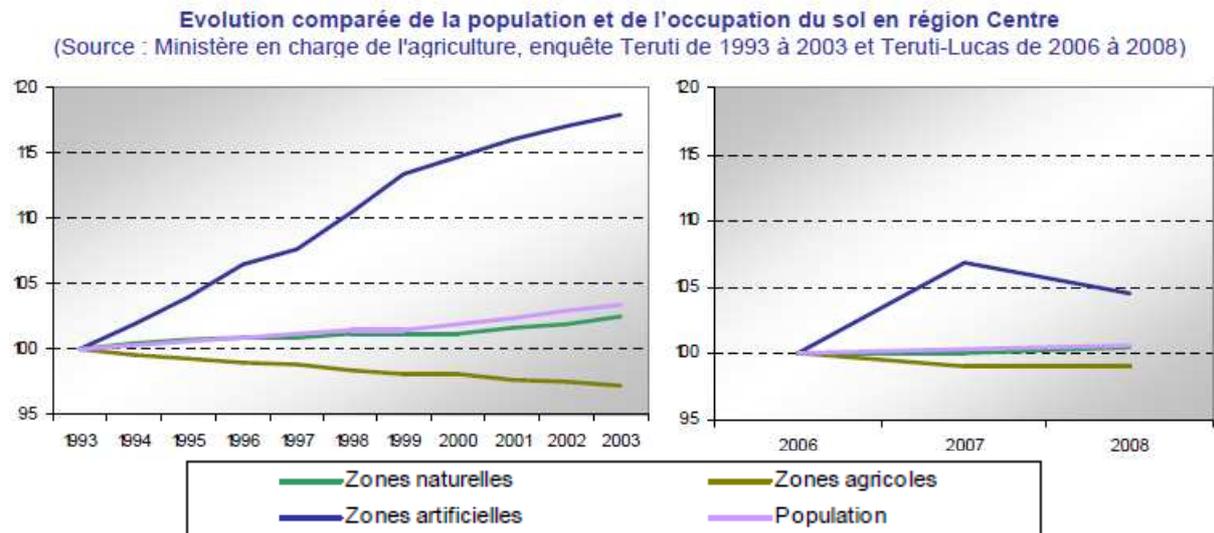
L'occupation du sol en région Centre en 2006



Source : A partir de Corine Land Cover 2006 - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

D'après l'enquête Teruti (voir méthodologie), entre 1993 et 2003, la surface agricole a diminué de 58 800 ha. Sur la même période, la surface en espace naturel et boisé a augmenté de 38 300 ha et celles dédiées à l'artificialisation de 20 600 ha.

Depuis presque vingt ans, le rythme d'artificialisation des sols est trois à quatre fois supérieur à celui de la croissance démographique. Les évolutions récentes marqueraient une aggravation du phénomène.



Une pression importante sur l'axe ligérien et dans les franges franciliennes

Le Centre est l'une des régions les moins artificialisées. En 2006, elle se place au 7^{ème} rang des régions métropolitaines pour la part de sa surface artificialisée, selon Corine Land Cover.

La part des surfaces artificialisées s'explique principalement par le phénomène d'étalement urbain, largement développé, voire encouragé par les politiques publiques depuis plusieurs décennies. En 2006, elles représentent plus des trois quarts des surfaces artificialisées. Au-delà des questions de développement de zones d'habitat de plus en plus éloignées des centres villes, on note que les zones industrielles et commerciales occupent également une part importante des surfaces artificialisées (12 %).

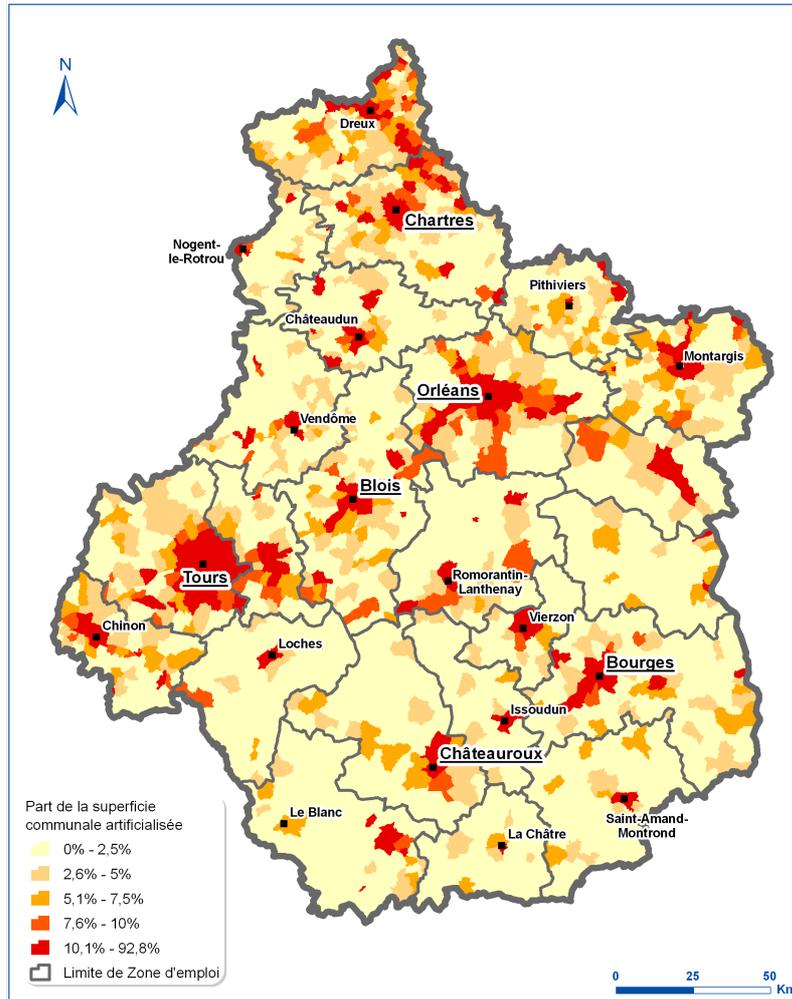
Les surfaces artificialisées ont une part plus élevée dans les communes à forte densité de population, c'est-à-dire essentiellement sur l'axe ligérien, dans les franges franciliennes et sur le réseau routier principal (axes Tours-Chartres et Châteauroux-Bourges-Orléans).

Les enjeux liés à l'artificialisation des sols sont multiples :

- des questions sociales : l'urbanisation à distance des agglomérations concernent essentiellement des ménages aux revenus modestes, du fait d'un prix foncier plus accessible, l'accès aux services est rendu plus difficile, de même que la viabilité économique de commerces de proximité
- des questions environnementales : imperméabilisation des sols, érosion de la biodiversité, rupture de corridors écologiques, altération et banalisation des paysages, consommation énergétique liée à l'allongement des déplacements....
- Des questions économiques et alimentaires : confiscation irréversible de terres à forte valeur agronomique, disparition de l'agriculture périurbaine, éloignement des lieux de production des lieux de consommation, coûts pour les collectivités des infrastructures et VRD

Ces concurrences dans l'usage aux sols sont naturellement amplifiées sur l'espace ligérien en raison des spécificités qui lui sont attachées : concentration des axes de communication, de population, d'infrastructures d'accueil économique, qualité paysagère, risque d'inondation, patrimoine floristique et faunistique, attractivité touristique, production arboricole, viticole et maraichage....

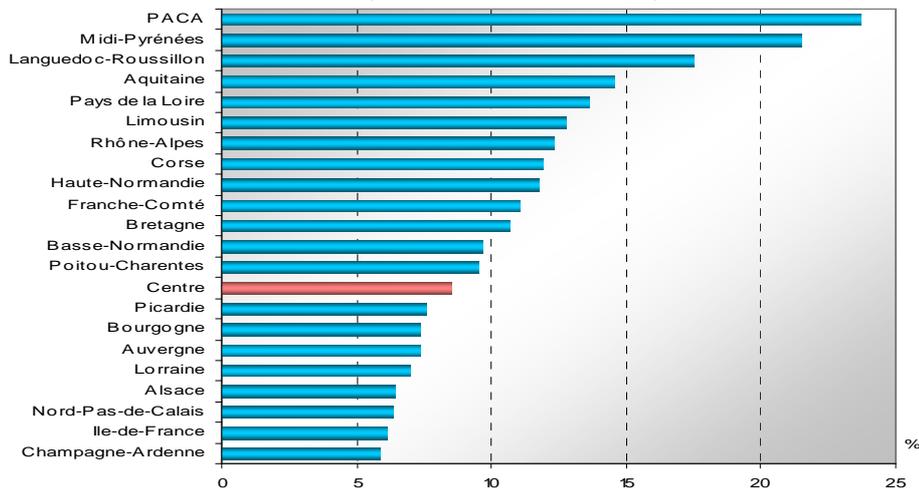
Part des surfaces artificialisées dans les communes de la région Centre en 2006



Source : A partir de Corine Land Cover 2006 - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

En raison du caractère très agricole de certains territoires, et de la faible densité de population, l'évolution en valeur relative de l'artificialisation des sols reste globalement encore faible : Le taux d'artificialisation en région Centre a en effet évolué de 8,5 % entre 1990 et 2006, contre 11,1 % en métropole, plaçant la région au 9^{ème} rang national.

Evolution du taux d'artificialisation entre 1990 et 2006
(Source : Corine Land Cover)



Entre 1990 et 2006, selon Corine Land Cover, la moitié de l'artificialisation des sols en région Centre est liée au développement du tissu urbain discontinu¹³ et près d'un tiers au développement de zones industrielles et commerciales.

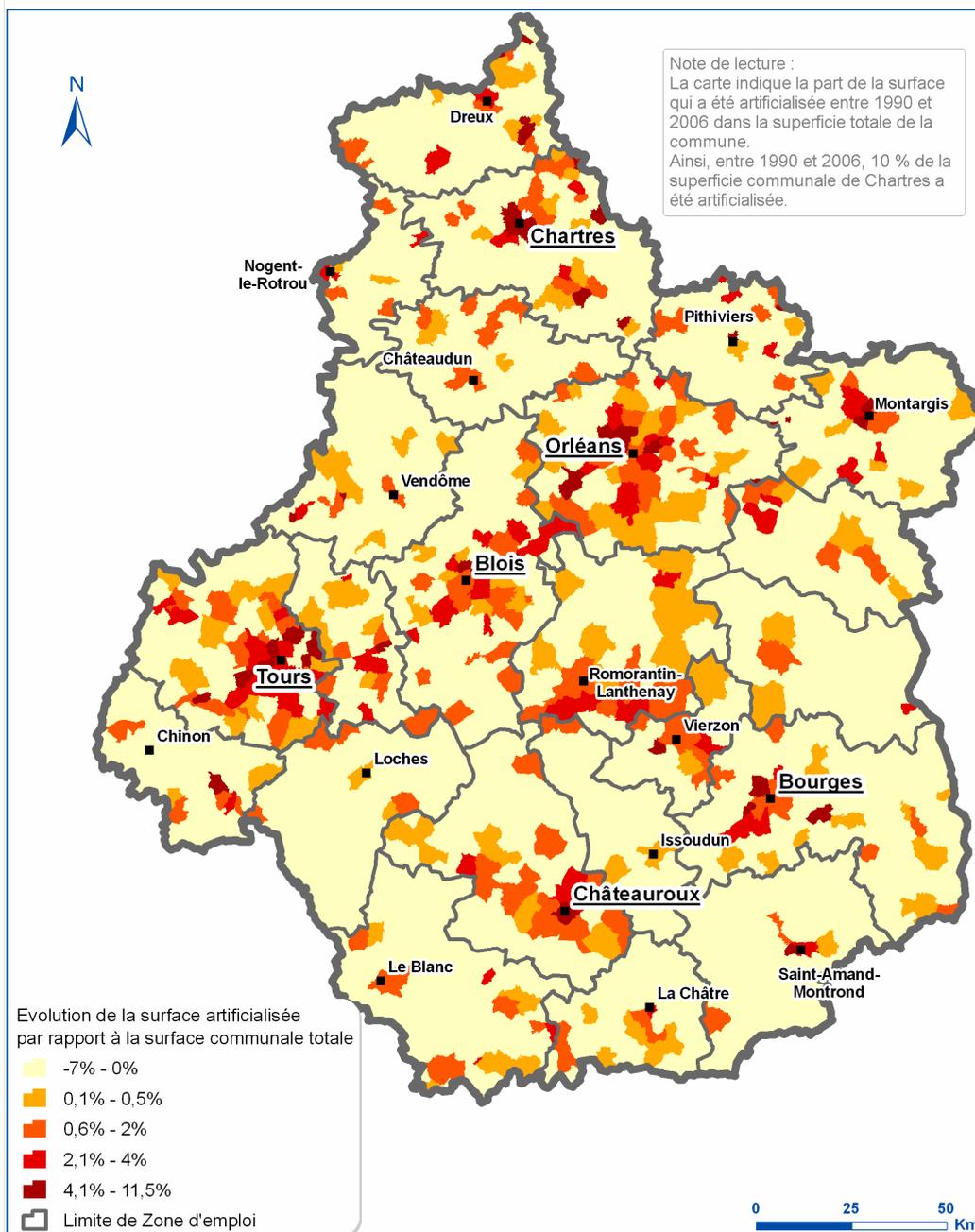
Les ressorts de cet étalement urbain en France sont nombreux : l'élévation du prix du foncier dans les centres-villes, croissance du nombre de ménages et augmentation de la surface habitée par personne, éloignement croissant entre les lieux d'activités et de résidence...

Le développement de l'urbanisation affecte surtout la périphérie des agglomérations et les espaces de vallées, historiquement espaces de peuplement, et de développement des voies de communication. La pression est particulièrement importante dans les franges franciliennes et sur l'axe ligérien où elle engendre un quasi continuum d'espaces urbanisés reliant les aires urbaines concernées.

La réalisation d'infrastructure de communication, comme par exemple, l'autoroute A19 est également l'un des facteurs explicatifs de l'artificialisation des dernières années et de la baisse de la sole cultivée. Ainsi, près de 8 % des surfaces artificialisées entre 1990 et 2006 sont liées au développement des réseaux routiers et ferroviaires.

¹³ Le tissu urbain discontinu correspond aux espaces dans lesquels les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables. Le tissu urbain discontinu diffère du tissu urbain continu qui correspond aux espaces dans lesquels les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol.

Evolution des surfaces artificialisées entre 1990 et 2006 dans les communes de la région Centre



Source : A partir de Corine Land Cover 1990 et 2006 - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Comme évoqué précédemment, l'artificialisation croissante des territoires a des conséquences importantes sur l'agriculture et l'environnement. Elle entraîne une perte des qualités naturelles des milieux (qu'ils soient exploités comme les espaces agricoles ou forestiers ou non) et notamment la disparition de leur capacité à

abriter une certaine biodiversité. Elle produit une perte des ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols généralement irréversible.

Par ailleurs, l'artificialisation engendre des ruptures de continuité écologique.

Outre les instruments de planification des territoires à enjeu environnemental fort (SAGE et Natura 2000) qui fixent des objectifs en matière de gestion des usages des espaces et des pratiques culturelles, l'étalement urbain doit être maîtrisé et contrôlé dans le cadre des documents d'urbanisme.

Il serait utile que les schémas de cohérence territoriale (SCOT) arrêtent des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace, éventuellement modulés par secteur géographique. Ils pourraient également prévoir la réalisation d'une étude globale de densification des zones déjà urbanisées, préalablement à l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau.

Il serait utile que les plans locaux d'urbanisme (PLU) présentent une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et justifient les objectifs de leur projet d'aménagement et de développement durable au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCOT.

De même, les différentes politiques publiques, telles que les politiques de soutien au logement ou au développement économique, doivent converger pour encourager l'intensité urbaine, notamment aux abords des pôles d'échanges intermodaux (gares et autres arrêts de transport en commun).

Les différents dispositifs d'aide à l'accession à la propriété par exemple peuvent jouer un rôle dans l'accès au foncier à moindre coût, souvent compensé voire dépassé à terme, par une augmentation des coûts de transport, non intégrés dans le calcul économique de départ (prêt bancaire notamment).

Les différentes démarches qualité de type AEU (Approche Environnementale de l'urbanisme) par exemple, doivent être enrichies d'une étape préalable sur l'opportunité d'urbaniser et de sa localisation.

La maîtrise du foncier par les collectivités et EPCI est un des moyens pour encadrer le développement urbain et assurer une densification du tissu existant. Plusieurs outils relèvent de la compétence des communes et intercommunalités (droit de préemption, servitudes de mixité sociale, etc.) qu'elles doivent mettre en œuvre. De même les Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL), présents en région, contribuent à maîtriser la libération du foncier, sur les territoires qui leur sont impartis.

Sources et méthodologie

"Teruti" est une enquête statistique annuelle menée par le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du Ministère chargé de l'Agriculture. Des enquêteurs se rendent sur chacun des 550 000 points de l'échantillon et notent l'utilisation du territoire faite en ce point. L'observation est précise et ponctuelle. Les résultats ne sont significatifs que pour un échantillon suffisant de points, au niveau régional ou départemental en général.

De 1993 à 2003 les données du premier graphe sont issues de l'enquête Teruti. Il n'y a pas de données disponibles pour 2004 et 2005, période de révision de la méthodologie de l'enquête sur l'utilisation des terres. En 2006, l'enquête Teruti-Lucas a été réalisée sur un nouvel échantillon géo-référencé et a utilisé une nouvelle nomenclature avec des agrégats révisés. Par conséquent, les données des séries 1993-2003 et 2006-2008 ne sont pas directement comparables.

Teruti-Lucas est un outil statistique et non cartographique : il peut fournir des indicateurs sur les caractéristiques d'un territoire mais pas leur localisation. Il présente l'avantage d'être réalisé annuellement et de suivre les espaces de faibles surfaces.

"La base de données géographiques "Corine Land Cover décrit l'occupation biophysique des sols de l'ensemble de la métropole, découpée par photo-interprétation manuelle d'images satellites, avec des données complémentaires d'appui. Certains types d'occupation des sols se présentent souvent sous forme d'unités de petite taille, leur surface totale s'en trouve alors sous-estimée par rapport à d'autres méthodes de suivi de l'occupation des terres telle que Teruti-Lucas. Ainsi, des espaces artificialisés ne sont pas identifiés à cause de leur taille (surface inférieure à 25 ha ou largeur inférieure à 100 m).

La différence de conception rend la comparaison des résultats issus des sources Teruti et Corine Land Cover très difficile. Le taux d'artificialisation est de 3,7 % en 2006 d'après Corine Land Cover, alors qu'il est estimé à 9 % selon Teruti-Lucas.

Une biodiversité menacée

Des paysages diversifiés

La région Centre se caractérise par la diversité de ses paysages, avec des entités majeures qui forgent son image : la vallée de la Loire, la Beauce, la Brenne et la Sologne, le perche, le Boischaut Sud et la Champagne Berrichonne. Elle présente également une grande variété d'autres types de paysages :

- les champagnes (Beauce, Champeigne Tourangelle, plateau de Sainte Maure) caractérisées par des milieux ouverts agricoles où la céréaliculture prédomine, avec de larges horizons visuels dégagés,
- les bocages (Perche, Pays Fort, Boischaut Sud), paysages plus fermés caractérisés par un réseau de structures paysagères végétales, où les prairies délimitées par des réseaux de haies sont vouées à l'élevage,
- les gâtines (Tourangelle, Puisaye, Gâtinais du Loiret, Drouais-Thymerais), secteurs mixtes et de transition, avec un semibocage et des boisements épars, marqués par la polyculture ou la polyculture-élevage,
- les forêts, avec les vastes massifs de la forêt d'Orléans, et d'autres, plus petits (forêts d'Amboise, Loches, Marchenoir, Boulogne, Russy, Montargis, Châteauroux, ...),
- les pays de zones humides, avec une mosaïque de forêts, landes et étangs en Sologne, de prairies et d'étangs en Brenne,
- les vallées avec les affluents de la Loire (Cher, Vienne du Loir,...) mais aussi celles de la Creuse, de l'Eure...

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES EN RÉGION CENTRE



Le patrimoine naturel et bâti est particulièrement riche (milieux naturels, monuments, jardins...), avec des sites d'intérêt architectural et historique, notamment les châteaux de la vallée de la Loire de renommée internationale.

Quatre sites sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : les cathédrales de Bourges et de Chartres, la collégiale de Neuvy-Saint-Sépulcre partie du site des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et le Val de Loire. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO consacre le Val de Loire comme un "monument de nature et de culture" : au-delà de ses châteaux, ses jardins, ses coteaux troglodytes, ses ports, ses villes, le Val de Loire témoigne de la permanence d'une culture fluviale, d'une adaptation constante de l'activité humaine, d'un "savoir-vivre" en lien avec le fleuve. Le Val de Loire est le plus visité des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

La qualité et l'identité paysagères régionales sont fragilisées par l'urbanisation et ses extensions (habitat, zone économique ou artisanale) avec le mitage et l'étalement urbain ; l'uniformisation et la banalisation des entrées de villes, tant pour les agglomérations que les villes moyennes ; la disparition du petit patrimoine rural et l'abandon du bâti traditionnel.

Les paysages régionaux sont également touchés par l'évolution des pratiques agricoles : l'abandon des prairies en fond de vallée pour des boisements qui ferment le paysage, l'enrésinement des forêts, l'agrandissement de la maille parcellaire, la perte de structures paysagères (haies, arbres isolés, petits boisements, ...), les mutations agricoles (déprise, intensification, disparition de cultures spécialisées comme le maraîchage ou l'arboriculture...) conduisant à une perte de diversité et d'hétérogénéité des paysages.

La construction de parcs éoliens en milieu rural et ouvert (Beauce et Champagne Berrichonne notamment) a aussi un impact sur la préservation des paysages. La région devra déterminer mi-2010 la capacité d'accueil des territoires concernés par cette nouvelle forme d'énergie. La multiplication des parcs éoliens, si son aménagement n'est pas maîtrisé, pourrait engendrer un risque de saturation visuelle des horizons et de banalisation des paysages de grande plaine par une association systématique avec l'objet éolien.

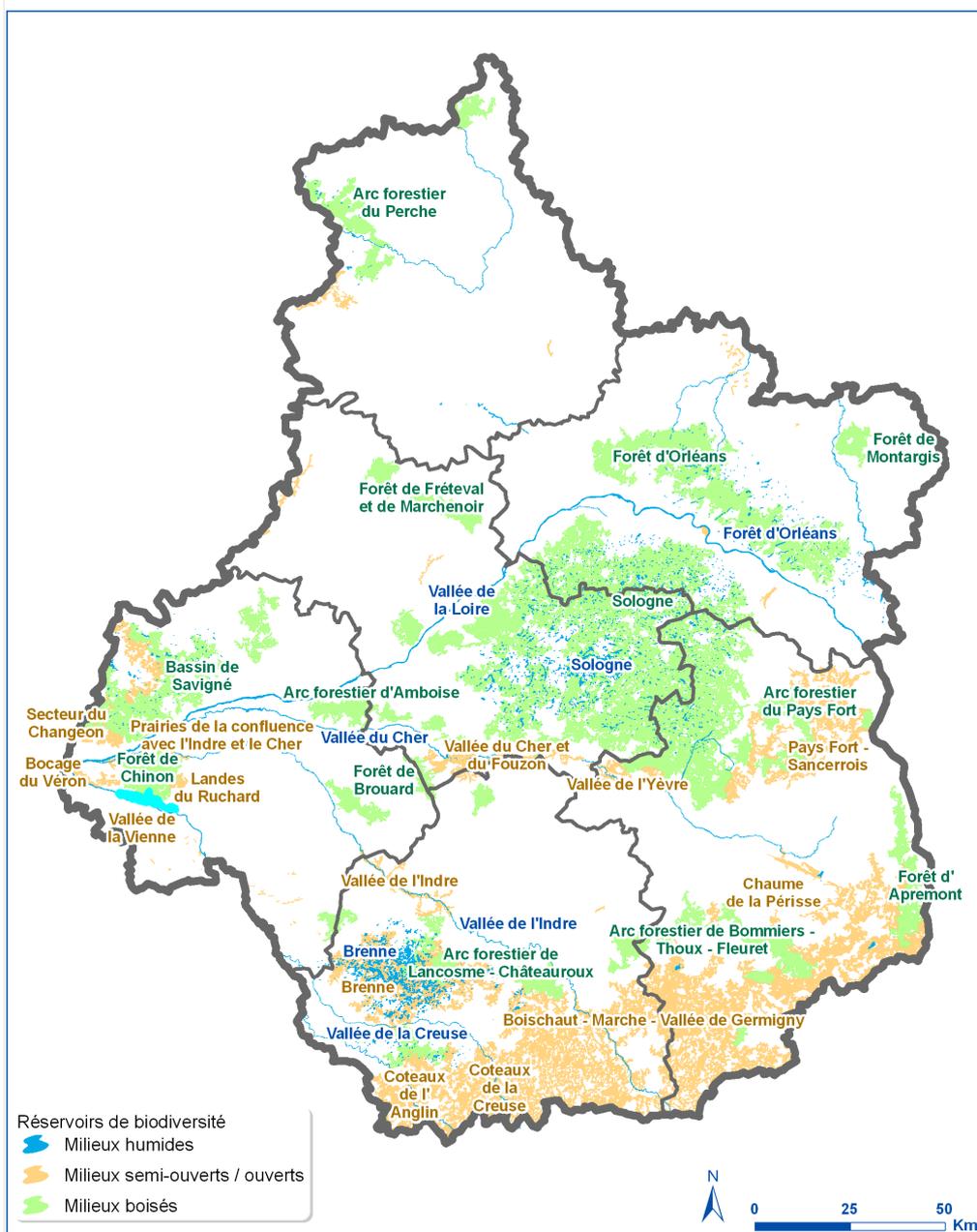
La gestion de l'évolution des paysages représente un enjeu majeur pour la préservation des caractères identitaires de la région, le maintien de la qualité de vie des habitants et l'activité touristique. La gestion durable du territoire doit intégrer la dimension paysagère, notamment par des réflexions en amont des projets (volet paysager) et par la mise en œuvre d'actions concrètes et opérationnelles.

Le réseau écologique régional

► Une grande variété de milieux...

Située au carrefour entre les influences climatiques atlantiques, continentales et sub-méditerranéennes, la région Centre présente une large palette de conditions géologiques et pédologiques. Cela lui confère une grande variété de territoires, souvent bien typés sur le plan paysager mais aussi biologiquement (faune, flore, habitats naturels). Les nombreux cours d'eau et les milliers d'étangs définissent une trame au sein de laquelle les milieux naturels, largement dominés par les forêts, sont étroitement imbriqués. La juxtaposition de milieux ouverts et fermés qui résulte de cet entrelacement contribue fortement à la diversité écologique régionale. Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et les zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) couvrent 814 714 hectares. Avec 20,6 % du territoire régional couvert en 2006, la région Centre arrive au 7^{ème} rang des régions françaises, bien que ces espaces occupent une part inférieure à la part nationale (27,1 %).

Les Réservoirs de biodiversité en région Centre



Source : Conseil Régional du Centre - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

La vallée de la Loire, avec ses milieux ouverts et sa richesse écologique, constitue un couloir migratoire majeur pour l'avifaune et les poissons mais aussi pour la flore, comme en témoigne la présence d'espèces floristiques montagnardes, méditerranéennes, voire tropicales. Le milieu ligérien comprend environ 1 300 espèces végétales (soit un cinquième des espèces végétales françaises) dont plus de 1 000 sont présentes en région Centre.

La Brenne et la Sologne font partie des plus vastes zones humides d'Europe continentale. Dans le sud ouest, la Brenne, contrée argileuse du Berry située au-dessus de la vallée de la Vienne, est composée de milieux variés : étangs, prairies, landes, forêts, marais... La Sologne, zone composée majoritairement de sables et d'argiles située entre les vallées de la Loire et du Cher, offre tourbières acides, corridors alluviaux et landes sèches remarquables. Ces paysages sont entrecoupés par des espaces agricoles à dominante polyculture-élevage. Dominée par la forêt, la Sologne abrite des biotopes remarquables. La Brenne comprend majoritairement des milieux ouverts. Ces deux vastes zones humides renferment une grande diversité de végétaux, d'animaux et d'insectes. Si des mammifères rares à l'échelle européenne y sont présents (loutre, genette), ces zones sont particulièrement importantes pour les oiseaux : plus de 130 espèces d'oiseaux y nichent, dont certaines remarquables.

Le Centre est également une grande région forestière : près d'un million d'hectares est couvert par les forêts et les autres boisements. La région comprend deux grands massifs forestiers, la Sologne et la forêt d'Orléans, et de très nombreux boisements de taille plus modeste. La juxtaposition de milieux fermés et ouverts (bords de chemins, forêts alluviales imbriquées aux prairies bocagères...) favorise une grande diversité biologique. Les grands massifs, peu fragmentés, comme la forêt d'Orléans, plus grande forêt domaniale de France, présentent la plus grande diversité faunistique.

De nombreuses pelouses sèches, formations herbeuses rases sur substrat pauvre, hébergent de multiples espèces. Elles sont essentiellement localisées sur les plateaux calcaires des petites vallées, en coteaux exposés au sud des zones agricoles, dans les causses du Berry et sur le sable en bord de Loire et en Sologne.

De nombreux petits boisements s'intercalent également dans les espaces cultivés (par exemple en Beauce). En outre, les haies et bosquets des régions de polyculture-élevage (Puisaye, Perche, Gâtines) et de bocage herbager (Boischaud sud de l'Indre et du Cher) participent à la trame verte et jouent un rôle très bénéfique pour l'environnement (protection du sol, abri du gibier, augmentation de la biodiversité, épuration des eaux, régulation des crues, production de bois...). Peu accueillantes pour la flore et la faune sauvages, les zones agricoles de la Champagne berrichonne et de la Beauce hébergent toutefois des espèces adaptées à ces milieux, dont certaines sont rares et remarquables.

► ... soumis à de nombreuses pressions

Certains milieux remarquables de la région Centre sont répartis sur une surface importante et bénéficient d'une disposition qui contribue à leur préservation (étangs et landes de Sologne et de Brenne, chênaies-charmaies...). Il existe également quelques territoires où la pression anthropique est faible ou du moins stabilisée (forêt domaniale d'Orléans, lit mineur de la Loire, Boischaud...).

A l'inverse, certains habitats particulièrement vulnérables et souvent de petite taille (prairies humides, pelouses calcicoles, tourbières, petites rivières, mares, etc.) subissent de fortes dégradations ou destructions. Ce phénomène est d'autant plus rapide que le réseau d'espaces protégés ou gérés est encore insuffisant, bien que la montée en puissance du réseau Natura 2000 y ait remédié en partie.

Les milieux ouverts des vallées alluviales et des zones humides tendent à disparaître, notamment suite aux perturbations de la dynamique fluviale, entravée par les aménagements fluviaux (barrages, endiguements, extractions de granulats provoquant l'abaissement des nappes...). Certains cours d'eau présentent des perturbations telles qu'il est impossible qu'ils retrouvent leur morphologie initiale.

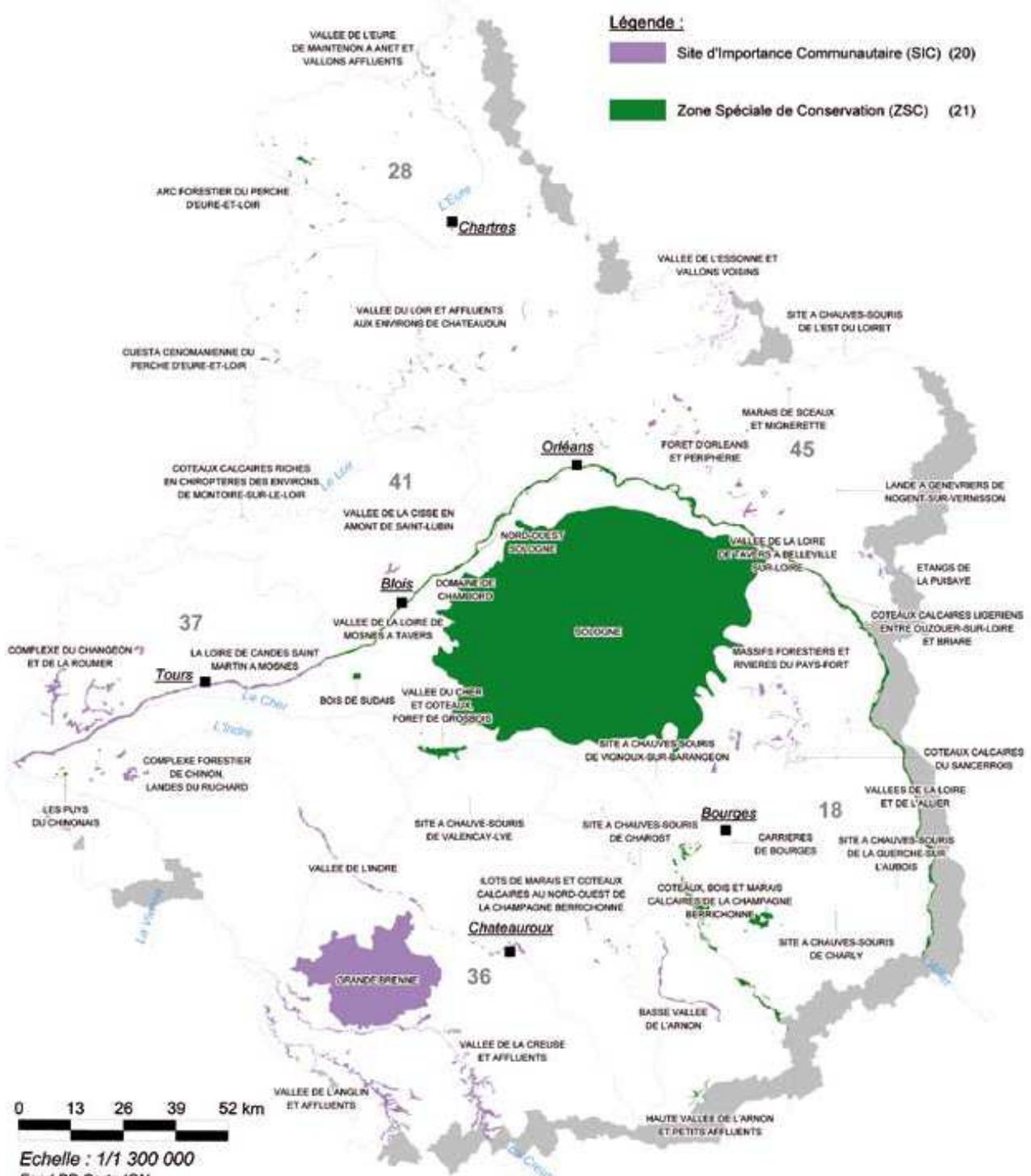
La déprise agricole constitue également l'une des évolutions les plus problématiques pour la biodiversité de la région Centre. Souvent, les anciennes pâtures et les prairies de fauches humides sont remplacées par des cultures intensives, par la populiculture ou sont délaissées. De nombreux milieux à très forte biodiversité sont ainsi menacés.

La biodiversité, en particulier celle des milieux humides, est aussi menacée par certaines espèces envahissantes qui se développent au détriment des espèces locales. D'autres espèces introduites menacent également la biodiversité au sein des étangs et des cours d'eau. On pourra également citer, parmi d'autres phénomènes, la pollution des eaux, l'eutrophisation des milieux aquatiques, la fragmentation des habitats, la rupture des corridors écologiques et l'abaissement des nappes d'eau, qui ont un impact négatif sur la biodiversité.

La préservation et la restauration des continuités écologiques entre les foyers de biodiversité existants pour constituer la trame verte et bleue constituent un intérêt environnemental fort pour la région. C'est pourquoi, les politiques locales visent à améliorer la connaissance sur l'état des milieux pour évaluer plus précisément l'impact des pressions mais également à protéger et restaurer ces trames, et à protéger ou réintroduire certaines espèces patrimoniales.

De nombreux acteurs participent ainsi au développement de la connaissance de la biodiversité : le Muséum National d'Histoire Naturelle, Nature Centre et ses associations fédérées, trois Parcs Naturels Régionaux, un réseau de réserves naturelles nationales, des réserves naturelles régionales, des muséums locaux à forte technicité et un Conservatoire du patrimoine naturel gérant de nombreux sites naturels.

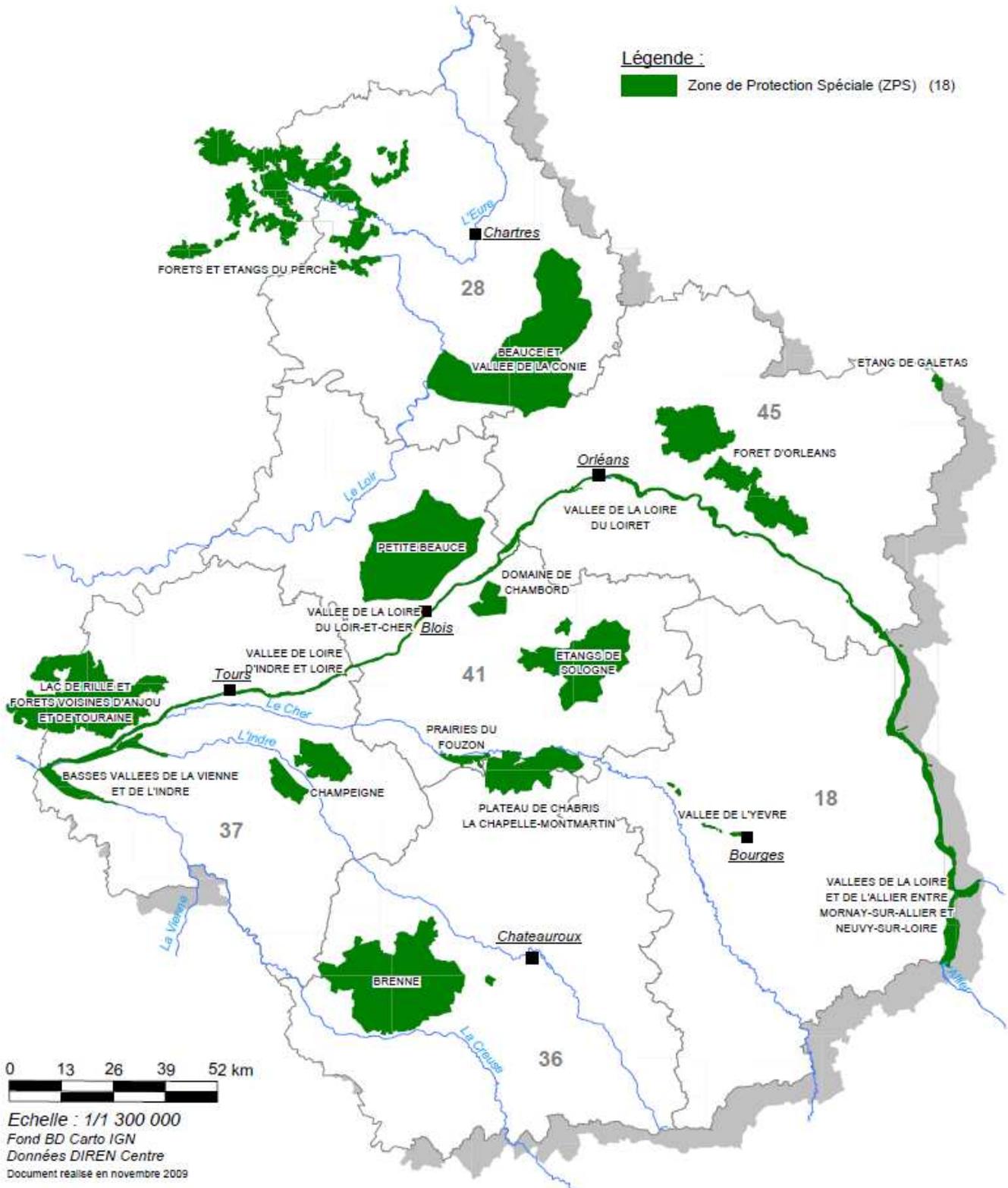
Par ailleurs, au niveau européen, la région Centre s'est engagée à préserver la biodiversité à travers, notamment, les directives "Oiseaux" et "Habitats". Ainsi, 17 % du territoire régional est inscrit dans le réseau Natura 2000, au titre de ces directives, avec un site de plus de 345 000 hectares (Sologne), ce qui constitue une réelle opportunité de gestion de la biodiversité à grande échelle.



Carte à actualiser

NATURA 2000 - DIRECTIVE OISEAUX

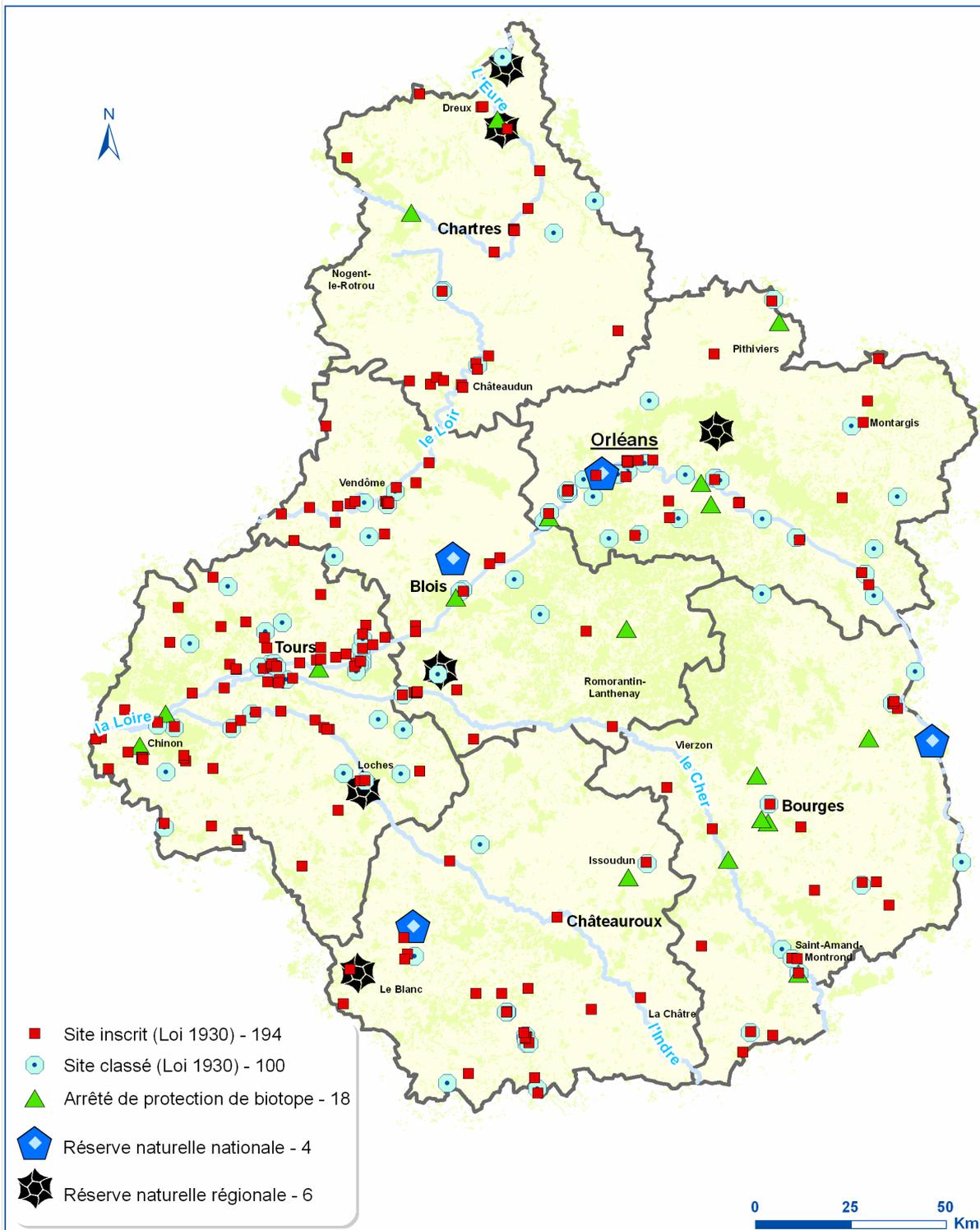
ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE



Carte à actualiser

Des espaces naturels protégés

Les espaces naturels protégés en région Centre en 2010



Source : DIREN CENTRE - CR Centre - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

La région Centre compte 294 sites protégés, dont 100 sites classés et 194 sites inscrits. Cette protection concerne des monuments naturels ou sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le premier site classé date de 1909 (Parc de l'ancien Evêché à Blois), et les derniers de 2004 (Bec d'Allier) et bientôt en 2010 (haute vallée de l'Essonne). Les sites régionaux protégés se situent principalement sur l'axe ligérien et sont essentiellement des parcs de châteaux (Chambord, Sully-sur-Loire, Amboise), rives, quais et promenades de bord de Loire. Les châteaux, parcs et jardins (78 sites) sont les plus nombreux ; ensuite des villages ou quartiers anciens (68) ; des secteurs de vallées (60) ; des éléments de patrimoine divers (remparts, églises, cimetières... 30) ; des arbres isolés, mails et allées (25) ; des étangs et lacs (12) ; des canaux, quais et écluses (7) ... L'ensemble est donc très diversifié et représente un élément capital du patrimoine naturel et culturel.

On recense, par ailleurs, 18 Arrêtés de protection de biotope qui visent à protéger les milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales non domestiques et/ou végétales non cultivées. Ils sont majoritairement concentrés sur l'axe ligérien et au sud, dans le département du Cher. D'ailleurs, le premier site ayant bénéficié de ce type de protection se situe sur les communes de Bourges et Plaimpied-Givaudins (Cher) sur le site des Iles du val d'Auron et de ses abords.

La région compte également quatre réserves naturelles nationales et six réserves naturelles régionales. Les réserves naturelles s'appliquent à des parties d'une ou plusieurs communes dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou le milieu naturel présentent une importance particulière. La plus ancienne réserve naturelle créée est celle de Grand-Pierre et Vitain, située à Blois.

Les espaces naturels sont porteurs d'une image forte et représentent un outil de la gestion durable du territoire. Leur préservation est un enjeu majeur pour la conservation de lieux emblématiques. C'est également un enjeu transversal d'autres politiques publiques (aménagement de transport ou économique, urbanisme, agriculture, loisirs...) étant en effet concernées par la protection et la gestion des espaces naturels.

La politique des sites a conduit en région Centre à la protection récente d'ensembles paysagers vastes et cohérents, à caractère pittoresque, historique : château de Brosse et ses abords, marais de Bourges, Bec d'Allier, haute vallée de l'Essonne.... En effet, on privilégie aujourd'hui les classements de protection aux seules inscriptions, qui ne se sont pas avérées assez efficaces pour le contrôle de l'évolution des sites de ces vingt dernières années. L'inscription ne permet pas une maîtrise totale de l'évolution des sites, et certains sites inscrits ont été largement urbanisés ou aménagés au fil du temps.

La force de la protection est de préserver un patrimoine paysager reconnu socialement et d'intérêt national (et international s'agissant par exemple du Patrimoine Mondial UNESCO) participant au cadre de vie, voire à l'attrait touristique de la région. Pour certains sites, cette protection forte est complémentaire à d'autres réglementations relevant de la nature ou du patrimoine (Monuments Historiques et abords, Secteurs Sauvegardés, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager...). D'autres sites, en revanche, restent à identifier précisément et à protéger au regard de la richesse paysagère et patrimoniale notamment dans le Val de Loire.

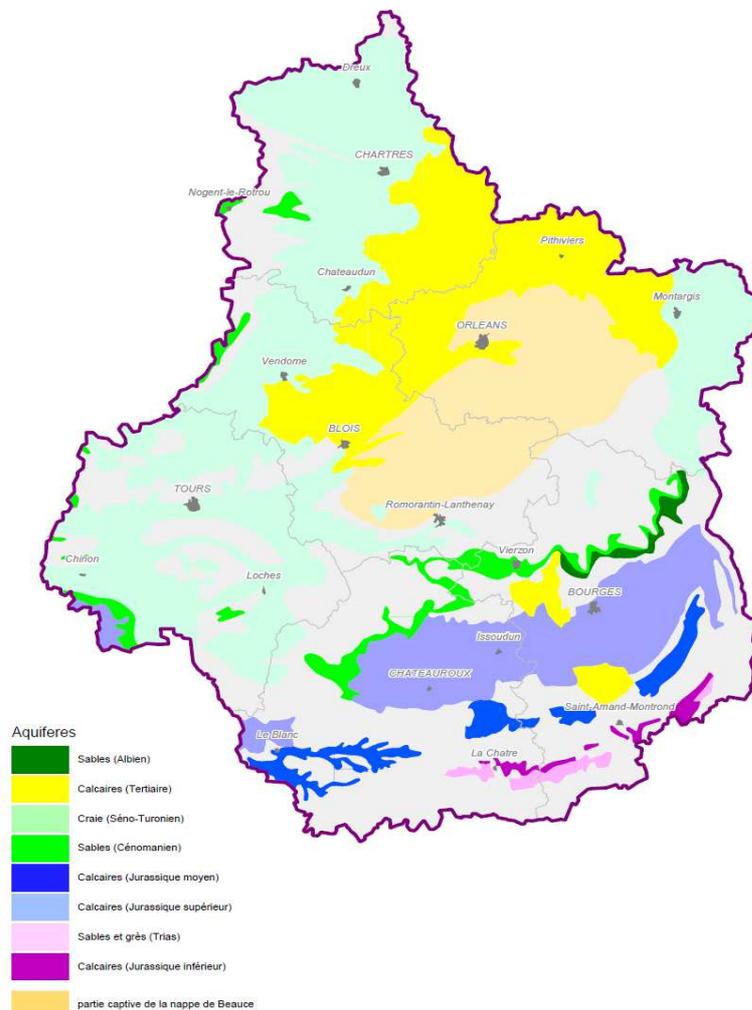
Ressources naturelles

L'eau

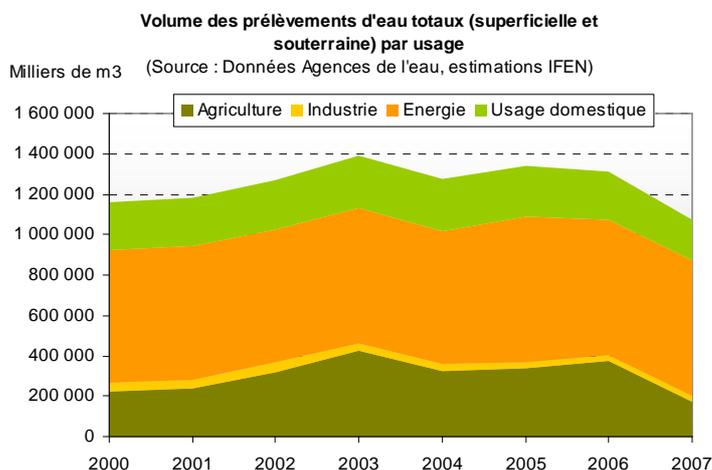
La région Centre se situe sur deux bassins versants : celui de la Loire, et celui de la Seine, qui moins important sur le territoire. Le réseau hydrographique atteint en région plus de 12 000 km, ce qui, au regard de la superficie régionale, représente une faible densité (0,3 km par km²). Mais il constitue un patrimoine considérable surtout lorsqu'il s'agit d'un fleuve comme la Loire (280 km), de ses grands affluents comme le Cher (150 km), l'Indre (170 km), la Vienne (35 km), la Creuse (80 km) ou le Loir (100 km). Les cours d'eau se singularisent par des régimes hydrologiques contrastés dus aux différences de tailles des bassins versants, à la combinaison de la pluviométrie et du relief, ainsi qu'à la nature des sols. La Loire draine un bassin versant globalement bien plus vaste que la région et se caractérise par la rapidité du passage de l'étiage à la crue. Les usages de l'eau du fleuve nécessitent des arbitrages interrégionaux : prises d'eau potable via la nappe alluviale, irrigation, refroidissement des centrales nucléaires, dilution des rejets des stations d'épuration, loisirs aquatiques.

À l'instar des autres régions sédimentaires, la région Centre dispose d'un potentiel hydrogéologique remarquable. Elle est située dans la partie sud-ouest du Bassin parisien et son sous-sol est constitué d'une superposition d'aquifères sur une profondeur allant de quelques mètres à plus de 1 000 mètres, dont certains sont d'envergure interrégionale : les sables de l'Albien et du Néocomien, la nappe du Cénomaniens et la nappe de Beauce. Cette dernière représente la principale ressource en eau et joue un rôle régulateur très important en contribuant à l'alimentation naturelle des cours d'eau qui lui sont liés (Loire, Seine, Loing, Loir, Essonne...).

Les nappes en région Centre



Depuis une trentaine d'années, on constate une baisse du niveau des nappes, soit épisodique pour la partie libre¹⁴ de certaines nappes (nappe de Beauce), soit persistante pour les nappes captives dont le renouvellement est, par définition, extrêmement lent (nappe du Cénomanién). La situation critique a été mise en évidence à l'occasion des périodes sèches de 1976 et 1994. Plus récemment, la canicule de l'été 2003 a entraîné une hausse sensible des prélèvements, à l'origine de baisses importantes dans les parties captives de certaines nappes.



Après avoir diminué de 7 % entre 2000 et 2007, le volume des prélèvements d'eau atteint 1,08 milliard de mètres cubes en région Centre. Toutefois, cette baisse masque des évolutions contrastées. Le volume total prélevé s'est accru de 13 % entre 2000 et 2006, avec un pic important en 2003, puis a diminué de 18 % entre 2006 et 2007.

En 2007, 66 % de l'eau prélevée est d'origine superficielle, dont 63 % sert au fonctionnement des installations de production d'énergie nucléaires. Les eaux souterraines représentent 34 % des prélèvements et sont principalement destinées à l'usage domestique, agricole et industriel. Pour ces trois usages, près de 370 millions de m³ ont été prélevés dans les nappes en 2007, soit 34 % de l'ensemble des eaux prélevées.

Les prélèvements sont les plus importants dans les cantons des principales agglomérations (Orléans, Tours, Bourges...) et dans les cantons des régions de grandes cultures notamment la Beauce (cantons de Patay, d'Orgères-en-Beauce et d'Artenay).

La période estivale est celle où les besoins en eau sont les plus importants notamment du fait des prélèvements agricoles pour l'irrigation des cultures. La coïncidence des étiages avec l'accroissement des besoins en eau suscite fréquemment des conflits d'usages et des déséquilibres ne permettant plus de satisfaire les besoins des milieux aquatiques superficiels (rivières, zones humides...).

La région Centre dispose de ressources en eaux remarquables mais fragiles tant quantitativement que qualitativement. La qualité des principales nappes libres s'est dégradée au fil des décennies et les secteurs les plus touchés aujourd'hui coïncident avec les régions de grandes cultures. En effet, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires est importante dans les activités agricoles et contribue à la dégradation de la qualité des eaux.

Au niveau des eaux superficielles, les mesures montrent une aggravation de la pollution par les nitrates. Les zones vulnérables arrêtées au titre de la directive Nitrates¹⁵ ont été successivement étendues, représentant en

¹⁴ Une nappe est constituée par l'ensemble de l'eau qui occupe les interstices de roches poreuses dans un domaine défini par son épaisseur et son étendue. Une nappe est captive lorsque son niveau (surface piézométrique) est au-dessus du toit imperméable de la formation géologique qui la contient. Une nappe est libre quand il n'y a pas de toit imperméable.

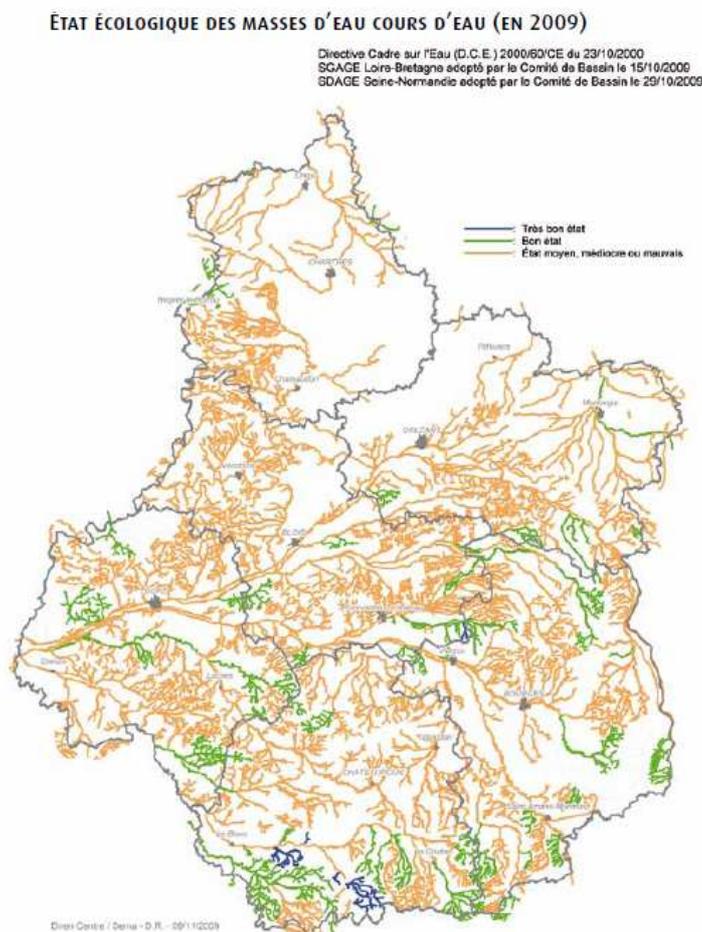
¹⁵ Voir chapitre Agriculture : Pour une agriculture plus précautionneuse de l'environnement.

2002 46 % de la surface régionale et 55 % en 2007. L'eutrophisation des cours d'eau, liée en majeure partie au phosphore, s'accroît. Après une seconde extension depuis 1994, les zones sensibles à l'eutrophisation couvrent depuis 2006 toute la région Centre.

Plusieurs types de polluants, aussi présents dans les eaux superficielles, migrent vers les nappes d'eaux souterraines. Des nappes de plus en plus profondes sont polluées, la vitesse de propagation des eaux polluées étant souvent accentuée par l'importance des pompages effectués (irrigation, eau potable, industries) et les mauvaises protections et conceptions de certains forages. La pollution des nappes d'eaux souterraines par les nitrates et les pesticides s'étend et s'aggrave. La nappe de Beauce, la nappe de la craie et la nappe du jurassique sont les plus touchées par la pollution par les nitrates. La contamination par les pesticides affecte en priorité les nappes d'eau libres dans les zones de grandes cultures.

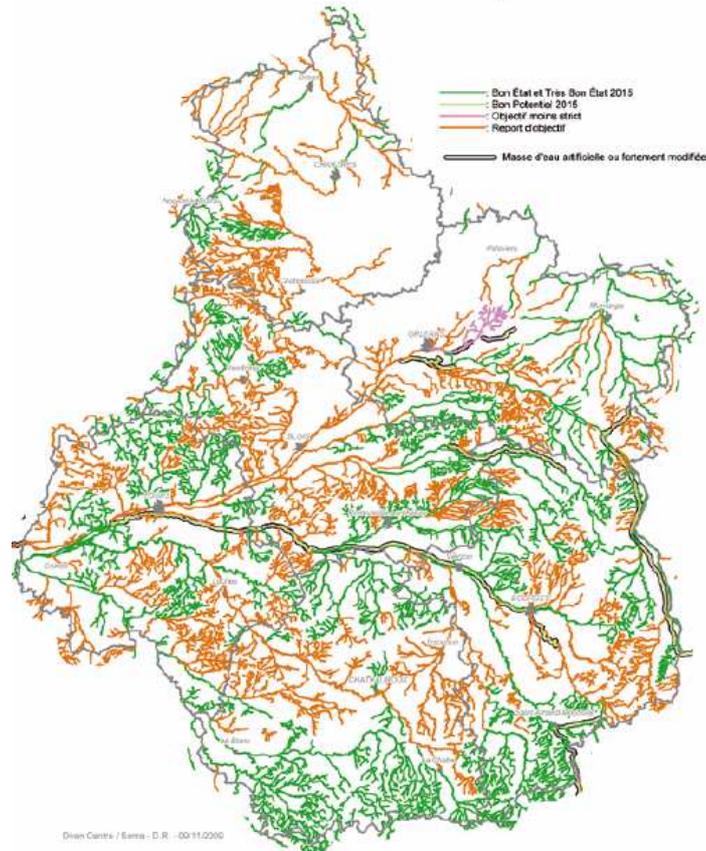
A la fin de l'année 2008, 1 129 captages d'eau souterraine assuraient la fourniture d'eau à plus de 90 % de la population de la région. En 2008, 3,2 % de la population régionale ont consommé une eau dont la teneur moyenne a dépassé 50 mg/l en nitrates (valeur limite réglementaire) et 6,7 % de la population recevaient une eau dont la teneur en pesticides a dépassé au moins une fois l'exigence de qualité de 0,1µg/l. Cependant, la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine s'est améliorée ces dernières années : le nombre de captages disposant de périmètres de protection est passé de 38 % en 2005 à 54 % en 2008.

La fragilité structurelle des ressources en eau nécessite une gestion quantitative et qualitative. Cette gestion doit permettre l'atteinte des objectifs fixés pour 2015 par la directive Cadre sur l'Eau de 2000 : un bon état chimique et biologique pour les eaux superficielles, et un bon état chimique et quantitatif pour les eaux souterraines.



OBJECTIF 2015 DE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU « COURS D'EAU »

Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) 2000/60/CE du 23/10/2000
SDAGE Loire-Bretagne adopté par le Comité de Bassin le 15/10/2009
SDAGE Seine-Normandie adopté par le Comité de Bassin le 29/10/2009



Pour respecter la Directive Cadre sur l'Eau, la qualité des eaux des nappes doit être améliorée et les prélèvements gérés très finement.

Les prélèvements pour l'irrigation dans la nappe de Beauce qui concerne six départements dont trois dans la région Centre font l'objet d'une gestion volumétrique depuis 1999. Les évolutions récentes apportées aux règles de gestion (diminution du volume prélevable pour l'irrigation, définition de quatre secteurs de gestion...) visent une meilleure prise en compte des besoins en eau des milieux aquatiques superficiels.

Les nappes du Jurassique qui correspondent en surface à la Champagne Berrichonne font également l'objet de mesures de gestion des prélèvements pour l'irrigation. C'est le cas notamment au sein du périmètre du SAGE Yèvre-Auron (Cher) et dans le bassin de la Trégonce (Indre) où chaque année les quantités prélevables pour l'irrigation sont adaptées au niveau de la nappe mesuré en sortie d'hiver puis au débit estival des rivières.

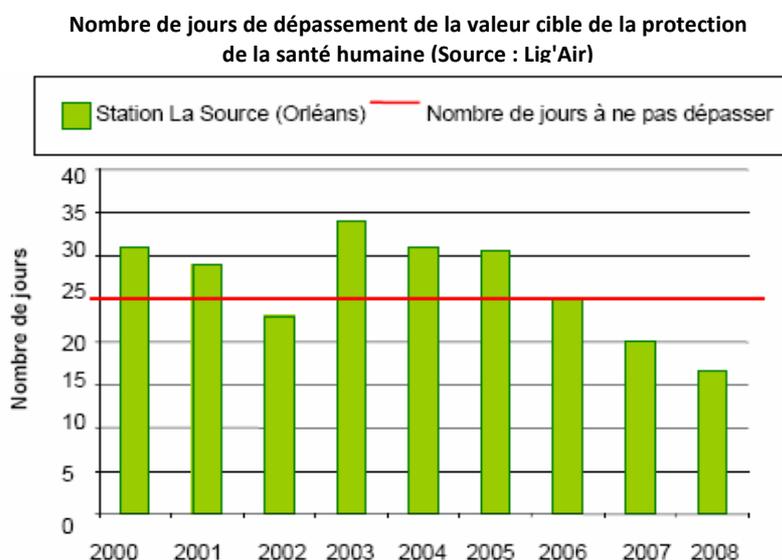
La nappe du Cénomaniens qui concerne tous les départements de la région Centre est soumise à des mesures de gestion spécifiques dictées par le SDAGE Loire-Bretagne. Afin d'enrayer la baisse du niveau constatée depuis de nombreuses années dans la région tourangelle et la vallée du Cher jusqu'en Loir-et-Cher et dans un souci de préservation du caractère captif de la nappe et de la bonne qualité de l'eau, la gestion repose sur une sectorisation des prélèvements.

La nappe captive de l'Albien fait l'objet de dispositions spécifiques fixées par le SDAGE Seine-Normandie qui réserve cette ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de secours et encadre les volumes prélevables dans cette nappe.

La qualité de l'air

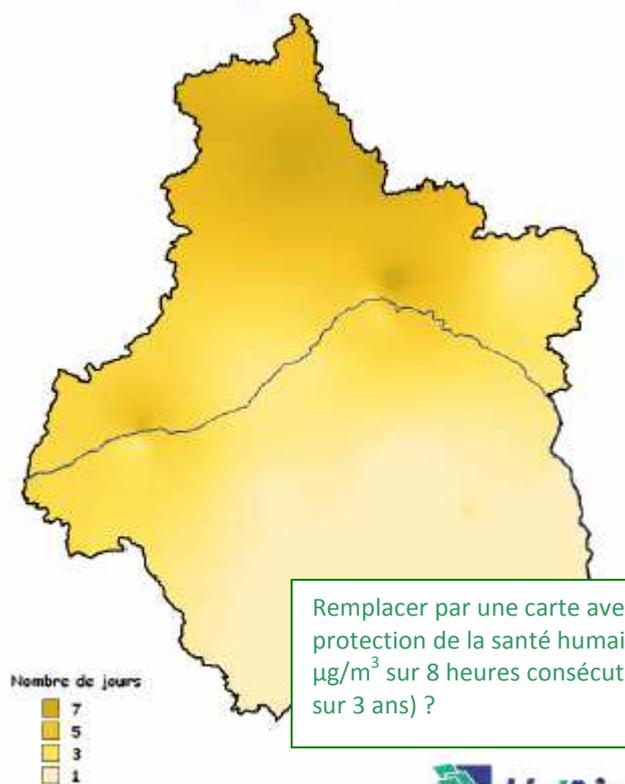
La qualité de l'air est globalement "bonne" sur l'ensemble de la région Centre, depuis le début des mesures. Cependant, certains jours enregistrent une qualité de l'air détériorée par certains polluants, parmi lesquels les particules en suspension et l'ozone. Ce dernier est l'un des polluants les plus problématiques en région Centre.

La valeur cible de protection de la santé humaine représente la pollution de fond de ce polluant, pollution dont les conséquences en termes d'effets sanitaires sont les plus préoccupantes. On peut noter une évolution annuelle assez "irrégulière" de cet indicateur. En effet, le polluant ozone est un polluant secondaire, très lié aux paramètres météorologiques puisqu'il est produit lors de journées chaudes et ensoleillées. C'est ainsi que l'on observe le maximum des dépassements de la valeur cible de protection de la santé humaine pendant les années 2003, 2004 et 2005, années pour lesquelles les dépassements de l'année 2003 entrent dans le calcul de la valeur cible. Or l'été 2003 fut particulièrement caniculaire. Hormis ces trois années, le nombre de dépassements de la valeur cible varie de 7 à 52 jours selon l'année et la station.



La valeur cible de protection de la santé humaine en ozone est fixée à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8 heures consécutives moyennées sur 3 ans (à ne pas dépasser plus de 25 jours par an). Les chiffres présentés ne concernent que la station "de fond" La source (à Orléans), installée en zone urbaine. Cette station est assez représentative du comportement des autres stations de ce type, installées sur la région Centre. Le nombre de jours est calculé de la manière suivante : pour l'année 2008, c'est la moyenne du nombre de jours ayant enregistré au moins un dépassement du seuil de protection de la santé humaine, enregistrés sur les 3 années précédentes : 2006, 2007 et 2008. La valeur cible de protection de la santé humaine est donc dépassée en 2000, 2001, 2003, 2004 et 2005. Les autres années, la valeur cible est respectée.

NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT EN OZONE DU SEUIL DE 180 µg/m³ SUR 1 HEURE
ENTRE 2006 ET 2009



Le seuil de 180 µg/m³ sur 1 heure ou seuil d'information et de recommandation est le seuil au-delà duquel une information doit être donnée auprès de la population suivant un arrêté préfectoral.

En région Centre, les années 2002 et 2007 ont été marquées par l'absence de dépassements de ce seuil d'information. Ce seuil a surtout été dépassé en 2003 sur l'ensemble des stations de mesure, ainsi que quelques jours et sur quelques stations les autres années.

Remplacer par une carte avec valeur cible de protection de la santé humaine en ozone (120 µg/m³ sur 8 heures consécutives moyennées sur 3 ans) ?



Si la qualité de l'air moyenne est bonne sur l'ensemble de la région, le plan régional de la qualité de l'air (PRQA), approuvé en février 2010, a cependant mis en évidence des problématiques locales :

- la région Centre est concernée, en période estivale, par des pics de pollutions à l'ozone (O₃) et en période hivernale par des épisodes de pollution aux poussières,
- Les teneurs en dioxyde d'azote ont dépassé les objectifs de qualité, calculé à 40 µg/m³. Cela a été dépassé à Tours en 2005, (46 µg/m³) et à Orléans de 2002 à 2004 (de 41 à 49 µg/m³). Les oxydes d'azote sont émis par les véhicules automobiles (en région centre à 60 %), l'agriculture, et les installations de combustion. Il s'agit d'un gaz irritant pour l'homme et contribue au phénomène des pluies acides et, il est le précurseur en matière de la formation d'ozone.
- l'objectif de qualité de 2 µg/m³ en benzène a été dépassé entre 2003 et 2006 à Orléans (entre 2002 et 2007 Orléans a une moyenne de 2.47). Le benzène est issu notamment des hydrocarbures pétroliers ; il est utilisé comme additif dans les essences pour en améliorer le rendement. Les émissions de benzène proviennent de l'évaporation des carburants, des hydrocarbures imbrûlés à l'échappement, de l'industrie chimique où il entre comme matière première de synthèse, et des émissions liées au chauffage individuel. Le benzène est classé comme cancérigène par le Centre international de recherches sur le cancer.
- la pollution de proximité automobile induit des dépassements de valeurs limites pour le dioxyde d'azote (NO₂),
- les émissions de pesticides dans l'air sont un enjeu régional. Le secteur agricole en est le principal responsable. Elles proviennent plus spécifiquement des traitements par pulvérisation sous forme liquide ou en suspension dans l'eau. Les pesticides se retrouvent alors dans l'air sous forme d'aérosols liquides ou gazeux selon les conditions météorologiques. Les gestionnaires des infrastructures de transport et les gestionnaires d'espaces verts sont également responsables des émissions de pesticides. Les effets sur la santé

sont encore mal connus, mais ils seraient toutefois associés à certains cancers (leucémie...), à des troubles de la reproduction et du développement (infertilité, prématurité...), et à des pathologies neurologiques. Lorsque les effets sanitaires et/ou environnementaux sont avérés, la molécule incriminée est retirée du marché, mais la persistance de certains composés est telle que l'on peut les retrouver pendant plusieurs années après l'interdiction d'utilisation (ex : le lindane).

Par ailleurs, une élévation des concentrations en ozone est observée en partie nord de la région Centre. Cette tendance est due à la proximité entre cette zone et la région Ile de France.

Le risque inondation à prévenir

Un territoire fortement soumis au risque inondation

Drainée par un dense réseau de cours d'eau appartenant aux bassins de la Loire et de la Seine, la région Centre n'a plus connu d'épisodes d'inondation majeure depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, où, à trois reprises, en 1846, 1856 et 1866, les vals de Loire ont été totalement inondés, noyant la majeure partie de Tours, d'Amboise et d'Orléans en rive gauche.

Depuis le XIX^{ème} siècle, de telles inondations ne se sont toutefois pas reproduites, laissant supposer à la population la disparition du risque. Cette perte de mémoire des événements passés n'est pas sans expliquer le décuplement de la population installée dans les zones inondables au cours du XX^{ème} siècle.

Les inondations majeures de la Loire, qui ont à chaque occasion, détruit en 160 points le système de protection des vals constitués de plusieurs centaines de kilomètres de levées, sont susceptibles de se reproduire, malgré tous les travaux entrepris à ce jour. Leur probabilité estimée à 0,5 % chaque année en fait un aléa considéré comme relativement fréquent.

Si l'évènement le plus à craindre aujourd'hui est à n'en pas douter une inondation majeure de la Loire, les affluents et cours d'eau secondaires sont également porteurs de dangers potentiels pour les territoires non ligériens. Les épisodes de crues du Loir (1961, 1966, 1995, 1999), du Cher (1940 et 2001, 2003), de la Creuse (1960, 2001, 2003, 2004), de l'Indre (1977, 2001, 2003, 2004), de la Vienne (1960, 2003), de la Sauldre (2001, 2004) et de l'Eure (1995) rappellent en effet que le risque d'inondation émaille une grande partie du territoire de la région Centre. Ainsi, en région Centre, 31 % des communes sont situées en tout ou partie en zone inondable.

Le risque d'inondation en région Centre



Source : Cartorisque (Prim.net) - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

L'axe ligérien : un pôle économiquement structurant particulièrement exposé à l'inondation

► Des enjeux importants dans les zones inondables de la Loire

L'axe ligérien pèse fortement dans le développement régional. Il concentre la moitié des établissements économiques de la région, et se révèle la zone la plus dynamique en termes de création d'entreprises. Il connaît la croissance démographique et économique la plus importante de la région. L'axe ligérien constitue également la destination touristique privilégiée de la région Centre.

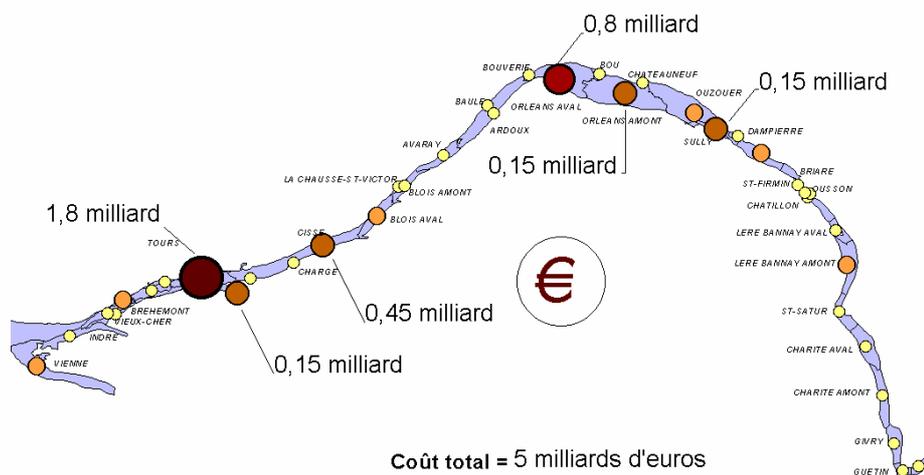
Si les zones inondables de la Loire ne représentent que 2,6 % du territoire régional, elles concentrent donc une grande partie des personnes et activités exposées au risque d'inondation. Ainsi, 250 000 personnes, concentrées pour moitié dans les 12 villes ligériennes de plus de 10 000 habitants (Tours, Orléans, Saint Pierre-des-Corps, Blois, Olivet, Amboise, Gien, Saint Avertin, Saint Jean de Braye, Saint Cyr-sur-Loire, Joué-les-Tours, Saint-Jean-de-la-Ruelle) sont exposées au risque d'inondation. Un quart de la population de ces villes, soit 30 000 habitants, réside sous 2 mètres d'eau potentiels.

Le risque d'inondation n'épargne pas les entreprises puisque 11 000 d'entre elles, soit 22 % des entreprises des zones d'emploi ligériennes en région Centre sont exposées. Dans le secteur de l'agriculture, ce sont 60 000 hectares agricoles qui sont concernés par ce risque.

Au total, le risque d'inondation sur la Loire concerne 60 000 emplois.

Une inondation similaire à celle de 1856, provoquerait 5 milliards d'euros de dommages directs, 60 % d'entre eux affectant le milieu des entreprises (Source : Etude Loire Moyenne – 1996). Ce chiffre de dommages potentiels est dix fois plus élevé que celui des dommages constatés lors des crues les plus dévastatrices de ces 20 dernières années en France (Gard 2002 et Rhône 2003).

Domages potentiels d'une crue de la Loire de type 1856 en Région Centre (Source : Etude Loire Moyenne)



Coût total des dommages (en milliards d'euros)

- moins de 0,06
- de 0,06 à 0,15
- de 0,15 à 0,45
- de 0,45 à 1
- plus de 1

A cette première estimation s'ajouteraient des impacts indirects nombreux et difficilement évaluables. Ils seraient en particulier liés à la localisation en zone inondable d'un certain nombre de structures stratégiques et en particulier :

- les établissements de services aux personnes vulnérables : 13 maisons de retraite, 3 établissements de soins de longue durée, 15 établissements hospitaliers, 85 établissements spécialisés dans l'accueil temporaire (crèche, garderie, structures pour handicapés, personnes âgés...), 1 établissement pénitentiaire ;
- le tiers des services de l'administration publique (dont les services de gestion de crise) soit 160 établissements ;
- la moitié des 113 établissements de production et distribution d'énergie et d'eau et 40 % des 44 établissements de traitement de déchets ou d'épuration des eaux usées ;
- les centrales nucléaires ;
- les dépôts de carburants.

La désorganisation des services publics, des réseaux de communication, d'eau et d'énergie, les pollutions multiples susceptibles d'être générées constituent, outre les atteintes aux biens privés, autant d'éléments déclencheurs d'une crise sociale et économique dont l'emprise dépasserait largement la seule zone inondable.

► Des territoires moins rayonnants, mais très vulnérables

Une inondation majeure de la Loire est susceptible de déstabiliser non seulement l'axe ligérien mais également l'ensemble du dynamisme de la région, tant sur le plan de son économie, que de son image de marque (tourisme).

Les territoires périphériques à l'axe ligérien, souvent plus ruraux, structurés autour d'un réseau de villes petites et moyennes, vivent, en dehors des franges franciliennes, une situation socio-économique souvent plus défavorable. Des difficultés sociales plus prégnantes, un fréquent déclin démographique, un vieillissement de la population, une agriculture qui faiblit, un taux de chômage en moyenne plus élevé en font des territoires très vulnérables à l'inondation, même si la concentration des activités et des personnes dans la zone inondable est globalement moins forte. La préservation du dynamisme des villes petites et moyennes, en particulier vis-à-vis du risque d'inondation y est donc un enjeu important. Or, un certain nombre d'entre elles pourraient connaître des perturbations non négligeables en cas d'inondation, notamment les villes de Châteauroux, Le Blanc, Argenton sur Creuse, Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Loche, Montrichard, Vendôme, Châteaudun, Nogent le Rotrou, Chartres...

Le risque d'inondation pour la région Centre est un risque pour la vitalité des territoires, de tous les territoires, pour leur structure sociale et les vies humaines qu'elles abritent, leur économie et leur dynamisme. Les enjeux qui pèsent sur leur attractivité en cas d'inondation sont importants et méritent une attention particulière. Le contrat de projets interrégional Loire 2007-2013, qui concerne l'intégralité du bassin versant hydrographique de la Loire, depuis les secteurs des sources jusqu'à l'Océan, doit permettre d'organiser une réponse coordonnée et interrégionale face au risque inondation.

Qualité de la vie : des
faiblesses à surmonter,
des atouts à conforter

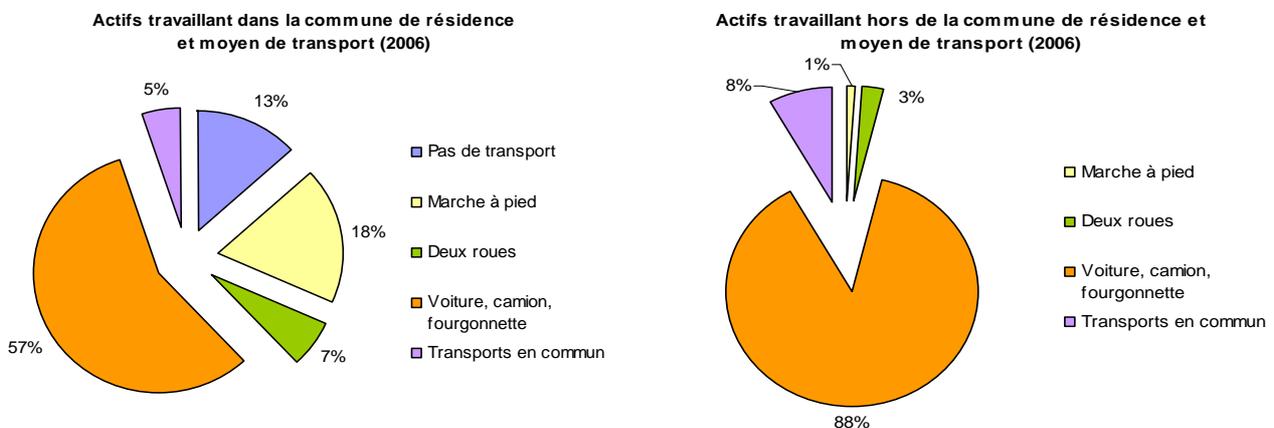
Un usage des transports collectifs et des circulations douces à développer

Un accroissement de la mobilité des habitants

L'accroissement de la mobilité constitue une tendance lourde qui s'explique principalement par la concentration de l'emploi et des services dans les zones urbaines denses et des services et l'éloignement de plus en plus important du lieu de résidence. Ainsi, en 1999, 590 000 actifs de la région Centre travaillaient hors de leur commune de résidence ; ils sont 670 000 en 2006 (soit une hausse de 13 %). La moitié des actifs salariés qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence parcourent plus de 13,5 km. Cette distance médiane a augmenté de près de 3 km depuis 1999.

La fréquentation des transports express régionaux est en constante augmentation. Elle atteint 955 051 490 voyageurs.km¹⁶ en 2009 soit 12% de progression, rien que sur les trois dernières années. La desserte est assurée par 380 trains et 160 autocars quotidiens. [A INTEGRER AUTRE TRANSPORT : TRAM...?]

Le transport individuel automobile continue néanmoins à occuper une place prépondérante dans les déplacements quotidiens. Les trajets domicile-travail participent à cette tendance (**part des trajets domicile travail dans l'ensemble des déplacements ?**). Ainsi, en 2006, 76 % des actifs du Centre utilisent un transport individuel automobile pour aller à leur travail. Ils sont aussi nombreux que la moyenne des actifs français (hors Île-de-France). La part du transport individuel automobile atteint 88 % pour les actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence. 7 % utilisent les transports en commun. Ils sont également 7 % à se rendre à pied sur leur lieu de travail.



Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

Ces déplacements quotidiens effectués en automobile ont un impact très important sur la hausse du trafic constaté sur les grandes infrastructures routières de contournement ou de pénétration dans les villes centres, posant à terme la question de leur saturation. Ils génèrent en outre des besoins considérables de stationnement que les villes ne peuvent plus assumer par raréfaction du foncier. Ils ont également des conséquences très importantes sur la qualité de l'air et le changement climatique.

¹⁶ « Voyageurs-Kilomètres » : nombre total de kilomètres parcourus par l'ensemble des voyageurs. Il prend en compte les voyages effectués en train et car TER (Transports Express Régionaux).

Des initiatives pour favoriser le report du trafic routier vers les transports en commun et modes déplacement doux

Proposition : On est sur l'action de la Région : A rebasculer dans la dernière partie consacrée aux stratégies de la Région

La part encore largement prédominante du transport individuel automobile et l'augmentation des distances domicile-travail montrent qu'il existe un potentiel important de développement du transport collectif et des circulations douces (tant pour les déplacements urbains qu'interurbains). Le développement des transports collectifs et des circulations dites douces fait parti des priorités de la Région. La stratégie « transport collectif multimodal et circulations douces », adoptée par la région en 2006, réaffirme cette priorité.

Des nombreuses initiatives ont déjà été lancées pour favoriser l'usage des transports collectifs. Des abonnements multimodaux, combinant le train TER (ou car TER) et le réseau urbain et/ou interurbains sont proposés aux habitants de la région Centre qui se déplacent fréquemment pour le travail ou les études tels que les salariés, les apprentis rémunérés des professions manuelles, les stagiaires de la formation professionnelle inscrits à des formations financées par la Région Centre et les étudiants. Ces abonnements permettent de combiner (et de payer moins cher) un abonnement TER mensuel avec celui du réseau urbain des grandes agglomérations de Tours, Orléans et Blois, et/ou avec le réseau départemental d'Indre-et-Loire Fil Vert.

La valorisation des transports en commun est permise par différentes actions menées par la Région, notamment :

- La mise en place de la billettique (le support, commun à plusieurs réseaux de transport, étant une carte à puce rechargeable permettant de simplifier et faciliter l'accès aux transports collectifs),
- Le prochain cadencement du réseau (les minutes de départ et d'arrivée sont identiques toute la journée, pour un trajet donné),
- la création de la centrale de mobilité JV Malin (site internet permettant aux habitants de connaître l'ensemble de la chaîne de voyage de « bout » en « bout » d'un trajet donné au sein de la région).

La construction d'une offre ferroviaire attractive et véritablement alternative à l'automobile passe par l'aménagement des gares et la constitution de pôles d'échanges multimodaux. En effet, l'articulation optimum de réseaux, y compris des réseaux dédiés aux modes doux, et l'ensemble des autres dispositions tendant à améliorer la qualité du service (maillage, tarification, organisation de l'offre...) apporteront une valeur ajoutée permettant d'offrir aux usagers un niveau de service véritablement concurrentiel à l'automobile. L'efficacité globale de l'offre en transport collectif et le report modal que l'on peut en attendre tiennent en grande partie à la complémentarité qui pourra être développée entre le réseau TER et les réseaux de transports collectifs urbains et interurbains. La mise en place de dispositifs de rabattement des réseaux locaux de transport collectif sur les gares TER constitue un enjeu essentiel de cette complémentarité. Cette question est particulièrement importante dans les zones périurbaines extérieures aux périmètres des transports urbains, dans les franges franciliennes et en milieu rural.

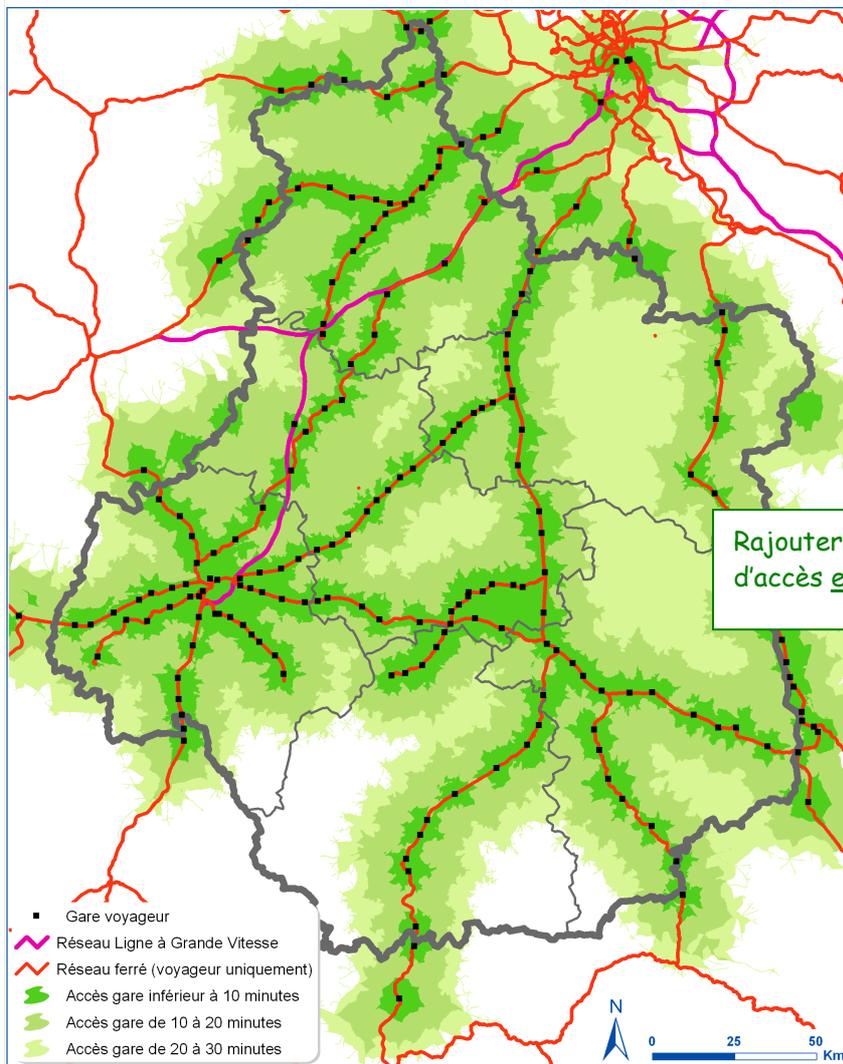
Vecteur de mobilité douce, le vélo est un moyen de déplacement durable, économe, mobilisant peu de place et qui ne rejette pas directement de CO₂. L'usage du vélo et son articulation avec les autres transports collectifs doivent être promus. Le plan Vélo, adopté par la Région en 2009, et qui vise à développer, avec ses partenaires, la complémentarité entre les modes doux et le TER va dans ce sens. Trois actions sont plus spécifiquement intégrées au Plan Vélo : abris vélo sécurisé dans les gares, sécurisation des itinéraires, développement des vélostations.

Les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite en matière de déplacement doivent également être pris en compte. Tous les citoyens, quelque soit leurs difficultés, doivent pouvoir accéder aux services de

transport. La mobilité de tout un chacun peut se voir réduite soit du fait des circonstances de la vie, soit de son vieillissement. En tant qu'Autorité organisatrice du TER Centre, la Région Centre fait de la mise en accessibilité du service public de voyageurs dont elle a la charge un axe fort de sa réponse aux besoins des voyageurs. En 2008, la Région a adopté le schéma directeur d'accessibilité du service régional de transport public du Centre, qui permet d'organiser la démarche à mener pour rendre accessibles les transports d'ici 2015. Celle-ci fait l'objet d'une concertation étroite et régulière avec les associations d'usagers et notamment les personnes en situation de handicap. De plus, les contrats territoriaux de 3^{ème} génération intègrent un volet mobilité obligatoire qui doit permettre une meilleure appréhension de cette question au niveau local en privilégiant les pôles multi-modaux, et les circulations douces.

A COMPLETER PAR DES DONNEES SUR L'ENSEMBLE DU TRAFIC

Temps d'accès aux gares en région Centre

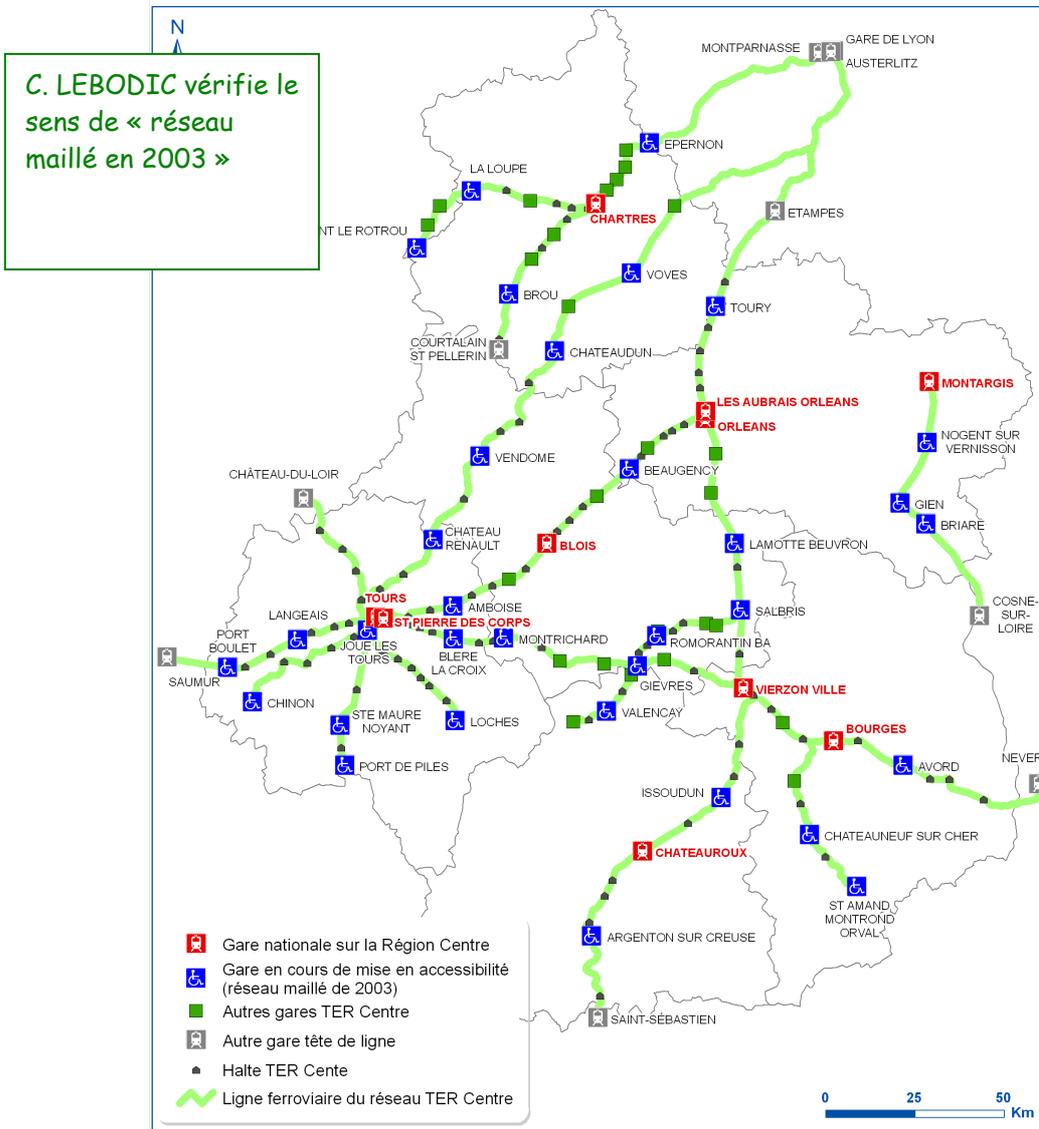


Rajouter dans le titre temps d'accès en voiture

Source : Isochrones calculés par CR Centre - Données TéléAtlas - Fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

Carte sur le nb de trains par gare (offre)

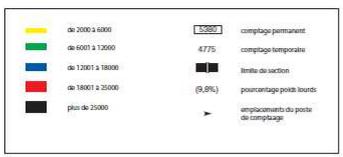
Le réseau maillé en Région Centre



Source : Conseil région du Centre - fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre

Source des données :
 - Routes Nationales, Autoroutes non concédées et Routes Départementales : tableaux au centes sur base des CROCECO et les Comptes Carénas.
 - Autoroutes concédées : tableaux fournis par les sociétés concessionnaires COFROUTE et APRIL.

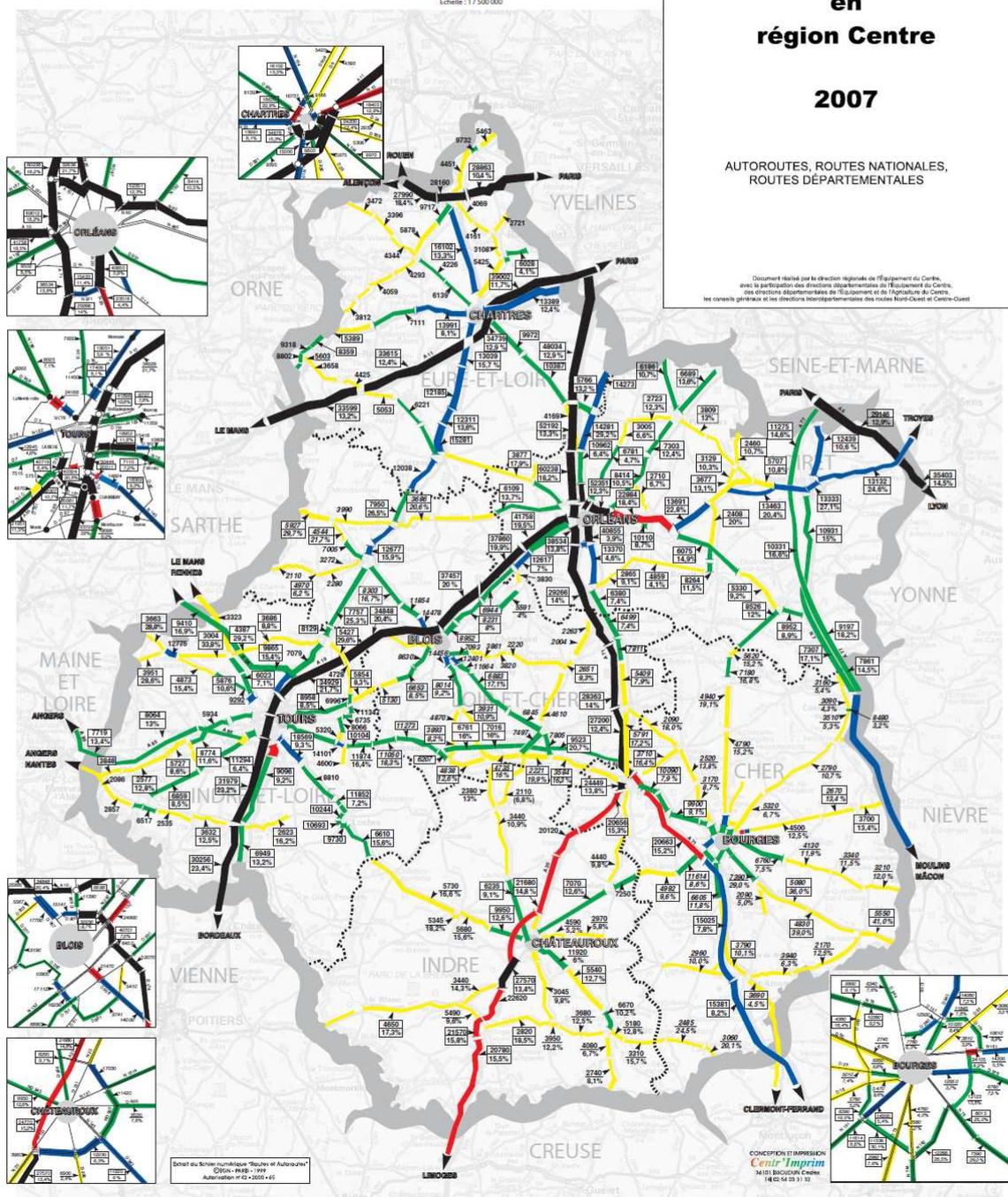
Définitions :
 MJA : Moyenne Journalière Annuelle des Véhicules
 à 2 heures au plus et des cycles de véhicules supérieurs à 50cm³ en une campagne et agglomération de moins de 5000 habitants.
 Campagne permanente : comptage horaire 24h sur 24h par un ou des comptages.
 Campagne temporaire : comptage journalier 6 fois une semaine par un (6M).
 Poids lourds : véhicules de plus de 3,5 tonnes et/ou plus de 6m de longueur.
 2000 données 2005 (CER)
 2000 données 2006 (CER ET CER)



TRAFIC ROUTIER en région Centre 2007

AUTOROUTES, ROUTES NATIONALES, ROUTES DÉPARTEMENTALES

Document réalisé par la direction régionale de l'Équipement du Centre, avec la participation des directions départementales de l'Équipement du Centre, des directions départementales de l'Équipement de l'Agriculture du Centre, les conseils généraux et les directions interdépartementales des routes Nord-Cent et Centre-Cuest



Service de l'Équipement Régional "Routes et Autoroutes"
 Diffusé - 04/08 - 1999
 Actualisation n°12-2002-65

CONCEPTION ET IMPRESSION
 Centre Imprim
 36101 BARDOUX Centre
 04 67 34 53 11 12

TIC : accès et usages

Les Infrastructures TIC

► La Téléphonie

Concernant la téléphonie fixe, la région Centre concentre 1,34 millions de lignes téléphoniques.

Les réseaux de téléphonie mobile 3G sont en cours de déploiement et représentent une couverture de l'ordre 80 % de la population de la Région Centre (SFR/Orange/Bouygues). Il existe de fortes disparités entre les départements dont la couverture reste à affiner.

Couverture Mobile 3G Bouygues Telecom

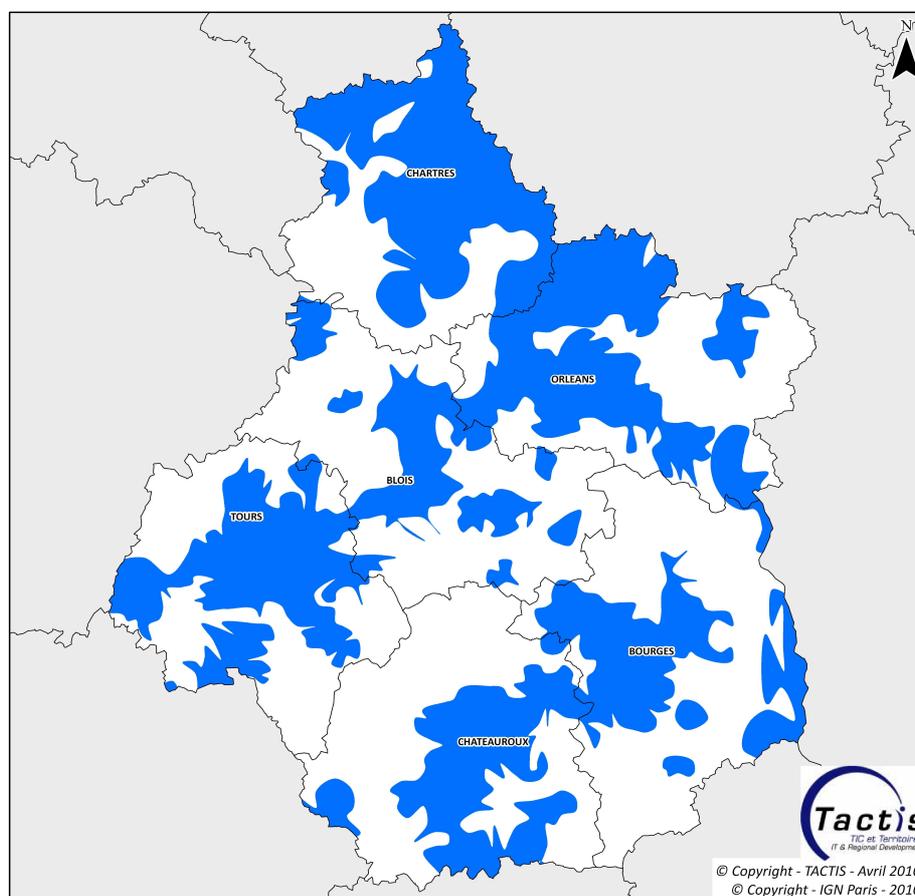
Région Centre

85,6 % de la population couverte
85,6 % des effectifs salariés couverts

Sources : ARCEP, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

 Couverture 3G Bouygues

0 50 100 km



► Des débits plus importants pour des usages plus nombreux

- Le Haut débit généralisé :

Tous les Départements disposent *a minima* d'un point de présence d'opérateur alternatif, à l'exception notable du Département de l'Indre, qui envisage une telle desserte dans le cadre de la constitution d'un Réseau d'Initiative Publique.

Les opérateurs alternatifs ont principalement déployé leurs infrastructures fibre optique longue distance sur les domanialités ferroviaires et autoroutières.

L'opérateur historique dispose quant à lui du réseau optique le plus capillaire, bien que son extension ne soit pas achevée.

En effet, le réseau optique de France Télécom n'interconnecte que 540 Centraux Téléphoniques sur les 900 Centraux recensés en Région Centre. De l'ordre de 400 centraux téléphoniques ne peuvent ainsi ni être dégroupés, ni être éligibles à des offres Triple Play. Le rythme annuel d'opticalisation des centraux par France Télécom concerne une trentaine de NRA.

Concernant la diffusion de la concurrence Haut Débit ADSL, de l'ordre de 60% des lignes téléphoniques sont éligibles à une offre de dégroupage option 1. Ceci est largement inférieur à la moyenne nationale (de l'ordre de 75% des lignes téléphoniques) et largement inférieur à la moyenne francilienne (> 95%). La diffusion du dégroupage est par ailleurs largement différenciée selon les Départements ; le Loiret, qui a investi dans une infrastructure de collecte fibre optique, présente un taux de dégroupage de 98% des lignes téléphoniques tandis que l'Indre présente un taux de dégroupage de l'ordre de 25%.

Réseaux d'initiative publique

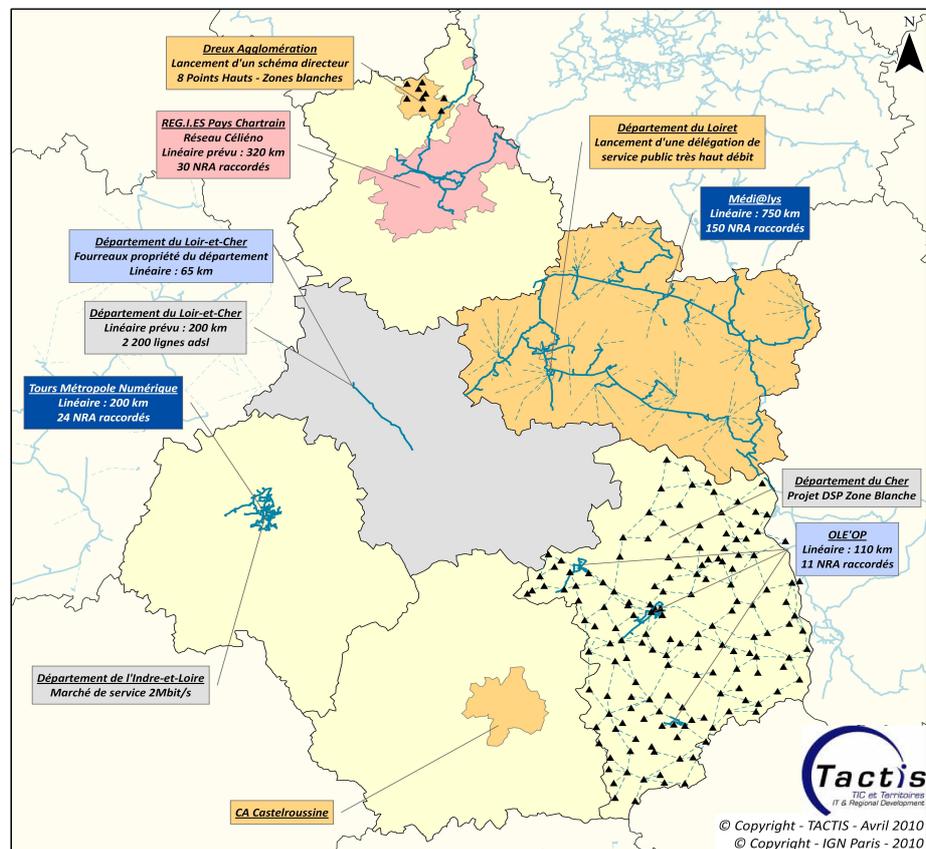
Région Centre

Sources : Opérateurs télécoms, Collectivités locales, AVICCA, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

▲ Points hauts - Zones blanches
Réseaux d'initiative publique neutres accessibles aux opérateurs :

- Fibre optique
- Faisceaux hertziens
- Réflexion THD
- Action NRA ZO
- Pays Chartrain
- Limites des départements

0 50 100 km



- Une montée en débit nécessaire, le Très haut débit comme objectif :

L'émergence du Très Haut Débit (THD) va permettre une révolution technologique dans la plupart des domaines d'activités. Le THD est un outil d'aménagement numérique du territoire régional permettant le développement d'activités économiques (ou leur maintien) ainsi que l'utilisation de nouveaux usages (télétravail, E-Santé, ENT, E-commerce, Visio Conférence 2D temps réel, progiciel, co-crédation à distance, télé-enseignement...).

Face à la compétition des territoires, le développement du très haut débit est un atout pour l'attractivité de notre région. Rappelons ici que la THD est le 3^{ème} critère pour l'implantation des entreprises, et que l'investissement dans les technologies numériques explique un quart de la croissance économique française. Il passe essentiellement par le déploiement de fibres optiques.

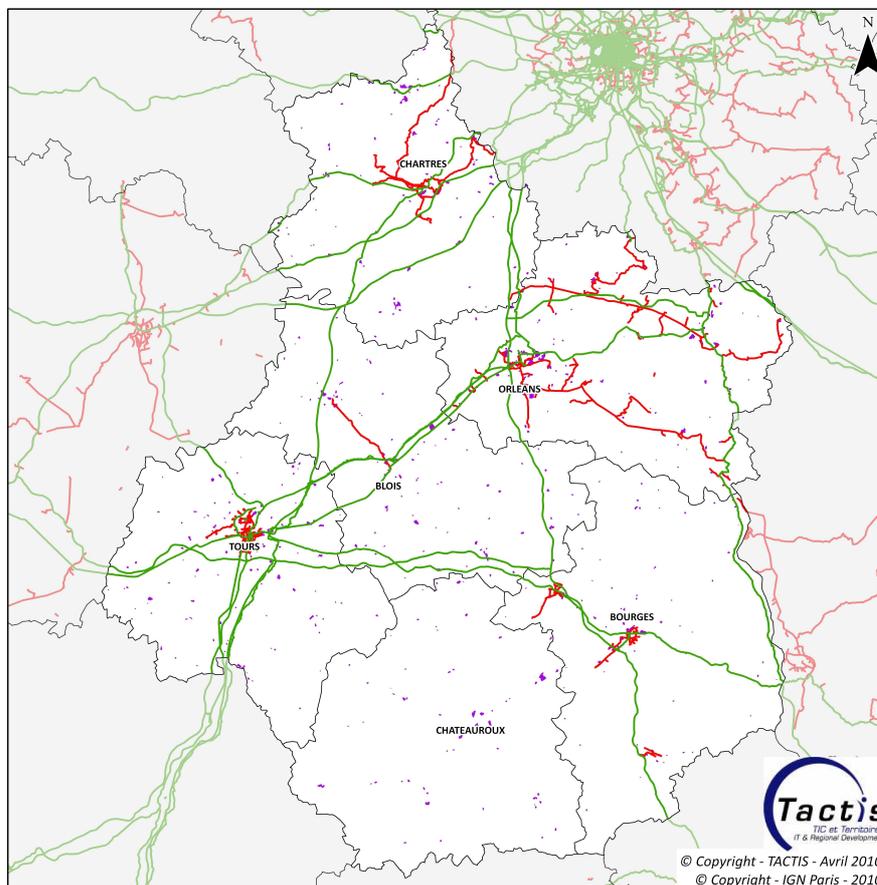
Répartition des zones d'activités et infrastructures optiques alternatives

Région Centre

Sources : Opérateurs télécoms, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

— Réseaux d'Initiative Publique
— Réseaux optiques des opérateurs alternatifs
■ Zones d'activités

0 50 100 km



Le câble assure actuellement une couverture de 197 000 ménages, soit un peu moins de 20% des ménages de la Région Centre. (Notamment à Orléans).

La qualité de service aléatoire : de l'ordre de 100 Mbits/s descendants à Tours, et un simple service de télévision analogique sur certaines plaques isolées. L'implantation des réseaux câblés ne concerne pas tous les Départements, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher n'ayant par exemple, aucune commune câblée.

- Les possibilités et les freins au développement du THD en région Centre :

Pour tirer leurs câbles, les opérateurs utilisent deux types de pose : l'aérien et le souterrain. En zone urbaine, le déploiement aérien est le plus souvent proscrit par les règles d'urbanisme.

La possibilité de recourir à des infrastructures existantes pour le passage des câbles jusqu'aux bâtiments change considérablement l'équation économique d'un opérateur souhaitant déployer un réseau très haut débit.

Zonage du territoire de la Région Centre pour le déploiement FTTH

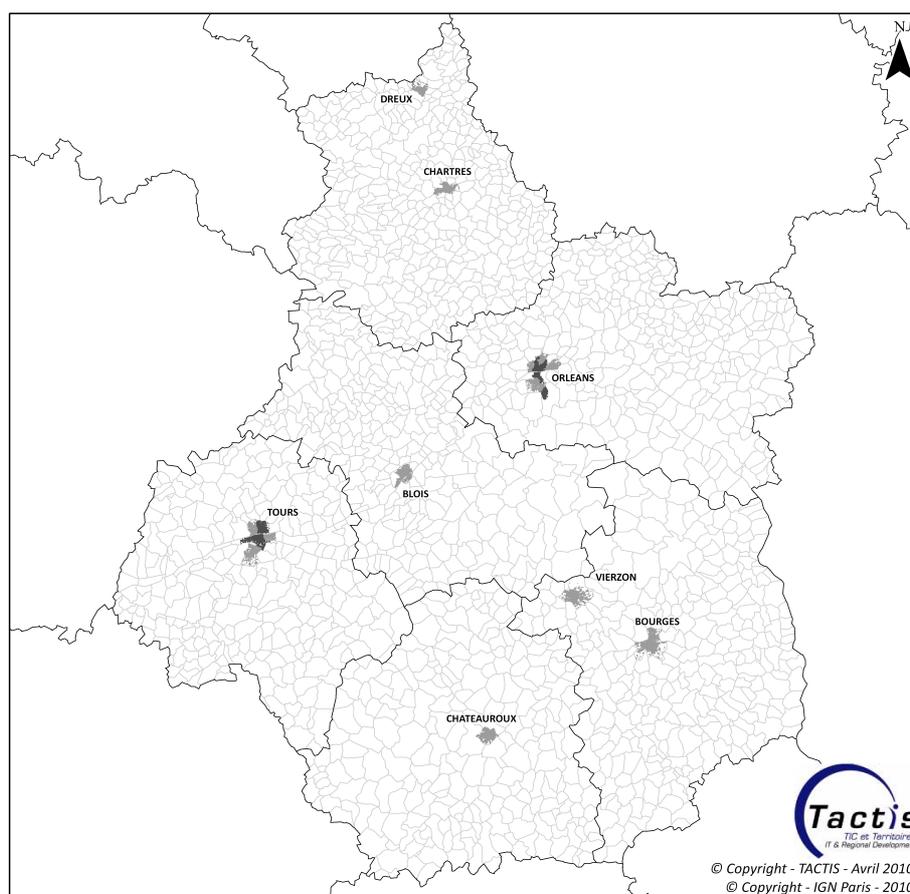
Région Centre

Sources : ARCEP, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

- Zone 1 (ARCEP)
- Zone 2 (Annonce FT 2016)
- Zone 3 (Aucune annonce)
- Limites des départements

Zonage FTTH	Résidentiel	Entreprises (de 1 salarié et +)
Zone 1	10%	11%
Zone 2	18%	18%
Zone 3	72%	71%

0 50 100 km



Lors du CIADT de Juin 2010, l'Etat a pris la décision de distinguer 3 zones pour la mise en place du THD.

- Une zone 1, représentant 11% des ménages sur trois communes (Orléans, Tours, La Riche), dans laquelle les investissements privés sont d'ores et déjà programmés et/ou mis en œuvre.
- Une zone 2, représentant 15% des ménages sur 11 communes, dans laquelle au moins un acteur a manifesté son intention de déploiement à horizon 5 ans.
- Une zone 3, représentant 74% des ménages sur 1800 communes, dans laquelle l'investissement public sera rendu nécessaire à moyen/long terme.

Plus de 70% du territoire régional est en zone 3.

Les Usages des TIC

► Une bonne intégration globale des TIC, avec des marges de progression

La région Centre a un bon niveau d'intégration des TIC, que ce soit pour les PME, les mairies de communes de plus de 2000 habitants ou les établissements de formation : Internet est largement présent et les usages en ligne sont bien développés.

Toutefois, il existe des marges de progression pour les petites entreprises (TPE de moins de 10 salariés) et les plus petites communes. Les ménages s'en sortent bien : l'accès à Internet y est proche de la moyenne nationale et a bien progressé au cours de 3 dernières années. Les téléphones mobiles sont très largement répandus notamment chez les moins de 60 ans (plus de 80% sont équipés).

► Internet : de la communication à l'e-commerce et l'e-administration

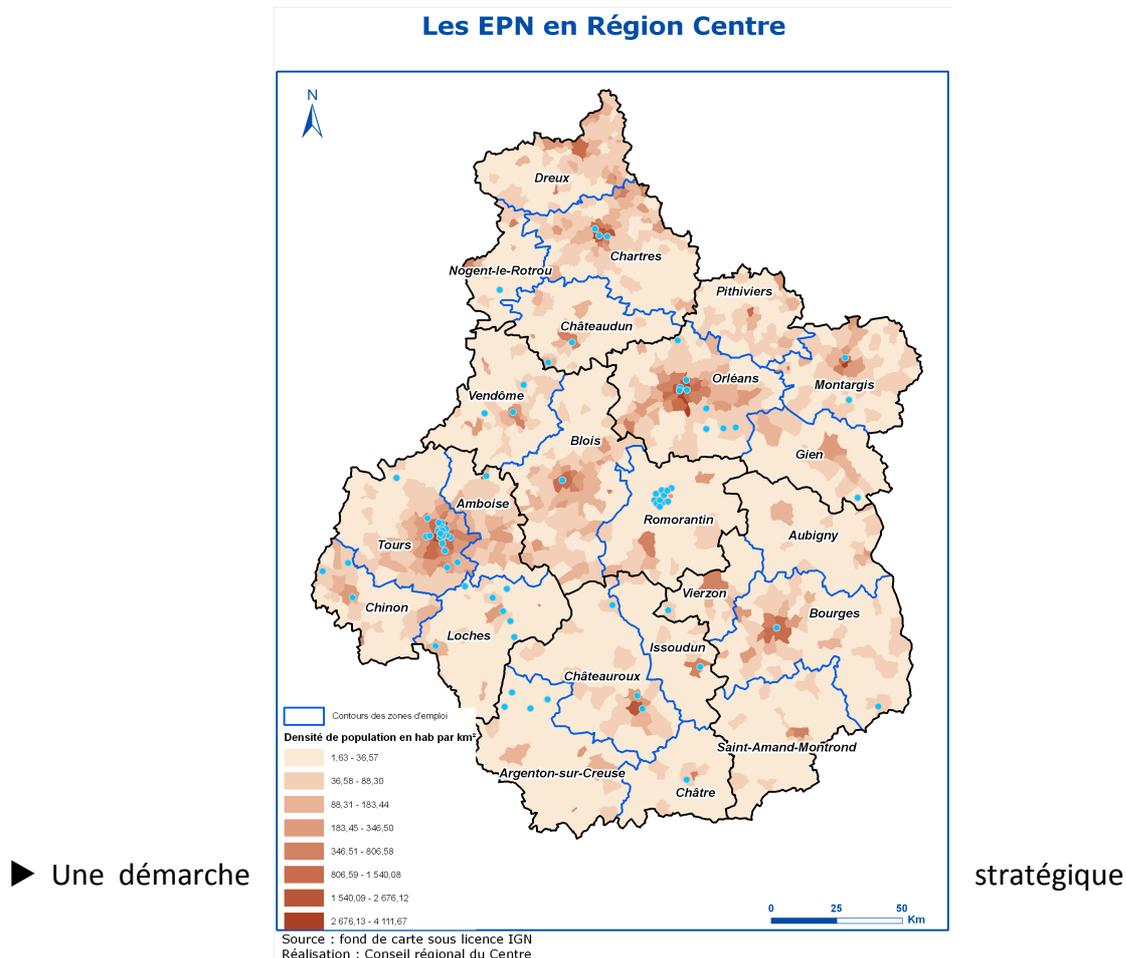
Si la pratique de la communication électronique est intégrée dans les usages quotidiens, Internet se développe aussi dans les relations entre citoyens, administrations et entreprises : 54% des PME, 74% des prestataires de tourisme disposent d'un site web. Les communes avancent aussi sur ce plan avec des efforts récents très nets : 31% des communes ont leur propre site Internet, dont 23% depuis moins d'un an et 37% disposent au minimum de pages de présentation sur le site de l'intercommunalité à laquelle elles sont rattachées. Quasiment toutes (98%) disposent d'une adresse électronique de contact et les services administratifs ont été utilisés par un foyer sur 2 au cours des 12 derniers mois.

L'E-Commerce se développe également, un internaute sur 2 est un acheteur en ligne et les entreprises de la région disposant d'un site web considèrent largement celui-ci comme une vitrine commerciale, 61% des PME disposant d'un site web, présentent leur catalogue en ligne.

► La formation : un enjeu de la diffusion des TIC

Les établissements de formation du Centre interrogés ont largement intégré l'informatique dans leur enseignement : bien équipés (90% sont connectés à Internet), ils disposent quasiment tous d'ordinateurs destinés à des usages pédagogiques. Les enseignants utilisent souvent Internet dans la préparation de leurs cours et les établissements ont largement recours aux TIC pour la gestion de la scolarité des élèves comme pour l'accès et le stockage de données pédagogiques.

Sur le plan de la formation, les études et la vie professionnelle sont de bons passeports, mais il reste encore du chemin à parcourir notamment pour les Seniors ou les TPE, encore nombreux à l'écart de la vie numérique. La formation représente donc un enjeu important pour permettre à tous de profiter des avantages amenés par les TIC dans la vie quotidienne et professionnelle.



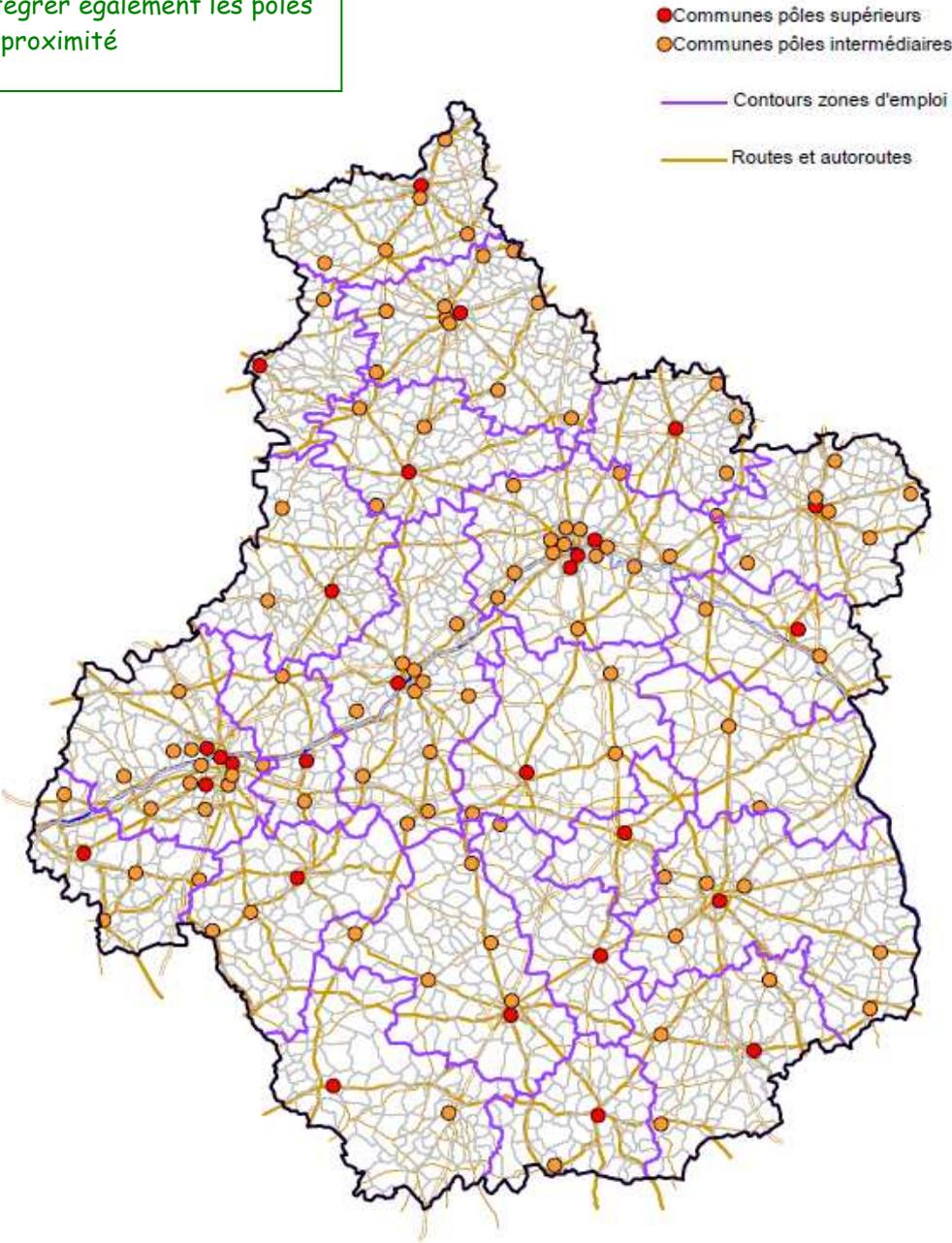
► Une démarche

En lien avec les partenaires régionaux, l'État et la Région (à travers le GIP RECIA) ont lancé dans le courant de l'année 2009, la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN). Cette stratégie, qui s'inscrit dans les orientations de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, doit permettre aux acteurs publics locaux de se doter d'**une vision à moyen et long terme sur l'irrigation de leurs territoires par les réseaux numériques** (haut et très haut débit, fixe et mobile). Elle doit également servir de cadre de référence à l'établissement des schémas directeurs d'aménagement numérique, établis à l'échelle des départements, assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives publiques dans ce domaine.

Un maillage en services et équipements plutôt solide

Les pôles intermédiaires et supérieurs de la région Centre

Intégrer également les pôles de proximité



© IGN - Insee 2010

Source : Insee, BPE 2008

Les services de proximité rendus par les écoles maternelles et primaires, les banques, les bureaux de poste, les commerces alimentaires, les artisans et les professions de santé sont des éléments fondamentaux de la vie quotidienne, en particulier en milieu rural. Ils constituent un facteur d'attractivité et de cohésion sociale.

En région Centre, le maillage des équipements et services est plutôt solide¹⁷. Les équipements de proximité sont mieux représentés dans le Centre qu'en métropole. En moyenne, sur les 24 équipements de la gamme de proximité (nomenclature INSEE), les communes de la région possèdent en moyenne 8,2 équipements sur 24 contre 7,8 en moyenne métropolitaine.

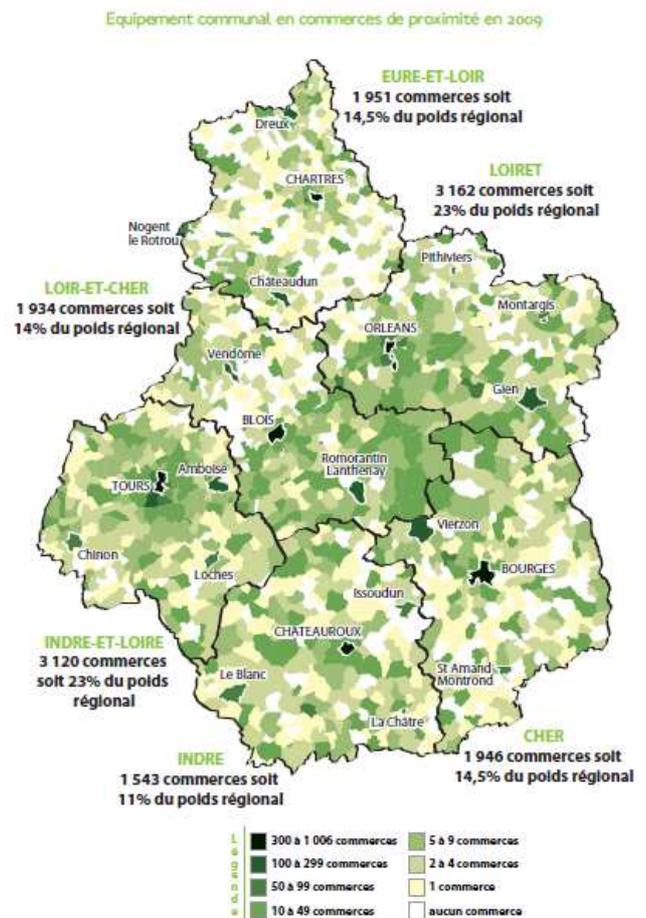
En région Centre, 371 communes sur 1 842 (soit 20 %) peuvent être qualifiées de « pôles de services de proximité » au sens où elles rassemblent au moins la moitié des équipements et services appartenant à cette gamme de proximité (Poste, banques, boulangeries, supérettes, maternelles et écoles élémentaires, médecins, infirmiers entre autres). 99 sont qualifiées de « pôles de services intermédiaires et de proximité ». Dans ces communes, on trouve au moins la moitié des équipements dits intermédiaires (gendarmerie, police, supermarchés, collèges, gardes d'enfants...). 26 communes ont le rang de pôles de services supérieurs, dont 12 communes d'agglomération et 14 pôles d'animation de l'espace rural. Dans ces pôles sont implantés au moins la moitié des équipements dits de gammes supérieurs (ANPE, hypermarchés, lycées, maternités, urgences, médecins spécialistes...).

Commerces de proximité : une offre à maintenir et à optimiser

Le commerce est un facteur essentiel pour l'aménagement du territoire notamment en milieu rural, en raison de son impact sur l'emploi et de son rôle en termes de maintien du lien social.

Dans le Centre, 555 communes ne disposent d'aucun commerce de proximité, soit un tiers de l'ensemble des communes (Source : Observatoire du Commerce des CCI de la région Centre). Par rapport à 2004, la part des communes dépourvues de commerces de proximité a cru de 8 % (41 communes de plus). L'Indre et l'Indre-et-Loire ont vu leur part de communes sans commerces de proximité diminuer de 6 %, signe d'une revitalisation de certains territoires. A l'inverse, le Cher est le département dont le nombre de communes sans commerce de proximité a connu l'augmentation proportionnelle la plus forte depuis 2004 (16 communes supplémentaires).

Le Centre bénéficie, malgré tout, d'une bonne couverture en commerces alimentaires de première nécessité (supérettes, épicerie, boulangeries, boucheries charcuteries). Seulement 6 communes (dont 5 dans le sud régional) sont situées à plus de 10 minutes d'une commune équipée d'une boulangerie. 42 % des communes de la région disposent d'une boulangerie contre 37,2 % en métropole.



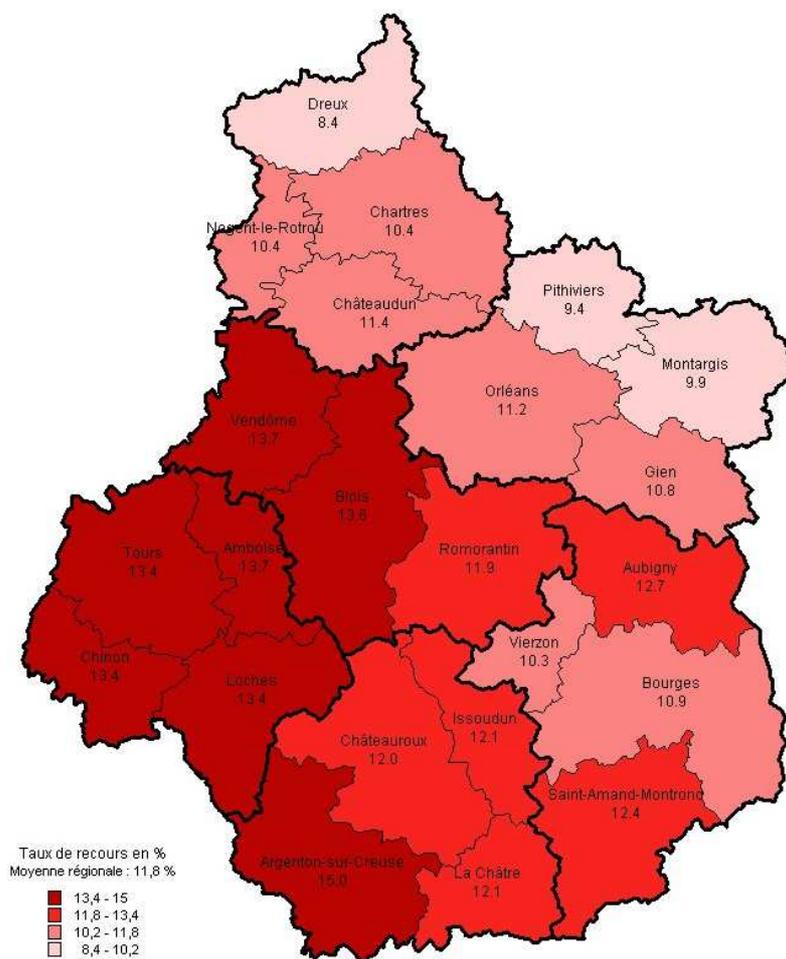
Source : Observatoire du commerce des CCI de la région Centre (2009)

¹⁷ Cette analyse s'appuie en partie sur les résultats de l'étude sur l'accessibilité aux services et équipements en région Centre réalisées par l'INSEE Centre en partenariat avec le Conseil régional et qui seront publiés à l'automne 2010.

Un recours aux services à la personne plus important à l'ouest de la région

Le secteur des services à la personne constitue un « gisement d'emplois » tout en répondant à certaines évolutions de la société. En effet, ces emplois sont susceptibles d'apporter une réponse aux enjeux tels que le vieillissement de la population et son corollaire, le problème croissant de la dépendance des personnes âgées. Ils peuvent également répondre à la demande accrue de solutions de garde, liée à la hausse du taux d'activité féminin et à la proportion croissante de familles monoparentales. Enfin, ils sont en mesure de répondre à une demande latente de la part des ménages, désireux d'externaliser les travaux domestiques dès lors que le coût en serait suffisamment faible.

Taux de recours des ménages aux services à la personne par zone d'emploi en 2006



Source : INSEE

En 2006, la part des ménages utilisateurs de services à la personne¹⁸ est plus élevée dans le Centre (11,8 %) qu'en France (10,9 %). Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ce taux important de recours aux services en région : le fort taux d'activité des femmes¹⁹, la part relativement élevée de personnes âgées de 75 ans et plus, le niveau de vie des habitants supérieur à celui des métropolitains. Le taux d'utilisation des services à la personne peut également être un révélateur du niveau, de la structuration et de la professionnalisation de l'offre en région.

Au sein du territoire régional, le recours aux services est plus important dans les zones d'emploi de l'ouest. Les ménages des zones d'Argenton-sur-Creuse, Loches, Chinon, Vendôme, Tours, Amboise et Blois sont les plus gros consommateurs de services à la population. Le taux d'utilisation relativement fort dans les zones d'emploi du sud régional peut s'expliquer par la présence d'une population âgée plus nombreuse. L'identification des facteurs explicatifs du recours élevé observé dans les zones d'emploi de Tours, Amboise et Blois (comparativement à des zones comme Orléans) s'avère plus complexe. Cette situation pourrait par exemple s'expliquer par l'existence, dans ces trois zones, d'une offre plus fournie qui permettrait de mieux répondre à la demande de ménages. Cette hypothèse demande néanmoins à être vérifiée par une analyse plus approfondie.

Le maintien d'un maillage solide en services et équipements de proximité sur le territoire régional dépendra de l'engagement des acteurs publics en faveur des services publics ainsi que de la masse démographique à desservir. En effet, l'implantation de certains services exige un socle minimum de population. Par exemple, toute création d'officine est accordée sur la base d'une pharmacie pour 3 000 habitants dans une commune de plus de 30 000 habitants et d'une pharmacie pour 2 500 habitants dans une commune dont la population est comprise entre 2 500 et 30 000 habitants. Ainsi, la survie d'un certain nombre de services de proximité sera liée à la capacité d'attirer de nouveaux habitants. [PARAGRAPHE A DEVELOPPER]

¹⁸ Le champ des services à la personne porte ici sur les services à la famille (garde d'enfant à domicile, soutien scolaire à domicile...), les services à la vie quotidienne (entretien de la maison, travaux de jardinage...), les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapés.

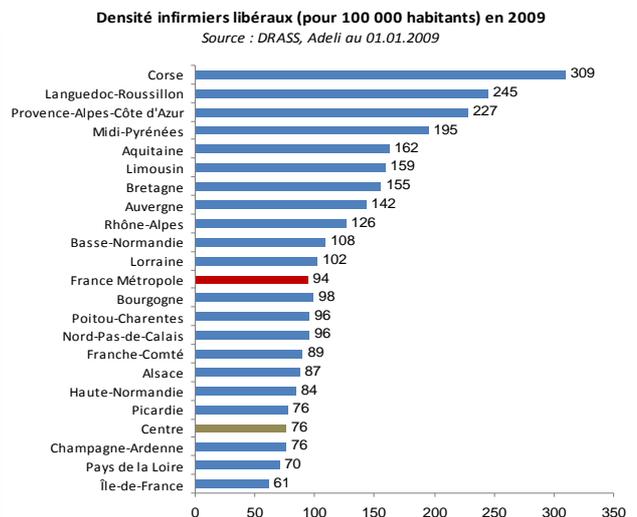
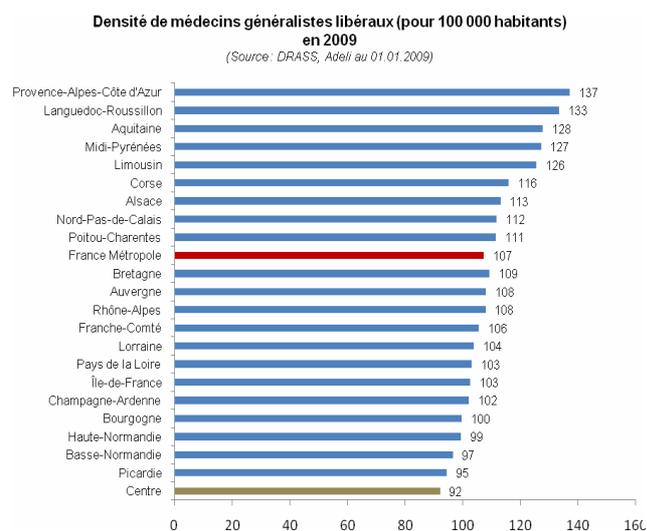
¹⁹ 68,8 % des femmes de la région sont actives contre 67,2 % en métropole.

De profondes carences en matière d'offre de soins

Vers des déserts médicaux en région Centre ?

Début 2008, la région Centre compte 158 établissements de soins (publics et privés) dont 23 ayant une maternité. 44 établissements relèvent du secteur public. Parmi eux, figurent un centre hospitalier régional localisé à Orléans, un Centre hospitalier régional universitaire à Tours, 22 Centres hospitaliers et 17 hôpitaux locaux. Le taux d'équipement régional en hospitalisation de court séjour est de 1,98 lits et places pour 1 000 habitants pour la médecine et 1,44 pour la chirurgie (respectivement 2,12 et 1,58 pour la France métropolitaine). Pour les soins de suite et de réadaptation (moyen séjour), la région est moins bien dotée que la métropole : elle compte 1,48 lits ou places pour 1 000 habitants contre 1,61 à l'échelle métropolitaine.

Le Centre fait partie des régions les moins bien dotées en professionnels de santé. Les quatre professions les plus représentatives par leurs effectifs (médecins, dentistes, masseurs kinésithérapeutes et infirmiers) souffrent de déficit.

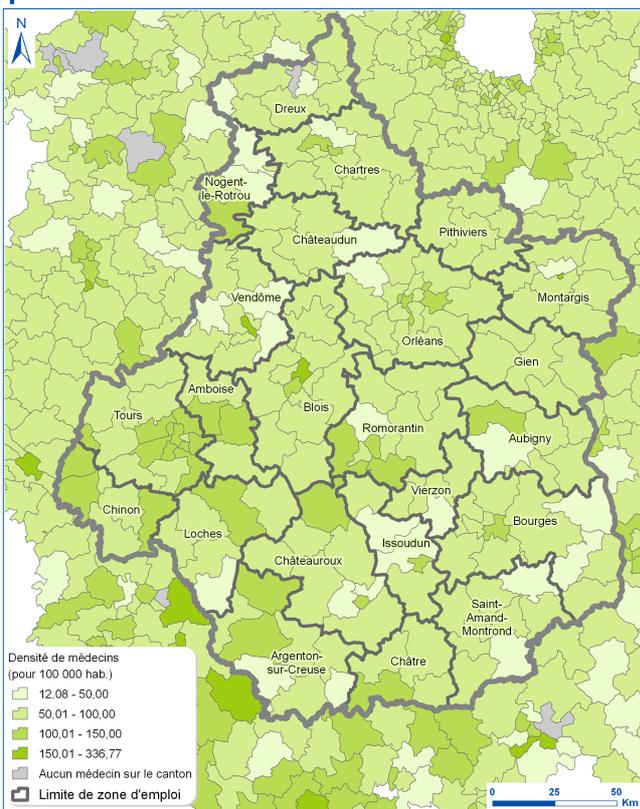


Début 2009, le Centre compte 92 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, nettement moins que la métropole (107). Cette densité la place au dernier rang des régions métropolitaines. Le Centre fait également partie des régions qui ont les plus faibles densités de spécialistes. La région se situe au 19ème rang pour la densité des infirmiers libéraux.

36 % des médecins généralistes libéraux exerçant en région Centre ont plus de 55 ans, contre 34 % en France métropolitaine. A l'échelle nationale, en 2025, le rythme des départs massifs à la retraite devrait provoquer une diminution de 10% du nombre de médecins. La densité médicale chuterait alors de près de 15%. Or, les besoins de santé sont croissants, notamment du fait de l'allongement de la durée de la vie. Ces deux facteurs pourraient alors renforcer les inégalités territoriales, pénalisant ainsi fortement la qualité des soins.

[A compléter : paragraphe sur le Numerus clausus]

Densité de médecins libéraux par canton pour 100 000 habitants en mai 2010



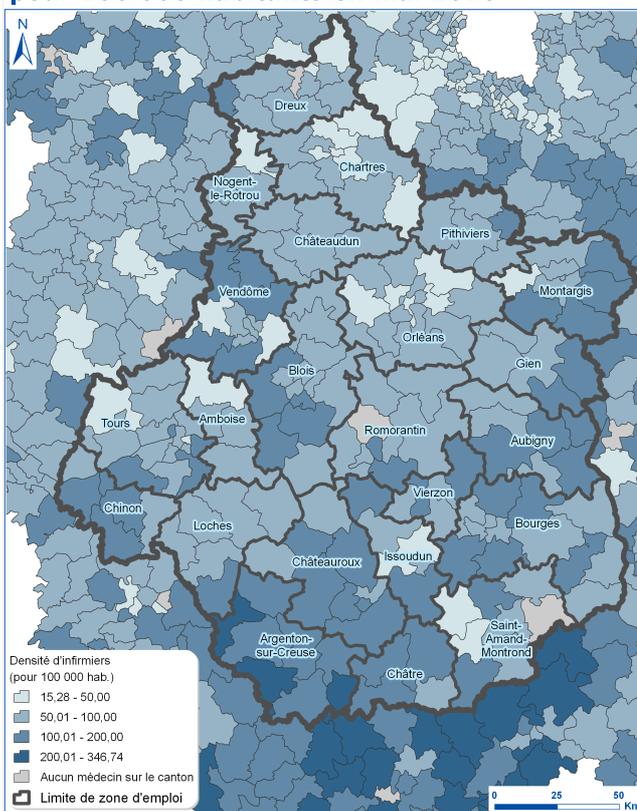
Ce problème de vieillissement des professionnels est accentué par les fortes inégalités en matière de répartition infrarégionale. Si les zones urbaines situées sur l'axe ligérien sont généralement convenablement dotées, les territoires situés au nord et au sud sont nettement déficitaires en termes de densité médicale. En 2006, la Mission Régionale de Santé estimait, à partir des critères de la densité de médecins et du niveau d'activité médicale, que 7,3 % de la population résidait dans une zone déficiente.

En 2008, 77 % des habitants du Centre résident dans une commune équipée d'un médecin généraliste contre 84 % pour la métropole et 81 % pour la province. La plupart des communes non équipées se situe à moins de 10 minutes du service. Une soixantaine toutefois, majoritairement dans le sud de la région, en zones rurales, sont entre 10 et 15 minutes de la commune équipée la plus proche. La désertification médicale dans ces zones rurales pose bien évidemment le problème de l'accès physique aux soins notamment pour les populations vieillissantes, à mobilité réduite.

Afin de pallier les problèmes de démographie médicale dans des zones rurales où l'exercice de la médecine est contraignant et où bien souvent les besoins de la population sont élevés (vieillesse de la population), des maisons de santé pluridisciplinaires ont été créées. Cette innovation organisationnelle permet d'améliorer d'une part la qualité de la prise en charge des patients par une offre de soins primaire diversifiée de proximité, d'autre part d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé (rupture de l'isolement dans l'exercice, échanges de bonnes pratiques, remplacements...). Mais ces structures permettent surtout d'organiser des conditions d'accueil et d'implantation plus favorables pour de jeunes médecins. Ces dernières années, la suppression d'hôpitaux ou de maternités dans les villes petites ou moyennes a également été évitée grâce à des regroupements de plateaux techniques entre hôpital public et clinique privée (Nogent-le-Rotrou, Saint Amand Montrond, Gien...).

A insérer si possible : carte maisons de santé pluridisciplinaires

Densité d'infirmiers libéraux par canton pour 100 000 habitants en mai 2010



Les soins aux personnes âgées : une demande qui va s'amplifier

En 2008, les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 9,8 % de la population régionale soit 248 000 personnes. Le taux d'équipement en structures d'hébergement complet pour personnes âgées est de 117 lits et logements pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus et 102 lits médicalisés (contre respectivement 118 et 98 pour la métropole). Cette offre d'hébergement est complétée par des activités de soins spécifiques à domicile. Avec 16 places pour 1 000 seniors, le Centre est légèrement en-dessous de la moyenne métropolitaine (17,4).

La question de l'hébergement des personnes âgées se pose avec encore plus d'acuité lorsque l'on sait que ce sont les personnes âgées dépendantes qui augmenteront le plus d'ici 2030 : le nombre d'habitants âgés de plus de 80 ans devrait passer de 147 000 en 2008 à 220 000 à l'horizon 2030. Leur part dans la population régionale atteindrait alors 8,3 % contre 6 % aujourd'hui. La demande d'aide au maintien à domicile va aussi s'accroître en raison de la baisse à terme du nombre d'aidants issus des familles sous l'effet des divorces, de l'éloignement familial ou de l'activité professionnelle des femmes.

La région devra anticiper les besoins d'adaptation de l'offre de soins de santé et de consolidation des réseaux et filières de soins aux personnes âgées. Le Haut débit et Très Haut débit pourront contribuer à la construction d'une offre de soins adaptée grâce à la mise en place de systèmes de télé-présence (soutien à domicile pour les personnes dépendantes, téléconsultation), à la télé-radiologie... Se pose, par ailleurs, la question de la qualité et de la professionnalisation des emplois qui seront créés pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées.

A voir sur proposition de JL GARCIA les établissements spécialisés dans le handicap (spécificité de la Région - « gisement d'emplois ? »)

Logement : de nécessaires ajustements face l'évolution des besoins

Un parc de logements vieillissant

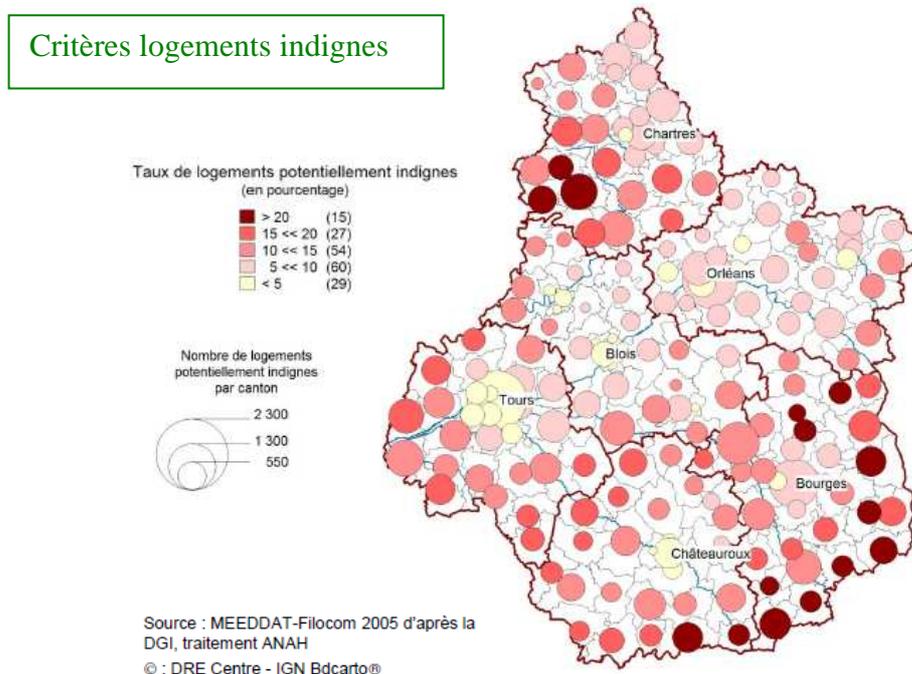
Depuis 1999, le parc régional de logements augmente moins vite que dans les autres régions. Cette progression est essentiellement tirée par les résidences principales (+7,4 %), le nombre de logements vacants progressant faiblement tandis que 7220 résidences secondaires ont disparu en tant que telles. En 2007, 106 377 logements sont vacants soit proportionnellement équivalent à la province (8,1 % contre 8,3 %). (Source : données FILOCOM, DREAL Centre).

Les résidences secondaires représentent 7,5 % du parc régional de logement en 2007, nettement moins qu'en province : 9,2 % alors qu'en 1999 cet écart était égal à 1 point. Cette évolution s'explique par la transformation de nombreuses résidences secondaires en résidences principales entre 1999 et 2007. Sur cette période, le nombre de résidences secondaires a baissé de 6,8 % alors qu'il s'est accru de 5,5 % en province. (Source : données FILOCOM, DREAL Centre).

Les résidences principales sont en moyenne un peu plus anciennes en région Centre qu'en province : 62 % ont été construites avant 1975 contre 50 % en province. Or, ce parc relativement ancien est un facteur aggravant en matière de consommation d'énergie : un logement construit avant 1975 consomme deux fois plus qu'une construction neuve répondant aux normes thermiques en vigueur. La performance énergétique représente ici un enjeu important.

Début 2005, 9 % des résidences principales sont jugées potentiellement « indignes » en région Centre (soit 80 800 logements). 158 000 personnes sont concernées, ce qui représente 6 % de la population régionale. Ce sont des logements majoritairement anciens (77 % ont été construits avant 1949) et plutôt grands (57 % ont plus de 55 m²). Les occupants de ces logements indignes sont majoritairement des ménages assez âgés (49 % des personnes référence des ménages ont plus de 60 ans) et des propriétaires. Les taux de logements potentiellement indignes sont les plus élevés dans les cantons ruraux à la frontière sud de la région, zones d'habitat isolées proches du Massif central et 3 cantons de la frange ouest de l'Eure-et-Loir.

L'habitat indigne par canton au 1/01/2005



Répartition des ménages selon leur taille

	1999		2006	
	Nombre	%	Nombre	%
1 personne	296 823	29,7	349065	32,3
2 personnes	336 884	33,7	378971	35,1
3-4 personnes	294 459	29,4	288863	26,7
5 personnes ou plus	71 796	7,2	63866	5,9
Total	999 962	100	1080765	100

Source : INSEE, RP

La décohabitation se développe et intervient désormais à tous les âges de la vie (moins fréquente de la vie en couple chez les jeunes, ruptures de couple, politique de maintien à domicile des personnes âgées). Cette tendance est appelée à se renforcer dans le futur en raison du vieillissement de la population. Elle se traduit par une croissance forte du nombre de ménages en raison de la diminution de leur taille moyenne et par conséquent par des besoins accrus en logement. Le vieillissement génère également des besoins spécifiques : logements dotés d'un environnement de commerces et services adaptés, besoin d'adaptation et d'accessibilité du logement avant que ne se pose la question de la mobilité résidentielle vers les établissements d'hébergement collectif.

Les jeunes connaissent également des besoins spécifiques en matière de logement pour les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle, en particulier les jeunes stagiaires, apprentis... devant avoir recours à une double résidence.

Logements sociaux : une offre plus fournie qu'en métropole mais des tensions sur certains territoires

Début 2009, le parc locatif social régional compte 187 000 logements. Avec 73 logements sociaux pour 1000 habitants, la région est légèrement mieux dotée que la métropole (68 logements pour 1000 habitants). Depuis 2004, le nombre de logements sociaux n'augmente quasiment pas alors que l'augmentation est significative en métropole : 5 % en cinq ans. Les huit principales Communautés d'agglomération de la région concentrent plus de 60 % du parc locatif social.

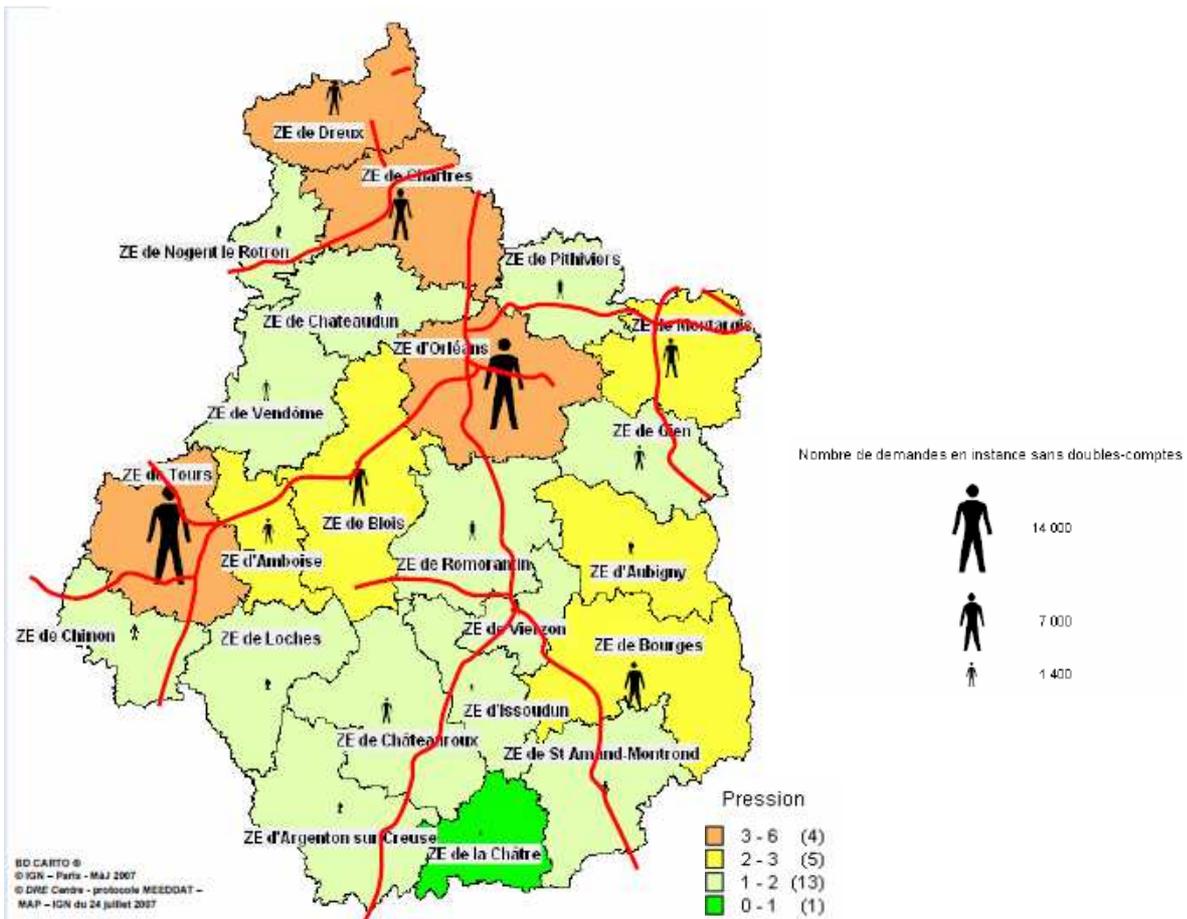
A l'échelle régionale, 12,4 % des logements sociaux en exploitation depuis au moins un an ont fait l'objet d'un emménagement au cours de l'année 2008. Ce taux de mobilité du parc est supérieur à celui de la métropole (9,6 %). Mais ces résultats sont assez dispersés au sein de la région : l'Eure-et-Loir à proximité de Paris affiche un taux de mobilité faible à l'inverse de l'Indre.

Le taux de vacance de plus de 3 mois, habituellement qualifiée vacance « structurelle » est souvent significatif de dysfonctionnement au sein du parc (obsolescence, concurrence avec d'autres segments du parc, problème d'image...). En région, en 2009, 2 % des logements étaient vacants depuis plus de trois mois contre 1,2 % en métropole. Après une diminution entre 2003 et 2008, ce taux de vacance augmente légèrement en 2009 (+ 0,2 point en un an).

La pression de la demande en logement social locatif (rapport entre le nombre de demandes et les attributions réalisées par les bailleurs sociaux c'est-à-dire le volume d'offre) est relativement faible en région Centre. On compte plus de 47 000 demandes de logement en instance et 15 000 attributions par an, soit trois demandes pour une attribution.

La pression de la demande est très faible dans les zones d'emploi de la partie sud de la région (notamment la totalité de celles de l'Indre) ainsi que celles de la frange Ouest de l'Eure-et-Loir (zones d'emploi de Nogent le Rotrou, Châteaudun et Vendôme) avec des taux inférieurs à 2 demandes pour une attribution (voire inférieur à 1 pour la zone d'emploi de la Châtre). La pression est la plus forte dans les zones d'emploi d'Orléans, Chartres, Dreux et Tours

Taux de pression de la demande en logement locatif social (2008)



Source : Union Sociale de l'Habitat

Une région riche d'un patrimoine et d'équipements culturels variés et de qualité

La région Centre possède un patrimoine paysager, historique, architectural et muséographique exceptionnel. L'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'humanité témoigne de l'alliance remarquable entre le patrimoine paysager et le patrimoine bâti avec notamment ses châteaux de la Loire (Chenonceau, Chambord...). Les cathédrales de Chartres et de Bourges, elles aussi classées par l'UNESCO, rappellent le rayonnement exceptionnel du territoire depuis le milieu du Moyen Age jusqu'à la Renaissance.

La reconnaissance et la valorisation du patrimoine d'hier doit nourrir la création artistique d'aujourd'hui et de demain. Des projets phares, à l'échelle régionale, visent à créer ce lien entre patrimoine et création à l'image du Domaine de Chaumont voué à la création dans l'univers des arts plastiques et jardins.

Les arts visuels

Parmi les lieux d'arts visuels à rayonnement national et régional, figure le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) implanté à Orléans : sa collection autour de l'art et de l'architecture comporte aujourd'hui 5 000 œuvres qui circulent en permanence en région centre, en France et à l'étranger. Le FRAC apporte notamment son expertise à la manifestation ArchiLab qui est devenue une référence majeure pour l'architecture de recherche. Cette plate-forme présente des démarches d'équipes d'architectes parmi les plus innovantes et venant du monde entier. D'autres villes se distinguent grâce à la présence de lieux d'exposition au rayonnement national : le Centre de Création Contemporaine (CCC) à Tours, le Transpalette à Bourges, la Box, un des principaux outils pédagogiques de l'école nationale supérieure d'art située à Bourges et le Centre international du Vitrail à Chartres. En complément ces lieux majeurs, de nombreuses associations assurent une diffusion des arts visuels sur l'ensemble du territoire régional, à travers des lieux d'exposition, des festivals ou des dispositifs d'accompagnement d'artistes. « La Borne », mobilier urbain itinérant, proposé par l'association « Le pays où le ciel est toujours bleu », participe à la diffusion de l'art contemporain sur l'ensemble du territoire, en investissant, tous les deux mois, une ville ou un village de la région.

Lieux d'exposition majeurs



Source : fond de carte sous licence IGN
 Réalisation : Conseil régional du Centre

L'accès aux équipements de lecture publique

Les lieux de lecture publique sont classés en cinq catégories : les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3, les points de lecture et les dépôts. La superficie, le budget d'acquisition, les heures d'ouverture, la qualification des personnels (bénévoles ou salariés) sont les critères utilisés pour réaliser cette répartition :

Typologie des équipements de lecture publique

	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Crédits d'acquisition tous documents	2 €/hab	1 €/hab	0,50 €/hab	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de 2 critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h/semaine	8h/semaine	4h/semaine		
Personnel	1 agent catégorie B filière culture/5000 hab 1 salarié qualifié/2 000 hab	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07 m2/hab 100 m2	0,04 m2/hab 50 m2	25 m2		

Source : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt

En région Centre, seules six communes dont trois sont localisées dans le sud (zones d'emploi d'Argenton sur Creuse et d'Issoudun) sont situées à plus de 10 minutes en voiture d'une commune disposant d'un équipement de lecture publique.

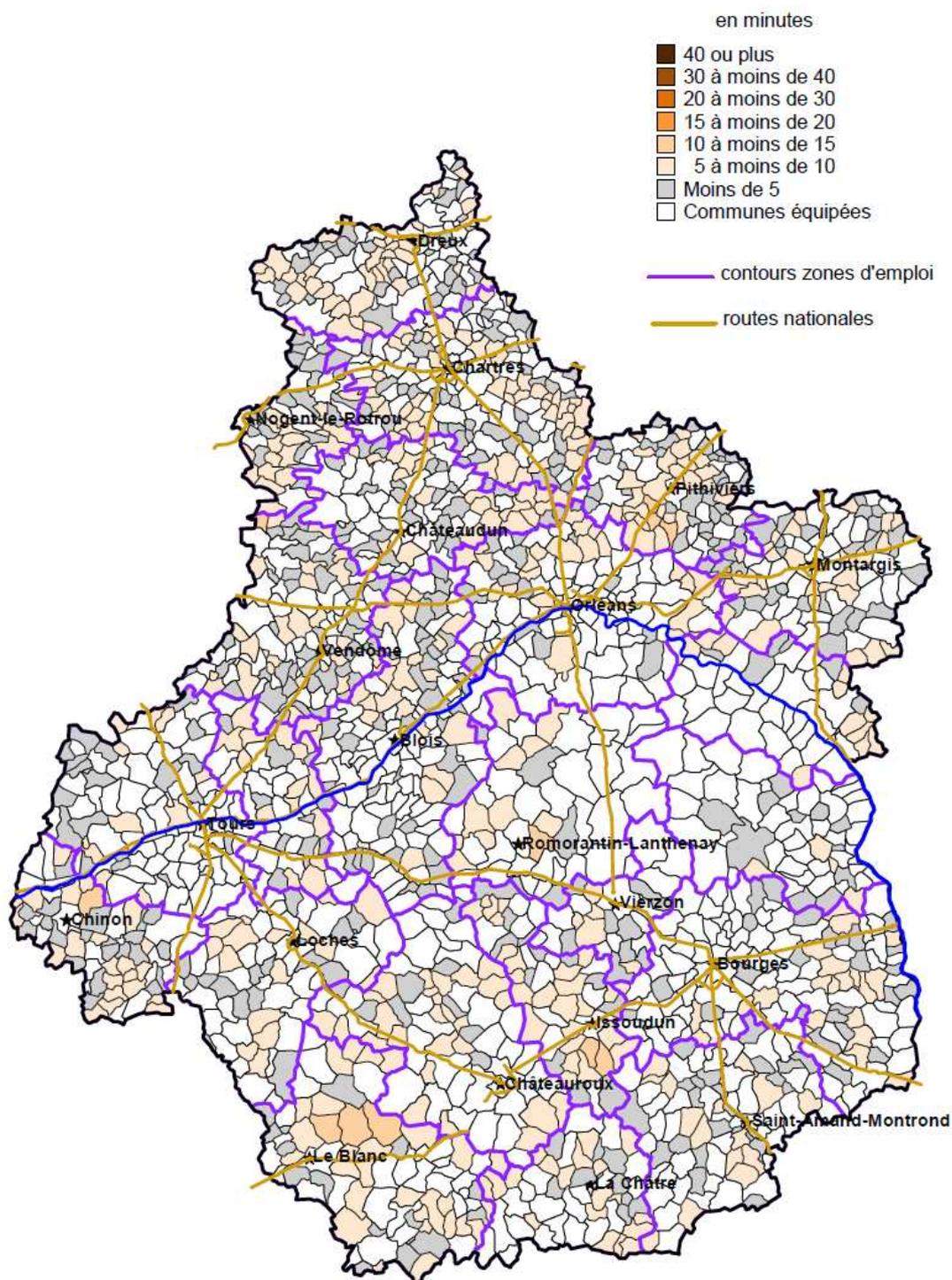
Sept habitants sur dix résident dans une commune équipée d'une bibliothèque tous niveaux confondus. Plus de la moitié de la population dispose dans sa commune d'une bibliothèque de niveau 1 ou 2, c'est-à-dire bénéficiant d'au moins un salarié, de locaux adaptés et accueillants, d'un vrai budget d'acquisition et qui est largement ouverte au public.

Les bibliothèques de premier niveau sont présentes dans la totalité des zones d'emploi de la région Centre à l'exception des zones d'Aubigny et Saint-Amand-Montrond. Les zones d'emploi de Vierzon, Loches, Châteaudun, Pithiviers mais aussi de Dreux (6^{ème} zone de la région pour sa population) ne possèdent qu'une seule bibliothèque de niveau 1.

En attente éléments de Livre Au Centre

Les équipements de lecture publique

Durée d'accessibilité moyenne par commune en minutes (heures creuses)



©IGN - Insee 2010

Source : Livre au Centre, Distancier Odomatrix INRA

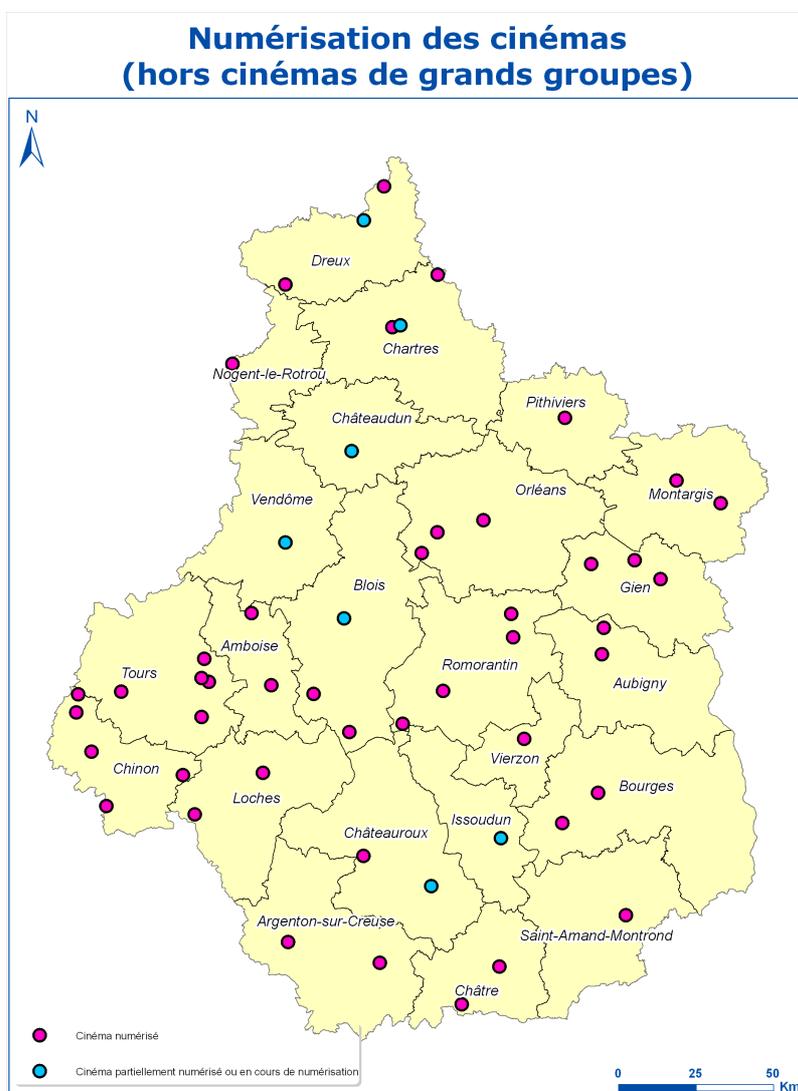
L'offre cinématographique et l'enjeu du numérique

Moins de 3 % des communes de la région Centre sont équipées d'un cinéma et seulement 28 % de la population bénéficient de cet équipement sur leur lieu de résidence. La province enregistre des taux plus élevés, respectivement 3 % et 37 %. Les communes non équipées se situent en moyenne à 16 minutes au cinéma le plus proche.

Cette offre de salles fixes est complétée par la présence de quatre circuits itinérants qui permettent d'irriguer les zones les plus reculées.

L'arrivée de la technologie de projection numérique, qui est amenée à se substituer à la projection sur support pellicule, pourrait bouleverser à court et à moyen terme le maillage du territoire en salles de cinémas. L'équipement d'une salle de cinéma en projecteur numérique permet le passage de la copie photochimique, coûteuse à produire et à transporter, au fichier numérique, facilement reproductible et transportable. La diffusion sur support numérique des films en salles engendre ainsi une économie importante de frais de distribution. Par contre, la diffusion numérique requiert un investissement significatif des exploitants de salles

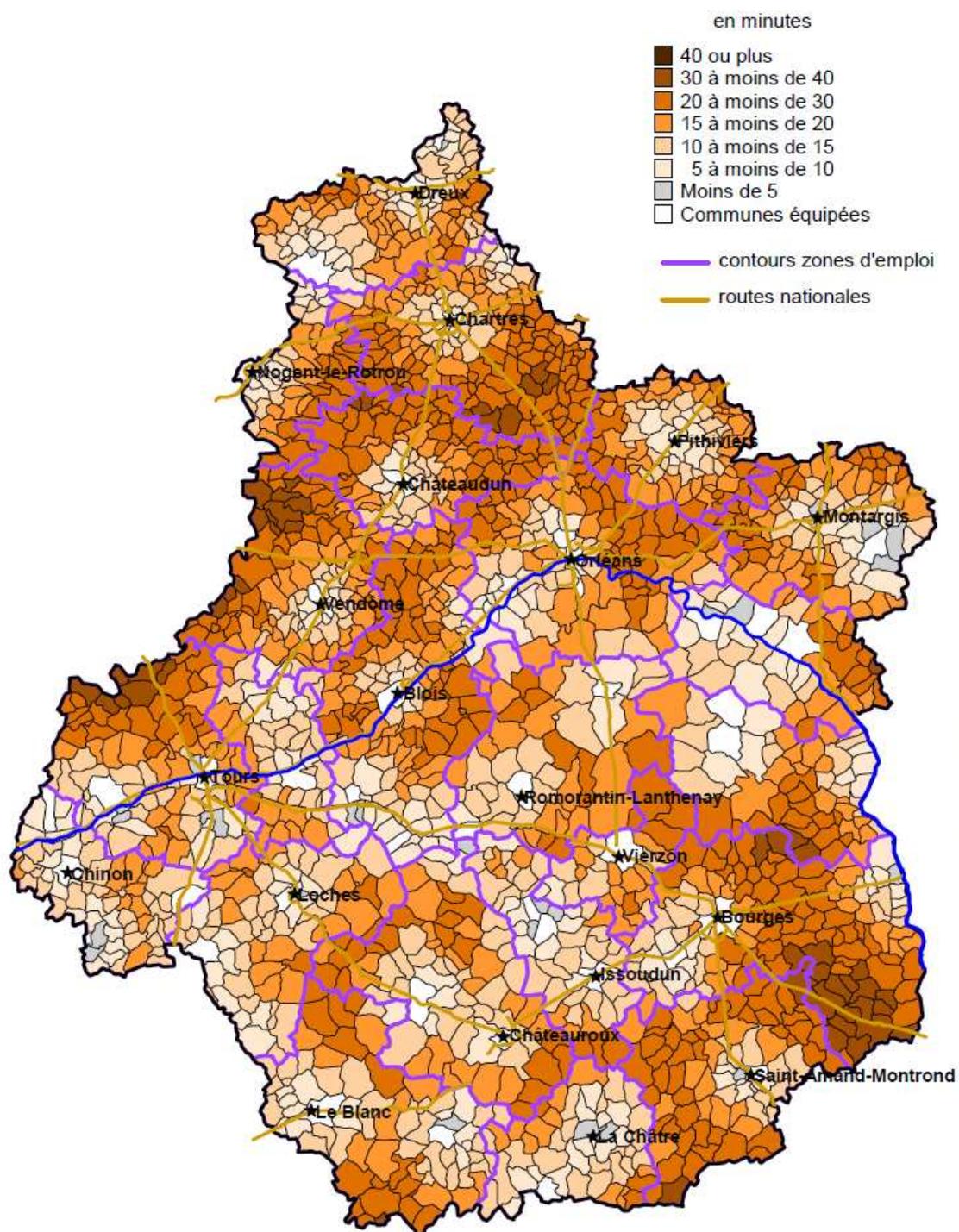
de cinéma. Pour financer ce passage au numérique, une proposition de loi du Parlement vise à obliger les distributeurs à verser une « contribution » dès lors qu'ils placeront une copie numérique inédite chez un exploitant. Cependant, les salles qui exploitent les films plusieurs semaines après leur sortie ne pourront que très marginalement bénéficier de ces contributions. Or ces salles doivent aussi s'équiper en numérique sous peine de ne plus avoir accès rapidement aux films, dont la copie photochimique devrait s'éteindre progressivement ou ne plus avoir le choix de leur programmation à cause des supports techniques disponibles des films. L'équipement du parc de cinémas en numérique s'avère donc indispensable pour conserver sur le territoire régional un réseau de salles de cinéma proposant une offre diversifiée de films.



Source : fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre

Cinémas

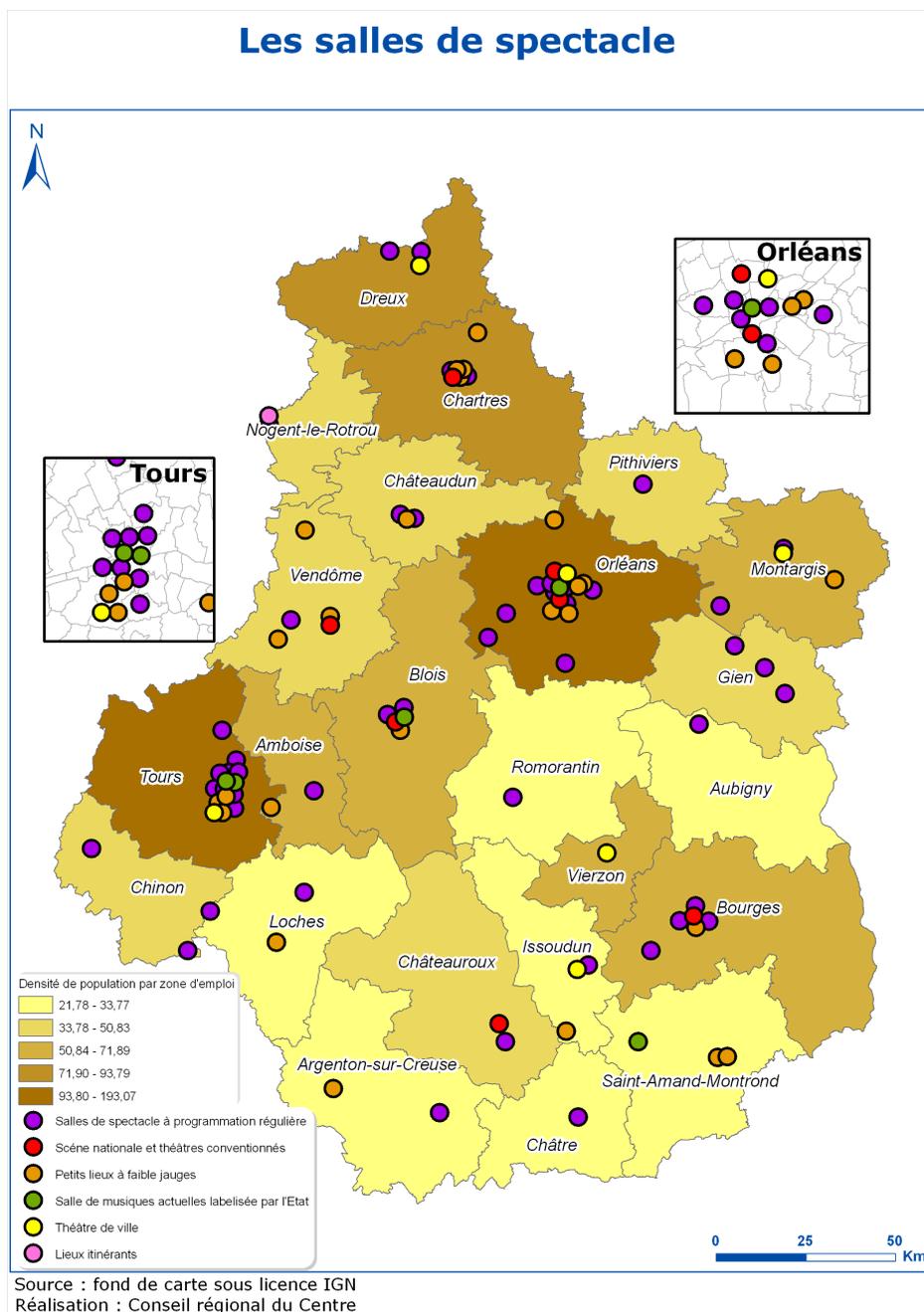
Durée d'accessibilité moyenne par commune en minutes (heures creuses)



Sources : Centre Images, Insee BPE 2008, Distancier Odomatrix INRA

Le spectacle

51 salles de spectacle et 25 petits lieux de spectacles maillent le territoire régional. S'agissant des lieux « labellisés », la région abrite également une scène nationale à Orléans, trois théâtres conventionnés, quatre Scènes de Musique Actuelles ainsi que cinq théâtres de ville. Sans surprise, on observe une concentration de lieux le long de l'axe ligérien et dans les zones urbaines. Ce maillage est complété par la présence deux centres dramatiques – un national et un régional - et deux centres chorégraphiques nationaux. Des dispositifs, tels que 68 « saisons culturelles », permettent de développer l'offre culturelle et artistique en milieu rural et dans les villes moyennes là où il n'existe pas de structure de type « théâtre » affectée à titre permanent. La région accueille aussi de grands festivals, comme le Printemps de Bourges. Le festival itinérant Excentrique, au caractère pluridisciplinaire (spectacle vivant mais aussi arts plastiques, cinéma, littérature...), propose des projets artistiques favorisant l'implication des habitants par des résidences, des ateliers, rencontres en amont et pendant le festival.

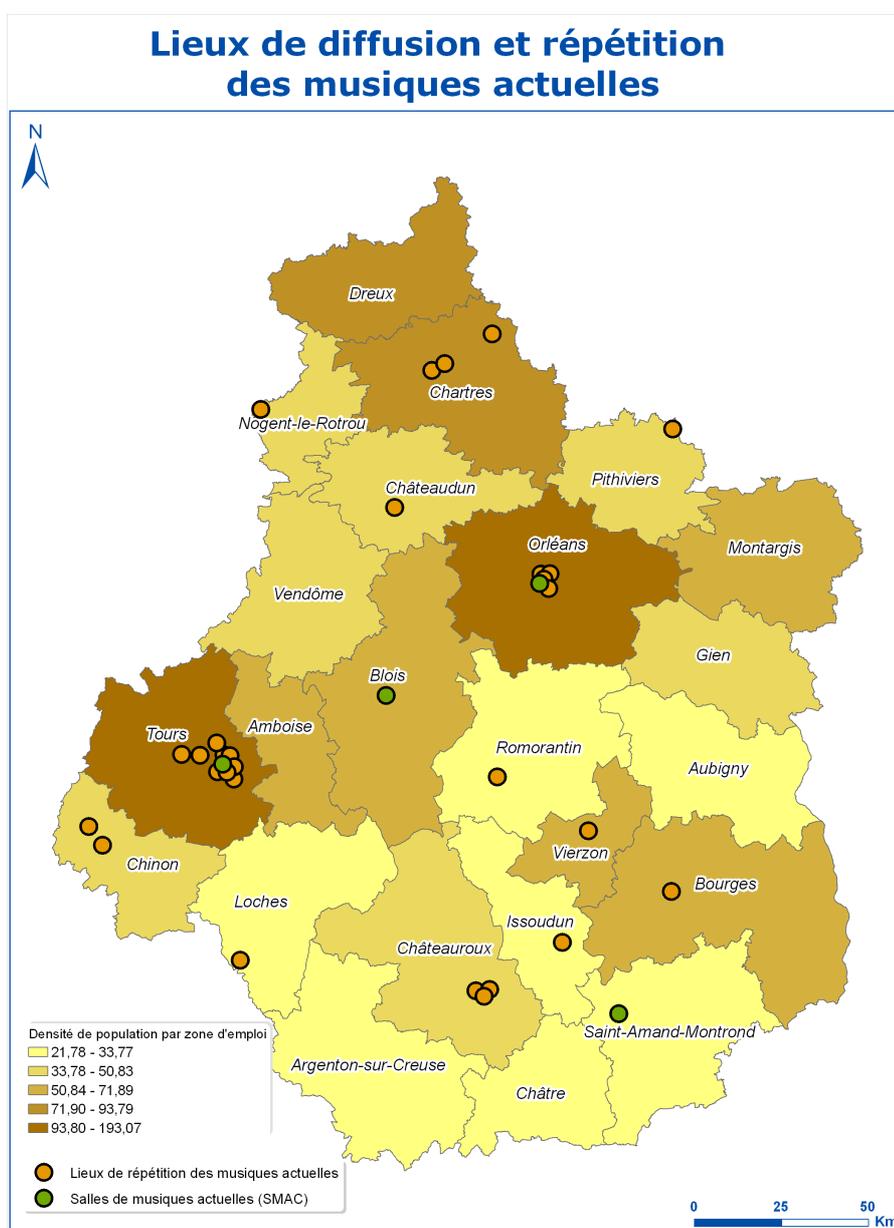


Les pratiques culturelles, en raison de leur rôle essentiel dans l'épanouissement individuel et dans le renforcement du lien social, doivent être encouragées, à travers l'enseignement artistique et en proposant des lieux de répétition et de représentation en nombre suffisants, bien répartis.

L'écoute et la pratique de la musique connaissent un développement accru ces dernières années. La FRACAMA estime à plus d'un millier le nombre de groupes de musiques actuelles en activité, amateurs ou professionnels en région Centre. La répétition constitue un des éléments essentiels de la pratique individuelle et collective des musiques actuelles.

Les agglomérations concentrent la plupart des espaces de répétition. Celles d'Orléans et de Tours arrivent en tête des territoires équipés. Dreux et Montargis sont les seules agglomérations à ne disposer d'aucun lieu de répétition.

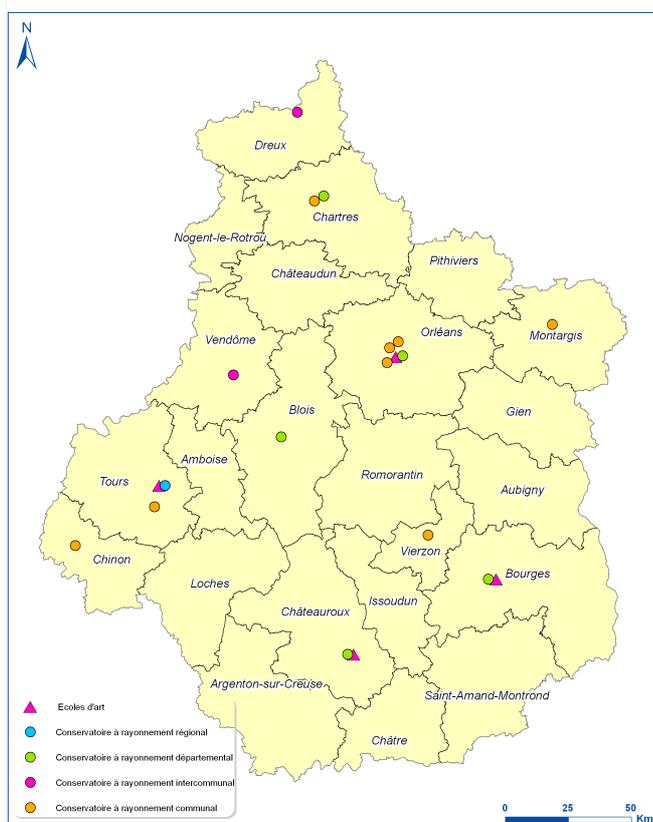
Les zones d'emploi rurales sont très peu dotées en locaux de répétition. Les zones d'emploi d'Argenton-sur-Creuse, La Châtre, Aubigny et Saint-Amand-Montrond ne possèdent aucun lieu dédié à la répétition.



Source : fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre

L'enseignement artistique

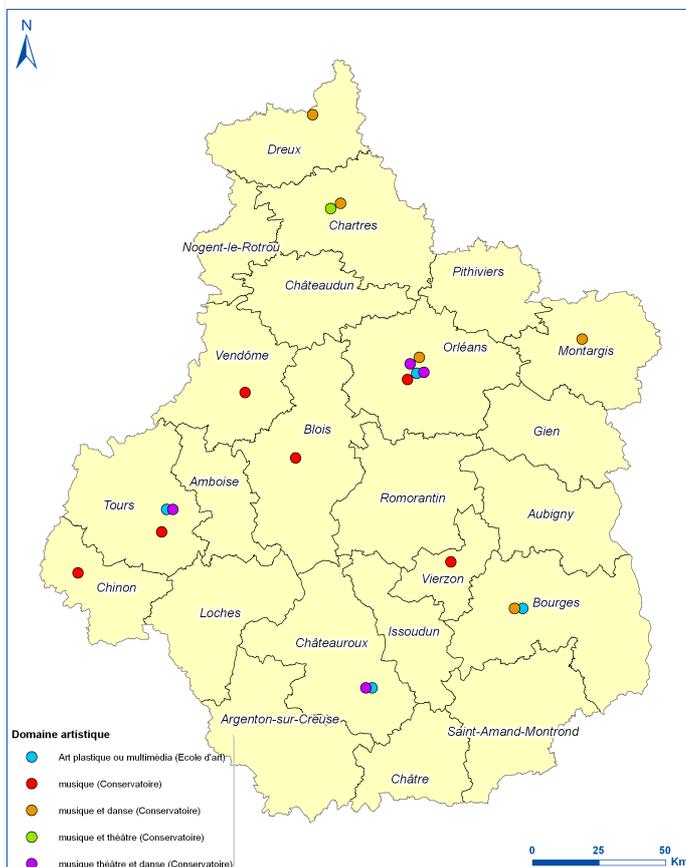
Ecoles d'art et conservatoires selon leur niveau de rayonnement



Source : fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre

Paragraphe en cour de rédaction par la Direction de la Culture

Ecoles d'art et conservatoires par domaine artistique



Source : fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre

Les pratiques culturelles à l'horizon 2020

Dans la décennie à venir, les différentes offres culturelles seront confrontées à l'évolution des besoins et des pratiques culturelles. Une étude prospective menée par le Ministère de la culture sur les pratiques culturelles à l'horizon 2020 estime que les sorties, facteur important de socialisation des jeunes, seraient pénalisées par la « sociabilité numérique » (forums, jeux en réseau...) au sein des nouvelles générations. Certaines formes de spectacles feraient l'objet dans les années à venir d'une désaffection de la part des jeunes. Les visites de musées et d'exposition enregistreraient également un recul : l'arrivée des générations anciennes en fin de cycle de vie provoquerait une baisse du niveau général de pratique que les nouvelles générations, sous-consommatrices, ne parviendraient pas à compenser. Une politique éducative et culturelle forte ainsi que l'intégration des nouvelles technologies pourraient infléchir cette tendance.

La lecture de livre ou de la presse imprimée ferait également partie des pratiques culturelles déclinantes à l'horizon 2020. La lecture recrute en effet de moins en moins d'amateurs à chaque nouvelle génération. Cette désaffection se double, dans le cas de la lecture du livre, d'un effet âge négatif qui en accélère le déclin, chacun ayant tendance à lire de moins en moins en vieillissant. Ces perspectives doivent cependant être nuancées : au cours des dernières années, le développement d'une nouvelle offre écrite, sur internet ou par la presse d'information gratuite, plus adaptée aux exigences des nouvelles générations, aurait favorisé le retour à la lecture des jeunes.

Parmi les pratiques culturelles en expansion dans les dix prochaines années, figurerait l'écoute de la musique enregistrée, chaque génération intensifiant son degré de pratique pour atteindre un niveau supérieur à la génération précédente. Cette pratique devrait par ailleurs bénéficier de facteurs technologiques favorables. On ne peut pas non plus ignorer l'essor de la culture numérique : il est en effet difficile de ne pas penser que les usages du numérique seront appelés à se diffuser au cours des dix prochaines années.

Une région bien pourvue en équipements sportifs

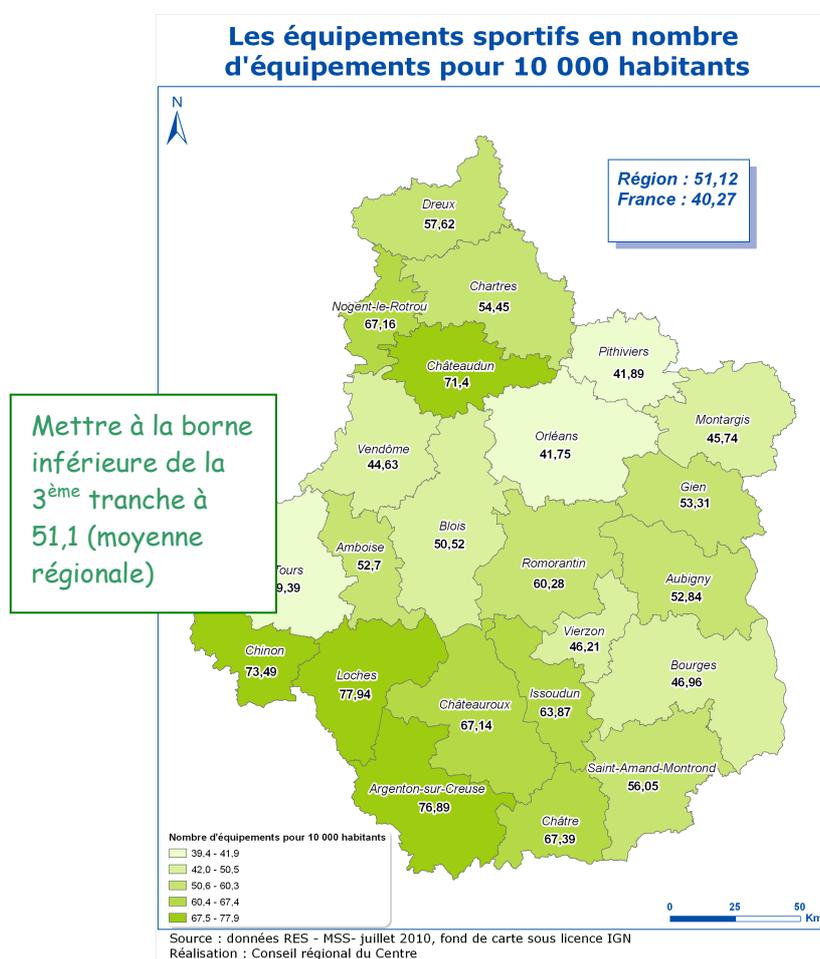
En 2007, le sport en région Centre regroupait, près d'un million de pratiquants, 620 000 licenciés (soit un habitant sur quatre) et 8 045 clubs. Environ 100 000 dirigeants bénévoles agissent pour faire vivre le sport. Cela équivaut à 18 millions d'heures de travail bénévoles valorisées à 26 millions d'euros. Le territoire régional accueille également 480 athlètes et 25 pôles de haut niveau en 2009.

Le poids économique du sport est aujourd'hui bien réel. En 2007, la dépense sportive est évaluée à 33 milliards d'euros pour la France. Cette dépense croît régulièrement et représente 1,8 % du PIB français. En termes d'emplois, la région Centre regroupe, en 2008, environ 1600 associations sportives employeuses correspondant à 2 500 emplois.

La région Centre est pourvue d'un parc d'équipements sportifs et d'une variété de sites naturels riches permettant à ses habitants une pratique sportive de qualité.

Afin de mettre en adéquation les besoins identifiés du mouvement sportif avec les projets d'équipement présentés par les différents maîtres d'ouvrages (communes, groupements de communes...), des schémas directeurs d'équipements sportifs ont été réalisés conjointement par les Ligues sportives régionales, l'Etat, le Conseil Régional du Centre et le Comité régional olympique et sportif (CROS). Ces schémas ont également pour objectif de mettre à disposition un outil d'aide à la décision traduisant la volonté politique de développement des ligues entre termes d'équipements, espaces, et sites de pratique.

Contexte général



12 860 équipements sportifs (hors espaces et sites de pratiques sport nature) sont dénombrés en région Centre. Le taux d'équipement sportif régional (51 équipements pour 10 000 habitants) se situe au dessus de la moyenne nationale (40 équipements pour 10 000 habitants). Les zones d'emploi d'Orléans et de Tours sont celles qui regroupent le plus d'équipements sportifs (respectivement 1661 et 1571). Néanmoins, ces deux territoires font partie des huit zones d'emploi qui obtiennent un nombre d'équipements pour 10 000 habitants inférieur à la moyenne régionale. C'est également le cas pour les zones d'emploi de Blois, Bourges, Montargis, Pithiviers, Vendôme et Vierzon.

79,4 % des communes de la région accueillent au moins un équipement sportif. Sur les 23 zones d'emplois, seules huit sont en deçà de cette moyenne. Parmi celles-ci, trois zones d'emploi affichent une part de communes équipées très inférieures à la moyenne régionale : Montargis (63 % des communes sont équipées), Pithiviers (50 %) et Vendôme (49 %).

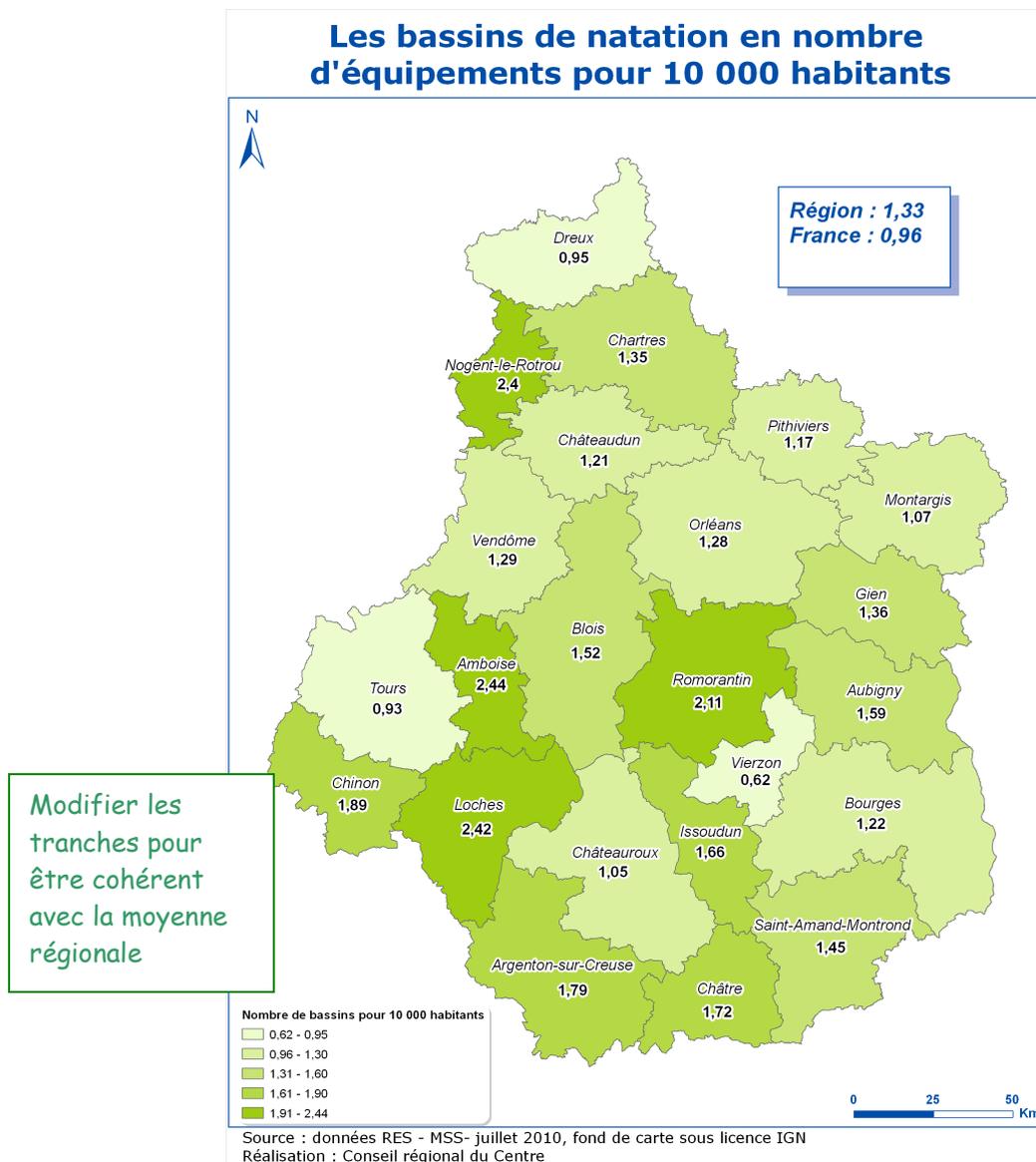
Equipements sportifs (hors espaces et sites de pratiques sport nature)

Zone d'emploi	Nb d'équipements	Nb de communes équipées	Part des communes équipées	Part des équipements récents (> 1995)
Amboise	388	49	98,0%	26,3%
Argenton-sur-Creuse	387	66	88,0%	25,3%
Aubigny	199	45	80,4%	19,6%
Blois	932	109	80,1%	21,0%
Bourges	849	97	77,6%	18,4%
Chartres	1086	130	81,3%	20,7%
Châteaudun	414	68	85,0%	21,3%
Châteauroux	764	63	88,7%	19,4%
La Châtre	196	43	86,0%	17,9%
Chinon	428	60	90,9%	23,1%
Dreux	727	82	75,2%	26,1%
Gien	352	34	72,3%	11,9%
Issoudun	231	39	76,5%	26,0%
Loches	387	64	95,5%	25,3%
Montargis	556	60	63,2%	18,0%
Nogent-le Rotrou	252	45	83,3%	17,9%
Orléans	1661	93	87,7%	16,6%
Pithiviers	251	43	50,0%	19,1%
Romorantin	428	43	89,6%	19,9%
Saint-Amand-Montrond	270	61	73,5%	20,4%
Tours	1571	93	98,9%	22,5%
Vendôme	311	52	48,6%	15,4%
Vierzon	222	23	88,5%	13,5%
Région Centre	12 862	1 462	79,4%	20,3%
France	260 263			

Source : RES – MSS – Juillet 2010

Analyse sectorielle des « grandes pratiques de base »

► Les bassins de natation



335 bassins de natation sont recensés en région Centre, représentant ainsi 1,33 équipement pour 10 000 habitants (contre 1 pour 10 000 habitants au niveau national). Seules trois zones d'emploi sont nettement inférieures à ce ratio : Dreux et Tours (0,9 équipement pour 10 000 habitants) et Vierzon (0,6 équipements pour 10 000 habitants). Inversement, les zones d'emploi d'Amboise, Loches et Nogent le Rotrou (2,4 équipements pour 10 000 habitants) présentent des ratios très nettement supérieurs à la moyenne régionale.

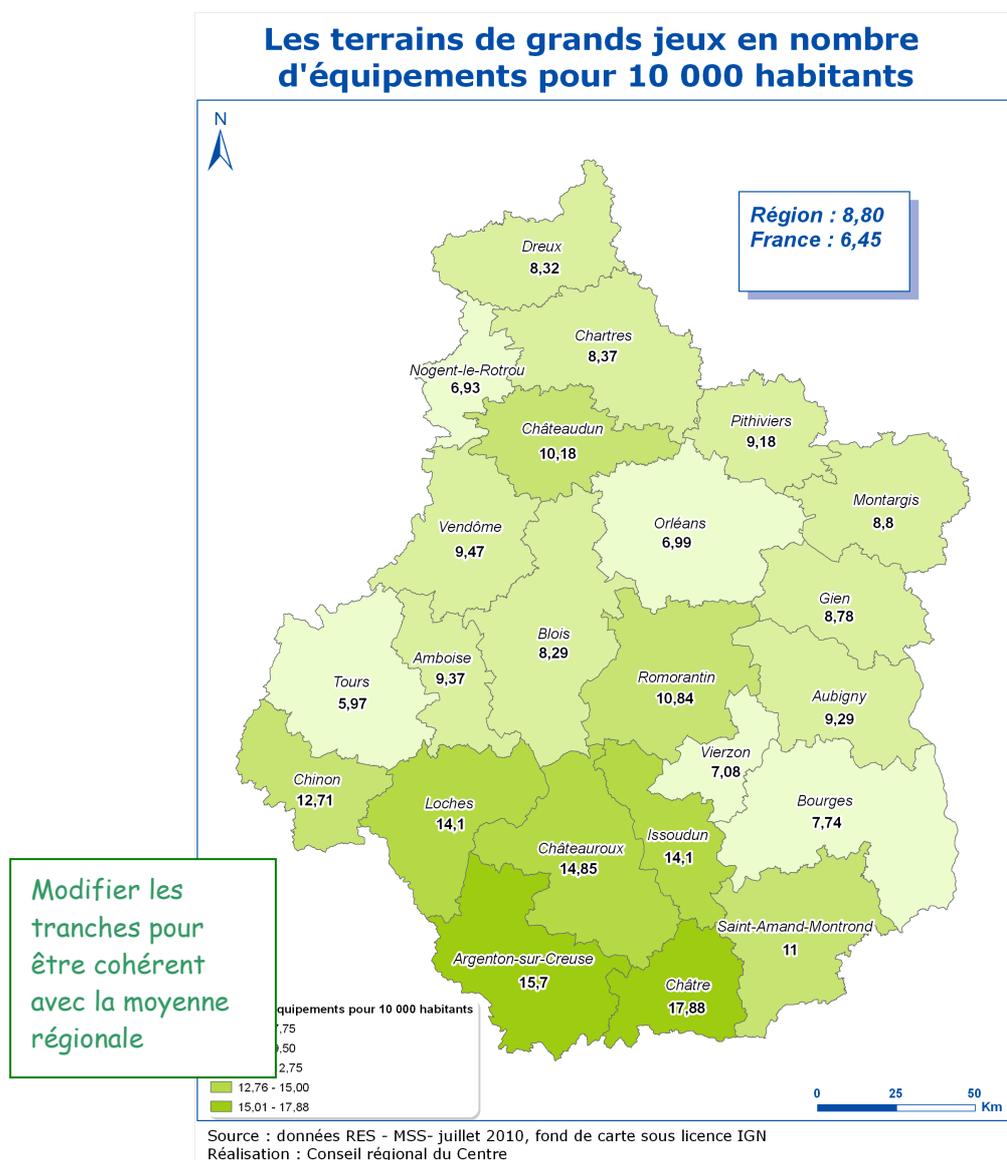
Seules 9,3 % des communes régionales sont équipées d'au moins un bassin de natation et seulement 20 % de ces équipements sont récents.

Bassins de natation

Zone d'emploi	Nb d'équipements	Nb de communes équipées	Part des communes équipées	Part des équipements récents (> 1995)
Amboise	18	7	14,0%	33,3%
Argenton-sur-Creuse	9	4	5,3%	55,6%
Aubigny	6	4	7,1%	50,0%
Blois	28	16	11,8%	28,6%
Bourges	22	10	8,0%	13,6%
Chartres	27	11	6,9%	37,0%
Châteaudun	7	5	6,3%	28,6%
Châteauroux	12	8	11,3%	8,3%
La Châtre	5	2	4,0%	60,0%
Chinon	11	6	9,1%	9,1%
Dreux	12	8	7,3%	8,3%
Gien	9	4	8,5%	11,1%
Issoudun	6	4	7,8%	0,0%
Loches	12	8	11,9%	33,3%
Montargis	13	9	9,5%	7,7%
Nogent-le Rotrou	9	3	5,6%	44,4%
Orléans	51	21	19,8%	9,8%
Pithiviers	7	6	7,0%	0,0%
Romorantin	15	7	14,6%	6,7%
Saint-Amand-Montrond	7	3	3,6%	42,9%
Tours	37	19	20,2%	13,5%
Vendôme	9	4	3,7%	0,00%
Vierzon	3	2	7,7%	0,00%
Région Centre	335	171	9,3%	20,0%
France	6 231			

Source : RES – MSS – Juillet 2010

► Les terrains de grands jeux (football et rugby)



2 215 terrains de grands jeux (football et rugby) sont recensés en région Centre, représentant ainsi 8,8 équipements pour 10 000 habitants (contre 6,4 au niveau national). Seules trois zones d'emploi sont nettement inférieures à ce ratio : Tours (6 équipements pour 10 000 habitants), Nogent le Rotrou (6,9 équipements pour 10 000 habitants) et Orléans (7 équipements pour 10 000 habitants). Les besoins exprimés par le mouvement sportif, et notamment les ligues Centre de Football et Rugby sont en adéquation avec ce constat. Inversement, les zones d'emploi de La Châtre (18 équipements pour 10 000 habitants), d'Argenton sur Creuse (15,7) et Châteauroux (14,8) présentent des ratios très nettement supérieurs à la moyenne régionale.

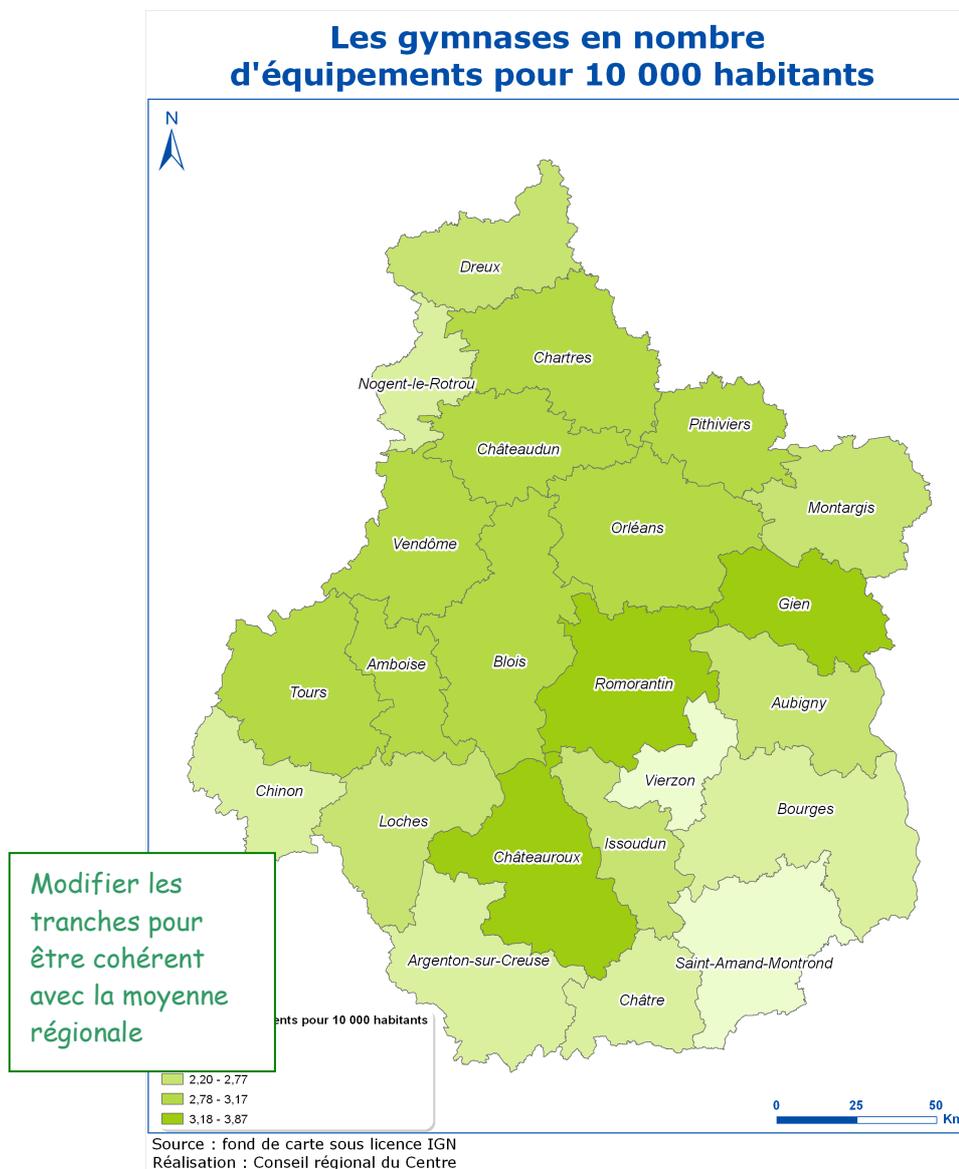
Plus de la moitié des communes régionales sont équipées d'au moins un terrain de jeux mais seulement 11 % de ces équipements sont récents.

Terrains de grands jeux (football et rugby)

Zone d'emploi	Nb d'équipements	Nb de communes équipées	Part des communes équipées	Part des équipements récents (> 1995)
Amboise	69	38	76,0%	14,5%
Argenton-sur-Creuse	79	49	65,3%	8,9%
Aubigny	35	23	41,1%	14,3%
Blois	153	76	55,9%	13,1%
Bourges	140	69	55,2%	8,6%
Chartres	167	85	53,1%	8,4%
Châteaudun	59	33	41,3%	6,8%
Châteauroux	169	56	78,9%	13,0%
La Châtre	52	33	66,0%	11,5%
Chinon	74	44	66,7%	6,8%
Dreux	105	53	48,6%	12,4%
Gien	58	28	59,6%	8,6%
Issoudun	51	24	47,1%	17,6%
Loches	70	47	70,1%	10,0%
Montargis	107	44	46,3%	17,8%
Nogent-le Rotrou	26	18	33,3%	7,7%
Orléans	278	81	76,4%	10,8%
Pithiviers	55	25	29,1%	20,0%
Romorantin	77	32	66,7%	9,1%
Saint-Amand-Montrond	53	38	45,8%	0,0%
Tours	238	79	84,0%	15,5%
Vendôme	66	34	31,8%	7,6%
Vierzon	34	14	53,8%	5,9%
Région Centre	2 215	1 023	55,5%	11,4%
France	41 680			

Source : RES – MSS – Juillet 2010

► Les gymnases (handball, basket-ball et badminton)



713 gymnases sont présents en région Centre, soit 2,8 équipements pour 10 000 habitants (contre 2,6 en France). La moitié des zones d'emploi de la région affichent des taux d'équipement en deçà de la moyenne régionale et plus particulièrement Saint Amand Montrond (1,7 équipements pour 10 000 habitants) et Vierzon (avec un ratio de 1,9). A l'inverse, les zones d'emploi de Châteauroux (3,9) et Romorantin (3,4) présentent des ratios nettement supérieurs à la moyenne régionale.

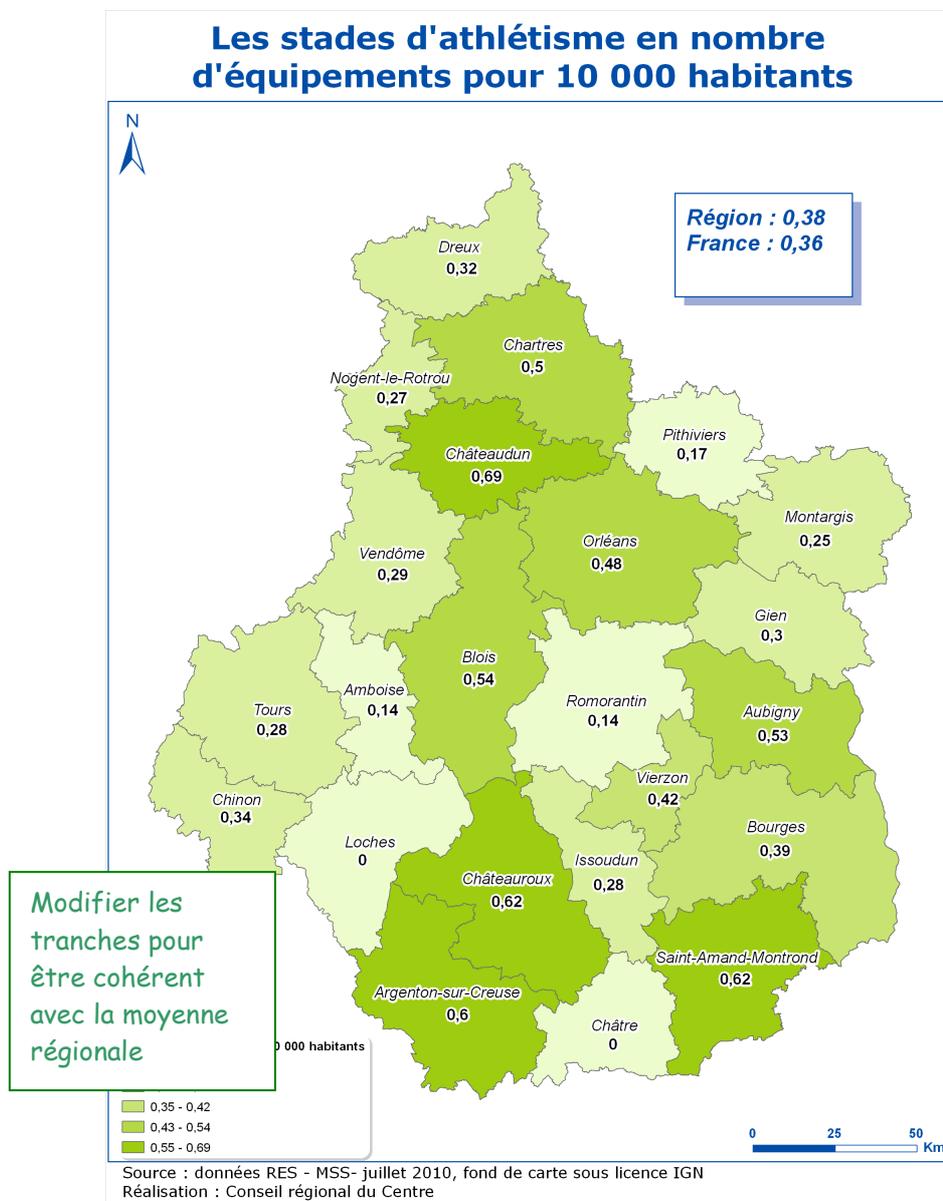
18 % des communes régionales sont équipées mais seulement 19 % des gymnases sont récents.

Gymnases (handball, basket-ball et badminton)

Zone d'emploi	Nb d'équipements	Nb de communes équipées	Part des communes équipées	Part des équipements récents (> 1995)
Amboise	22	13	26,0%	18,2%
Argenton-sur-Creuse	11	7	9,3%	27,3%
Aubigny	10	6	10,7%	30,0%
Blois	56	25	18,4%	12,5%
Bourges	37	14	11,2%	13,5%
Chartres	58	27	16,9%	25,9%
Châteaudun	17	11	13,8%	11,8%
Châteauroux	44	15	21,1%	20,4%
La Châtre	6	5	10,0%	16,7%
Chinon	12	8	12,1%	16,7%
Dreux	34	11	10,1%	26,5%
Gien	22	12	25,5%	18,2%
Issoudun	10	5	9,8%	50,0%
Loches	13	10	14,9%	46,1%
Montargis	30	17	17,9%	20,0%
Nogent-le Rotrou	8	4	7,4%	12,5%
Orléans	121	49	46,2%	18,2%
Pithiviers	19	11	12,8%	10,5%
Romorantin	24	15	31,3%	12,5%
Saint-Amand-Montrond	8	4	4,8%	25,0%
Tours	121	41	43,6%	16,5%
Vendôme	21	13	12,1%	28,6%
Vierzon	9	2	7,7%	22,2%
Région Centre	713	325	17,6%	19,5%
France	16 895			

Source : RES – MSS – Juillet 2010

► Les stades d'athlétisme



96 stades d'athlétisme sont recensés en région Centre, représentant ainsi 0,38 équipements pour 10 000 habitants (contre 0,36 au niveau national). Une douzaine de zones d'emploi sont nettement inférieures à ce ratio dont principalement : La Châtre et Loches qui ne possèdent aucun stade d'athlétisme), Amboise et Romorantin (0,14 équipements pour 10 000 habitants). Inversement, les zones d'emploi de Châteaudun (0,69 équipements pour 10 000 habitants), Châteauroux et Saint Amand Montrond (0,62) ou encore Argenton sur Creuse (0,60) présentent des ratios très nettement supérieurs à la moyenne régionale.

Seulement 4,1 % des communes régionales sont équipées d'au moins un stade d'athlétisme mais seulement 16,7 % de ces équipements sont récents.

Stades d'athlétisme

Zone d'emploi	Nb d'équipements	Nb de communes équipées	Part des communes équipées	Part des équipements récents (> 1995)
Amboise	1	1	2,0%	0,0%
Argenton-sur-Creuse	3	3	4,0%	0,0%
Aubigny	2	2	3,6%	0,0%
Blois	10	8	5,9%	40,0%
Bourges	7	7	5,6%	0,0%
Chartres	10	7	4,4%	0,0%
Châteaudun	4	3	3,8%	0,0%
Châteauroux	7	3	4,2%	42,9%
La Châtre	0	0	0,0%	0,00%
Chinon	2	2	3,0%	50,0%
Dreux	4	3	2,8%	0,0%
Gien	2	2	4,3%	0,0%
Issoudun	1	1	2,0%	0,0%
Loches	0	0	0,0%	0,0%
Montargis	3	3	3,2%	33,3%
Nogent-le Rotrou	1	1	1,9%	0,0%
Orléans	19	12	11,3%	10,5%
Pithiviers	1	1	1,2%	0,0%
Romorantin	1	1	2,1%	0,0%
Saint-Amand-Montrond	3	2	2,4%	0,0%
Tours	11	9	9,6%	27,3%
Vendôme	2	2	1,9%	100,0%
Vierzon	2	2	7,7%	0,0%
Région Centre	96	75	4,1%	16,7%
France	2 297			

Source : RES – MSS – Juillet 2010

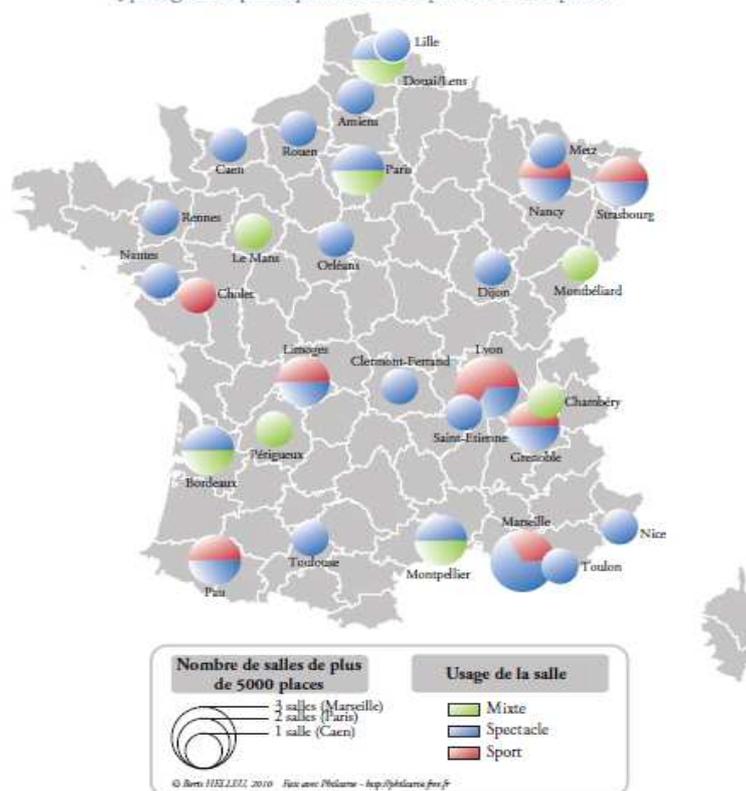
Des équipements sportifs de rayonnement national, voire international

Parmi les infrastructures sportives, certaines se démarquent de part leurs qualités de réalisation, leur caractère novateur, leur flexibilité, leur portée géographique, leur capacité, que ce soit en termes d'accueil du public, d'organisation d'événements sportifs d'envergure comme des compétitions nationales voir internationales... Le CREPS (Centre Régional d'Éducation Populaire et Sportive), situé à Bourges, en est un exemple. Cette structure, qui a notamment pour mission de préparer et d'accompagner les sportifs de haut niveau, accueille régulièrement des équipes de France pour la préparation de grandes compétitions.

Des projets d'équipements structurants actuellement à l'étude ou en cours de réalisation constituent une réelle opportunité pour renforcer la visibilité et le rayonnement national ou international de la région. A titre d'exemple, nous pouvons citer le vélodrome à Bourges. En effet, à l'occasion de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012, le mouvement sportif et l'Etat ont recensé les besoins en installations sportives de haut niveau. Dans le domaine du cyclisme, il a été prévu de construire sept vélodromes couverts sur le territoire national. Même si la candidature de Paris n'a pas été retenue, la réalisation de ces vélodromes reste d'actualité. C'est dans ce contexte que la Région Centre et le Département du Cher ont exprimé leur intérêt pour la construction d'un vélodrome couvert, à Bourges, à proximité et en complémentarité avec le CREPS. Si le futur équipement représente un enjeu de développement pour les disciplines sportives concernées, il constitue également un enjeu de développement et d'attractivité pour la région et le département du Cher. Le Conseil régional du Centre assure aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage de cet ouvrage qui devrait être livré dans le courant du troisième trimestre 2012.

Néanmoins, il subsiste le besoin de créer sur le territoire régional, un grand stade (football / rugby) ainsi qu'une grande salle pluridisciplinaire permettant d'accueillir des manifestations sportives et / ou culturelles de portée nationales, voire internationales.

Typologie des principales salles de plus de 5 000 places



Défis pour la région Centre et options stratégiques du SRADDT